Étude des crédits

2016
2017

Demande de renseignements particuliers

Avril 2016

VOLUME 2 DEMANDES 30 À 49

Québec

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30	Pour 2015-2016, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement pour lequel un avis du ministre est demandé							
	Nombre	**MRC***	**N° projet de règlement**	**Date signification**	**Date avis gouv.**	**Motifs du refus**	
Signifiés	**71**						
Conformes = 25	1	Arthabaska	n/d	15-06-22	15-08-03	S. O.	
	1	Beauce-Sartigan	2004-71-30	15-08-14	15-10-09		
	2	Bellechasse	2015-06-01	15-06-29	15-08-06		
			2015-08-01	15-08-28	15-10-23		
	1	La Nouvelle-Beauce	349-09-2015	15-09-24	15-11-19		
	1	La Vallée-de-la-Gatineau	2015-278	15-10-23	15-11-23		
	1	La Vallée-de-l'Or	306-08-15	15-08-25	16-01-18		
	1	Le Fjord-du-Saguenay	15-348	15-12-21	16-02-09		
	2	Les Etchemins	123-15	15-12-10	16-01-29		
			122-15	15-12-10	16-01-29		
	3	Lévis	RV-2015-14-41	15-04-17	15-06-09		
			RV-2015-14-49	15-05-28	15-07-21		
			RV-2015-14-53	15-05-28	15-07-21		
	3	Lotbinière	257-2015	15-04-07	15-05-19		
			258-2015	15-04-07	15-06-05		
			256-2015	15-04-07	15-06-05		
	1	Maskinongé	n/d	15-09-23	15-11-19		
	3	Robert-Cliche	180-15	15-04-17	15-06-09		
			181-15	15-06-25	15-08-06		
			182-15	15-08-19	15-10-09		
	2	Roussillon	177	15-10-14	15-12-10		
			176	15-11-25	16-01-18		
	1	Saguenay	VS-RU-2015-xx	15-04-17	15-06-15		
	1	Témiscamingue	174-04-2015	15-04-24	15-06-19		
	1	Trois-Rivières	71/2015	15-10-09	15-12-03		
Non conformes = 38	1	Acton	n/d	15-09-15	15-11-12	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir les avis gouvernementaux annexés (**Annexe 1**)	
	3	Arthabaska	n/d	15-04-17	15-06-15		
			n/d	15-05-27	15-07-21		
			n/d	15-07-03	15-08-13		
	1	Brome-Missisquoi	07-1215	15-12-21	16-02-15		
	1	La Côte-de-Beaupré	184.1	15-12-11	16-02-05		
	1	La Côte-de-Gaspé	15-190	15-11-16	16-01-12		
	1	La Jacques-Cartier	02-P-2015	15-09-03	15-11-02		
	2	La Nouvelle-Beauce	348-08-2015	15-08-26	15-10-23		
			351-11-2015	15-11-26	16-01-18		
	2	La Rivière-du-Nord	285-15	15-04-30	15-06-26		
			286-15	15-07-20	15-09-18		

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 30	Pour 2015-2016, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement pour lequel un avis du ministre est demandé

	Nombre	MRC*	N° projet de règlement	Date signification	Date avis gouv.	Motifs du refus
Non conformes (suite)	2	La Vallée-de-la-Gatineau	2015-279	15-11-16	16-01-12	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir les avis gouvernementaux annexés (**Annexe 1**)
			2015-281	15-11-16	16-01-12	
	1	La Vallée-du-Richelieu	32-15-22	15-09-25	15-11-24	
	1	Le Granit	2015-09	15-04-02	15-05-29	
	1	Le Rocher-Percé	290-2015	15-04-20	15-06-19	
	1	L'Érable	342	15-06-23	15-08-06	
	1	Les Appalaches	159	15-09-17	15-11-12	
	2	Les Chenaux	2015-92	15-10-06	15-12-03	
			2015-94	15-12-03	16-01-27	
	1	Les Etchemins	120-15	15-04-20	15-06-18	
	1	Les Moulins	97-33R-5	15-08-26	15-10-23	
	1	Les Sources	218-2015	15-09-08	15-11-05	
	1	Lévis	RV-2015-15-04	15-10-28	15-12-15	
	1	L'Île-d'Orléans	2015-03	15-08-12	15-10-09	
	1	Manicouagan	2015-05	15-10-09	15-12-03	
	3	Maskinongé	N/D	15-04-01	15-05-29	
			N/D	15-08-21	15-10-20	
			n/d	15-09-23	15-11-19	
	1	Mirabel	PS-203	15-05-28	15-07-24	
	1	Montcalm	433	15-04-24	15-06-19	
	2	Nicolet-Yamaska	2015-05	15-07-07	15-09-03	
			2015-06	15-07-07	15-09-03	
	1	Rimouski-Neigette	N/D	15-05-25	15-07-21	
	1	Témiscouata	02-10-18	15-09-16	15-11-12	
	1	Trois-Rivières	37/2015	15-06-05	15-07-24	
	1	Vaudreuil-Soulanges	167-18	15-06-29	15-08-14	
En analyse = 8	1	Témiscouata	02-10-21	16-01-08	Échéance légale le : 16-03-08	
	1	La Matanie	198-11-2016	16-02-08	Échéance légale le : 16-04-08	
	1	Roussillon	178	16-02-12	Échéance légale le : 16-04-12	
	1	Robert-Cliche	184-16	16-02-12	Échéance légale le : 16-04-12	
	1	Acton	2016-	16-02-17	Échéance légale le : 16-04-17	
	1	L'Islet	n/d	16-02-22	Échéance légale le : 16-04-22	
	1	Maria-Chapdelaine	16-385	16-02-23	Échéance légale le : 16-04-23	
	1	Robert-Cliche	183-16	16-02-25	Échéance légale le : 16-04-25	

Un projet de règlement ne peut entrer en vigueur. Un avis peut être donné par le ministre eu égard à sa conformité sur demande de la MRC. Par conséquent, l'étape ultérieure s'avère être le règlement.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 30	Pour 2015-2016, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement							
	Nombre	**MRC***	**Nº de règlement**	**Date signification**	**Date avis gouv.**	**Motifs du refus**	
Signifiés	**111**						
Conformes = 85	1	Antoine-Labelle	444	15-10-15	15-12-10	S. O.	
	1	Argenteuil	68-15-15	15-06-25	15-07-24		
	7	Arthabaska	339	15-05-11	15-07-15		
			341	15-06-08	15-08-07		
			342	15-06-22	15-08-03		
			343	15-08-24	15-10-20		
			344	15-10-02	15-10-23		
			345	15-10-02	15-10-20		
			346	15-11-05	15-12-03		
	2	Beauce-Sartigan	2004-71-29	15-05-27	15-06-26		
			2004-71-30	15-10-26	15-12-03		
	2	Beauharnois-Salaberry	271	15-04-23	15-06-19		
			272	15-06-05	15-06-26		
	2	Bécancour	358	15-07-16	15-09-03		
			359	15-09-22	15-11-19		
	2	Bellechasse	247-15	15-04-28	15-06-19		
			249-15	15-08-31	15-10-29		
	1	Bonaventure	2015-03	15-04-23	15-06-19		
	2	Brome-Missisquoi	02-0315	15-09-28	15-11-26		
			06-1013	15-10-13	15-12-10		
	3	Coaticook	6-23.33	15-05-29	15-07-21		
			6-23.34	15-11-04	15-11-30		
			6-23.35	15-12-10	16-01-27		
	3	Drummond	MRC-771	15-04-22	15-06-19		
			MRC-770	15-04-22	15-06-19		
			MRC-772	15-07-03	15-08-10		
	1	Îles-de-la-Madeleine	A-2015-01	15-05-27	15-07-24		
	1	Joliette	388-2015	15-05-08	15-06-26		
	1	Kamouraska	187	15-06-05	15-06-26		
	1	La Jacques-Cartier	01-2015	15-06-26	15-08-06		
	3	La Nouvelle-Beauce	344-03-2015	15-04-29	15-06-26		
			349-09-2015	15-12-21	15-12-17		
			351-11-2015	16-01-27	16-02-26		
	1	La Rivière-du-Nord	285-15	15-07-20	15-09-03		
	1	La Vallée-de-l'Or	306-08-15	15-12-01	16-01-18		
	1	La Vallée-du-Richelieu	32-15-21	15-06-30	15-07-17		
	1	Lac-Saint-Jean-Est	229-2014	15-06-16	15-08-03		

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 30	Pour 2015-2016, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

	Règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement						
	Nombre	**MRC***	**N° de règlement**	**Date signification**	**Date avis gouv.**	**Motifs du refus**	
Conformes (suite)	1	L'Assomption	146-03	15-06-03	15-07-24	S. O.	
	2	Le Granit	2015-10	15-09-04	15-10-29		
			2015-09	15-09-04	15-10-29		
	1	Le Haut-Saint-François	407-14	15-04-23	15-06-19		
	1	Le Haut-Saint-Laurent	283-2015	15-10-26	15-12-14		
	1	Le Rocher-Percé	290-2015	15-07-10	15-08-03		
	2	Le Val-Saint-François	2015-02	15-06-22	15-08-03		
			2015-01	15-06-30	15-08-26		
	1	L'Érable	342	15-09-08	15-11-03		
	1	Les Appalaches	158	15-09-18	15-11-12		
	1	Les Etchemins	120-15	15-12-14	16-02-12		
	2	Les Moulins	97-33R-4	15-06-30	15-08-06		
			97-33R-2	15-08-26	15-10-20		
	2	Les Pays-d'en-Haut	308-2015	15-08-21	15-10-09		
			310-2015	15-12-01	16-01-18		
	3	Lévis	RV-2015-14-41	15-08-28	15-09-02		
			RV-2015-14-53	15-09-30	15-11-26		
			RV-2015-14-49	15-09-30	15-11-26		
	1	L'Islet	02-2015	15-04-23	15-06-19		
	3	Lotbinière	256-2015	15-06-18	15-07-24		
			257-2015	15-06-18	15-07-14		
			258-2015	15-06-18	15-07-24		
	1	Marguerite-D'Youville	162-26	15-04-15	15-06-09		
	1	Maskinongé	242-15	15-12-18	16-02-09		
	3	Memphrémagog	13-14	15-04-23	15-06-19		
			11-15	15-08-31	15-10-29		
			14-15	16-01-08	16-02-26		
	4	Nicolet-Yamaska	2013-03	15-05-08	15-06-26		
			2013-07	15-05-29	15-07-24		
			2015-06	15-10-28	15-12-14		
			2015-05	15-10-28	15-12-14		
	1	Papineau	145-2015	15-09-08	15-11-02		
	1	Portneuf	357	15-07-07	15-08-03		
	1	Québec	R.A.V.Q 1018	15-12-22	16-01-11		
	4	Robert-Cliche	180-15	15-06-25	15-07-24		
			179-15	15-06-25	15-08-03		
			181-15	15-09-23	15-11-06		
			182-15	15-11-19	16-01-12		

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 30	Pour 2015-2016, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement							
	Nombre	**MRC***	**N° de règlement**	**Date signification**	**Date avis gouv.**	**Motifs du refus**	
Conformes = (suite)	1	Roussillon	174	15-05-19	15-06-26	S. O.	
	1	Rouyn-Noranda	2015-834	15-09-23	15-11-19		
	3	Témiscamingue	174-06-2015	15-07-03	15-08-03		
			177-10-2015	15-10-30	15-12-11		
			178-10-2015	15-10-30	15-12-11		
	2	Témiscouata	02-10-16	15-05-06	15-06-26		
			02-10-19	15-09-16	15-11-12		
	3	Trois-Rivières	2015, chapitre 62	15-06-05	15-07-24		
			2015, chapitre 102	15-09-16	15-11-12		
			2015, chapitre 161	15-12-22	16-01-25		
Non conformes = 12	1	Bécancour	361	15-12-22	16-02-15	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir les avis gouvernementaux annexés (**Annexe 2**)	
	1	Îles-de-la-Madeleine	A-2015-08	15-12-22	16-02-05		
	1	La Jacques-Cartier	02-2015	15-12-10	16-02-05		
	1	La Nouvelle-Beauce	348-08-2015	15-11-25	16-01-21		
	1	Le Granit	2015-11	15-11-05	15-12-18		
	1	Les Pays-d'en-Haut	307-2015	15-07-02	15-08-13		
	1	L'Île-d'Orléans	2015-03	15-11-16	16-01-12		
	1	Papineau	147-2015	15-06-11	15-08-06		
	1	Rimouski-Neigette	5-15	15-12-04	16-01-28		
	2	Thérèse-De Blainville	15-02	15-05-29	15-07-24		
			15-01	15-09-21	15-11-19		
	1	Vaudreuil-Soulanges	167-17	15-07-02	15-08-31		
En analyse = 14	1	La Nouvelle-Beauce	353-11-2015	16-01-27	Échéance légale le : 16-03-27		
	1	Laval	M.R.C.L.-4.21	16-01-29	Échéance légale le : 16-03-29		
	1	Les Chenaux	2015-94	16-02-24	Échéance légale le : 16-04-24		
	2	Les Etchemins	122-15	16-02-16	Échéance légale le : 16-04-16		
			123-15	16-02-16	Échéance légale le : 16-04-16		
	1	Les Maskoutains	14-417	16-01-05	Échéance légale le : 16-03-05		
	1	Les Moulins	97-33R-5	16-02-16	Échéance légale le : 16-04-16		
	1	Marguerite-D'Youville	162-27	16-02-17	Échéance légale le : 16-04-17		
	1	Maskinongé	244-16	16-01-29	Échéance légale le : 16-03-29		
	2	Matawinie	169-2015	16-02-03	Échéance légale le : 16-04-03		
			168-2015	16-02-03	Échéance légale le : 16-04-03		
	1	Roussillon	177	16-02-12	Échéance légale le : 16-04-12		
	1	Sherbrooke	1000-1	16-01-07	Échéance légale le : 16-03-07		
	1	Vaudreuil-Soulanges	167-18	16-02-08	Échéance légale le : 16-04-08		

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 30	Pour 2015-2016, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Règlement de remplacement de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement							
	Nombre	**MRC***	**Nº de règlement**	**Date signification**	**Date avis gouv.**	**Motifs du refus**	
Signifiés	**9**						
Conformes = 6	1	Arthabaska	340	15-05-11	15-06-26	S. O.	
	1	Drummond	MRC-750-1	15-09-16	15-11-12		
	1	Le Haut-Richelieu	515	15-04-22	15-06-19		
	1	Maria-Chapdelaine	14-365	15-04-09	15-06-05		
	1	Thérèse-De Blainville	15-02R	15-08-31	15-10-29		
	1	Vaudreuil-Soulanges	167-15-1	15-05-11	15-06-26		
Non conformes = 1	1	Le Haut-Richelieu	518	15-07-15	15-09-11	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir les avis gouvernementaux annexés (**Annexe 3**)	
En analyse = 2	1	Rimouski-Neigette	2-16	16-02-22	Échéance légale le : 16-04-22		
	1	Vaudreuil-Soulanges	167-17-1	16-02-08	Échéance légale le : 16-04-08		

* Le terme MRC désigne ici les 87 MRC et les 14 villes ou agglomérations exerçant certaines compétences de MRC.

RP 30
ANNEXE 1

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 novembre 2015

Monsieur Jean-Marie Laplante
Préfet
Municipalité régionale de comté d'Acton
1037, rue Beaugrand
Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Monsieur le Préfet,

Le 9 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté d'Acton a adopté un projet de règlement par la résolution numéro 2015-184 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à revoir les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton et à créer une affectation « Récréotouristique » à même l'affectation « Agroforestière » dans la municipalité de Béthanie.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles. En effet, la Municipalité régionale de comté n'encadre pas suffisamment l'implantation de résidences et permet l'ouverture de nouvelles rues dans l'affectation « Récréotouristique ». Ainsi, le potentiel pour de nouveaux usages résidentiels demeure important et pourrait nuire à la consolidation des zones urbaines existantes et au contrôle des usages non agricoles en zone agricole.

À l'étape du règlement, si la Municipalité régionale de comté souhaite conserver la fonction résidentielle dans cette nouvelle affectation, elle devra s'assurer que l'encadrement de cet usage n'ait pas pour effet de nuire à la consolidation des zones urbaines existantes ou de compromettre la protection du territoire et des

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

activités agricoles environnantes. À cet effet, elle devra limiter au strict minimum les usages résidentiels dans cette nouvelle affectation. Pour ce faire, elle pourrait, entre autres, permettre seulement les usages résidentiels existants, ou maintenir les règles concernant les usages résidentiels prévues à son schéma d'aménagement et de développement révisé pour l'affectation « Agroforestière ».

Ce projet de règlement n'est également pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics. En effet, les normes encadrant l'installation d'un puits alimentant une entreprise ou un bâtiment d'hébergement sont moins sévères que les prescriptions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. À l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra s'assurer que ces normes permettent d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être publics.

Madame Claudine Beaudoin, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 928-5670, poste 81605.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 15 juin 2015

Monsieur Lionel Fréchette
Préfet
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
150, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

Monsieur le Préfet,

Le 18 mars 2015, la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska a adopté un projet de règlement par la résolution numéro 2015-03-57 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir les périmètres urbains de la municipalité de Saint-Samuel et de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, à corriger la cartographie des affectations de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et à modifier les dispositions relatives à la garde de poules dans une ferme d'agrément.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, plus particulièrement celle visant à privilégier la consolidation des zones urbaines existantes.

La Municipalité régionale de comté ne prend pas en compte toutes les superficies disponibles et vacantes pouvant accueillir un développement résidentiel dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Samuel. En effet, elle ne tient pas compte d'un terrain d'une superficie de 10 hectares qui serait voué au développement commercial et industriel léger se trouvant à l'intérieur des limites du périmètre urbain actuel. Or, cette superficie suffirait à répondre aux besoins de la municipalité régionale de comté pour les activités commerciales et industrielles au-delà d'un horizon de 10 à 15 ans. L'espace excédentaire pourrait alors être utilisé à des fins résidentielles. À cet effet, le gouvernement s'attend à ce que

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

le développement soit dirigé prioritairement à l'intérieur des zones urbaines existantes. En outre, des îlots déstructurés situés en continuité du périmètre urbain ou très près de celui-ci présentent toujours des potentiels de développement.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra, afin d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes dans la municipalité de Saint-Samuel, revoir l'évaluation de ses besoins pour de nouveaux espaces résidentiels sur un horizon de 10 à 15 ans, en considérant tous les espaces disponibles au développement à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Samuel ainsi que dans les îlots déstructurés situés en continuité ou à proximité de celui-ci. Si la Municipalité régionale de comté souhaite conserver des superficies importantes à des fins commerciales et industrielles à l'intérieur du périmètre urbain, elle devra justifier le besoin pour celles-ci, de la même manière qu'elle le fait pour les usages résidentiels.

En outre, la Municipalité régionale de comté autorise la garde de poules dans les fermes d'agrément sur les terrains de moins de 5000 mètres carrés. Cependant, elle ne précise pas le nombre d'unités animales d'agrément permises sur ces terrains, ce qui ne favorise pas la cohabitation harmonieuse des usages agricole et résidentiel. À cet effet, le gouvernement recommande à la Municipalité régionale de comté de baliser l'intensité de l'élevage de poules dans une ferme d'agrément sur les terrains de moins de 5000 mètres carrés, à l'instar des terrains de plus grande superficie.

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 21 juillet 2015

Monsieur Lionel Fréchette
Préfet
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
150, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

Monsieur le Préfet,

Le 15 avril 2015, la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska a adopté un projet de règlement par la résolution numéro 2015-04-87 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à autoriser les restaurants dans l'affectation « Commerciale rurale » de la municipalité de Warwick.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles.

La Municipalité régionale de comté autorise tous les types de restaurants dans l'ensemble de l'affectation « Commerciale rurale » situé en zone agricole dans la municipalité de Warwick. Or, l'autorisation de l'usage « restaurant », sans distinction quant au type d'établissement, aurait pour effet de multiplier les usages à caractère urbain se trouvant à l'extérieur des périmètres urbains, ce qui ne concourt pas à la consolidation du tissu urbain existant ni à assurer la priorité aux activités agricoles en zone agricole.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, afin d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes et d'assurer la pérennité du territoire et des activités agricoles, la Municipalité régionale de comté devra, à l'étape du règlement, limiter les nouveaux usages commerciaux et de services à caractère urbain uniquement à ceux étant complémentaires à une activité de production ou de transformation agricole dans l'affectation « Commerciale rurale » de la municipalité de Warwick.

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 13 août 2015

Monsieur Lionel Fréchette
Préfet
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
150, rue Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

Monsieur le Préfet,

Le 17 juin 2015, la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska a adopté le projet de règlement par la résolution numéro 2015-06-152 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Warwick, à autoriser un jeu de rôle grandeur nature dans l'affectation « Agroforestière 4 hectares » de la municipalité de Tingwick ainsi qu'un centre de soins vétérinaires pour grands animaux et un commerce de vente et d'entretien d'équipements pour érablières dans l'affectation « Agricole » de la municipalité de paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska. Il vise également à abroger la disposition visant les appareils de captage d'images et à ajuster certaines notes de renvoi du tableau de compatibilité des usages.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles.

En effet, la Municipalité régionale de comté affirme vouloir agrandir l'affectation « Industrielle ». Toutefois, dans son projet de règlement, elle prévoit l'agrandissement de l'affectation « Urbaine », ce qui pourrait avoir pour effet d'autoriser des résidences dans ce secteur. Or, le gouvernement s'attend à ce que les choix des municipalités régionales de comté en matière de gestion de l'urbanisation soient justifiés en termes de besoins sur un horizon de 10 à 15 ans.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite agrandir l'affectation « Industrielle », comme elle l'indique dans son document argumentaire, elle devra modifier le règlement pour refléter ses intentions. Toutefois, afin d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes, si elle souhaite agrandir l'affectation « Urbaine », elle devra justifier adéquatement qu'un tel agrandissement est nécessaire pour répondre à ses besoins sur un horizon de 10 à 15 ans.

Par ailleurs, la Municipalité régionale souhaite autoriser un jeu de rôle grandeur nature sur le lot 253-P dans l'affectation « Agroforestière 4 hectares » de la municipalité de Tingwick, sans en encadrer l'implantation. Ainsi, cet usage pourrait s'implanter sur des terres de bonne qualité, ce qui pourrait nuire aux activités agricoles existantes.

Afin d'assurer la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, si la Municipalité régionale de comté souhaite autoriser cet usage dans l'affectation « Agroforestière 4 hectares », elle devra s'assurer d'en encadrer l'implantation, au même titre qu'elle le fait pour cet usage dans l'affectation « Agroforestière 20 hectares ».

En outre, le gouvernement constate que des superficies en culture existent sur le lot visé par l'implantation d'un centre de soins vétérinaires pour grands animaux. La Municipalité régionale de comté devrait s'assurer d'encadrer l'implantation des infrastructures associées à cet usage, afin de protéger le territoire et les activités agricoles existantes.

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 15 février 2016

Monsieur Arthur Fauteux
Préfet
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi
749, rue Principale
Cowansville (Québec) J2K 1J8

Monsieur le Préfet,

Le 15 décembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a adopté le projet de règlement numéro 07-1215 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce projet de règlement vise à agrandir l'affectation « Récréation 1 » en zone agricole à même l'affectation « Récréoforestière » sur le territoire de la ville de Sutton.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, notamment celles visant à consolider les zones urbaines existantes et à orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et acceptable sur le plan environnemental. En effet, votre municipalité régionale de comté agrandit l'affectation « Récréation 1 », mais ne fournit aucun renseignement par rapport à ses besoins en espaces à des fins résidentielles et de villégiature. Ainsi, en ouvrant de nouveaux espaces destinés à des usages à caractère urbain sans en justifier la nécessité, elle n'assure pas la consolidation du tissu bâti existant en y dirigeant en priorité les fonctions urbaines.

Par conséquent, si la Municipalité de régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche, elle devra, à l'étape du règlement, justifier l'agrandissement de l'affectation « Récréation 1 » sur le territoire de la ville de Sutton en démontrant notamment que ces nouvelles superficies sont nécessaires afin de combler ses besoins en espaces à des fins résidentielles et de villégiature pour les 10 à 15 prochaines années et qu'elles n'auront pas pour effet de nuire à la consolidation des périmètres d'urbanisations existants.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Ce projet de règlement n'est également pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles. En effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considère que la Municipalité régionale de comté n'apporte aucune justification quant à l'agrandissement de l'affectation « Récréation 1 » en zone agricole lui permettant d'évaluer les impacts sur les activités agricoles. À l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra démontrer le bien-fondé de sa modification et s'assurer de la compatibilité de celle-ci avec les activités agricoles et les caractéristiques du milieu.

Par ailleurs, les ministères du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Santé et des Services sociaux recommandent à la Municipalité régionale de comté de tenir compte du voisinage de la sablière-gravière dans sa planification territoriale puisque le changement d'affectation aurait pour effet d'ouvrir le territoire à des activités plus sensibles, dont des activités résidentielles à faible densité, où le bruit pourrait s'avérer néfaste pour la santé des usagers. À cet effet, la Municipalité régionale de comté pourrait l'identifier comme contrainte anthropique afin de pouvoir établir un critère de réciprocité.

Enfin, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs confirme la présence d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable sur le territoire visé par le projet de règlement, soit la couleuvre à collier. Il recommande à la Municipalité régionale de comté de prévoir des mesures pour conserver l'habitat de cette espèce rare. Ce ministère est disponible pour accompagner la Municipalité régionale de comté à définir de telles mesures.

Madame Claudine Beaudoin, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 928-5670, poste 81605.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 5 février 2016

Madame Parise Cormier
Préfète
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Madame la Préfète,

Le 2 décembre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré a adopté le projet de règlement numéro 184.1 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à reconnaître les carrières et sablières existantes sur le territoire de la municipalité régionale de comté.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de mise en valeur des ressources minérales. En effet, le projet de règlement omet de stipuler que la prohibition à l'implantation de toute nouvelle carrière ou sablière sur son territoire s'applique uniquement aux terres privées et à l'exploitation de substances minérales de surface. Cette omission ne permet pas d'assurer l'harmonisation des activités de mise en valeur des ressources minérales et celles relatives à la protection et au développement des autres ressources et potentiels sur l'ensemble du territoire par la planification d'affectations et d'usages compatibles.

Par conséquent, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré devra, à l'étape du règlement, spécifier que la prohibition d'implantation de toute nouvelle carrière ou sablière sur son territoire s'applique uniquement aux terres privées et à l'exploitation de substances minérales de surface, soit le sable, le gravier et la pierre à construire, et ce, en vertu du deuxième alinéa de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Monsieur Jean-Philippe Robin, de la Direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 691-2015, poste 3448.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 janvier 2016

Madame Délisca Ritchie Roussy
Préfète
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé
298A, boulevard York Sud
Gaspé (Québec) G4X 2L6

Madame la Préfète,

Le 4 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé a adopté le projet de règlement numéro 15-190 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à mettre à jour les dispositions relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, à intégrer des cartes et un cadre normatif relatifs à l'érosion côtière, à modifier la délimitation de la plaine inondable de la rivière au Renard, et enfin, à mettre à jour le portrait socio-économique et démographique du territoire de la municipalité régionale de comté.

Le gouvernement tient à saluer les efforts déployés par la Municipalité régionale de comté en matière de sécurité et de bien-être publics, notamment sur la prise en compte de l'érosion côtière dans l'aménagement de son territoire.

Toutefois, ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection de l'environnement. En effet, la Municipalité régionale de comté ajoute à sa terminologie une définition d' « ouvrage » qui inclut les déblais et les remblais, ce qui ne respecte pas la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Afin d'assurer adéquatement la protection des milieux naturels applicables aux rives et à la plaine inondable, la Municipalité régionale de comté devra, à l'étape du règlement, retirer les notions de déblais et remblais de sa définition d' « ouvrage ».

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par ailleurs, certaines des dispositions relatives à la protection contre l'érosion côtière ne rejoignent pas celles prévues par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ces dispositions concernent notamment la délimitation d'une bande de protection à partir d'une côte à marais maritime et d'un trait de côte et les types de constructions, ouvrages et travaux autorisés dans les bandes de protection côtière (sur pilotis et les ouvrages d'épuration et d'évacuation des eaux usées). Le gouvernement recommande à la Municipalité régionale de comté d'arrimer les dispositions relatives à la protection contre l'érosion côtière avec celles de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Enfin, en ce qui concerne les travaux de construction et d'entretien des équipements de la société Hydro-Québec, le gouvernement recommande à la Municipalité régionale de comté d'indiquer clairement, au cadre normatif relatif à l'érosion côtière, que les travaux de cette société sont autorisés dans les bandes de protection côtière.

Monsieur Rénald Méthot, de la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 689-5024, poste 81103.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

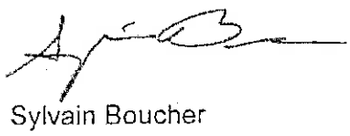

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 2 novembre 2015

Monsieur Robert Miller
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier
60, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0

Monsieur le Préfet,

Le 26 août 2015, la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier a adopté le projet de règlement numéro 02-P-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce document vise à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec. Il témoigne des efforts importants que vous avez réalisés pour bonifier votre planification régionale et l'adapter à celle du territoire métropolitain.

Cependant, certaines modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé ne répondent pas ou ne répondent que partiellement aux orientations gouvernementales et doivent être ajustées.

De plus, le schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur en 2004, n'a pas été actualisé pour tenir compte des nouvelles orientations adoptées depuis. En effet, un addenda aux orientations gouvernementales en matière d'activités agricoles a été adopté en 2005, des nouvelles orientations sur le développement éolien ont été adoptées en 2007, un décret modifiant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été adopté en 2014

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

et un plan d'affectation du territoire public pour la région de la Capitale-Nationale est entré en vigueur en octobre 2015.

Enfin, depuis l'entrée en vigueur de votre schéma révisé, certains enjeux se sont amplifiés. C'est notamment le cas des nuisances sonores aux abords du réseau routier et des problématiques de contamination des nappes phréatiques et des cours d'eau liées aux activités humaines.

Conséquemment, le contenu du projet de règlement devra être revu en ce qui concerne les éléments décrits en annexe en matière de gestion de l'urbanisation, de planification des infrastructures, des équipements et des services publics, de protection et de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, de protection de l'environnement et des milieux naturels, de protection des personnes et des biens et de gestion intégrée des ressources naturelles.

Les représentants des ministères et organismes concernés par les demandes et les recommandations formulées sont disponibles pour vous rencontrer et vous fournir toutes les précisions nécessaires.

Monsieur Jean-Philippe Robin, de la Direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 691-2060, poste 3448.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

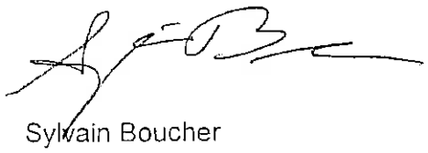

Sylvain Boucher

Annexe

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-P-2015
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Demandes et recommandations du gouvernement

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Novembre 2015

Liste des principaux acronymes utilisés dans ce document

Acronymes techniques

LAU :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
MRC :	Municipalité régionale de comté
PATP :	Plan d'affectation du territoire public
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PU :	Périmètre d'urbanisation
PPRLPI :	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
SAD :	Schéma d'aménagement et de développement
VTT :	Véhicules tout terrain
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée
ZP :	Zone prioritaire de développement
ZR :	Zone de réserve urbaine

Ministères, organismes mandataires de l'État et entités municipales

CMQ :	Communauté métropolitaine de Québec
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC :	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune, des Parcs
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
HQ :	Hydro-Québec
ISQ :	Institut de la statistique du Québec

Table des matières

La gestion de l'urbanisation 5

La délimitation des PU 5

Le calcul des besoins en espaces pour le développement 5

Le développement à l'extérieur des PU 6

La planification des infrastructures, des équipements et des services publics 7

Les infrastructures et les équipements de transport terrestre, aérien et maritime 7

Les infrastructures et les équipements électriques 7

La protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles 8

La protection de l'environnement et des milieux naturels 9

Le patrimoine bâti et paysager 9

Les habitats et refuges fauniques 9

Le patrimoine naturel 9

Les milieux humides 10

La protection des personnes et des biens 10

Les normes de lotissement 10

Les prises de captage d'eau potable 11

Les nuisances sonores 11

Les zones exposées aux contraintes naturelles 12

La gestion intégrée des ressources naturelles 13

L'affectation des terres de l'État 13

La ressource énergétique éolienne 13

Tableau 1 : Liste des sites archéologiques dans la MRC de La Jacques-Cartier 15

La gestion de l'urbanisation

La délimitation des PU

Tous les périmètres d'urbanisation (PU) actuellement en vigueur sont reconduits, à l'exception de ceux des municipalités de Sainte-Catherine-de-La-Jacques-Cartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury. Ces derniers intègrent l'ensemble des secteurs d'agrandissement prévus au PU métropolitain par le PMAD. Or, le MAPAQ constate que deux secteurs d'agrandissement dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier font partie de la zone agricole. Une décision favorable d'exclusion de la zone agricole devra être rendue par la Commission de protection du territoire agricole avant que ces secteurs ne puissent être utilisés à des fins d'urbanisation.

En outre, des « zones prioritaires de développement » (ZP) et des « zones de réserves urbaines » (ZR) sont délimitées à l'intérieur des PU des municipalités de Sainte-Catherine-de-La-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury. Un mode de gestion pour ces zones est également adopté consistant, de façon générale, à autoriser des permutations de terrains entre les ZP et les ZR ou des transferts de terrains d'une ZR vers une ZP à la condition que certains critères soient respectés.

La MRC demande également que la mise en concordance des règlements d'urbanisme des municipalités au SADR soit réalisée avant que celles-ci ne puissent entamer une procédure de permutation, mais cette obligation ne s'applique pas à une procédure de transfert. Or, le MAMOT estime que le transfert des terrains vers une ZP représente un enjeu plus important que la permutation de superficies équivalentes, car il s'agit d'une augmentation de la superficie constructible dans la ZP, laquelle doit être démontrée par la municipalité concernée sur la base de ses besoins en développement.

Demandes du gouvernement

Dans le but d'assurer la protection du territoire et des activités agricoles dans la zone agricole, la MRC devra, à l'étape du règlement ou dans une modification ultérieure, retirer des superficies des secteurs d'agrandissement futurs, s'il s'avérait que la CPTAQ refuse l'exclusion, en tout ou en partie, de l'un ou l'autre de ces secteurs prévus pour le PU de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Également, si la MRC souhaite faire profiter ses municipalités de la procédure de transfert de terrains vers une ZP sans modification du SADR, elle devra, à l'étape du règlement, assujettir ce transfert à la même condition de concordance des règlements d'urbanisme des municipalités au SADR que celle qui est exigée pour une procédure de permutation de terrains entre les ZP et les ZR.

Le calcul des besoins en espaces pour le développement

La MRC dresse un portrait complet des caractéristiques de chaque municipalité et évalue les besoins en développement de celles-ci en se basant sur les scénarios prévisionnels de l'ISQ pour la période 2011-2021. Elle considère aussi les critères et prescriptions du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui demandent d'analyser la dynamique urbaine à l'échelle de l'ensemble du territoire de la MRC, notamment en s'assurant que la somme totale des espaces disponibles dans tous les PU ne dépasse pas le ratio de deux fois la demande.

Ainsi, le ratio moyen pour l'ensemble du territoire de la MRC se situe à 1,7. Plus précisément, les municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-La-Jacques-Cartier, Saint-Gabriel-de-

Valcartier, Lac Saint-Joseph et Shannon ont un ratio offre/demande qui varie entre 0,7 et 1,8. Les autres municipalités présentent un ratio supérieur à 2 fois la demande, soit Fossambault-sur-le-Lac (2,3), Lac-Beauport (4,2) et Lac-Delage (5,4).

Enfin, le MAMOT constate que la MRC omet d'indiquer le potentiel de développement dans le secteur d'agrandissement « Exposition sud » de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury. Il est également d'avis que les PU des municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport et Lac-Delage comportent des superficies disponibles pour le développement dépassant le ratio de 2 fois la demande en développement sur un horizon de 10 à 15 ans.

Demandes du gouvernement

Afin de consolider le tissu bâti existant et gérer son extension de façon durable, la MRC devra réviser les PU des municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac-Beauport et de Lac-Delage en s'assurant que les superficies disponibles pour le développement ne dépassent pas le ratio de 2 fois la demande en développement sur un horizon de 10 à 15 ans.

Pour ce faire, elle peut délimiter des ZP dont la superficie correspond aux secteurs existants, des ZR dont la superficie correspond aux besoins en développement dans l'horizon de 15 ans et, le cas échéant, délimiter des ZR métropolitaines pour les espaces excédentaires dans un horizon allant jusqu'à 20 ans correspondant à l'horizon du PMAD. La MRC devra indiquer que tout changement dans une ZR métropolitaine est assujetti à une modification du SADR.

La MRC devra également indiquer le potentiel de construction dans le secteur d'agrandissement « Exposition sud » de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury. Si ce potentiel dépasse le ratio de 2 fois la demande, elle devra délimiter des ZP, des ZR et, le cas échéant, des ZR métropolitaines.

Recommandation du gouvernement

La MRC devrait considérer dans ses calculs de besoins en développement les mêmes scénarios prévisionnels de l'ISQ que ceux utilisés dans le PMAD, soit ceux portant sur le nombre de ménages attendus pour la période 2011-2031.

Le développement à l'extérieur des PU

La MRC impose des conditions sur les densités maximales applicables hors PU pour des développements ponctuels ou d'ensemble suivant les critères du PMAD, soit une densité maximale de 2 résidences à l'hectare pour les développements ponctuels et une densité pouvant aller de 5 à 50 résidences à l'hectare pour les développements d'ensemble. Elle détermine également une mesure de contingentement limitant à un maximum de 150 résidences hors PU par municipalité pour une période de 5 ans.

Le MAMOT est d'avis que les dispositions pour les développements d'ensemble ne permettent pas d'assurer une gestion des implantations résidentielles visant à privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et prioriser la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens.

Demandes du gouvernement

Afin de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes, la MRC devra, à l'étape du règlement, circonscrire les projets de développement d'ensemble à l'extérieur des PU qu'elle compte autoriser sur son territoire et adopter des mesures qui permettent de mieux baliser de tels projets. Si elle ne le fait pas

à cette étape, la MRC devra procéder par l'entremise d'une modification de son schéma pour délimiter ces projets.

La MRC devra également bonifier davantage le contingentement des constructions résidentielles hors PU, notamment en précisant qu'il s'agit d'un nombre maximal de constructions possibles, non cumulable sur plusieurs périodes, et que, par conséquent, le report d'unités non construites à une période ultérieure est interdit. Cela permettra à la MRC de mieux suivre l'évolution de ces constructions résidentielles hors PU, afin de contrôler l'urbanisation diffuse.

La planification des infrastructures, des équipements et des services publics

Les infrastructures et les équipements de transport terrestre, aérien et maritime

La MRC présente un portrait du transport terrestre qui décrit les principaux modes de déplacement sur son territoire, soit le transport collectif, adapté, scolaire, par autocar et par taxi et limousine. Elle identifie les infrastructures de transport ainsi que les problématiques associées à leur état de conservation et d'utilisation.

Toutefois, le MTQ constate que la MRC n'a pas décrit la part modale des différents modes de transport en fonction des grands générateurs de déplacements, qui constitue un enjeu important en matière de mobilité dans la région métropolitaine. De plus, elle n'a pas intégré à son SADR la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur du MTQ et n'a pas identifié le réseau provincial de quad.

Demande du gouvernement

Afin de préserver les infrastructures de transport et maintenir les services adéquats, la MRC devra, à l'étape du règlement, compléter cette partie du SADR en décrivant la part modale des modes de transport, en intégrant la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur édictée par le MTQ et en identifiant le réseau provincial de quad.

Les infrastructures et les équipements électriques

La MRC autorise les services d'utilité publique et les réseaux majeurs sur son territoire. Toutefois, HQ constate que ces services, dont font partie les installations et équipements de la société d'État, ne sont pas autorisés dans toutes les affectations du territoire. De plus, le cadre normatif sur les secteurs à risque d'érosion accentué ainsi que certaines dispositions sur le déboisement, sur la gestion des corridors routiers et sur la gestion des abords du parc régional linéaire Jacques-Cartier – Portneuf n'excluent pas les équipements et les installations d'HQ.

Recommandations du gouvernement

La MRC devrait s'assurer que les équipements et les installations d'HQ soient autorisés dans toutes les affectations du territoire et qu'ils soient exclus de l'application des dispositions normatives du document complémentaire visant les secteurs de risque d'érosion accentué, le déboisement, la gestion des corridors routiers et la gestion des abords du parc régional linéaire Jacques-Cartier – Portneuf.

La protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles

La MRC prévoit des dispositions relatives à la zone agricole visant à favoriser une meilleure cohabitation des usages. Elle reconnaît notamment la zone agricole décrétée par le gouvernement.

Toutefois, le MAPAQ constate que la MRC n'a pas précisé ses intentions quant à l'utilisation du contingentement des élevages à forte charge d'odeur comme outil de gestion de la cohabitation en zone agricole. Le gouvernement tient à rappeler que les règles de contingentement ne peuvent être établies que dans le cadre d'une planification régionale de la MRC. Cette dernière doit, par conséquent, assumer cette responsabilité dans son SADR en adoptant des mesures pour encadrer les outils municipaux d'urbanisme.

De plus, la MRC interdit les élevages à fortes charges d'odeur dans les affectations agricoles, notamment l'élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons. Enfin, la MRC inclut tout type de restaurant dans la liste des immeubles protégés, alors que ce sont les établissements de restauration de 20 sièges et plus qui sont considérés comme des immeubles protégés par le gouvernement.

Bien que la MRC ne modifie pas les sections concernant les élevages à fortes charges d'odeur ni la liste des immeubles protégés, il est pertinent que la MRC mette cette section à jour afin de se conformer aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole[1] modifiées depuis l'entrée en vigueur de son SADR. Par conséquent, ces éléments ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles, car ils pourraient avoir pour effet de nuire à la protection et au développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole.

Demandes du gouvernement

Ainsi, afin de s'assurer que les dispositions des municipalités locales soient basées sur la planification régionale, la MRC devra prévoir au SADR un encadrement approprié du contingentement des élevages à fortes charges d'odeur à l'intention des municipalités locales, notamment en précisant qu'aucun règlement à caractère discrétionnaire d'une municipalité ne devra être utilisé pour interdire un usage agricole ou pour contrôler le développement des entreprises agricoles.

Enfin, elle devra préciser que les restaurants considérés comme des immeubles protégés sont ceux ayant 20 sièges et plus.

[1] Le gouvernement a adopté un Addenda au document complémentaire révisé en 2005, qui présente les modifications apportées aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

La protection de l'environnement et des milieux naturels

Le patrimoine bâti et paysager

La MRC n'identifie pas treize sites archéologiques connus présents sur son territoire et figurant à l'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), ce qui ne permet pas de protéger et mettre en valeur ces territoires.

Recommandation du gouvernement

La MRC est invitée à déterminer les sites archéologiques connus de son territoire d'après les données de l'ISAQ jointes au tableau 1 de cette annexe.

Les habitats et refuges fauniques

La MRC identifie trois habitats fauniques d'importance, soit la héronnière du Petit lac Jacques-Cartier, l'habitat du rat musqué dans le Marais du Nord et l'habitat du saumon de l'Atlantique dans la rivière Jacques-Cartier. Le MFFP constate cependant que la MRC n'identifie pas les aires de confinement du cerf de Virginie bénéficiant d'un statut légal, ce qui ne permet pas de conserver et de mettre en valeur cette espèce faunique et de contribuer à sa protection. Effectivement, les aires de confinement du cerf de Virginie sont des habitats fauniques importants en superficie et en valeur sur le territoire de la MRC.

Par ailleurs, la MRC prévoit que l'installation d'un ponceau ne doit pas avoir pour effet de réduire la largeur du cours d'eau de plus de 50 %. Le MFFP constate toutefois que cette disposition pourrait avoir un impact sur la conservation des habitats fauniques. En effet, le règlement sur les habitats fauniques prévoit qu'un ponceau ne doit pas réduire la largeur d'un cours d'eau de plus de 20 % calculé à partir de la ligne des hautes eaux.

Demande du gouvernement

Pour assurer la protection du patrimoine naturel ainsi que le maintien des espèces fauniques et floristiques et de leurs habitats, la MRC devra, à l'étape du règlement, identifier les aires de confinement du cerf de Virginie comme territoire d'intérêt écologique.

La MRC devra également modifier la disposition visant l'installation d'un ponceau afin de contribuer à la protection des habitats fauniques.

Le patrimoine naturel

La MRC détermine la réserve naturelle du Marais du Nord comme un territoire d'intérêt écologique. Cependant, le MDDELCC constate que le secteur du Lac Savard de la réserve naturelle du Marais du Nord n'est pas intégré dans l'affectation « Conservation » sur la carte des grandes affectations, ce qui pourrait avoir pour effet d'autoriser des usages non compatibles avec la réserve naturelle dans ce secteur.

En outre, la MRC cartographie quelques territoires d'intérêt naturel et historique sur une figure. Le MDDELCC constate que ce ne sont pas tous les territoires d'intérêt écologique qui y apparaissent.

Recommandations du gouvernement

La MRC devrait donc s'assurer, à l'étape du règlement, que toute la superficie de la réserve naturelle du Marais du Nord soit comprise dans l'affectation « Conservation » sur la carte des grandes affectations. Enfin, elle devrait cartographier tous les territoires d'intérêt écologique comprenant les milieux humides d'intérêt.

Les milieux humides

La MRC détermine les milieux humides sur son territoire. Toutefois, le MDDELCC constate que la définition de « milieux humides » adoptée par la MRC diffère de celle établie pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. En outre, le MDDELCC souligne qu'une nouvelle carte détaillée des milieux humides a été produite par Canards Illimités Canada pour le territoire de la CMQ.

Recommandations du gouvernement

Afin de bonifier son SADR, la MRC devrait se référer au guide *Identification des milieux humides du Québec méridional* proposé par le MDDELCC. Elle devrait également mettre sa section sur les milieux humides à jour considérant les nouvelles connaissances disponibles pour le territoire de la CMQ.

La protection des personnes et des biens

Les normes de lotissement

La MRC modifie les normes de lotissement, ainsi que les cas d'exception et d'autres dispositions quant à la localisation d'une voie de circulation. Le MDDELCC constate que certaines de ces modifications ne sont pas conformes aux normes de lotissement véhiculées par le gouvernement, ce qui ne permet pas d'assurer la salubrité publique ni de diminuer la pression sur le milieu naturel. De plus, les normes de lotissement ne s'appliquent pas aux lacs artificiels.

Bien que les assouplissements aux normes de lotissement ne soient pas modifiés par la MRC, le MDDELCC constate qu'ils diffèrent des normes de lotissement véhiculées par le gouvernement, ce qui ne contribue pas à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Demande du gouvernement

Afin d'assurer la salubrité publique et diminuer la pression sur le milieu naturel lors du lotissement, la MRC devra s'assurer que les normes de lotissement correspondent au cadre minimal élaboré par le gouvernement.

Aussi, la MRC devra s'assurer que les normes de lotissement s'appliquent à tous les lacs naturels et artificiels et que les assouplissements à ces normes sont conformes à ceux reconnus par le gouvernement.

Les prises de captage d'eau potable

La MRC n'identifie pas et ne localise pas tous les sites de prélèvement d'eau potable souterraine ou de surface, les prises d'eau potable municipales et privées, les sites desservant des institutions d'enseignement, des établissements desservant une clientèle vulnérable et, le cas échéant, des établissements de détention. Elle ne détermine pas non plus le caractère de vulnérabilité pour les aires de protection qui déborde du territoire de la municipalité qui l'utilise.

Cependant, le MDDELCC constate que l'aire de protection virologique d'un des puits de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier déborde sur le territoire de la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac. De plus, il constate que les puits municipaux alimentant la municipalité de Lac-Delage sont situés sur le territoire de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury.

En outre, la MRC n'intègre pas de mécanisme obligeant les municipalités dont le territoire couvre le débordement d'une aire d'alimentation ou de protection bactériologique ou virologique d'une prise de captage à adopter des mesures de protection de la nappe en fonction de sa vulnérabilité et du traitement apporté à l'eau potable distribuée.

Bien que la modification du SADR demeure muette à cet effet, l'approvisionnement sûr en eau potable de qualité est un enjeu d'intérêt métropolitain. Ainsi, l'absence de ces éléments ne permet pas d'assurer l'approvisionnement sûr en eau potable de bonne qualité par la protection des prises de captage d'eau ni d'assurer une conformité métropolitaine quant à cet enjeu.

Demandes du gouvernement

Afin de contribuer à assurer aux populations actuelles et aux générations futures l'accès à des approvisionnements sûrs et abordables en eau potable de bonne qualité, la MRC devra, à l'étape du règlement, s'assurer d'identifier et de localiser toutes les prises de captage d'eau potable souterraines ou de surface, municipales comme privées, alimentant plus de 20 personnes.

Elle devra également identifier et localiser les aires d'alimentation des prises de captage d'eau souterraines connues pour les aires débordant sur le territoire d'une municipalité voisine, ainsi que leur subdivision en aires de protection bactériologique et virologique. Elle devra aussi définir leur caractère de vulnérabilité.

Enfin, pour les aires débordant en tout ou en partie sur le territoire des municipalités voisines, la MRC devra intégrer un mécanisme obligeant les municipalités dont le territoire couvre le débordement de ces aires à adopter des mesures de protection de la nappe en fonction de sa vulnérabilité et du traitement apporté à l'eau potable distribuée.

Les nuisances sonores

La MRC reconduit les dispositions concernant les nuisances sonores qui étaient en vigueur dans son SADR. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de ce dernier en 2004, les problématiques de bruit routier se sont accentuées, les débits de circulation atteignant des niveaux plus élevés qu'auparavant.

Le gouvernement s'attend donc à ce que les MRC, particulièrement celles situées dans les territoires métropolitains, resserrent la gestion des corridors routiers en déterminant des mesures de protection des usages sensibles contre le bruit routier. Par conséquent, la MRC devra modifier ses dispositions de protection contre le bruit routier concernant les usages sensibles aux abords du réseau routier supérieur.

Demandes du gouvernement

Dans le but de contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages, la MRC devra apporter les modifications nécessaires afin de se conformer à la Politique sur le bruit routier.

Pour ce faire, elle devra déterminer les tronçons du réseau routier supérieur présentant des nuisances sonores. La MRC devra se baser sur le Débit journalier moyen estival (DJME) le plus à jour pour identifier les voies de circulation génératrices de nuisances sonores.

Elle devra également spécifier que la zone tampon relative aux nuisances sonores pour les tronçons identifiés doit être respectée autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des PU et s'assurer que cette zone tampon s'applique à tous les usages sensibles, soit résidentiels, institutionnels et récréatifs, et non uniquement à certains de ceux-ci.

Enfin, elle devra adopter des marges de recul à respecter et interdire les usages sensibles aux abords de tous les tronçons identifiés présentant des contraintes sonores.

Les zones exposées aux contraintes naturelles

La MRC a adopté une nouvelle cartographie qu'elle a elle-même réalisée pour les zones inondables en remplacement de celle issue des rapports du Programme de détermination des cotes de crue (PDCC) qui était en vigueur dans son SADR. Toutefois, le MDDELCC constate que cette nouvelle cartographie ne tient plus compte des cotes de crue issues du PDCC qui apparaissaient sur les anciennes cartes. Il constate aussi qu'aucune référence aux numéros de feuillets officiels du PDCC n'apparaît sur les cartes ou au SADR, ce qui ne contribue pas à assurer de manière adéquate la sécurité des personnes et des biens.

Par ailleurs, le MDDELCC constate que les règles relatives à la protection des bassins versants des prises d'eau potable de surface ne sont pas conformes au texte de la PPRLPI en vigueur, ce qui pourrait nuire à la protection des personnes et des biens ainsi qu'à la protection de l'environnement. Bien que la MRC ne modifie pas cette section, il est pertinent que la MRC mette cette section à jour afin de se conformer à la PPRLPI à jour[2] et assurer une concordance métropolitaine concernant ces enjeux.

Demandes du gouvernement

Dans le but d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, la MRC devra, à l'étape du règlement, intégrer l'information officielle des rapports du PDCC sur les zones inondables et les cotes de crues. Pour ce faire, elle peut reconduire toute l'information afférente de son SADR en vigueur ou préciser que les cotes de crues obtenues dans le cadre du PDCC, ou à la suite d'un sinistre, font partie intégrante du SADR.

La MRC devra aussi s'assurer que les dispositions sur les prélèvements de surface et la gestion des bassins versants soient conformes à la dernière version de la PPRLPI en vigueur.

[2] La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été mise à jour par le décret numéro 702-2014 adopté par le gouvernement en juillet 2014 afin de l'harmoniser avec le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

La gestion intégrée des ressources naturelles

L'affectation des terres de l'État

La MRC prohibe l'implantation de parcs éoliens sur les terres publiques des Zec de la Rivière-Blanche et de Batiscan-Nelson ainsi que dans la majorité du territoire non-organisé du Lac-Croche, ce qui va à l'encontre du PATP de la Capitale-Nationale[3].

En outre, le MERN constate que la carte des paysages sensibles à l'exploitation forestière intensive n'est pas conforme au PATP et pourrait porter à confusion. Effectivement, la station forestière Duchesnay y est identifiée comme une affectation « Conservation » alors qu'aux grandes affectations de la MRC, elle est intégrée dans l'affectation « Forestière », ce qui pourrait nuire aux activités permises à l'intérieur des vocations attribuées au territoire public.

Par ailleurs, la MRC ne décrit pas les usages autorisés dans l'affectation « Récréoforestière » située sur des terres du domaine de l'État dans le territoire non-organisé du Lac-Croche. Effectivement, le MERN et le MFFP constatent que les aires d'affectation RF-27 et RF-28 n'apparaissent pas dans la grille de compatibilité des usages.

Cette section du SADR n'est pas modifiée par la MRC, mais elle pourrait avoir pour effet d'autoriser des usages non compatibles avec la vocation du territoire et ne pas être conforme au PATP de la Capitale-Nationale.

Demandes du gouvernement

Afin de favoriser les activités de conservation, de protection et de mise en valeur des ressources et leurs potentiels sur les terres publiques, la MRC devra, à l'étape du règlement, autoriser l'implantation de projets de parcs éoliens sur les terres publiques de l'État, tel que prévu au PATP.

De plus, la MRC devra s'assurer de mettre à jour sa carte des paysages sensibles à l'exploitation forestière intensive en concordance avec le PATP et sa carte des grandes affectations.

Enfin, elle devra s'assurer de décrire les usages autorisés dans les affectations « Récréoforestières » RF-27 et RF-28 en conformité au PATP de la Capitale-Nationale.

La ressource énergétique éolienne

La MRC intègre un nouveau chapitre portant sur le développement de l'énergie éolienne. Cependant, le MERN constate que la MRC prévoit plusieurs dispositions visant à restreindre ou interdire les activités d'implantation et d'exploitation d'éoliennes. Le MERN constate également que les aires désignées par la MRC ne correspondent pas en totalité aux zones compatibles avec harmonisation présentées dans l'analyse territoriale du volet éolien de la Capitale-Nationale produite par ce ministère.

Ces éléments ne permettent pas de conserver, protéger et mettre en valeur le développement de l'énergie éolienne.

Enfin, le MERN constate que la MRC n'a pas réalisé d'analyse de sensibilité des paysages afin de déterminer quels paysages sont à protéger. Effectivement, le MERN est d'avis que la MRC applique une

[3] Le Plan d'affectation du territoire public de la Capitale-Nationale a été publié à la Gazette officielle le 7 octobre 2015.

norme paysagère sur l'ensemble du territoire, ce qui ne permet pas de privilégier la mise en valeur et l'utilisation efficace et rentable de l'énergie éolienne tout en ciblant les paysages sensibles à protéger.

Demandes du gouvernement

Afin de conserver, protéger et mettre en valeur la ressource éolienne et son potentiel, la MRC devra, à l'étape du règlement, s'assurer de ne pas prohiber ou restreindre l'implantation de parcs éoliens et des grandes éoliennes dans les zones compatibles avec harmonisation, telles qu'identifiées à l'analyse territoriale du volet éolien de la Capitale-Nationale.

Enfin, la MRC devra revoir les dispositions au regard de l'implantation de projets éoliens afin qu'elles reposent davantage sur la connaissance des paysages sensibles à protéger identifiés à cet effet.

Enfin, la MRC intègre des dispositions sur les superficies d'implantation et sur le démantèlement d'éoliennes. Le MERN est d'avis que ces dispositions vont à l'encontre de celles comprises dans les décrets gouvernementaux autorisant un projet de parc éolien, ce qui a pour effet de restreindre indirectement le développement de l'énergie éolienne.

Recommandations du gouvernement

Afin d'harmoniser les dispositions du SADR avec celles des décrets relatifs aux parcs éoliens, la MRC devrait s'assurer que la superficie minimale pour l'implantation d'une éolienne est de 10 000 m² et elle ne devrait pas préciser de délai de démantèlement pour les grandes éoliennes.

Tableau 1 : Liste des sites archéologiques dans la MRC de La Jacques-Cartier

BORDEN	NOM DU SITE	LATITUDE	LONGITUDE	LOCALISATION	MUNICIPALITÉ
ClEv-1	Chauffoir à avoine du Manoir Juchereau-Duchesnay	465106000	713729000	À 300 mètres de la jonction des routes 367 et 369 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
ClEv-2	Ferme Murphy	465854115	713034387	Situé dans la montagne, sur le terrain de l'école secondaire du Mont-Saint-Sacrement, au 200, boulevard Saint-Sacrement.	Saint-Gabriel-de-Valcartier
CgEt-1	Chapelle de la Mission	470424000	711551000	Près de la rive ouest de la rivière des Hurons, à l'est du village de Saint-Adolphe.	Stoneham-et-Tewkesbury
CgEt-2	Arnot	470232347	711946001	À 230 mètres au nord de la rue Saint-Edmond, à la hauteur de sa jonction avec la rue Whalen.	Stoneham-et-Tewkesbury
CgEu-1	Ferme de la famille Wright	470049000	712056000	Dans l'emprise de la route 54 et de la nouvelle route 175. Dans le parc du Mont Wright, à l'est du boulevard Talbot.	Stoneham-et-Tewkesbury
CgEu-a	Rivière Jacques-Cartier	470313000	712541000	Sur le bord de la rivière Jacques-Cartier, sur la rive sud, entre l'église et le pont.	Stoneham-et-Tewkesbury
CgEv-1	Lac Tantaré	470412000	713402000	Dans le coin nord-ouest de la section ouest du lac Tantaré. Dans la réserve écologique Tantaré.	Saint-Gabriel-de-Valcartier
CgEv-2	Lac Tantaré	470353000	713345000	Du côté ouest de la décharge du lac Tantaré, vis-à-vis l'ancien barrage de bois. Dans la réserve écologique Tantaré.	Saint-Gabriel-de-Valcartier
ChEu-1	Rivière Jacques-Cartier	471109000	712252000	Sur la rive ouest de la rivière Jacques-Cartier, en face de l'embouchure de la rivière Sataurisk. À l'intérieur du parc national de la Jacques-Cartier.	Stoneham-et-Tewkesbury
ChEu-2	Rivière Jacques-Cartier	471106000	712250000	Au sud de la baie qui fait face à l'embouchure de la rivière Sautauriski sur la rive ouest de la rivière Jacques-Cartier. À l'intérieur du parc national de la Jacques-Cartier.	Stoneham-et-Tewkesbury
ClEv-1	Petit lac Jacques-Cartier	472353000	713146000	À l'embouchure d'un ruisseau sur la rive ouest du Petit lac Jacques-cartier, sur une petite plage de sable.	Lac-Croche

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Le sous-ministre

Québec, le 23 octobre 2015

Monsieur Richard Lehoux
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce
700, rue Notre-Dame Nord, bureau B
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Monsieur le Préfet,

Le 18 août 2015, la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a adopté le projet de règlement numéro 348-08-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à des fins résidentielles.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics.

Tout d'abord, la Municipalité régionale de comté ne prend pas en compte toutes les superficies vacantes pouvant accueillir le développement résidentiel à proximité du périmètre d'urbanisation dans son évaluation des espaces disponibles. Or, certains secteurs, contigus au périmètre d'urbanisation ou très près de celui-ci, peuvent présenter des potentiels de développement importants.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra, afin d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes, considérer dans l'analyse des espaces disponibles au développement, toutes les superficies vacantes dans l'affectation « Résidentielle » du Parc-Boutin et dans les îlots déstructurés contigus au périmètre d'urbanisation ou à proximité de celui-ci.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

En outre, le gouvernement appuie les intentions de la Municipalité régionale de comté de consolider le noyau urbain de la municipalité et les réseaux existants. Si elle souhaite diriger prioritairement le développement vers les secteurs bâtis existants disposant notamment d'infrastructures et d'équipements, elle devrait mettre en place des dispositions limitant le développement dans les secteurs urbains hors du périmètre d'urbanisation où l'ouverture de rues est permise.

Ensuite, le ministère des Transports constate que le secteur visé par l'agrandissement du périmètre d'urbanisation se situe en bordure de la route 218. Bien que le schéma d'aménagement et de développement révisé prévoie des dispositions relatives au bruit routier, cette route n'avait pas été désignée comme contrainte majeure lors de l'adoption du schéma en 2005, puisque le débit journalier moyen estival (DJME) était alors inférieur à 5000 véhicules. Cependant, l'augmentation de la circulation sur cet axe au cours des 10 dernières années fait en sorte que ce tronçon a atteint un DJME supérieur à 5700 véhicules.

Par conséquent, afin de concourir à la réduction des nuisances sonores associées aux voies de circulation, la Municipalité régionale de comté devra identifier comme contrainte majeure le tronçon de la route 218, situé entre le chemin Iberville et la route 171, afin que les mesures régissant les usages sensibles au bruit prévues au schéma s'appliquent dans ce secteur.

Enfin, le ministère des Transports est préoccupé par la fluidité du réseau routier supérieur. En ce sens, la MRC devrait planifier le développement du secteur visé en évitant la multiplication des accès le long de la route 218.

Monsieur Simon Castonguay, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 338-4624, poste 81205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

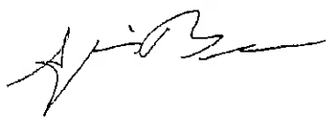

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 18 janvier 2016

Monsieur Richard Lehoux
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce
700 rue Notre-Dame Nord, bureau B
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Monsieur le Préfet,

Le 17 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a adopté le projet de règlement numéro 351-11-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de paroisse de Saints-Anges à des fins industrielles et le périmètre d'urbanisation de la municipalité de paroisse de Sainte-Hénédine afin d'aménager une aire de virée dans une rue sans issue. Ces modifications sont conformes aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

Toutefois, le gouvernement constate que le projet de règlement a pour effet d'apporter une autre modification aux limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de paroisse de Saints-Anges pour laquelle la Municipalité régionale de comté n'a fourni aucune justification. En effet, selon la cartographie soumise, un secteur d'environ un hectare situé au nord-est du périmètre d'urbanisation et ayant été retiré de celui-ci à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 314-04-2012, est inclus au périmètre d'urbanisation dans le présent projet de règlement. Or, en l'absence d'informations sur cette modification, le gouvernement n'est pas en mesure de déterminer si celle-ci est conforme aux orientations gouvernementales. Par conséquent, le projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

À l'étape du règlement, si la Municipalité régionale de comté n'a pas l'intention d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité dans un secteur situé au nord-est, elle devra modifier la carte présentant la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de paroisse de Saints-Anges en conséquence. Si elle souhaite modifier les limites du périmètre d'urbanisation afin d'inclure ce secteur, la Municipalité régionale de comté devra justifier cet agrandissement du périmètre d'urbanisation en fonction des besoins en espaces de la municipalité à des fins urbaines sur un horizon de 10 à 15 ans.

Enfin, le gouvernement encourage la Municipalité régionale de comté à mettre en place des mesures permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse entre l'entreprise visée et les résidences situées à proximité dans la municipalité de paroisse de Saints-Anges.

Monsieur Simon Castonguay, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 338-4624, poste 81205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 26 juin 2015

Monsieur Bruno Laroche
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord
161, rue de la Gare, bureau 200
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

Monsieur le Préfet,

Le 22 avril 2015, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le projet de règlement numéro 285-15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à autoriser une dérogation en zone inondable aux abords de la rivière du Nord afin de permettre la construction d'un puits communautaire sur le territoire de la ville de Saint-Colomban.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics ainsi que de protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages.

En effet, la Municipalité régionale de comté n'a pas fourni les renseignements nécessaires permettant de déterminer si les travaux menant à la construction d'un puits communautaire dans la zone inondable permettent d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être publics ainsi que la protection de l'environnement.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite toujours autoriser cette dérogation, elle devra, à l'étape du règlement, présenter une description du puits communautaire ainsi qu'un plan détaillé permettant d'identifier les principales caractéristiques et composantes du projet.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Pour ce faire, je vous encourage à collaborer avec la direction régionale de l'analyse et de l'expertise des Laurentides du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en les contactant au 450 433-2220.

Madame Sophie Rioux-Hébert, de la Direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 569-7646, poste 81503.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 18 septembre 2015

Monsieur Bruno Laroche
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord
161, rue de la Gare, bureau 200
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

Monsieur le Préfet,

Le 8 juillet 2015, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le projet de règlement numéro 286-15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir l'affectation « Villageoise » ainsi qu'à déplacer et agrandir l'affectation « Services industriels ».

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, l'agrandissement des affectations « Villageoise » et « Services industriels » sans justification des besoins pour de nouveaux espaces à des fins urbaines, notamment résidentielles et industrielles, ne permet pas d'assurer que ces modifications favorisent la consolidation des secteurs résidentiels et industriels existants, principalement ceux du principal pôle de services et d'équipements.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite donner suite aux agrandissements des affectations « Villageoise » et « Services industriels » sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte, elle devra démontrer que ces modifications visent à répondre aux besoins en espace pour ces types d'usages sur un horizon de 10 à 15 ans.

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

À cet effet, le gouvernement tient à rappeler à la Municipalité régionale de comté qu'elle devra procéder à l'intégration de l'orientation numéro 10 à son schéma avant de donner suite à ces modifications ou à toute autre modification de ce dernier ayant un impact en matière de gestion de l'urbanisation. Ainsi, la démonstration des besoins devra s'inscrire à l'intérieur d'une planification de la gestion de l'urbanisation réalisée à l'échelle de l'ensemble de son territoire et intégrant tous les principes de l'orientation numéro 10.

En outre, le ministère des Transports soulève que le développement d'un secteur industriel aux abords de la carrière risque d'accroître les problématiques existantes concernant la circulation de camions provenant de cette dernière. Le gouvernement recommande donc à la Municipalité régionale de comté de tenir compte, dans la détermination d'un nouvel emplacement pour une affectation « Services industriels », des effets de l'augmentation des déplacements sur le réseau routier actuel et des problèmes qu'ils pourront générer ou amplifier.

Madame Sophie Rioux-Hébert, de la Direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 569-7646, poste 81503.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

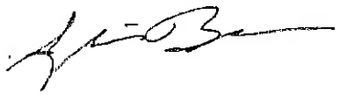

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 janvier 2016

Monsieur Michel Merleau
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
7, rue de la Polyvalente
Gracefield (Québec) J0X 1W0

Monsieur le Préfet,

Le 20 octobre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le projet de règlement numéro 2015-279 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à remplacer une partie des affectations « Forestière » et « Villégiature » dans la municipalité de Cayamant par deux nouvelles affectations « Forestière multiple modulée » et « Conservation stricte » afin de permettre des usages récréatifs et d'hébergement touristique.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

En effet, votre municipalité régionale de comté souhaite autoriser dans l'affectation « Forestière multiple modulée » et sur une superficie de plus de 350 hectares, les « établissements d'hébergement touristique compris à l'article 7 du Règlement sur les établissements touristiques ». Or, permettre l'implantation d'établissements d'hébergement qui comprennent notamment hôtel, motel, résidence de tourisme, etc., pourrait avoir pour effet d'étendre ce type d'usage à caractère urbain sur une vaste superficie située à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, et ainsi contribuer à l'urbanisation diffuse sur le territoire.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Le gouvernement reconnaît que la disponibilité d'hébergement est nécessaire au soutien du développement touristique en dehors des périmètres d'urbanisation. Cependant, la Municipalité régionale de comté devra limiter, au sein de l'affectation « Forestière multiple modulée », les types d'hébergement afin d'orienter ceux à caractère urbain dans les zones urbaines existantes. Toutefois, si celle-ci souhaite les autoriser au sein de cette affectation, elle pourrait les circonscrire à certains secteurs bien délimités ayant un potentiel particulier pour ces types d'usages.

Par ailleurs, afin d'arrimer aux objectifs d'aménagement du territoire la protection de l'environnement et la planification des infrastructures et des équipements à caractère public et assurer leur viabilité, le gouvernement recommande à la Municipalité régionale de comté de s'assurer que les équipements et les installations d'Hydro-Québec soient permis dans les affectations « Forestière multiple modulée » et « Conservation stricte ».

Enfin, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a traité des plaintes contre la Municipalité de Cayamant en lien avec ce projet de règlement. À cet égard, il est important de noter que le présent avis ne porte que sur la conformité du projet de règlement aux orientations gouvernementales et ne préjuge pas de la validité juridique des procédures suivies par la Municipalité locale.

Monsieur Ludovic Arès, de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 819 772-3006, poste 80704.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

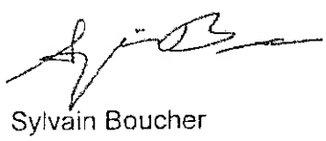

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 janvier 2016

Monsieur Michel Merleau
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
7, rue de la Polyvalente
Gracefield (Québec) J0X 1W0

Monsieur le Préfet,

Le 20 octobre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le projet de règlement numéro 2015-281 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à remplacer une partie de l'affectation « Forestier » dans la municipalité de Grand-Remous par une nouvelle affectation « Industrielle ».

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, la Municipalité régionale de comté souhaite autoriser dans la nouvelle affectation « Industrielle » tous les usages industriels et de services sur une superficie d'environ 650 hectares sans justification des besoins. Or, permettre l'implantation de ces usages sur une vaste superficie pourrait nuire à la consolidation des acquis dans les périmètres d'urbanisation et dans les espaces industriels existants sur le territoire.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche, elle devra justifier ses besoins à des fins industrielles sur un horizon de 10 à 15 ans et revoir les limites de l'affectation « Industrielle » afin qu'elles correspondent à ceux-ci. Elle devra également limiter au sein de l'affectation « Industrielle » les services liés aux activités industrielles afin d'orienter ceux à caractère urbain dans les zones urbaines existantes.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par ailleurs, le gouvernement invite la Municipalité régionale de comté à tenir compte des effets de l'augmentation de la circulation sur la route 117 afin d'éviter les problèmes de sécurité et de fluidité du réseau.

Enfin, le gouvernement est préoccupé par la présence d'une aire de nidification d'une espèce faunique vulnérable, le pygargue à tête blanche, et d'une aire de confinement du cerf de Virginie à l'intérieur de l'affectation « Industrielle ». La cartographie des habitats de ces espèces est disponible à la Direction régionale de l'Outaouais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Je vous invite à consulter ces cartes et à échanger avec les responsables régionaux de ce ministère afin de discuter des mesures de protection qui pourraient s'appliquer quant à la protection des habitats de ces espèces.

Monsieur Ludovic Arès, de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 819 772-3006, poste 80704.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 24 novembre 2015

Monsieur Gilles Plante
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
255, boulevard Laurier, bureau 100
McMasterville (Québec) J3G 0B7

Monsieur le Préfet,

Le 17 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté le projet de règlement numéro 32-15-22 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à créer les aires d'affectation « Multifonctionnelle MTF-5 » et « Récréative REC-11 » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Beloeil. Ces deux modifications affectent principalement les aires d'affectation commerciale « COM-8 » et « COM-9 » situées aux abords des sorties numéros 109 et 112 de l'autoroute 20 à Beloeil, présentement inscrites au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le projet de règlement vient limiter l'implantation de commerces de vente au détail à ceux qui sont d'envergure locale (commerces de proximité), en plus d'imposer une superficie d'implantation maximale à l'intérieur de chacun. Cet encadrement permet par ailleurs l'émergence de milieux de vie complets desservis par un réseau de transport collectif.

Cependant, ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation visant la consolidation et la valorisation des centres-villes ainsi que des artères commerciales et traditionnelles. En effet, les définitions des usages « Bureaux » et « Parc d'affaires » contenues dans le projet de règlement numéro 32-15-22 ne permettent pas d'évaluer de quelle manière leur implantation répond à l'objectif de créer une fonction de bureaux à vocation industrielle, sans porter atteinte au dynamisme des espaces à bureau conventionnels des artères commerciales et noyaux urbains existants, dont ceux localisés aux abords de la route 116.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Dans ce contexte, la Municipalité régionale de comté devra, à l'étape du règlement, encadrer davantage l'autorisation des usages « Bureau » et « Parc d'affaires » dans les aires d'affectation « REC-11 » et « MTF-5 », afin de répondre aux besoins signifiés en termes de bureaux à vocation industrielle et pour éviter de concurrencer le type de bureau présent au centre-ville de Beloeil et plus largement aux abords de la route 116.

Monsieur Thierry Deroo, de la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au numéro de téléphone 514 873-6403, poste 6142.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 29 mai 2015

Madame Marielle Fecteau
Préfète
Municipalité régionale de comté du Granit
3502, rue Agnès
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1L3

Madame la Préfète,

Le 18 mars 2015, la Municipalité régionale de comté du Granit a adopté le projet de règlement numéro 2015-09 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à revoir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Lambton, à réduire celui de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois et à autoriser l'usage « commerce » dans les affectations « Agro-forestière type 1 » et « Agro-forestière type 2 ».

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles.

En effet, au schéma, la définition d'usage « commerce » est très générale et ouvre la possibilité d'implanter toute forme de commerces. Ainsi, en autorisant cet usage dans les affectations « Agro-forestière type 1 » et « Agro-forestière type 2 », la Municipalité régionale de comté permet l'implantation de commerces sur de vastes superficies à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, ce qui n'a pas pour effet d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

En outre, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation constate que la Municipalité régionale de comté dispose déjà, dans les affectations « Agro-forestière type 1 » et « Agro-forestière type 2 » situées en zone agricole, de la possibilité d'établir plusieurs types de commerces, notamment ceux reliés à l'agriculture. Ainsi, autoriser l'usage « commerce » dans ces affectations, même selon les conditions proposées, pourrait avoir pour effet de permettre l'implantation d'activités commerciales non complémentaires aux activités et aux exploitations agricoles, ce qui n'a pas pour effet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Par conséquent, à l'étape du règlement, si la Municipalité régionale de comté souhaite autoriser les commerces en zone agricole, elle devra s'assurer de les limiter à ceux en lien avec l'agriculture.

Madame Judith Côté, de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 820-3244, poste 80506.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

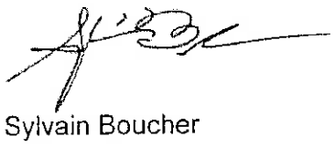

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 19 juin 2015

Madame Diane Lebouthillier
Préfète
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé
129, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 101
Chandler (Québec) G0C 1K0

Madame la Préfète,

Le 15 avril 2015, la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté le projet de règlement numéro 290-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à modifier les limites de plusieurs affectations et à apporter diverses précisions et ajouts, notamment dans la grille de compatibilité des usages, sur la localisation de prises d'eau potable, sur les conditions d'émission de permis de construction, sur des mesures relatives aux anciens lieux d'élimination de matières résiduelles et sur des dispositions relatives à l'implantation d'antennes et de tours de télécommunication.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, plus particulièrement celle visant l'optimisation, par la planification des espaces industriels, des retombées des investissements publics et privés consentis.

En premier lieu, le retrait d'une partie de l'affectation « Industrielle » du parc d'hivernage du secteur de Newport dans la municipalité de Chandler sans démonstration des impacts sur la planification des espaces voués à cet usage n'assure pas la protection de l'intégrité des secteurs industriels viabilisés. En effet, cette zone industrielle est active et, outre le secteur visé, il semble y avoir peu d'espaces vacants pour de futurs projets ou agrandissements de type industriel dans cette affectation.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, la demande formulée dans l'avis gouvernemental du 13 juin 2014 est réitérée. Ainsi, la Municipalité régionale de comté devra, si elle désire retirer une partie de l'affectation « Industrielle » du parc d'hivernage de secteur de Newport, démontrer que cette modification ne nuira pas à la rentabilisation des investissements consentis dans cette zone et à la consolidation des acquis de celle-ci.

En outre, votre municipalité régionale de comté souhaite agrandir d'environ 118 hectares l'affectation « Industrielle » du secteur du Lac au Caribou dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons. Cependant, bien que l'intention du propriétaire des terrains visés soit de se servir de ce secteur pour s'approvisionner en matière minérale, les usages autorisés par la Municipalité régionale de comté dans cet agrandissement sont ceux de l'affectation « Industrielle », soit la possibilité d'implanter tous types d'industries.

Or, de grandes superficies sont toujours vacantes à l'intérieur de cette affectation et l'ajout d'espaces supplémentaires pourrait nuire à la consolidation des espaces industriels importants qui existent et qui ont été viabilisés.

Si la Municipalité régionale de comté souhaite agrandir l'affectation « Industrielle » du secteur du Lac au Caribou, elle devra justifier adéquatement ses besoins en espaces supplémentaires en se basant sur les tendances du développement industriel des dernières années mis en relation avec les espaces disponibles pour cet usage. Toutefois, puisque cet agrandissement semble correspondre à un besoin particulier d'une entreprise, votre municipalité régionale de comté pourrait encadrer plus spécifiquement le type d'activité autorisé dans ce secteur afin de les limiter à des activités connexes et nécessaires au fonctionnement de l'entreprise visée.

Monsieur Sébastien Daignault, de la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 689-5024, poste 81104.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 6 août 2015

Monsieur Sylvain Labrecque
Préfet
Municipalité régionale de comté de L'Érable
1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville (Québec) G6L 3S7

Monsieur le Préfet,

Le 17 juin 2015, la Municipalité régionale de comté de L'Érable a adopté le projet de règlement numéro 342 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre urbain de la municipalité de paroisse de Plessisville, à revoir la délimitation de la zone inondable du Lac William, à modifier la terminologie relative à la gestion des cours d'eau et à apporter diverses corrections et modifications.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection des éléments naturels, plus particulièrement quant à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. En effet, la Municipalité régionale de comté ajoute et modifie certaines définitions relatives à la gestion des cours d'eau dans sa terminologie et sur la cartographie de la zone inondable du Lac William. Toutefois, ces termes ne sont pas conformes aux définitions prévues dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ce qui pourrait nuire à l'application de cette politique. Ces modifications vont ainsi à l'encontre des attentes du gouvernement à cet effet.

À l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra apporter les modifications nécessaires à la terminologie relative à la gestion des cours d'eau afin d'assurer la conformité du règlement aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 novembre 2015

Monsieur Paul Vachon
Préfet
Municipalité régionale de comté des Appalaches
233, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2

Monsieur le Préfet,

Le 9 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté des Appalaches a adopté le projet de règlement numéro 159 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à autoriser l'ouverture de nouvelles rues dans une section d'un îlot déstructuré situé sur le territoire de la ville de Thetford Mines.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. L'ouverture de nouvelles rues dans une section de l'îlot déstructuré 001-084 afin d'y accroître le potentiel résidentiel ne répond pas aux attentes du gouvernement en ce qui a trait aux îlots déstructurés. En effet, ceux-ci visent à consolider des secteurs déstructurés existants à l'intérieur desquels subsistent de rares lots vacants et enclavés. Or, cette modification vise plutôt à ouvrir un secteur de développement pour de nouvelles résidences à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, ce qui n'a pas pour effet d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche, elle devra, à l'étape du règlement, justifier le nouveau développement souhaité comme une extension au périmètre d'urbanisation en raison de sa contiguïté avec celui-ci. Pour ce faire, elle devra démontrer ses besoins à des fins résidentielles sur un horizon de 10 à 15 ans en considérant notamment les espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation de la ville de Thetford Mines.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par ailleurs, le gouvernement s'attend à ce que la Municipalité régionale de comté limite au strict minimum les activités urbaines à l'extérieur des zones urbaines et à ce que les secteurs voués au développement urbain se retrouvent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Ainsi, si les espaces vacants dans le périmètre d'urbanisation ne permettent pas de répondre à la demande à des fins résidentielles, la Municipalité régionale de comté devra privilégier un agrandissement du périmètre d'urbanisation à l'extérieur de la zone agricole permanente ou démontrer que le secteur visé est le seul à pouvoir accueillir du développement résidentiel en continuité du périmètre d'urbanisation.

Monsieur Simon Castonguay, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 338-4624, poste 81205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 3 décembre 2015

Monsieur Gérard Bruneau
Préfet
Municipalité régionale de comté des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Monsieur le Préfet,

Le 16 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté le projet de règlement numéro 2015-92 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir l'affectation « Récréative » en bordure de la rivière Batiscan, sur le territoire de la municipalité de Batiscan, afin de permettre l'agrandissement des activités de l'entreprise Marina Village de Batiscan.

Ce projet de règlement n'est pas conforme à l'orientation gouvernementale visant à contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics et ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages.

En effet, la Municipalité régionale de comté n'a pas fait la démonstration que l'agrandissement projeté respecte la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra préciser l'emplacement exact des futurs équipements et installations prévus au projet d'agrandissement. Si ces travaux sont localisés en zone inondable ou dans le littoral et s'ils sont admissibles à une dérogation, la Municipalité régionale de comté devra fournir les documents ou les études nécessaires

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

présentés à l'annexe 2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Par ailleurs, le ministère des Transports a entamé un processus qui mènera à la détermination d'un site pour construire un nouveau pont enjambant la rivière Batiscan. Celui-ci est préoccupé par la délimitation de l'affectation « Récréative » qui pourrait entrer en conflit avec la localisation du futur pont.

Madame Sandra Baron, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister la Municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 371-6653, poste 80403.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 27 janvier 2016

Monsieur Gérard Bruneau
Préfet
Municipalité régionale de comté des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Monsieur le Préfet,

Le 25 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté des Chenaux a adopté le projet de règlement numéro 2015-94 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à autoriser une virée à l'extrémité est du chemin de L'Île-du-Large dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et l'agrandissement d'une résidence située sur la rue des Quatorze-Soleils de la municipalité de Champlain.

À la lumière des documents reçus, la dérogation en zone inondable de faible courant relative au chemin de L'Île-du-Large est conforme aux orientations gouvernementales. Toutefois, la Municipalité régionale de comté n'a pas fait la démonstration que l'agrandissement projeté d'une résidence située sur la rue des Quatorze-Soleils dans la municipalité de Champlain respecte la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables assurant ainsi la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, ce projet de règlement n'est pas conforme à l'orientation gouvernementale visant à contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics et ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra démontrer que le projet de l'agrandissement d'une résidence sur la rue des Quatorze-Soleils respecte les critères d'acceptabilité d'une demande de dérogation en zone inondable de grand courant, tel que prévu à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Madame Sandra Baron, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister la Municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 371-6653, poste 80403.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 18 juin 2015

Monsieur Hector Provençal
Préfet
Municipalité régionale de comté des Etchemins
1137, route 277
Lac-Etchemins (Québec) G0R 1S0

Monsieur le Préfet,

Le 14 avril 2015, la Municipalité régionale de comté des Etchemins a adopté le projet de règlement numéro 120-15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à inclure au schéma d'aménagement et de développement révisé un nouvel îlot déstructuré situé sur le territoire des municipalités de Sainte-Justine et de Saint-Luc-de-Bellechasse afin de permettre un développement de villégiature.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, l'îlot JU-03 comprend des espaces vacants significatifs pouvant représenter un potentiel important de nouvelles constructions résidentielles à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, ce qui ne contribue pas à la consolidation des zones urbaines existantes.

En outre, bien que le gouvernement comprenne que le secteur visé puisse présenter des attraits en termes de villégiature, ce type de développement est déjà autorisé dans plusieurs secteurs de la municipalité régionale de comté. Or, l'ajout de nouveaux espaces au développement hors des périmètres d'urbanisation est susceptible de favoriser l'urbanisation diffuse.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté désire poursuivre sa démarche, elle devra, à l'étape du règlement, démontrer que le développement autour du Lac à Pierre ne nuira pas à la consolidation des zones urbaines existantes dans les municipalités visées, notamment à l'aide de données récentes sur le développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Elle devra également démontrer ses besoins à des fins de villégiature sur un horizon de 10 à 15 ans. Pour ce faire, elle devra considérer l'ensemble des espaces disponibles dans l'affectation « Villégiature » et dans le secteur des Monts Notre-Dame.

Monsieur Simon Castonguay, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 338-4624, poste 81205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 23 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Robitaille
Préfet
Municipalité régionale de comté des Moulins
Boîte postale 204
710, boulevard des Seigneurs
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

Monsieur le Préfet,

Le 18 août 2015, la Municipalité régionale de comté des Moulins a adopté le projet de règlement numéro 97-33R-5 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à autoriser l'usage commercial dans l'îlot déstructuré H1, localisé dans le territoire de la ville de Terrebonne.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales visant à consolider les zones urbaines existantes et prioriser la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens et orienter l'extension urbaine vers les parties de territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et acceptable pour l'environnement, puisque la MRC ne démontre pas l'impact des activités commerciales prévues à l'intérieur de l'îlot déstructuré H1 sur la gestion de l'urbanisation.

Ainsi, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra démontrer que les modifications souhaitées n'ont pas d'impact sur la consolidation des zones urbaines existantes, ou baliser adéquatement les usages commerciaux qu'elle souhaite autoriser dans l'îlot H1.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Nelly Santarossa, de la Direction des affaires métropolitaines du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 514 873-6403, poste 6108.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 5 novembre 2015

Monsieur Hugues Grimard
Préfet
Municipalité régionale de comté des Sources
309, rue Chassé
Asbestos (Québec) J1T 2B4

Monsieur le Préfet,

Le 17 août 2015, la Municipalité régionale de comté des Sources a adopté le projet de règlement numéro 218-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à modifier les cotes de crues des plaines inondables du lac Trois-Lacs et d'une partie de la rivière Nicolet Sud-Ouest, sur le territoire de la ville d'Asbestos.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et celui de la Sécurité publique constatent que la Municipalité régionale de comté ne précise pas la méthodologie utilisée pour arriver à la détermination de ces nouvelles cotes de crues. Ainsi, en l'absence de justificatifs, ces ministères ne sont pas en mesure d'évaluer la conformité de la détermination de ces nouvelles cotes de crues à l'orientation gouvernementale visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Par conséquent, à l'étape du règlement, pour que le gouvernement puisse se prononcer sur la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, la Municipalité régionale de comté devra présenter la méthodologie utilisée pour déterminer les nouvelles cotes de crues sur le territoire de la ville d'Asbestos. Le ministère du Développement durable, de

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'invite à communiquer avec sa direction régionale afin qu'elle puisse l'accompagner dans sa démarche.

Madame Judith Côté, de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 820-3244, poste 80506.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 15 décembre 2015

Monsieur Gilles Lehouiller
Maire
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Le 19 octobre 2015, la Ville de Lévis a adopté le projet de règlement numéro RV-2015-15-04 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce document vise à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec. Il témoigne des efforts importants que la Ville a déployés pour bonifier sa planification régionale et l'adapter à celle du territoire métropolitain.

Cependant, certaines modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé ne répondent pas ou ne répondent que partiellement aux orientations gouvernementales et doivent être ajustées.

Conséquemment, le contenu du projet de règlement devra être revu en ce qui concerne les éléments décrits en annexe en matière de gestion de l'urbanisation, de planification des infrastructures et des équipements publics, de protection et mise en valeur du territoire et des activités agricoles, de conservation, de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêt et de contribution à la santé, à la sécurité et au bien-être publics.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Les représentants des ministères et organismes concernés par les demandes et les recommandations formulées sont disponibles pour vous rencontrer et vous fournir toutes les précisions nécessaires.

Monsieur Simon Castonguay, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre ville dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 338-4624, poste 81205.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Annexe

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV-2015-15-04
VILLE DE LÉVIS

Demandes et recommandations du gouvernement

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Décembre 2015

Liste des principaux acronymes utilisés dans ce document

Acronymes techniques

LAU :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PU :	Périmètre d'urbanisation
PPRLPI :	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
SADR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé
ZP :	Zone prioritaire
ZR :	Zone de réserve

Entités municipales, ministères et organismes mandataires de l'État

CMQ :	Communauté métropolitaine de Québec
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
HQ :	Hydro-Québec

Table des matières

La gestion de l'urbanisation 5

L'évaluation des besoins en développement 5

La planification des infrastructures, des équipements et des services publics 5

Les infrastructures de transport terrestre 5

Les infrastructures et les équipements électriques 6

La protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles 6

La protection de l'environnement et des milieux naturels 7

Les espèces floristiques 7

Les territoires d'intérêt 7

Les rives, le littoral et les plaines inondables 8

La protection des personnes et des biens 9

Les normes de lotissement 9

Les prises de captage d'eau potable 9

Les matières résiduelles 10

Les nuisances sonores 10

Les zones exposées aux contraintes naturelles 11

Les zones exposées aux contraintes anthropiques 11

Tableau 1 : Liste des équipements et infrastructures électriques 12

La gestion de l'urbanisation

L'évaluation des besoins en développement

La Ville de Lévis évalue le potentiel de construction dans les espaces disponibles du PU à environ 24 000 logements et estime ses besoins en matière de construction résidentielle à environ 8 500 nouveaux logements dans les 10 prochaines années. Elle adhère aux critères du PMAD de la CMQ lui autorisant de prévoir deux fois l'espace nécessaire pour accueillir sa croissance en allouant des superficies pour 17 000 nouveaux logements.

Pour gérer l'écart entre le potentiel et les besoins en développement, la Ville adopte un mode de gestion lui permettant d'effectuer deux types d'opérations dans le PU : d'une part, l'ajustement des ZP à même les ZR afin de conserver toujours un potentiel de construction de 17 000 logements pour conserver une offre abordable pour les ménages et, d'autre part, la permutation d'espaces de superficie équivalente entre les ZP et les ZR pour répondre à des enjeux de localisation du développement. Pour ce faire, le SADR indique que la délimitation des ZP et des ZR sera effectuée dans la réglementation d'urbanisme en effectuant un suivi continu du développement.

Toutefois, le MAMOT est d'avis que la délimitation des ZP et des ZR dans la règlementation d'urbanisme n'est pas conforme aux orientations gouvernementales. De plus, la mesure d'ajustement pour le maintien d'une offre de 17 000 logements en tout temps pour les nouveaux ménages signifie que les ZP devront être agrandies à même les ZR. Il n'est donc pas possible pour le gouvernement de s'assurer que les superficies disponibles ne dépassent pas les besoins en espace supplémentaire dans l'horizon de développement.

Demande du gouvernement

Dans le but de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et d'orienter l'extension urbaine dans les parties de territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et acceptable au plan environnemental, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, délimiter les ZP et les ZR dans le SADR, plutôt que dans la réglementation d'urbanisme et retirer la mesure permettant l'ajustement d'une ZP.

La planification des infrastructures, des équipements et des services publics

Les infrastructures de transport terrestre

La Ville de Lévis dresse un portrait des modes de transport utilisés sur son territoire où elle décrit les principales problématiques en cette matière. Elle adopte aussi une classification fonctionnelle pour les composantes routières municipales et celles sous la gouverne du MTQ.

Toutefois, le MTQ est d'avis que la Ville ne détaille pas suffisamment les problématiques du transport adapté et du transport collectif ainsi que les déplacements cyclistes. De plus, la classification fonctionnelle de la Ville diffère de celle du ministère, le réseau cyclable n'est pas clairement et complètement identifié et des composantes du réseau ferroviaire ne sont pas précisées.

Demandes du gouvernement

Afin d'arrimer aux objectifs d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement la planification des infrastructures et des équipements à caractère public et assurer leur viabilité, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, dresser un portrait du transport adapté et bonifier le chapitre du transport collectif en y apportant des données statistiques pour appuyer ses choix en matière de mobilité, par exemple, en utilisant les données de l'enquête Origine-Destination de 2011.

De plus, elle devra corriger la description et la cartographie du réseau routier en conformité avec la classification fonctionnelle du MTQ, préciser davantage les tracés du réseau cyclable et corriger la description des subdivisions du réseau ferroviaire du Canadian National sur la ligne transcontinentale.

Les infrastructures et les équipements électriques

La Ville de Lévis décrit les infrastructures et équipements majeurs présents sur son territoire et adopte des dispositions pour leur encadrement. Cependant, HQ constate qu'aucune liste de ses infrastructures et équipements n'est intégrée au SADR. De plus, la Ville n'identifie pas clairement les postes de transformation d'énergie comme des contraintes anthropiques et certaines dispositions s'avèrent contraignantes pour l'implantation et l'entretien des équipements.

Demandes du gouvernement

Dans le but de contribuer à une planification et à une rationalisation des infrastructures et des équipements électriques en conciliant les préoccupations du milieu et du gouvernement, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, compléter la liste des équipements et infrastructures de la société HQ en y référant également dans la cartographie. Le Tableau 1 dans cet avis présente une liste de ces équipements et infrastructures électriques.

Elle devra aussi exclure les travaux d'entretien de ce réseau de toute disposition visant à les encadrer, notamment en spécifiant que les équipements, infrastructures et les travaux de la société d'État ne sont pas soumis au cadre normatif applicable dans les zones soumises à des risques de glissement de terrain, ni aux interdictions dans les talus rocheux.

La protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles

La Ville de Lévis détermine deux affectations pour la zone agricole : une affectation « Élevage contraignant » et une affectation « Ressources ». Elle vise à reconnaître, protéger et mettre en valeur le territoire agricole en y privilégiant l'implantation des activités et exploitations agricoles de son territoire.

Toutefois, le MAPAQ constate que la Ville autorise l'usage « Éducation, santé et culture » dans ces affectations de la zone agricole, ce qui ne concourt pas à accorder la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole.

Par ailleurs, le MAMOT constate que la Ville autorise tout type de construction résidentielle dans les îlots déstructurés. Bien que l'impact de cette disposition soit moindre, car la Ville y stipule une densité résidentielle maximale de 2 logements à l'hectare, il serait opportun de contraindre davantage la construction résidentielle en milieu agricole.

Demande du gouvernement

Afin de planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, retirer l'usage « Éducation, santé et culture » des affectations « Élevage contraignant » et « Ressources ».

Recommandation du gouvernement

La Ville de Lévis est invitée à préciser que seules les résidences unifamiliales isolées sont autorisées à l'extérieur du PU, notamment dans les affectations agricoles et dans les îlots déstructurés.

La protection de l'environnement et des milieux naturels

Les espèces floristiques

La Ville de Lévis adopte une stratégie de conservation des milieux naturels qui favorise la conservation des milieux sensibles et des habitats rares et vise la protection de certaines espèces floristiques menacées ou vulnérables. Toutefois, le MDDELCC constate que la Ville n'identifie ni localise les espèces floristiques menacées ou vulnérables.

Demandes du gouvernement

Dans le but d'assurer la protection du patrimoine naturel ainsi que le maintien des espèces floristiques et de leurs habitats, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, identifier et localiser les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats déterminés dans la Gazette officielle.

Recommandation du gouvernement

La Ville de Lévis est invitée à adopter des mesures pour assurer la protection des espèces floristiques et de leurs habitats.

Les territoires d'intérêt

La Ville de Lévis identifie les territoires d'intérêt historique, esthétique, culturel et les zones prioritaires de réaménagement et adopte des mesures pour assurer leur protection et leur mise en valeur. Elle identifie aussi des interventions dans ces sites visant à préciser leur identification et les mesures spécifiques pour chacun de ces sites.

Toutefois, le MDDELCC constate que la Ville omet d'identifier comme des sites d'intérêt écologique deux réserves naturelles en milieu privé reconnues par le gouvernement.

En outre, le MERN soulève que des tracés de déviation du sentier de motoneige traversant la réserve écologique de la Grande plée Bleue ont été discutés avec le MDDELCC. Ces tracés ont été identifiés afin d'atténuer les impacts de la pratique de la motoneige au sein de la réserve.

Demande du gouvernement

Afin de participer à la conservation d'échantillons représentant la diversité et la richesse écologique et génétique du patrimoine naturel et contribuer à leur protection notamment en reconnaissant leur statut particulier, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, identifier les réserves naturelles du Polatouche-de-Villieu et du Bois-Barré-de-Villieu.

Recommandation du gouvernement

La Ville de Lévis est invitée à modifier le tracé du sentier de motoneige traversant la réserve écologique de la Grande plée Bleue conformément aux discussions avec le MDDELCC.

Les rives, le littoral et les plaines inondables

La Ville de Lévis adopte des mesures pour assurer la protection des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau. Elle intègre également une dérogation pour les travaux de reconstruction du pont sur la rivière Aulneuse.

Toutefois, le MDDELCC et le MSP sont d'avis que certaines de ces mesures ne sont pas conformes à la PPRLPI et que la Ville n'a pas intégré le chapitre sur les constructions, les travaux et les ouvrages admissibles à une dérogation dans la zone inondable de grand courant. De plus, le MSP n'est pas en mesure de juger de l'admissibilité de la dérogation pour les travaux concernant le pont sur la rivière Aulneuse, car la Ville n'a pas fourni les documents requis en vertu de la PPRLPI.

Demandes du gouvernement

Afin de contribuer à la survie des composantes écologiques et biologiques des rives et du littoral indispensables à la préservation de la qualité des lacs et des cours d'eau, tout en favorisant leur mise en valeur et, le cas échéant, leur restauration, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, corriger les mesures applicables aux rives, au littoral et aux plaines inondables et intégrer le chapitre 4.2.2 de la PPRLPI au SADR. Plus précisément, la Ville devra :

- indiquer que les mesures de protection du littoral, des rives et des plaines inondables s'appliquent à tous les lacs et à tous les cours d'eau, cartographiés ou non, qui répondent à la définition d'un cours d'eau;
- indiquer qu'un permis municipal est nécessaire pour les constructions, ouvrages et travaux réalisés sur les rives, le littoral et les plaines inondables;
- indiquer que les mesures relatives au littoral s'appliquent également aux cours d'eau canalisés;
- retirer le paragraphe 2 de l'article 76 du document complémentaire, car il a été abrogé de la PPRLPI;
- retirer la mesure qui permet le déplacement d'un bâtiment déjà existant dans la rive.

Enfin, pour sa demande de dérogation pour les travaux de reconstruction du pont sur la rivière Aulneuse, la Ville de Lévis devra fournir les documents permettant d'évaluer que la réalisation des travaux satisfait à l'ensemble des critères de la PPRLPI et aux exigences en matière de sécurité des personnes et de protection des biens et n'entrave pas l'écoulement naturel des eaux.

La protection des personnes et des biens

Les normes de lotissement

La Ville de Lévis adopte des normes de lotissement applicables sur son territoire. Toutefois, un élément n'est pas conforme aux normes véhiculées par le gouvernement. En effet, la Ville indique que les normes dans le corridor riverain concernent les lots dont au moins 50 % de la superficie se trouve à l'intérieur de ce corridor. Or, le MDDELCC est d'avis qu'il s'agit d'un assouplissement qui n'est pas prévu aux normes gouvernementales.

Demande du gouvernement

Dans un contexte de développement durable, afin d'assurer la salubrité publique et diminuer la pression sur le milieu naturel lors du lotissement, par une planification adéquate de l'occupation du sol dans une perspective d'ensemble à long terme, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, indiquer que les normes de lotissement dans le corridor riverain de 300 m d'un lac et de 100 m de tout cours d'eau s'appliquent à tout lot localisé, en tout ou en partie, à l'intérieur de ce corridor.

Les prises de captage d'eau potable

La Ville de Lévis a identifié certaines prises de captage d'eau potable et a adopté des mesures pour assurer leur protection. Toutefois, le MDDELCC est d'avis que la Ville n'a pas rempli complétement son obligation en vertu des orientations gouvernementales.

Demandes du gouvernement

Afin de contribuer à assurer aux populations actuelles et aux générations futures l'accès à des approvisionnements sûrs et abordables en eau potable de bonne qualité notamment par une planification des usages à proximité qui protège les prises de captage d'eau, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, localiser tous les sites de prélèvements d'eau potable, de captage souterrain ou de surface de catégories 1 et 2, prises d'eau municipales comme privées aux fins d'alimentation en eau potable, les sites desservant des institutions d'enseignement et des établissements à clientèle vulnérable (santé et services sociaux) et, le cas échéant, ceux qui alimentent des établissements de détention.

De plus, elle devra déterminer les aires de protection des sites de prélèvement d'eau souterraine connues en y définissant également leur caractère de vulnérabilité. Elle devra, le cas échéant, définir le caractère de vulnérabilité pour les sites de prélèvement dont les aires de protection débordent le territoire d'une autre municipalité. Enfin, elle devra adopter des mesures de protection de la nappe phréatique en fonction de sa vulnérabilité et du traitement apporté à l'eau potable distribuée.

Les matières résiduelles

Le MDDELCC constate que la Ville de Lévis n'a pas identifié les lieux de destination des matières résiduelles et les lieux de traitement, d'élimination ou de compostage.

Demande du gouvernement

Dans le but d'arrimer aux objectifs d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement la planification des infrastructures et des équipements à caractère public et assurer leur viabilité, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, identifier tous les lieux de destination des matières résiduelles et les lieux de traitement, d'élimination ou de compostage.

Recommandation du gouvernement

La Ville de Lévis est invitée à adopter des mesures pour s'assurer d'interdire l'implantation d'usages incompatibles à proximité d'une installation de valorisation ou d'élimination de matières résiduelles.

Les nuisances sonores

La Ville de Lévis identifie les isophones 55 dBA $_{Leq\ 24h}$ des tronçons routiers et autoroutiers générant des niveaux de bruit susceptibles d'affecter la santé et le bien-être de la population. Cette identification a été faite suivant un modèle théorique non précisé par la Ville. De plus, elle adopte des dispositions permettant d'établir des cas d'exception pour l'application de la Politique sur le bruit routier. Enfin, elle détermine les usages sensibles au bruit et les opérations cadastrales soumises à l'application de cette politique.

Or, le MTQ est d'avis que la méthode utilisée pour la définition des isophones doit être clairement indiquée et les données sur les DJME servant à cette identification doivent correspondre à celles du relevé le plus récent. De plus, les cas d'exception de l'application de la Politique sur le bruit routier doivent être précisés et, le cas échéant, être assortis de mesures d'atténuation du bruit.

Demandes du gouvernement

Afin de concourir à la réduction des nuisances sonores associées aux voies de circulation qui constituent des contraintes majeures à la santé et au bien-être général en favorisant une planification concertée de leur implantation et une harmonisation des usages à proximité dans le respect du milieu environnant, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, spécifier qu'elle a utilisé la méthode indiquée à l'annexe D de la Politique sur le bruit routier pour identifier les isophones 55 dBA $_{Leq\ 24h}$. Elle devra également utiliser les DJME les plus récents. Ces données pourront lui être fournies par le MTQ.

De plus, elle devra identifier clairement les secteurs où une exception dans l'application de la Politique sur le bruit routier est souhaitée et faire la démonstration que ces exceptions ont un impact marginal sur l'exposition de la population aux nuisances sonores afin que le MTQ puisse évaluer la recevabilité de ces cas. Enfin, elle devra revoir sa définition des usages sensibles au bruit routier, car la liste des usages institutionnels et récréatifs sensibles est incomplète. À titre d'exemple, il serait important d'ajouter aux usages institutionnels sensibles les garderies et les centres pour personnes âgées.

Les zones exposées aux contraintes naturelles

La Ville de Lévis détermine les zones exposées aux contraintes naturelles sur son territoire et adopte un cadre normatif pour assurer la sécurité et le bien-être publics. Cependant, le MSP constate que certains secteurs soumis à des risques d'érosion ne sont pas cartographiés.

Recommandation du gouvernement

La Ville de Lévis est invitée à cartographier les secteurs connus d'érosion des berges aux abords de la rivière Beaurivage dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon. Il en est de même pour les secteurs où il existe une problématique d'inondation par formation d'embâcles sur les rivières Chaudière et Beaurivage.

Les zones exposées aux contraintes anthropiques

La Ville de Lévis identifie les zones exposées à des contraintes anthropiques et adopte des mesures visant l'encadrement des interventions à ces endroits. Les voies de circulation du réseau routier supérieur, certaines industries lourdes et des sites d'élimination ou traitement de déchets et des eaux usées y sont identifiés. Toutefois, le MTQ et HQ sont d'avis que la Ville omet d'identifier les voies ferrées et les postes de transformation d'énergie comme des contraintes anthropiques.

Demande du gouvernement

Afin de contribuer à assurer la santé et la sécurité publiques en prenant en compte, dans la planification de l'occupation du sol, les sources de contraintes majeures de nature anthropique que constituent les immeubles, les ouvrages et les activités à risque présents ou futurs sur le territoire, la Ville de Lévis devra, à l'étape du règlement, identifier les voies ferrées et les postes de transformation d'énergie comme des contraintes anthropiques, autant dans le SADR que dans la cartographie afférente.

Tableau 1 : Liste des équipements et infrastructures électriques

LIGNES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE			
LIGNE	TENSION (KV)	TYPE	LONGUEUR (KM)
783	69	aérien	11
784	69	aérien	11
785	69	aérien	12
787	69	aérien	9
787(D1)	69	aérien	3
1430	120	aérien	18
2311	230	aérien	16
2311(D1)	230	aérien	1
2311(D1)-2312(D1)	230	aérien	4
2312	230	aérien	16
2312(D1)	230	aérien	1
2333	230	aérien	8
2333-2338	230	aérien	2
2338	230	aérien	8
2367	230	aérien	5
2399	230	aérien	7
Segments de lignes de moins de 1 km	230	aérien	< 1
3078-3079	315	aérien	6
3080-3081	315	aérien	6
Segments de lignes de moins de 1 km	315	aérien	< 1
7005	735	aérien	18
7007	735	aérien	17
7008	735	aérien	17
7010	735	aérien	10
7023	735	aérien	18
7035	735	aérien	18
7097	735	aérien	20

POSTES DE TRANSFORMATION		
NOM	TENSION (KV)	MUNICIPALITÉ
Poste Bourget	230	Lévis, V
Poste de la Chaudière	230	Lévis, V
Poste de Lévis	735	Lévis, V

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS		
NOM	ADRESSE	MUNICIPALITÉ
CA Lévis	5130, boul de la Rive Sud	Lévis, V
CA St-Chrysostome	1118, rue Commerciale	Lévis, V

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 9 octobre 2015

Monsieur Jean-Pierre Turcotte
Préfet
Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans
3896, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0

Monsieur le Préfet,

Le 5 août 2015, la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans a adopté le projet de règlement numéro 2015-03 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce document vise à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement révisé au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec. Il témoigne des efforts importants que vous avez réalisés pour bonifier votre planification régionale et l'adapter à celle du territoire métropolitain.

Cependant, certaines des bonifications et des nouveaux éléments apportés au schéma révisé ne répondent pas ou ne répondent que partiellement aux orientations gouvernementales et doivent être ajustés.

Le contenu du projet de règlement devra être revu en ce qui concerne les éléments décrits en annexe en matière de gestion de l'urbanisation, de planification des infrastructures, des équipements et des services publics, de protection et de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, de protection de l'environnement et des milieux naturels et de protection des personnes et des biens.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Les représentants des ministères et organismes concernés par les demandes formulées sont disponibles pour vous rencontrer et vous fournir toutes les précisions nécessaires.

Monsieur Jean-Philippe Robin, de la Direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 691-2060, poste 3448.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Annexe

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03
MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Demandes du gouvernement

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Octobre 2015

Liste des principaux acronymes utilisés dans ce document

Acronymes techniques

LAU :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
MRC :	Municipalité régionale de comté
PU :	Périmètre d'urbanisation
PPRLPI :	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
SAD :	Schéma d'aménagement et de développement
VTT :	Véhicules tout terrain

Ministères, organismes mandataires de l'État et entités municipales

MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MCC :	Ministère de la Culture et des Communications
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MTQ :	Ministère des Transports du Québec
HQ :	Hydro-Québec

Table des matières

La gestion de l'urbanisation 5

La délimitation des PU 5

Les seuils minimaux de densité 5

Les usages à caractère urbain 6

La planification des infrastructures, des équipements et des services publics 7

Les équipements et services collectifs 7

Les infrastructures et les équipements de transport terrestre, aérien et maritime 7

Les infrastructures et les équipements électriques 7

La protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles 8

La protection de l'environnement et des milieux naturels 9

Le patrimoine naturel 9

Le patrimoine bâti et paysager 9

Le plan de conservation du site patrimonial de L'Île-d'Orléans 10

La protection des personnes et des biens 10

Les normes de lotissement 10

Les nuisances sonores 11

Les zones exposées aux contraintes naturelles 11

Tableau 1 : Liste des sites archéologiques dans le site patrimonial déclaré de L'Île-d'Orléans 12

La gestion de l'urbanisation

La délimitation des PU

La MRC reconduit les PU en vigueur dans son SADR tout en effectuant deux types d'ajustement à leurs limites. Le premier type vise des corrections mineures aux limites des tous les PU des municipalités selon le cadastre. Le deuxième type vise à intégrer aux PU des parties de lots chevauchant les limites des PU des municipalités de Sainte-Pétronille et de Saint-François. Les ajustements concernent des secteurs en arrière lot ne pouvant accueillir davantage de constructions.

Par ailleurs, la MRC adopte des dispositions visant la gestion des PU, notamment en prévision des agrandissements futurs. Ces dispositions concernent également des secteurs localisés dans la zone agricole où le PMAD prévoit des agrandissements aux PU des municipalités de Sainte-Famille, de Saint-Laurent et de Saint-Pierre. Bien qu'aucun de ces secteurs n'ait été intégré aux PU des municipalités, le MAPAQ soulève qu'advenant une décision négative de la CPTAQ concernant leur exclusion, en partie ou totalement, la MRC devra modifier son SADR en conséquence.

Demande du gouvernement

Dans le but d'assurer la protection du territoire et des activités agricoles dans la zone agricole, la MRC devra modifier son SADR pour retirer des superficies des secteurs d'agrandissement futurs, s'il s'avérait que la CPTAQ refuse l'exclusion, en tout ou en partie, de l'un ou l'autre de ces secteurs prévus pour les PU des municipalités de Sainte-Famille, de Saint-Laurent et de Saint-Pierre.

Les seuils minimaux de densité

La MRC adopte deux cibles de densification pour ses PU, une de 4,73 résidences à l'hectare pour la municipalité de Saint-Pierre (pôle métropolitain) et une autre de 3,5 résidences à l'hectare pour tous les autres PU des municipalités.

Toutefois, la MRC adopte des mesures de densification pour les secteurs à l'extérieur des PU, soit dans la zone agricole, les îlots déstructurés et les zones de villégiature, où elle autorise des « développements d'ensemble » d'une densité pouvant atteindre jusqu'à 50 résidences à l'hectare.

Le MAMOT est d'avis que ces mesures de densification vont à l'encontre des orientations gouvernementales, car elles favorisent une occupation accrue du territoire à l'extérieur des PU au détriment de la consolidation de ces derniers. Il est aussi d'avis que cette densification est incitée par l'autorisation de résidences bifamiliales ou jumelées à ces endroits. Le MAPAQ est d'avis également que ce type de résidences peut avoir des impacts négatifs sur le plan de la cohabitation des usages dans la zone agricole.

Demandes du gouvernement

Afin de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et prioriser la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens et d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture, la MRC devra, à l'étape du règlement, retirer les mesures de densification pour les secteurs à l'extérieur des PU, notamment en retirant l'autorisation à tout type de développement d'ensemble hors PU. Elle devra aussi retirer l'autorisation de résidences bifamiliales ou jumelées à l'extérieur des PU, afin que seules les résidences unifamiliales isolées soient autorisées dans ces secteurs.

Recommandation du gouvernement

Dans le but de préserver le caractère patrimonial et le cadre bâti des villages, tout en optimisant l'utilisation du sol dans les PU, la MRC est invitée à travailler sur la consolidation des noyaux villageois en adoptant des critères pour encadrer les outils d'urbanisme des municipalités. Elle pourrait, par exemple, adopter des conditions pour l'émission des permis telles que l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout et la diminution du lotissement à l'intérieur des PU.

La MRC peut également viser la variété architecturale des nouvelles constructions et la transformation de certains bâtiments pour répondre à des problématiques telles que le vieillissement de la population, l'utilisation bigénérationnelle des logements, l'augmentation de l'offre de services de proximité, la mixité des usages tant sur le plan de l'occupation de l'espace horizontal que vertical, etc.

Les usages à caractère urbain

La MRC adopte des grilles pour les usages autorisés dans toutes les affectations. La plupart de ces usages traduisent la vocation de chacune des affectations et précisent les intentions de la MRC eu égard à l'aménagement qu'elle y prévoit.

Toutefois, le MAMOT est d'avis que de nombreux usages à caractère urbain sont autorisés à l'extérieur des PU, ce qui ne contribue pas à les limiter au strict minimum, tel que stipulé dans les orientations gouvernementales. Plus précisément, la MRC autorise les usages suivants :

- dans l'affectation « Agricole », tous les usages des catégories suivantes : « Les commerces et services », « Les établissements culturels, sportifs et communautaires » et « La santé et les services sociaux »;
- dans l'affectation « Récréation intensive », tous les usages de la catégorie concernant « Les établissements culturels, sportifs et communautaires »;
- dans l'affectation « Récréotouristique », tous les usages des catégories suivantes : « Les établissements culturels, sportifs et communautaires » et « La santé et les services sociaux ».

De plus, elle autorise l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur des PU.

Demandes du gouvernement

Afin de limiter au strict minimum les activités à caractère urbain à l'extérieur des zones urbaines existantes et vouées au développement, la MRC devra, à l'étape du règlement, réviser ses grilles d'usages et autoriser, à l'extérieur des PU, uniquement les usages ayant un lien avec la vocation de chaque affectation.

De plus, elle devra spécifier que les réseaux d'aqueduc et d'égout ne sont autorisés à l'extérieur des PU que pour répondre à des problématiques de santé et de salubrité publiques

La planification des infrastructures, des équipements et des services publics

Les équipements et services collectifs

La MRC identifie les établissements du réseau de la santé présents sur son territoire, sans toutefois faire mention des besoins pour de nouveaux établissements de santé. En effet, le MSSS constate que la population de la MRC est vieillissante. En 2013, celle âgée de plus de 65 ans devrait représenter le tiers de la population totale de la MRC. À cet égard, le MSSS souligne qu'aucune analyse ne précise la capacité des services de santé offerts et le niveau de saturation de ces derniers.

Recommandation du gouvernement

La MRC devrait ainsi, à l'étape du règlement, considérer l'impact du vieillissement de la population sur les services offerts par les établissements de santé de son territoire afin de répondre aux besoins de sa population.

Les infrastructures et les équipements de transport terrestre, aérien et maritime

La MRC dresse un portrait du transport sur son territoire en indiquant les dynamiques des déplacements quotidiens, le réseau routier et les modes de transport collectif et alternatif sur son territoire.

Toutefois, la MRC n'a pas intégré la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur telle que le prévoit le MTQ. Effectivement, elle ne fait pas de distinction entre les routes du réseau routier supérieur (route 368 et route Prévost) et les routes du réseau local. De plus, la MRC n'intègre pas le réseau provincial de sentiers de quad et n'identifie pas les infrastructures et les activités maritimes. Enfin, la MRC ne dresse pas le portrait des modes de transport scolaire et par taxi.

Demandes du gouvernement

Afin de privilégier une approche intégrée en matière de planification des transports terrestres et mettre à profit les équipements et les infrastructures de transport maritime, la MRC devra, à l'étape du règlement, revoir sa section sur le portrait du transport. Pour ce faire, elle devra décrire les modes de transport scolaire et par taxi, s'assurer d'identifier la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur conformément à celle du MTQ, décrire et identifier le réseau provincial de sentiers de quad sur son territoire et identifier les infrastructures et les activités maritimes.

Les infrastructures et les équipements électriques

La MRC autorise la catégorie d'usage « Les équipements d'utilités publics », dont font partie les équipements et installations d'HQ, dans l'ensemble des affectations, à l'exception de l'affectation « Récréotouristique ». De plus, des dispositions prévues au document complémentaire sur la conservation des lisières boisées, sur la coupe d'arbres dans l'affectation « Conservation » et sur les nouvelles structures aériennes restreignent l'implantation, l'exploitation et l'entretien des infrastructures électriques et autres équipements de la société d'État.

La MRC prévoit également qu'une bande de cinq mètres sans arbres à hautes tiges soit maintenue le long des lignes de distribution. HQ rappelle que les emprises de lignes de transport peuvent être plus

larges que cinq mètres et que toute activité dans ces emprises doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la société d'État. Ainsi, HQ est d'avis que ces dispositions pourraient entrer en conflit avec ses activités, ce qui ne permet pas d'assurer la viabilité des infrastructures et équipements électriques à caractère public lui appartenant.

Demandes du gouvernement

Dans le but d'assurer la viabilité des infrastructures et équipements électriques à caractère public, la MRC devra, à l'étape du règlement, s'assurer que les équipements et les installations d'HQ soient autorisés dans toutes les affectations du territoire et qu'ils soient exclus de l'application des dispositions normatives du document complémentaire visant la conservation des lisières boisées, la coupe d'arbres dans l'affectation « Conservation » et les nouvelles structures aériennes.

La MRC devra également s'assurer que ses dispositions relatives aux usages sous les lignes de transport et de distribution d'énergie n'entrent pas en conflit avec les emprises des lignes de transport et des lignes de distribution d'électricité appartenant à HQ.

La protection et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles

La MRC prévoit des dispositions relatives à la zone agricole favorisant une meilleure cohabitation des usages. Elle reconnaît notamment la zone agricole décrétée par le gouvernement et reconduit la délimitation des îlots déstructurés en vigueur. De plus, elle prévoit des mesures de soutien aux activités et exploitations agricoles en leur accordant la primauté sur le territoire agricole.

Toutefois, elle n'a pas précisé ses intentions quant à l'utilisation du contingentement des élevages à forte charge d'odeur comme outil de gestion de la cohabitation en zone agricole.

Le gouvernement tient à rappeler que les règles de contingentement ne peuvent être établies que dans le cadre d'une planification régionale de la MRC. Cette dernière doit, par conséquent, assumer cette responsabilité dans son SADR en adoptant des mesures pour encadrer les outils d'urbanisme municipal.

Par ailleurs, la MRC délimite un secteur, au croisement de la côte du Pont, du chemin Royal et de la route Prévost, pour y aménager « l'Entrée de l'Île » où elle autorise les usages commerciaux et de services et ceux relatifs à la santé et aux services sociaux. Or, le MAPAQ soulève que la MRC intègre des usages considérés comme des immeubles protégés qui peuvent imposer des contraintes sur les activités agricoles, ce qui n'a pas pour effet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Enfin, le MAPAQ constate que la MRC inclue toute forme de commerce dans la liste des immeubles protégés, ce qui n'a pas pour effet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. En effet, les commerces ne sont pas une catégorie d'immeuble protégé en soi sauf pour quelques exceptions, tels certains commerces associés à la dégustation de vin et à la restauration.

Demandes du gouvernement

Ainsi, afin de s'assurer que les dispositions des municipalités locales soient basées sur la planification régionale, la MRC devra inscrire au SADR ses intentions quant à l'utilisation du contingentement des élevages à forte charge d'odeur sur son territoire qu'elle souhaite se prévaloir ou non de ce pouvoir,

notamment en précisant qu'aucun outil d'urbanisme municipal ne devra être utilisé pour interdire un usage agricole ou pour contrôler le développement des entreprises agricoles.

Elle devra également retirer les usages considérés comme des immeubles protégés du secteur de « l'Entrée de l'Île.

De plus, elle devra revoir la caractérisation des usages commerciaux considérés comme des immeubles protégés, afin que seuls les commerces correspondant à la caractérisation du gouvernement s'y retrouvent.

La protection de l'environnement et des milieux naturels

Le patrimoine naturel

La MRC identifie les territoires d'intérêt écologique, dont les secteurs boisés, les habitats fauniques, les espèces floristiques à risque et les milieux humides. Cependant, le MDDELCC constate que la MRC a intégré la réserve naturelle de Pointe-de-la-Croix à l'affectation « Conservation » dans la carte des grandes affectations.

Elle a toutefois omis de nommer cette réserve naturelle dans le texte de la section portant sur l'affectation « Conservation », ce qui fait en sorte que les usages permis dans la réserve naturelle ne sont pas circonscrits, ce qui pourrait avoir pour effet de ne pas assurer la protection du patrimoine naturel.

Recommandation du gouvernement

La MRC devrait s'assurer, à l'étape du règlement, que les usages permis dans la réserve naturelle de Pointe-de-la-Croix sont compatibles avec le régime d'activités prévu à l'entente de conservation signée à cet effet.

Le patrimoine bâti et paysager

La MRC identifie les composantes du patrimoine religieux, les lieux historiques et culturels ainsi que les immeubles patrimoniaux classés comme territoires d'intérêt culturel. Toutefois, le MCC constate que la MRC n'identifie pas, comme territoire d'intérêt culturel, le site patrimonial de L'Île-d'Orléans, déclaré par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

La MRC dresse également un portrait du patrimoine et du potentiel archéologique présents sur son territoire. Elle adopte une disposition obligeant les municipalités à identifier les sites archéologiques connus et les zones à potentiel archéologique dans leurs règlements d'urbanisme locaux en référant à une liste produite dans une étude réalisée en 2011 par la firme Ruralys. Cependant, elle n'identifie pas spécifiquement les sites archéologiques connus dans son SADR.

Demandes du gouvernement

Afin de concourir à la protection et à la mise en valeur de son territoire et de confirmer l'intérêt qu'il représente, la MRC devra, à l'étape du règlement, déterminer le site patrimonial de L'Île-d'Orléans comme territoire d'intérêt culturel.

Recommandation du gouvernement

La MRC est invitée à établir la liste des sites archéologiques connus de son territoire d'après les données de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec jointes au tableau 1 de cet avis.

Le plan de conservation du site patrimonial de L'Île-d'Orléans

Tel que l'édicte la Loi sur le patrimoine culturel, un plan de conservation doit être établi pour chaque site patrimonial déclaré par le gouvernement. Celui-ci énonce les orientations visant à encadrer toutes les interventions sur le territoire afin de préserver les valeurs patrimoniales du site et d'assurer la continuité à travers les changements. Le plan de conservation de L'Île-d'Orléans a fait l'objet d'une consultation publique au printemps 2015, mais n'est pas encore en vigueur.

Toutefois, le MCC souligne certaines incohérences entre la planification prévue au SADR de la MRC et les orientations du plan de conservation du site patrimonial de L'Île-d'Orléans, notamment parce que le SADR permettrait des interventions qui pourraient s'avérer incohérentes avec les caractéristiques du site patrimonial.

Demande du gouvernement

Afin de concourir à la protection et à la mise en valeur de son territoire et de confirmer l'intérêt qu'il représente, la MRC devra s'assurer que le contenu du schéma respecte les orientations du plan de conservation, et ce, même si ce dernier n'est pas adopté avant l'entrée en vigueur du règlement de concordance.

La protection des personnes et des biens

Les normes de lotissement

La MRC indique que les superficies minimales de lotissement s'appliquent pour un lot ou un terrain situé à l'intérieur ou à l'extérieur des corridors riverains, en définissant un terrain par un « fonds de terre formant un ensemble foncier d'un seul bloc, pouvant comprendre un ou plusieurs lots ou une ou plusieurs parties de lots et appartenant au même propriétaire et étant relié au même matricule ».

Or, le MDDELCC soulève que l'application des normes de lotissement à un terrain, tel que la MRC l'entend, ne permet pas d'assurer la salubrité publique et de diminuer la pression sur le milieu naturel. En effet, les normes minimales de lotissement véhiculées par le gouvernement s'appliquent à chaque lot individuel et non pour un ensemble de lots.

Demande du gouvernement

Afin d'assurer la salubrité publique et diminuer la pression sur le milieu naturel lors du lotissement, la MRC devra, à l'étape du règlement, s'assurer que les normes de lotissement correspondent au cadre minimal élaboré par le gouvernement.

Les nuisances sonores

La MRC indique que le niveau sonore en bordure du réseau routier de la MRC ne dépasse pas le seuil de 55 dBA $_{Leq, 24h}$. Elle démontre qu'à la suite d'une modélisation effectuée par la CMQ, basée sur les données de circulation du débit journalier moyen annuel (DJMA), le niveau sonore du réseau routier de L'Île-d'Orléans n'est pas assez élevé pour engendrer des nuisances majeures.

Cependant, le gouvernement s'attend à ce que l'identification des voies de circulation soit basée sur l'utilisation des données de circulation du débit journalier moyen estival (DJME), plutôt que le DJMA, afin de considérer la période de l'année où l'achalandage est le plus élevé, ce qui permet d'assurer une meilleure protection par une plus grande distance entre les usages sensibles et les voies de circulation. Ainsi, pour qu'un tronçon de route soit reconnu comme une contrainte majeure à l'occupation du sol, il doit avoir un DJME de plus de 5 000 véhicules et une limite de vitesse supérieure à 50 km/h.

Le MTQ constate que sur la base de la carte des débits journaliers moyens du réseau routier en 2014 la MRC identifie trois tronçons du réseau routier supérieur ayant un DJME supérieur à 5 000. Ce ministère mentionne également que sur ces tronçons, la limite de vitesse est de 80 km/h. Ainsi, les trois tronçons identifiés par la MRC doivent être reconnus comme contraintes majeures à l'occupation du sol et être encadrés.

Demandes du gouvernement

Dans le but de contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics, la MRC devra, à l'étape du règlement, apporter les modifications nécessaires afin de se conformer à la Politique sur le bruit routier en utilisant la méthode prescrite. Pour ce faire, elle devra indiquer, pour chaque tronçon du réseau routier supérieur considéré comme une contrainte majeure, les vitesses affichées et les DJME. Elle devra aussi identifier ces tronçons de voies de circulation routière, sur la carte des contraintes anthropiques, car l'utilisation du sol à proximité pourrait être soumise à des nuisances sonores.

De plus, elle devra prévoir des distances adéquates entre les usages sensibles et les voies de circulation ou des mesures d'atténuation visant à assurer un niveau de bruit inférieur ou égal à 55 dBA $_{Leq, 24h}$ le long de ces tronçons.

Les zones exposées aux contraintes naturelles

La MRC indique dans son diagnostic que le côté sud de l'île est menacé par le phénomène d'érosion des berges, pouvant être accentué par les changements climatiques. Le MDDELCC constate que ce secteur est particulièrement vulnérable considérant que les périmètres d'urbanisation longent la rive du fleuve Saint-Laurent, ce qui pourrait menacer l'occupation riveraine et porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

Recommandation du gouvernement

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire, la MRC devrait prévoir des normes de contrôle de l'utilisation du sol sur son territoire relatives à l'érosion des berges, notamment du côté sud de l'Île.

Tableau 1 : Liste des sites archéologiques dans le site patrimonial déclaré de L'Île-d'Orléans

BORDEN	NOM_SITE	LATITUDE	LONGITUDE	LOCALISATION	MUNICIPALITÉ
CfEq-2	Moulin à eau	465922551	704924898	Rivière Bellefine, sur la propriété des Pratte.	Saint-François
CfEr-1	Moulin à eau et à farine	465807415	705106259	Sur la rivière Dauphine, au pied de la chute.	Saint-Jean
CfEr-2	Moulin à vent	465758120	705827690	Sur la rive nord de l'île d'Orléans, à l'ouest de Sainte-Famille..	Sainte-Famille
CfEr-3	Moulin à eau	465756190	705825190	Sur la rive nord de l'île d'Orléans, à l'ouest de Sainte-Famille.	Sainte-Famille
CfEr-6	Manoir Mauvide-Genest	465450853	705409639	1451, chemin Royal, paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans.	Saint-Jean
CfEs-1	Île d'Orléans 1	465047392	710741950	À l'extrémité sud-ouest de l'île d'Orléans.	Sainte-Pétronille
CfEs-10	Site présumé du moulin à vent	465147980	710020550	Sur la propriété des Pouliot.	Saint-Laurent
CfEs-11	Maison Leclerc	465210758	710642223	Sur la terre de Benoit Côté, 313, Avenue Royale.	Saint-Pierre
CfEs-12	Anse-du-Fort 2	465043727	710749115	Pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, Anse-du-Fort, sur la première terrasse.	Sainte-Pétronille
CfEs-13	Anse-du-Fort 1	465047593	710740454	Anse-du-Fort, pointe sud-ouest de l'île d'Orléans.	Sainte-Pétronille
CfEs-14	Les Ancêtres	465212792	710631857	Sur les rives de la Grande-Rivière, en face du restaurant Les Ancêtres.	Saint-Pierre
CfEs-15	Site domestique	465129000	710739000	Sur la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, à Sainte-Pétronille.	Sainte-Pétronille
CfEs-16	Sainte-Petronille	465049683	710750994	225 avenue Royale à Sainte-Petronille, île d'Orléans.	Sainte-Pétronille
CfEs-2	Grotte Maranda	465057000	710532000	À l'extremité sud-ouest de l'île d'Orléans.	Saint-Laurent
CfEs-25	Route des Prêtres	465320908	710415057	Route des Prêtres, à Saint-Pierre, île d'Orléans.	Saint-Pierre
CfEs-5	Village de l'Entre-Côtes	465455000	710305000	Sur la côte nord de l'île d'Orléans, au nord-est de Saint-Pierre.	Saint-Pierre
CfEs-6	Moulin à eau et à farine	465340153	710509549	Sur la côte nord de l'île d'Orléans, au nord-ouest de Saint-Pierre.	Saint-Pierre
CfEs-7	Camp du Major Hardy	465105775	710826009	Sur la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, à Sainte-Pétronille.	Sainte-Pétronille
CfEs-8	Mont des Roses	465116000	710753000	Mont des Roses, sur la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, à Sainte-Pétronille.	Sainte-Pétronille
CfEs-9	Fort des Hurons	465101212	710709687	Sur la pointe sud-ouest de l'île d'Orléans, à Sainte-Pétronille.	Sainte-Pétronille
CgEq-13	Église de Saint-François	470008000	704844000	Sur la pointe nord-est de l'île d'Orléans. Situé au 341, chemin Royal.	Saint-François
CgEq-26	Site Dallaire	470117700	704833673	Entre l'Anse aux Canards et la Pointe d'Argentenaye.	Saint-François
CgEq-3	Grotte d'Argentenay	470121322	704843649	À l'extrémité nord-est de l'île d'Orléans.	Saint-François
CgEq-36	Maison Émile-Picard	470106676	704900084	Situé au 1000 rue D'Argentenay, entre la rue et la résidence.	Saint-François
CgEr-16	Maison Drouin	470006847	705359554	Sur le terrain du 4700 chemin Royal.	Sainte-Famille
CgEr-2	Moulin à eau et à farine	470106247	705025037	368, chemin du Moulin. Pointe est de l'île nommée Argentenay.	Saint-François

BORDEN	NOM_SITE	LATITUDE	LONGITUDE	LOCALISATION	MUNICIPALITE
CgEr-9	Site Sénéchal	470124870	705034903	Dans un champs près d'un petit ruisseau à la Pointe à la Croix.	Saint-François
CfEr-14	Vestige presbytère	N/A	N/A	En réservation	Saint-Jean
CfEr-10	Ancien moulin à vent	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-11	Vestiges fondation habitation	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-12	Vestiges fondation habitation	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-13	Vestiges fondation habitation	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-7	Chantier de construction (éteignoir à chaux)	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-8	Ancien presbytère	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-9	Ancien cimetière	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEr-b	Restes probable d'une habitation	N/A	N/A	En réservation	Sainte-Famille
CfEs-33	Traces de la première église de Saint-Pierre	N/A	N/A	En réservation	Saint-Pierre

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 3 décembre 2015

Monsieur Claude Martel
Préfet
Municipalité régionale de comté de Manicouagan
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

Monsieur le Préfet,

Le 16 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Manicouagan a adopté le projet de règlement numéro 2015-05 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise notamment à mettre à jour des dispositions du schéma relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de santé, sécurité et bien-être publics et de protection de l'environnement. En effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques constate que certaines dispositions visant les dérogations en zone inondable, la protection du littoral, et les définitions d'« ouvrages », de « ligne des hautes eaux » et de « zone de faible courant » ne sont pas conformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, mise à jour en juillet 2014. En outre, il existe une erreur de numérotation quant à la référence à un article du schéma, ce qui a pour effet de ne pas intégrer aux mesures de protection des rives les dispositions à jour de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Ainsi, la Municipalité régionale de comté devra s'assurer, à l'étape du règlement, que toutes les dispositions visant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ainsi que la terminologie du document complémentaire soient conformes à la Politique en vigueur. Elle devra également s'assurer que les références aux numéros d'articles du schéma soient correctement identifiées.

Madame Julie Samuel, de la Direction régionale de la Côte-Nord du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 418 295-4241, poste 80907.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 29 mai 2015

Monsieur Robert Lalande
Préfet
Municipalité régionale de comté de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Monsieur le Préfet,

Le 11 mars 2015, la Municipalité régionale de comté de Maskinongé a adopté le projet de règlement adopté par la résolution numéro 52/03/15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à modifier, dans la grille de compatibilité des usages, les usages du groupe « Commercial et service » de l'affectation « Forestière » et à ajouter les définitions correspondantes.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

En effet, le fait d'autoriser dans l'affectation « Forestière » des commerces et services, aux seules conditions que ces usages répondent aux besoins de base des touristes et de la population locale et qu'ils soient situés le long de certaines routes locales, ne contribue pas à assurer la consolidation des zones urbaines existantes. Ces conditions n'ont pas pour effet de restreindre au strict minimum les activités à caractère urbain dans l'affectation « Forestière » et laissent la possibilité d'y implanter tout type de commerces et services.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite permettre des commerces et services dans l'affectation « Forestière », elle devra, afin d'assurer le contrôle des usages de type urbain à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes, les limiter à ceux liés à la ressource et aux activités forestières.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Sandra Baron, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 371-6653, poste 80403.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 20 octobre 2015

Monsieur Robert Lalande
Préfet
Municipalité régionale de comté de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Monsieur le Préfet,

Le 12 août 2015, la Municipalité régionale de comté de Maskinongé a adopté le projet de règlement adopté par la résolution numéro 195/08/15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, à revoir la délimitation des zones d'aménagement prioritaire et des zones de réserve pour les municipalités de Saint-Barnabé, de Charette, de Saint-Boniface et de Saint-Élie-de-Caxton ainsi qu'à ajouter certaines définitions.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, des superficies mises en zones de réserve ont été réduites afin d'être intégrées dans des zones d'aménagement prioritaire pour les municipalités de Charette, de Saint-Boniface et de Saint-Élie-de-Caxton. De plus, pour chacune de ces municipalités ainsi que pour celle de Saint-Barnabé, des secteurs ont été ajoutés en zones d'aménagement prioritaire. Toutefois, ces modifications ont été faites sans justification, ce qui pourrait avoir pour effet d'accroître le potentiel de développement résidentiel dans les périmètres d'urbanisation.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Or, l'absence d'évaluation des besoins en espaces résidentiels et des espaces disponibles à cette fin ne permet pas de s'assurer que les modifications favorisent la consolidation des zones urbaines existantes.

Également, des îlots déstructurés sont présents à proximité ou en contiguïté des périmètres d'urbanisation des municipalités de Charette, de Saint-Boniface et de Saint-Barnabé. Comme ces îlots sont assimilables au périmètre d'urbanisation, les potentiels constructibles doivent être considérés dans l'analyse des besoins.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra identifier les modifications apportées aux périmètres d'urbanisation des municipalités de Saint-Barnabé, de Charette, de Saint-Boniface et de Saint-Élie-de-Caxton et faire la démonstration que les espaces disponibles pour le développement résidentiel dans les périmètres d'urbanisation sont justifiés par rapport à leurs besoins en espaces pour les 10 à 15 prochaines années. De plus, dans le cadre de cette évaluation, elle devra tenir compte des espaces disponibles au développement résidentiel dans les îlots déstructurés situés à proximité ou en contiguïté des périmètres d'urbanisation.

Madame Sandra Baron, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 371-6653, poste 80403.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 19 novembre 2015

Monsieur Robert Lalonde
Préfet
Municipalité régionale de comté de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Monsieur le Préfet,

Le 9 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Maskinongé a adopté, par la résolution numéro 223/09/15, un projet de règlement en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à intégrer des tableaux de compatibilité des usages pour les affectations « Îlot déstructuré » et « Secteur mixte » et à modifier la classification des usages de la catégorie « service d'utilité publique ».

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

En effet, l'autorisation d'implanter des résidences bifamiliales et des réseaux d'aqueduc et d'égout dans ces affectations pourrait favoriser la densification de nouveaux secteurs résidentiels en dehors des périmètres d'urbanisation, ce qui ne permet pas de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes. Le gouvernement s'attend à ce que la Municipalité régionale de comté oriente le développement de type urbain, ainsi que la localisation des réseaux d'aqueduc et d'égout, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, afin de limiter l'étalement des fonctions urbaines sur le territoire et de rentabiliser les investissements publics consentis.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra, au sein des îlots déstructurés et des secteurs mixtes, limiter les usages résidentiels aux résidences unifamiliales isolées et préciser que l'implantation et le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout y sont autorisés uniquement pour des raisons de salubrité publique.

Madame Sandra Baron, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 371-6653, poste 80403.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 24 juillet 2015

Monsieur Jean Bouchard
Maire
Ville de Mirabel
14 111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Monsieur le Maire,

Le 19 mai 2015, la Ville de Mirabel a adopté le projet de règlement numéro PS-203 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement révisé au Plan métropolitain d'aménagement et de développement entré en vigueur le 12 mars 2012. A cet effet, l'ampleur du travail réalisé par la Ville, dans une volonté d'assurer la mise en œuvre de la planification métropolitaine dans les meilleurs délais, mérite d'être soulignée.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales. Bien que d'une manière générale, les orientations d'aménagement retenues rejoignent les préoccupations gouvernementales, la Ville devra donc poursuivre sa réflexion à l'égard des éléments soulevés dans l'annexe au présent avis.

Par ailleurs, les ministères et organismes gouvernementaux qui ont participé à la réalisation de l'avis et plus particulièrement le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui a coordonné son élaboration, demeurent disponibles pour vous fournir toute l'information additionnelle sur les sujets qui y sont abordés.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Monsieur Stéphane Bégin, de la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre Municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 514 873-6403, poste 6194.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Annexe

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE MIRABEL

Demandes et recommandations du gouvernement

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Juillet 2015

1. Les demandes et recommandations spécifiques aux orientations

1 L'urbanisation et les milieux de vie

1.1 La planification du développement du milieu bâti

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

Positionnement métropolitain et données démographiques

L'Annexe B du projet de règlement numéro PS-203, qui constitue l'introduction du nouveau document, présente le cadre de planification métropolitain auquel la Ville de Mirabel est tenue de se conformer. Il rappelle les orientations métropolitaines d'aménagement ainsi que les objectifs qui y sont liés. Dans l'ensemble du document, les données présentées comparent généralement le positionnement de Mirabel avec les MRC voisines, la Couronne Nord ainsi que l'ensemble métropolitain. Dans son positionnement métropolitain, la Ville de Mirabel accorde une grande importance à sa vocation aéronautique, centrée sur l'aéroport et le secteur industriel associé à cette activité.

Le MAMOT estime que le projet de règlement numéro PS-203 répond adéquatement à ces préoccupations quant au positionnement métropolitain de la Ville de Mirabel, notamment quant à la vocation de la zone aéroportuaire et le rayonnement de Mirabel au sein de la CMM comme un leader dans le domaine de l'aéronautique.

Recommandation

Toutefois, il serait important que Mirabel précise de quelle manière elle entend maintenir son positionnement dans la grappe Aéro Montréal et s'assure de la complémentarité des interventions visant à consolider ce rôle.

Projection des besoins et adéquation des espaces à urbaniser

La section 6.3 présente l'évaluation des besoins résidentiels à l'horizon 2031 en fonction des projections démographiques, des espaces disponibles et de la densité résidentielle minimale prescrite. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que 8 115 nouveaux ménages s'installeront à Mirabel entre 2011 et 2031. La Ville estime à 212,98 ha les superficies vacantes brutes disponibles à développer à des fins résidentielles, ce qui se traduirait, en fonction d'un facteur de dominance résidentielle de 50 % dans l'aire d'affectation « Urbaine », destinée à accueillir l'essentiel de la croissance, par une superficie réelle de 149,06 ha. En utilisant une densité minimale moyenne de 24 logements à l'hectare, ces espaces pourraient donc accueillir 3 578 logements. En considérant les 3 464 logements prévus selon les projets en cours de réalisation, l'offre à l'horizon 2031 serait de 7 042 logements. Ainsi, les espaces disponibles ne pourraient accueillir l'ensemble des nouveaux ménages, affichant un déficit théorique de 1 037 logements.

Le MAMOT constate plusieurs lacunes dans ces projections. En premier lieu, la Ville de Mirabel utilise la superficie vacante brute disponible dans les aires d'affectations pouvant accueillir la fonction résidentielle sans y appliquer le facteur de dominance, à l'instar des autres MRC de la CMM ayant réalisé le processus de concordance. De cette façon, la superficie de 212,98 ha pourrait donc accueillir 5 111 logements.

De plus, dans son calcul des besoins 2011-2031, la Ville de Mirabel ne tient pas compte des logements construits entre 2011 et 2014, ce qui se traduit par un nombre d'environ 1 900 logements. Dans ce contexte, considérant le potentiel de développement des projets résidentiels en cours de réalisation, la Ville se retrouverait plutôt en surplus quant à l'offre résidentielle à l'horizon 2031.

Par ailleurs, l'exercice de la Ville ne tient pas compte du potentiel qui est lié au développement des milieux humides. En effet, bien que le développement de ces secteurs ne soit pas souhaitable, le projet de règlement numéro PS-203 ne leur accorde aucune protection. La superficie totale de ces milieux en zone urbaine représente 45 ha. Il ne tient pas plus compte du potentiel afférent aux aires d'affectation pouvant accueillir des projets résidentiels mixtes.

Cette même section montre également que les projets en cours de réalisation, soit 3 464 logements, sont réalisés sur une superficie de 79,22 ha, ce qui correspond à une densité de 43,73 log/ha. L'application d'une telle densité aux espaces vacants à développer permettrait la réalisation de 6 519 logements. Ainsi, en fonction des plus récentes tendances de développement résidentiel observées sur son territoire, il est difficile de conclure que la Ville de Mirabel fait face à un déficit théorique d'espaces pour accueillir le nombre de ménages prévus à l'horizon 2031.

Demande du gouvernement

En vertu de ce qui précède, le gouvernement demande à ce que la Ville de Mirabel utilise, comme base de référence, les superficies résidentielles vacantes brutes totales disponibles et tiennent compte, dans son calcul du potentiel de développement, des logements construits entre 2011 et 2014, qui comblent une partie des besoins à l'horizon 2031, et ce, conformément aux attentes gouvernementales liées à la consolidation des zones urbaines existantes.

Redéveloppement et requalification

La section 6.3.1 du projet de règlement numéro PS-203 mentionne une superficie de 5,29 ha, essentiellement un terrain du secteur Saint-Augustin, qui serait propice à une requalification. Dans cet exercice, la Ville de Mirabel ne fait cependant pas état de la méthodologie employée pour identifier ce potentiel. Le projet de règlement fait cependant référence à un potentiel de redéveloppement, notamment dans l'axe des routes 117, à Saint-Janvier et 158, à Saint-Canut. Le MAMOT a par ailleurs eu à se prononcer, en 2014, sur un projet de redéveloppement à des fins résidentielles d'un terrain de camping localisé à Saint-Canut, ce qui témoigne d'un potentiel de redéveloppement vraisemblablement supérieur au seul terrain retenu à Saint-Augustin.

Demande du gouvernement

Afin de répondre adéquatement à l'attente gouvernementale visant à donner la priorité à la revitalisation des noyaux urbains et la consolidation du tissu bâti, le gouvernement demande que la Ville de Mirabel justifie la méthodologie employée pour identifier les terrains à requalifier de son territoire, afin de s'assurer que ces données reflètent les tendances réelles en matière d'urbanisation optimale du territoire.

Le périmètre d'urbanisation

Le projet de règlement numéro PS-203 détermine un périmètre d'urbanisation qui correspond, en général, à celui présentement inscrit au SADR ainsi qu'à la définition inscrite au PMAD. Il reproduit intégralement le critère 1.6.2 du PMAD relatif aux modifications potentielles du périmètre métropolitain.
Ainsi, bien qu'il fasse à maintes reprises référence à un éventuel agrandissement du périmètre métropolitain, notamment pour intégrer au périmètre d'urbanisation certains secteurs présentement situés en zone blanche, le projet de règlement inscrit ce processus dans une perspective métropolitaine.

Les trois secteurs précisément visés par cette démarche sont : le terrain de golf Saint-Janvier, le secteur de la Côte des Anges et un secteur du Domaine-Vert Sud.

Présentement inclus dans l'aire d'affectation « Golf » localisée à l'extérieur de la zone agricole mais aussi des périmètres d'urbanisation, le terrain de golf de Saint-Janvier est visé pour un projet de développement résidentiel, pour lequel la Ville de Mirabel a présenté le projet de règlement numéro PS-197, en 2013. Puisque ce secteur n'est pas inclus à l'intérieur du périmètre métropolitain, la modification a été reconnue comme étant non conforme aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La situation à cet effet demeure inchangée.

De plus, une petite partie d'environ 9,5 ha présentement identifiée dans le périmètre d'urbanisation de ce secteur n'a pas, à notre connaissance, fait l'objet d'une modification des limites du périmètre d'urbanisation « Horizon 5 ans » et n'est pas incluse au périmètre métropolitain.

Demande du gouvernement

En conséquence, ce périmètre d'urbanisation devra être modifié afin de correspondre à la définition du périmètre métropolitain.

Dans le présent règlement, la Ville attribue une affectation « Urbaine » au secteur de la Côte des Anges, auparavant connu comme le Parc industriel et commercial aéronautique (PICA), bien qu'il ne soit pas localisé dans un périmètre d'urbanisation. Le MAMOT constate à cet effet que les limites de l'aire d'affectation « Urbaine » de la Côte des Anges identifiées au Plan 7,2 ne coïncident pas avec celles de l'aire d'affectation « Industrielle » présentement inscrite au schéma, englobant une terre ayant fait l'objet d'une réinclusion en zone agricole.

Demande du gouvernement

En conséquence, l'aire d'affectation « Urbaine » de la Côte des Anges devra respecter les limites de l'aire d'affectation « Industrielle » présentement en vigueur et ne pas comprendre de terres pour lesquelles une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise.

Quant au secteur visé dans le Domaine-Vert Sud, il s'agit essentiellement d'une correction afin de faire concorder le périmètre d'urbanisation de la Ville de Mirabel à celui cartographié au PMAD. Considérant que le secteur visé a été intégré au périmètre d'urbanisation lors de l'entrée en vigueur du règlement numéro S-140, en juillet 2004, celui-ci est conforme aux orientations gouvernementales.

Demande du gouvernement

En vertu des nombreuses discordances quant à la délimitation des périmètres d'urbanisation et à la difficile interprétation de la cartographie, la Ville de Mirabel devra démontrer clairement que l'ensemble des périmètres d'urbanisation inscrits au projet de règlement numéro PS-203 correspondent aux limites inscrites au SADR en vigueur actuellement ainsi qu'à la définition du périmètre métropolitain.

Outre ces secteurs, le projet de règlement numéro PS-203 fait aussi état d'éventuels agrandissements du périmètre métropolitain pour combler des besoins en espaces industriels, particulièrement dans le secteur de Saint-Augustin ainsi que dans le secteur de Saint-Janvier, dans le parc industriel bordant l'autoroute 15. La Ville précise cependant que ces agrandissements seront soumis au critère 1.6.2 du PMAD qui encadre les possibles agrandissements du périmètre métropolitain.

Le projet de règlement numéro PS-203 introduit par ailleurs la requalification de certains terrains de golf existants comme stratégie de mise en œuvre en vue d'une maximisation de leur potentiel pour le futur.

Le MAMOT, en conformité avec les orientations gouvernementales visant la consolidation des périmètres d'urbanisation existants, tient à préciser que cette stratégie ne peut viser que les terrains de golf situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, toute intensification de ces développements résidentiels en zone agricole devant être strictement limitée.

Demande du gouvernement

Considérant que certains terrains de golf situés en zone agricole (le Diamant, Glendale) font déjà l'objet de démarches en ce sens de la part de la Ville de Mirabel, le gouvernement demande à ce que le règlement qui suivra apporte cette précision.

La section 3.6.2 du projet de règlement numéro PS-203 relative à l'occupation urbaine en zone agricole, indique qu'une superficie de 2 123,8 ha bénéficie d'une autorisation d'usage non agricole. Une note à la Figure 7 indique que la nature de l'usage n'est pas précisée en raison du peu de données compilées à cet effet. Ces données mettent en lumière l'approche peu restrictive de Mirabel quant aux usages autorisés en zone agricole, le SADR renvoyant essentiellement aux règles prévues à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Or, les orientations gouvernementales révisées de 2001 demandaient aux MRC de planifier l'aménagement de la zone agricole de manière à freiner l'urbanisation diffuse et la prolifération d'usages non-agricoles en zone agricole. Considérant que le règlement numéro PS-203 subordonne l'implantation d'usages non-agricoles en zone agricole à la seule autorisation de la CPTAQ sans prévoir un encadrement régional, le MAMOT considère qu'il ne répond pas à l'attente gouvernementale visant à consolider le tissu bâti existant en y dirigeant en priorité les fonctions urbaines.

Demande du gouvernement

Le gouvernement demande par conséquent à la Ville de limiter les usages résidentiels autorisés en zone agricole aux seuls cas spécifiquement prévus par la LPTAA, et de restreindre les autres usages non agricoles qu'elle autorise.

Le tableau 30 de cette même section, qui fait état des demandes d'exclusion en date du 1er mai 2015, introduit pour sa part une certaine confusion quant au statut de ces demandes à la CPTAQ en rapport avec la conformité aux orientations gouvernementales. En effet, telles qu'elles sont présentées, il n'est pas possible

de conclure si les terrains visés par ces demandes font partie de la présente modification du SADR, sont intégrés au périmètre d'urbanisation ou voient leur affectation déjà modifiée.

Recommandation

Le gouvernement recommande de retirer cette section ou de bonifier son contenu afin de la mettre en contexte.

Affectations et usages

Le projet de règlement numéro PS-203 établit quinze grandes affectations du territoire. S'il reprend la plupart des affectations existantes au schéma, il a pour conséquence d'en faire disparaître de nombreuses, par exemple « Golfs », « Jeux d'Aventure » ou « Parcs », plutôt assimilées à des usages.

Il regroupe aussi l'ensemble des affectations auparavant associées aux aires urbaines dans deux grandes affectations, soit « Urbaine » pour les principaux secteurs d'urbanisation, et « Villageoise » pour les noyaux ruraux, à l'intérieur desquels sont autorisés les différents usages résidentiel, commercial, de service, institutionnel et communautaire. Le projet de règlement numéro PS-203 maintient les aires d'affectations plus spécialisées comme « Agricole d'extraction » et « Parc régional » en zone agricole, et « Industrielle » « Commerciale lourde » dans les zones urbaines de Mirabel, ainsi qu'une affectation « Aéroportuaire » liée aux terrains de l'aéroport. Cette approche simplifie la compréhension ainsi que la mise en œuvre du schéma.

Le projet de règlement numéro PS-203 crée par ailleurs de nouvelles aires d'affectations. L'aire « Multifonctionnelle TOD » vise l'aménagement et l'intégration au schéma des critères 1.1.1 et 1.1.2 du PMAD qui découlent de l'identification d'une aire TOD afférente au projet de gare à Saint-Janvier. L'aire d'affectation « Commerciale artérielle » a pour objectif la consolidation et la valorisation des espaces commerciaux existants, particulièrement des établissements nécessitant de grandes superficies de terrains, orientés sur les grands axes routiers régionaux. Quant à l'aire d'affectation « Commerciale régionale », elle vise à structurer les commerces, les services et autres équipements dits structurants, entre autres, la portion commerciale de la Cité de Mirabel localisée aux abords de l'autoroute 15.

Bien que le MAMOT souscrive à la démarche de planification et aux grandes orientations mises de l'avant par la Ville de Mirabel, elle estime néanmoins que certaines affectations et les usages autorisés doivent être mieux définis.

Demande du gouvernement

En premier lieu, la Ville de Mirabel devra revoir la définition des usages d'utilité publique et infrastructure, qui inclut « les établissements institutionnels privés ou publics (écoles, édifices gouvernementaux, etc.), autorisés dans l'ensemble des aires d'affectation.

Les établissements institutionnels publics ou privés se trouvent également autorisés aussi bien dans la fonction « Utilité publique et infrastructure » que « équipement institutionnel et communautaire ». Ces définitions et les affectations auxquelles ces usages sont rattachés ne permettent pas d'évaluer l'atteinte de l'attente gouvernementale visant à soutenir la revitalisation et le renforcement des centres villes et des noyaux villageois, des quartiers et des pôles de services en y maintenant, améliorant et implantant les équipements structurants.

Demande du gouvernement

La Ville de Mirabel devra donc prévoir des définitions plus cohérentes des fonctions visées et réviser leurs autorisations dans les différentes aires d'affectation.

Dans l'aire d'affectation « Agricole », le projet de règlement numéro PS-203 prévoit ainsi des usages d'utilité publique et infrastructure dont la localisation à l'extérieur des périmètres d'urbanisation n'est pas, sauf exception, compatible avec la consolidation des zones urbaines existantes. Il en est de même pour les aires d'affectation « Agricole forestier », « Agricole extraction », « Parc régional » et « Conservation ». Par ailleurs, dans ces aires d'affectation, les fonctions complémentaires « Habitation », « Commerce », « Utilité publique et infrastructure » et « Autres usages et activités » sont toujours autorisés par le SADR, selon les seules règles prévues à la LPTAA.

Demande du gouvernement

Afin de respecter l'attente gouvernementale visant à consolider les milieux urbains existants, la Ville de Mirabel devra resserrer les fonctions urbaines qu'elle autorise en zone agricole en les limitant aux droits acquis prévus en vertu de la LPTAA.

Telle que libellée, la définition d'utilité publique et infrastructure pourrait inclure l'ouverture de rues ainsi que l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et en zone agricole. Le MAMOT rappelle à cet effet que l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur des aires d'affectation prévues pour accueillir le développement urbain doit être strictement limitée. Les réseaux d'aqueduc et d'égout ne peuvent pour leur part être implantés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, sauf pour des raisons de salubrité. Effectivement, cet encadrement ne concourt pas au respect des orientations en matière de consolidation des secteurs urbains.

Demande du gouvernement

La Ville de Mirabel devra donc préciser que l'ouverture de rues et l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout sont interdites à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et que les réseaux ne peuvent être implantés hors des périmètres d'urbanisation que pour répondre à des problématiques de salubrité publique.

L'affectation « Aéroportuaire » correspond à la zone opérationnelle actuelle de l'aéroport international de Mirabel. Dans le but d'en maintenir la vocation, la Ville de Mirabel prévoit des fonctions dominantes liées aux activités aéroportuaires ou industrielles, ainsi que diverses fonctions complémentaires, telles « Commerce lourd », « Équipement institutionnel et communautaire » ou « Activité récréative intensive », dont certaines n'ont aucune relation avec la fonction dominante. Elle prévoit un facteur de dominance de 60 %.

Demande du gouvernement

Considérant que cette affectation est avant tout à vocation industrielle et aéroportuaire, la Ville de Mirabel devra resserrer les fonctions complémentaires autorisées afin, d'une part, de maintenir cette vocation et, d'autre part, d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes en y concentrant les usages urbains.

Dans l'aire d'affectation « Multifonctionnelle TOD », le projet de règlement numéro PS-203 prévoit deux fonctions dominantes, soit « Habitation » et « Mixte », ainsi que six fonctions complémentaires, dans un facteur de dominance de 50 %. La fonction « Mixte » comprend essentiellement tous les bâtiments utilisés

aux fins de deux activités de nature urbaine. En fonction de cet encadrement, il serait théoriquement possible qu'un TOD n'accueille aucun usage résidentiel. Considérant l'importance des aires TOD dans le renforcement des liens fonctionnels entre l'aménagement du territoire et les transports, ce facteur de dominance apparaît particulièrement faible.

Demande du gouvernement

La Ville de Mirabel devra par conséquent augmenter le facteur de dominance et prioriser concrètement la mixité de fonctions dans l'aire d'affectation « Multifonctionnelle TOD », et ce, conformément aux attentes gouvernementales en matière de renforcement des liens entre l'aménagement et les transports collectifs.

L'affectation « Urbaine » regroupe les secteurs développés et ceux dont le développement est à venir, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. La fonction dominante est l'habitation et le projet de règlement numéro PS-203 y prévoit un facteur de dominance de 50 % en faveur de cet usage. Le MAMOT relève plusieurs incohérences quant à cet élément. En premier lieu, les évaluations du potentiel de développement font plutôt référence à un facteur de 70 % pour identifier les superficies à développer à des fins résidentielles. De plus, considérant que des aires d'affectations particulières sont destinées à accueillir plusieurs des fonctions complémentaires autorisées, un tel facteur de dominance apparaît difficilement justifiable. La Ville de Mirabel devra par conséquent revoir son facteur de dominance ou démontrer que son approche concourt à consolider le tissu bâti résidentiel existant et projeté à l'intérieur de l'affectation « Urbaine ».

L'aire d'affectation « Commerce Régional » vise à structurer les équipements dits structurants, particulièrement la portion commerciale de la Cité de Mirabel. Le projet de règlement numéro PS-203 y prévoit trois fonctions dominantes, soit le commerce, les bureaux et les équipements institutionnels. Bien que l'usage résidentiel n'y soit pas spécifiquement permis, la fonction complémentaire « mixte » inclut l'activité résidentielle parmi les usages autorisés. Le document fait par ailleurs référence à la vocation à définir d'importantes superficies disponibles dans la Cité de Mirabel, sans qu'il ne soit indiqué si les données sur le potentiel d'accueil en nouveaux logements en tiennent compte.

Demande du gouvernement

Ainsi, la Ville devra préciser que l'évaluation de son potentiel de développement résidentiel tient compte du secteur référant au territoire de la Cité de Mirabel.

Par ailleurs, le règlement numéro PS-203 prévoit certaines fonctions dans la plupart des aires d'affectation inscrites au SADR. Ainsi, l'usage « Commerce lourd » est autorisé dans la plupart de celles-ci, alors qu'une aire d'affectation de la même nature est précisément prévue à cette fin.

Demande du gouvernement

Par conséquent, la Ville de Mirabel devra prévoir un encadrement de cet usage afin de l'orienter en priorité vers l'aire d'affectation prévue pour l'accueillir et ainsi éviter les conflits d'usage.

Le MAMOT estime donc que les définitions des usages ainsi que les usages autorisés dans les différentes aires d'affectation ne respectent pas l'orientation gouvernementale visant à privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et prioriser la revitalisation des centres villes et des secteurs anciens.

Demande du gouvernement

Le gouvernement demande donc à la Ville de Mirabel de revoir l'ensemble des usages autorisés dans les aires d'affectation inscrites au projet de règlement numéro PS-203 et d'assurer la cohérence des définitions de ces usages.

Les seuils de densité

Le projet de règlement numéro PS-203 reprend les seuils minimaux de densité résidentielle pour les secteurs TOD et hors TOD inscrits au PMAD. Il introduit par la suite une modulation de la densité résidentielle en fonction des caractéristiques des différents secteurs, plus faible dans les noyaux villageois comme Sainte-Monique (6 log/ha), Petit-Saint-Charles ou Saint-Antoine (10 log/ha), et plus élevé dans les secteurs urbains de Saint-Janvier, Domaine-Vert Nord et Sud (24 log/ha), ainsi que Saint-Canut et Saint-Augustin (18 log/ha). Pour les secteurs urbains vers lesquels se concentre la croissance démographique, ces seuils minimaux sont graduellement majorés pour atteindre 28 log /ha à Saint-Janvier, au Domaine-Vert Sud et à Saint-Canut, et 35 log/ha au Domaine-Vert Nord, pour la période 2027-2031. Le secteur de Mirabel-en-Haut, qui concentre présentement la plupart des terrains vacants de Mirabel, voit ses densités minimales passer de 17 à 22 log/ha pour les mêmes périodes. La Ville de Mirabel applique également les densités minimales de 60 log/ha prescrites au PMAD, pour l'aire TOD afférente à la gare de Saint-Janvier.

Bien qu'il estime que le traitement des seuils minimaux de densité résidentielle respecte les orientations gouvernementales, le MAMOT constate certaines incohérences quant à l'application de ceux-ci. Par exemple, alors que la section 6.4.13, qui fait état du diagnostic territorial et des enjeux particuliers du secteur de Mirabel-en-Haut, précise que le secteur ne dispose que du seul service d'aqueduc, le seuil minimal de densité prescrit à la section 9.3 du document complémentaire est de 17 log/ha pour la période 2011-2017, difficilement compatible avec les normes minimales de lotissement exigées pour un développement sur un seul service. De plus, l'ensemble de ce secteur est identifié dans une aire d'affectation « Résidentielle faible densité ».

Demande du gouvernement

Afin de faciliter une application adéquate des normes édictées à son schéma et au document complémentaire, la Ville de Mirabel devrait s'assurer de la cohérence des données présentées dans l'ensemble de son document.

1.2 Les espaces commerciaux et industriels

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

Activité commerciale

Le projet de règlement numéro PS-203 introduit de nouvelles aires d'affectation, afin de mieux encadrer certaines activités commerciales que la Ville de Mirabel estime structurantes ou génératrices d'achalandage. Les deux principales aires d'affectation visées sont « Commerce artériel » et « Commerce régional ».

L'aire d'affectation « Commerce artériel » vise des usages requérant de grandes superficies de terrains et la prédominance d'une clientèle se déplaçant en automobile. L'affectation prévoit des fonctions commerciales, de bureaux et institutionnelles, la fonction résidentielle étant quant à elle autorisée dans des bâtiments mixtes. Les secteurs visés sont les abords des principaux axes routiers, notamment régionaux. Le projet de règlement

numéro PS-203 ne précise cependant aucune autre norme quant aux superficies ou types de commerces et services visés par cette affectation particulière.

L'aire d'affectation « Commerce régional » vise particulièrement le secteur de la Cité de Mirabel. Les fonctions dominantes sont le commerce, les bureaux ainsi que les équipements institutionnels et communautaires. La fonction résidentielle est aussi autorisée, dans des bâtiments mixtes.

La Ville de Mirabel ne précise cependant aucune mesure visant à encadrer les typologies commerciales ou les services qui pourraient s'y implanter, et ne précise pas le potentiel d'accueil de la fonction résidentielle à l'intérieur de l'affectation « Commerciale régionale ». Le diagnostic territorial et les enjeux relatifs à cette partie du Domaine-Vert Nord font état d'importantes superficies dont la vocation reste à être déterminée, ce qui représente une opportunité de créer un pôle unique qui permettrait d'établir et de renforcer le positionnement de Mirabel à l'échelle de la Couronne Nord. Le projet de règlement numéro PS-203 reste cependant vague quant à la vocation ultime de ce secteur stratégique.

Demande du gouvernement

Considérant son importance dans la planification régionale, ainsi que les importants investissements publics et privés consentis, notamment dans le réaménagement du réseau routier supérieur, le gouvernement demande que la Ville de Mirabel établisse un diagnostic territorial particulier pour ce secteur et prévoie un encadrement des usages commerciaux ainsi que des fonctions complémentaires qui pourraient être autorisées afin de faciliter l'émergence d'un véritable milieu de vie et de favoriser la consolidation des liens entre l'aménagement du territoire et les transports..

Par ailleurs, la fonction commerciale est autorisée dans l'aire d'affectation « Urbaine » sans que ne soit prescrit une superficie maximale ou un encadrement visant à orienter les différentes fonctions commerciales vers les zones prévues à cet effet au schéma. Ainsi, bien que les différentes aires d'affectation à vocation commerciale semblent faire état d'une structure adéquate de cette fonction dans l'aménagement du territoire de Mirabel, la définition des différentes fonctions autorisées et l'absence d'un cadre normatif plus précis propre à chacune font en sorte qu'il est difficile de discerner, concrètement, de quelle manière leur développement pourrait évoluer, toutes les fonctions commerciales pouvant se déployer également sur le territoire. La définition de commerce employée dans toutes les aires d'affectation étant essentiellement la même, le MAMOT ne peut conclure que le projet de règlement numéro PS-203 respecte l'attente gouvernementale visant à assurer la rentabilisation des investissements consentis par une planification structurée du développement commercial qui optimise les répercussions du développement commercial sur la structure commerciale d'ensemble, sur l'organisation urbaine et sur les transports.

Demande du gouvernement

La Ville de Mirabel devra par conséquent démontrer que le déploiement de la fonction commerciale est basée sur un diagnostic territorial et vise à privilégier la consolidation et la valorisation des pôles commerciaux, des centres villes, des artères commerciales et des rues commerciales traditionnelles existantes et à favoriser la complémentarité des nouvelles implantations commerciales au regard de ces milieux.

Activité industrielle

Le projet de règlement numéro PS-203 met à jour certaines données relatives au développement industriel du territoire de Mirabel, par exemple l'évolution du nombre d'entreprises et d'employés. Les six parcs

industriels de Mirabel totalisent 749,51 ha. La Ville conclut cependant que ses parcs industriels sont largement comblés, soulignant les contraintes inhérentes à la tenure des terrains du parc industriel aéroportuaire, disponibles seulement en location, tandis que le parc industriel de Saint-Canut pose des problèmes de cohabitation avec le milieu résidentiel et ne dispose pas des services d'aqueduc et d'égout. La Ville de Mirabel ne disposerait donc que de 5,92 ha sans contraintes. Elle fait par conséquent état de possibles modifications au périmètre métropolitain pour répondre à ses besoins industriels et ajoute que les pressions pour les espaces industriels se font surtout sentir dans l'axe de l'autoroute 15.

Le MAMOT estime que la présentation sommaire de l'évolution du développement industriel ne lui permet pas de mesurer l'atteinte des attentes gouvernementales visant à assurer la rentabilité des investissements consentis en privilégiant une planification du développement industriel qui donne la priorité à la consolidation des espaces industriels importants qui tient compte de ses répercussions notamment sur les transports, sur la structure industrielle régionale, sur l'organisation urbaine et sur l'environnement.

Demande du gouvernement

La Ville de Mirabel devra par conséquent mieux documenter l'évolution de ses espaces industriels en termes de superficies consommées et de caractérisation des espaces vacants. À cet effet, elle devra bonifier le dossier cartographique afférent à cette section.

Mirabel fait état des contraintes au développement du parc industriel de Saint-Canut pour lui attribuer une nouvelle vocation, alors qu'elle soulève l'enjeu de l'absence d'espace industriel dans Saint-Augustin. Cette position ne témoigne pas d'une vision régionale des activités industrielles, surtout si l'on considère que les fonctions autorisées dans les différentes aires d'affectation sont particulièrement permissives.

Demande du gouvernement

La Ville de Mirabel devra documenter les contraintes au développement industriel de Saint-Canut si elle souhaite affecter ce secteur à des fins « Urbaines ».

1.3 La protection des personnes et des biens

1.3.1 Les risques d'origine naturelle

Les plaines inondables

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

Le MDDELCC note que l'article 11 du projet de règlement, ayant trait à la section « Définition des termes » du document complémentaire, doit être modifié afin d'ajouter les définitions « cours d'eau », « fossé », « ligne des hautes eaux » et « littoral », telles que libellées dans la PPRLPI. De plus, à l'article 13 du document complémentaire introduit par le projet de règlement, la définition du terme « ouvrages » n'est pas conforme au sens qui en est donné par la PPRLPI, puisqu'elle ne doit pas inclure les remblais et les déblais.

Demande du gouvernement

Par conséquent, la Ville de Mirabel devra apporter les ajustements nécessaires conformément à la dernière version de la PPRLPI.

1.3.2 Les risques d'origine anthropique et les nuisances

Les nuisances sonores reliées aux voies de circulation

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

En matière de nuisances sonores, la *Politique sur le bruit routier* demande d'adopter une approche de planification intégrée, assortie de règles faisant appel soit à une approche normative, visant à régir les usages, ouvrages et constructions en fonction d'une norme de distance par rapport à la source de contrainte, ou à une approche de performance prohibant les usages sensibles à proximité de voies de circulation dans les secteurs où le niveau sonore dépasse la limite acceptable (ou les autorisant moyennant la mise en place de mesures d'atténuation). Le MTQ constate à cet effet que la Ville n'adopte pas d'approche et n'énonce aucun critère, ni disposition permettant de répondre aux objectifs de la politique.

De plus, le MTQ juge la description du transport terrestre incomplète. Il constate un manque d'information sur le transport de marchandises et les modes de transport collectif, une localisation des réseaux de véhicules hors route absente ainsi qu'une classification incomplète du réseau routier sous la gestion du MTQ.

Demandes du gouvernement

Le gouvernement demande à la Ville d'appliquer l'approche de planification intégrée dictée par la *Politique sur le bruit routier*. Pour ce faire, la Ville de Mirabel devra déterminer les voies de circulation dont la présence, actuelle ou projetée, dans un lieu fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Elle devra également adopter des mesures contraignant l'utilisation du sol à proximité des voies de circulation considérées comme étant des contraintes majeures.

Le gouvernement demande que soient ajoutés au schéma de la Ville de Mirabel des informations sur le transport de marchandises et les modes de transport collectif. La Ville devra intégrer une carte des réseaux de véhicules hors route dans son schéma à l'étape du règlement et corriger la classification du réseau routier sous la gestion du MTQ en se référant à la carte jointe (voir annexe).

2 La planification des équipements et des infrastructures

2.1 Les équipements et les infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

L'aménagement du territoire et la mobilité

La section 8.3 du document complémentaire identifie l'emplacement de la gare projetée « directement à l'ouest de la voie ferrée et au nord de la rue Victor ». Le MAMOT souligne, à l'égard de cette localisation, qu'elle n'a toujours pas fait l'objet d'une décision.

Demande du gouvernement

Considérant qu'aucune décision n'a été rendue quant à la réalisation de la gare de train de banlieue à Mirabel, la Ville devra retirer toute mention d'une localisation définitive quant à l'emplacement de cette gare projetée ainsi qu'à l'aire TOD s'y rattachant. De plus, elle devra ajuster les principales références à ce projet dans l'esprit qu'il est tributaire de décisions gouvernementales qui n'ont pas été rendues.

2.2 Les équipements et les infrastructures de transport d'électricité

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

La Ville de Mirabel identifie les équipements et les infrastructures de transport d'électricité. Toutefois, certains postes devraient figurer dans la section identifiant les contraintes anthropiques. La Société Hydro-Québec souhaite rappeler à la Ville que les lignes de transport ne sont pas considérées comme des contraintes anthropiques mais seulement des contraintes à l'aménagement.

Demande du gouvernement

Au regard du chapitre relatif aux contraintes anthropiques, le gouvernement demande à la Ville de Mirabel d'inscrire les postes Chénier, Lafontaine et Mirabel, comme faisant partie des contraintes anthropiques dans son schéma. De cette façon, la Ville pourra prendre des mesures afin d'empêcher l'implantation d'usages sensibles à proximité des postes électriques présents sur son territoire.

3 La mise en valeur intégrée des ressources

3.1 La protection du territoire et des activités agricoles

3.1.1 La délimitation des affectations de la zone agricole et l'encadrement des usages non agricole autorisés en zone agricole

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

Le MAPAQ et le MAMOT remarquent qu'une aire d'affectation urbaine empiète sur la zone agricole dans le secteur de la Côte des Anges. Cet empiétement n'est pas justifié et va à l'encontre des attentes du gouvernement visant à freiner l'urbanisation en zone agricole ainsi qu'à créer un cadre propice au maintien. des activités agricoles.

Par ailleurs, le MAPAQ et le MAMOT estiment que l'encadrement des usages non-agricoles en zone agricole est inadéquat et ne concourent pas à créer un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole. Notamment, dans les aires d'affectation « Agricole », « Agricole forestier », « Agricole extraction », « Parc régional » et « Conservation », le projet de règlement numéro PS-203 prévoit des usages d'utilité publique et infrastructure qui ne s'avèrent pas propices au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles d'une part et qui, d'autre part, ne sont pas, sauf exception, compatibles avec la consolidation des zones urbaines existantes. De plus, telle que libellée, la définition d'utilité publique et infrastructure pourrait inclure l'ouverture de rues ainsi que l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et en zone

agricole. Le MAMOT rappelle à cet effet que l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur des aires d'affectation prévues pour accueillir le développement urbain doit être strictement limitée. Les réseaux d'aqueduc et d'égout ne peuvent pour leur part être implantés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, sauf pour des raisons de salubrité publique.

Afin de respecter l'attente gouvernementale visant à consolider les milieux urbains existants, la Ville de Mirabel devra resserrer les fonctions urbaines qu'elle autorise en zone agricole en les limitant aux droits acquis prévus en vertu de la LPTAA.

Demande du gouvernement

Le gouvernement demande à la Ville de revoir la délimitation de l'affectation urbaine en retirant l'empiétement dans la zone agricole décrétée en vertu de la LPTAA.

Afin de respecter l'attente gouvernementale visant à créer un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole, et tel que demandé précédemment dans la section ayant trait à la gestion de l'urbanisation, la Ville de Mirabel devra resserrer l'encadrement des usages autorisés en zone agricole décrétée en limitant l'implantation de résidences aux seuls cas prévus à la LPTAA et en y interdisant l'ouverture de nouvelles voies publiques de circulation et l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout, sauf pour des raisons de salubrité. La Ville devra également préciser ce qu'elle entend par « autres usages et activités» et prévoir des critères d'implantation à cet effet.

3.1.2 Les paramètres pour la détermination des distances séparatrices et l'encadrement des unités d'élevage à forte charge d'odeur

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

Le projet de règlement introduit, au document complémentaire, des normes de distances séparatrices relatives aux installations d'élevage. Le MAPAQ juge que les articles 15.3 et 15.4.2 limitent indûment le développement des activités d'élevage porcin sur le territoire.

Par ailleurs, le MAPAQ estime que le chapitre 17 génère des problèmes d'application puisque le libellé du règlement vise des espèces qui ne sont pas présentes dans le tableau 8, nécessaire à l'application de ce chapitre, et à l'inverse, des espèces citées dans le tableau 8 ne sont pas visées par le libellé du règlement. De plus, l'article 17.2 b) ne vise que les périmètres d'urbanisation tandis que le tableau 8 propose également des distances séparatrices pour les habitations et les immeubles protégés.

Demande du gouvernement

Afin de concilier les objectifs de développement des activités et des entreprises agricoles et de cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole, le gouvernement demande à la Ville de Mirabel de réviser les mesures de contingentement des élevages porcins afin de reconnaître tous les sites d'élevage déjà établis et favoriser le développement de l'ensemble des exploitations agricoles en zone agricole.

Puis, les dispositions du chapitre 17 devront être précisées de manière à établir quelles espèces sont visées et quels usages seront protégés. Enfin, le MAPAQ juge que les vents dominants auraient avantage à être indiqués au règlement afin que l'impact des mesures puisse être mesuré.

3.2 Les prises de captage d'eau potable

L'avis du gouvernement sur le contenu du projet de règlement

Le projet de règlement introduit, au document complémentaire, des normes d'épandage des déjections animales près des cours d'eau. De l'avis du MAPAQ, certaines dispositions du chapitre 16 sont problématiques. Notamment à l'article 16.1, la Ville indique que l'épandage des déjections animales est interdit sur une bande de 30 mètres à partir d'un cours d'eau. Pourtant, l'alinéa e) de ce même article mentionne plutôt une distance de 3 mètres, tout comme les nouvelles dispositions du chapitre 13 sur la protection des rives. Cette disposition de 30 mètres, qui va au-delà des normes établies dans le règlement sur les exploitations agricoles, n'est pas justifiée et engendre des impacts importants sur les activités agricoles. Puis, à l'article 16.3 la Ville introduit la notion de « accepté par la ville ».

Par ailleurs, le chapitre 19 propose des mesures de protection des prises d'eau à l'égard de l'épandage des déjections animales. Ces dispositions sont basées sur le Règlement sur le captage des eaux souterraines, lequel a été abrogé puis remplacé par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Selon le MAPAQ, les dispositions proposées par la Ville sont, sans justification, plus restrictives que celles du RPEP, ce qui aurait des conséquences sur les activités agricoles.

Demande du gouvernement

Le gouvernement demande, afin que les attentes gouvernementales visant à accorder la priorité aux activités agricoles et à y établir un cadre propice au développement des activités agricoles en zone agricole soient respectées, que les dispositions du chapitre 16 soient révisées. La Ville devra revoir également l'article 16.3 puisque l'épandage des matières résiduelles fertilisantes doit faire l'objet d'une autorisation du MDDELCC.

De plus, afin de contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages, le gouvernement demande à la Ville de Mirabel de modifier les dispositions encadrant les distances d'épandage à respecter pour les cours d'eau et les prises d'eau potable afin de respecter les dispositions et les normes établies par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

4. Les commentaires généraux

Commentaires du MAMOT

À l'égard des liens entre l'aménagement du territoire et les grandes infrastructures de transport collectif, le projet de règlement numéro PS-203 reprend l'identification des aires TOD ainsi que les seuils minimaux de densité résidentielle afférents inscrits au PMAD. Il propose aussi des objectifs visant à favoriser une intensification et une diversification des activités urbaines aux abords des réseaux de transport collectif et actif.

Cependant, les moyens d'intervention sont faibles et, à l'extérieur des aires TOD, le schéma ne fait pas de propositions concrètes visant à augmenter la densité et la mixité des usages, notamment le long des axes de transport collectifs métropolitains structurants. Afin que le schéma concoure pleinement à

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 19 juin 2015

Madame Danielle Henri Allard
Préfète
Municipalité régionale de comté de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Madame la Préfète,

Le 17 mars 2015, la Municipalité régionale de comté de Montcalm a adopté le projet de règlement numéro 433 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à mettre à jour le schéma d'aménagement et de développement révisé en tenant compte des attentes relatives à l'orientation numéro 10 de *l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.*

La Municipalité régionale de comté a consenti des efforts importants afin de satisfaire aux attentes de l'orientation numéro 10 concernant la gestion de l'urbanisation. Entre autres, elle établit l'offre de ses besoins en espaces suivant les données provenant d'instances neutres et reconnues et prévoit des mesures visant à implanter les équipements et services dans les principaux pôles de services et d'équipements.

Ce document n'est toutefois pas conforme à l'ensemble des attentes du gouvernement concernant l'orientation numéro 10 ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, de planification intégrée des infrastructures et des équipements, de bien-être public et de protection du territoire et des activités agricoles.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Chantal Fafard, de la Direction régionale de Lanaudière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 752-8080, poste 81405.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Annexe

Projet de règlement numéro 433

Demandes et recommandations du gouvernement

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Juin 2015

1 La gestion de l'urbanisation

Le gouvernement demande, depuis le 11 mai 2011, aux municipalités régionales de comté (MRC) limitrophes à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de respecter l'orientation numéro 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour ce territoire. Cette orientation vise « dans une optique de complémentarité des planifications métropolitaine et périmétropolitaine, à consolider le développement dans le principal pôle de services et d'équipements localisé sur le territoire de chacune des MRC périmétropolitaines ». En ce sens, le gouvernement s'attend notamment à ce que les MRC visées consolident le milieu urbain existant par la délimitation d'un principal pôle de services et d'équipements dans lequel elles doivent y concentrer prioritairement leur développement, par la requalification des terrains, par l'augmentation de la densité et par l'optimisation des infrastructures et équipements collectifs.

Le gouvernement s'attend à ce que les MRC prennent les moyens nécessaires dans leur schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de respecter l'ensemble de ces orientations. À cet égard, le gouvernement reconnaît les efforts consentis par la MRC afin de satisfaire aux attentes de l'orientation numéro 10 concernant la gestion de l'urbanisation. Entre autres, la MRC établit l'offre pour répondre à ses besoins en espaces suivant les données provenant d'instances neutres et reconnues et prévoit des mesures visant à implanter les services et équipements dans les principaux pôles de services et d'équipements.

Toutefois, le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) considère que la MRC ne répond pas aux attentes gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, particulièrement celles relatives à l'orientation numéro 10. Ainsi, la MRC de Montcalm devra modifier le contenu de son SADR, eu égard à l'évaluation de ses besoins en espaces, à la consolidation du principal pôle de services et d'équipements, au développement à l'extérieur des PU et ainsi qu'au contrôle de l'urbanisation diffuse à l'extérieur des zones urbaines existantes.

1.1 L'évaluation des besoins en espaces

1.1.1 Les usages résidentiels

La projection des besoins

Dans sa démarche visant à évaluer les besoins pour de nouveaux espaces résidentiels, la MRC utilise les projections du nombre de ménages établies par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Toutefois, elle surévalue ses projections entre 2014 et 2031. En effet, au lieu des 5874 nouveaux ménages évalués par la MRC, le gouvernement constate que ce sont plutôt 5269 nouveaux ménages qui sont attendus par l'ISQ pour cette période sur le territoire montcalmois. Cet écart pourrait avoir pour effet d'attribuer des espaces excédentaires à des fins résidentielles et ainsi ne pas favoriser la consolidation des zones urbaines existantes.

Demande du gouvernement

La MRC devra, dans l'évaluation de ses besoins en espaces, s'assurer d'utiliser la projection du nombre de ménages prévue par l'ISQ entre 2014 et 2031, c'est-à-dire 5269 nouveaux ménages.

Les superficies disponibles

La MRC a procédé à la compilation des données sur les espaces vacants voués à des fins résidentielles situés à l'intérieur des PU de l'ensemble des municipalités. Ces espaces sont regroupés en deux catégories : les espaces déjà planifiés qui ont généralement fait l'objet d'un lotissement et les espaces disponibles sans contrainte. Pour la première catégorie, elle estime qu'ils pourront accueillir 1205 nouveaux logements. Elle indique que ces lots sont disponibles depuis longtemps et qu'ils n'ont jamais trouvé preneurs, et ce, pour plusieurs raisons : décision du propriétaire, configuration du lot, localisation, etc. Ainsi, elle suppose que 90 % de ces espaces trouveront preneurs au cours des prochaines années.

Le gouvernement reconnaît que certaines contraintes peuvent faire en sorte que les terrains vacants ne puissent tous être développés à moyen terme. Néanmoins, la méthodologie retenue n'est pas suffisamment justifiée et pourrait avoir pour effet de sous-estimer les superficies pouvant être développées à l'intérieur des PU du territoire de la MRC. De plus, bien que la MRC évalue les superficies vacantes disponibles au développement résidentiel dans chacun des PU, aucune indication n'est fournie à savoir si les contraintes naturelles et anthropiques, les parcs, les milieux humides, etc. ont été retirés de l'évaluation des espaces disponibles au développement.

Également, suivant l'adéquation entre ses besoins en espaces et les espaces disponibles au développement dans les PU, la MRC prévoit tous les agrandir à des fins résidentielles, à l'exception de celui de la municipalité de Saint-Calixte, qu'elle réduit. Selon ses calculs, les secteurs agrandis pourraient accueillir 2067 nouveaux ménages. Selon elle, plusieurs espaces demandés sont déjà occupés par des constructions et certains seraient desservis par les réseaux. Toutefois, elle ne présente aucune carte permettant de déterminer précisément les limites des secteurs visés par un agrandissement de PU, ni la caractérisation de ces secteurs.

Ainsi, la planification du développement résidentiel, tant dans les PU actuels que dans les agrandissements projetés, ne repose pas sur une démonstration claire du potentiel de développement. L'absence de cette information ne permet pas de déterminer que la planification du développement résidentiel concourt à la consolidation des zones urbaines existantes.

Par ailleurs, la MRC attribue une nouvelle affectation « Écologique urbaine » à l'extérieur du PU de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, dans un secteur contigu à la MRC de L'Assomption, située dans la CMM, dans laquelle elle autorise plusieurs usages à caractère urbain (notamment les usages résidentiels de moyenne et haute densités, les usages commerciaux, les services de première nécessité et les usages récréatifs intensifs). Elle précise que cette affectation représente un territoire de 196,3 hectares et que 450 nouveaux logements pourraient y être construits. Cependant, l'ouverture de ce nouveau secteur à caractère urbain n'a pas pour effet de prioriser ce type de développement dans le principal pôle de services et d'équipements, puis dans les autres PU sur son territoire.

Demandes du gouvernement

La MRC devra justifier la comptabilisation des espaces vacants voués à des fins résidentielles à l'intérieur des PU de son territoire. Pour ce faire, elle devra considérer l'ensemble des espaces disponibles au développement. À cet effet, le gouvernement entend par « superficies disponibles ou vacantes » toutes les superficies non construites (excluant les parcs et espaces verts à conserver) adjacentes ou non à une rue publique, qu'elles soient disponibles ou non à la vente, et qui ne sont pas affectées par aucune contrainte naturelle ou anthropique.

Si les besoins en espaces pour l'horizon de planification du schéma, soit de 10 à 15 ans, demeurent supérieurs à l'offre en espaces disponibles dans les PU actuels, elle devra s'assurer d'ouvrir au développement des secteurs en continuité des milieux urbains déjà bâtis et d'orienter le développement urbain à l'intérieur des PU en accordant la priorité à ceux de ses pôles majeurs.

En outre, la MRC devra fournir une cartographie des espaces disponibles au développement et des espaces soumis à des contraintes ou protégés dans les PU ainsi que dans les agrandissements. Elle devra également prévoir des dispositions afin de s'assurer que les secteurs présentant des contraintes pour le développement ne soient pas constructibles.

1.1.2 Les usages industriels

La justification des besoins et des superficies disponibles

La MRC prévoit l'ajout ainsi que l'agrandissement de certains secteurs industriels déjà existants. On retrouve donc de nouveaux secteurs industriels dans :

- la ville de Saint-Lin-Laurentides, deux affectations « Industrielle-catégorie 2 » et une « Para-industrielle »;
- la municipalité de Saint-Esprit, une affectation « Industrielle-catégorie 2 » ;
- la municipalité de Sainte-Julienne, une affectation « Industrielle-catégorie 2 » et une « Para-industrielle » ;
- la municipalité de Saint-Calixte, une affectation « Para-industrielle » ;
- la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, deux affectations « Para-industrielle », une « Industrielle-régionale » et une « Industrielle-catégorie 1 ».

Cependant, aucune démonstration n'a été faite que les nouveaux espaces prévus à des fins industrielles correspondent à ses besoins évalués sur un horizon de 10 à 15 ans.

En outre, la MRC précise que seulement 3,3 hectares de terrains demeurent disponibles dans le parc industriel de Saint-Roch-de-l'Achigan. Toutefois, au schéma en vigueur, d'autres secteurs sont actuellement prévus à cette fin dans la ville de Saint-Lin-Laurentides, dans les municipalités de Sainte-Julienne, de Saint-Esprit et de Saint-Calixte et dans la paroisse de Saint-Liguori. Pourtant, aucune mention n'est faite quant aux potentiels qu'ils offrent au développement.

En l'absence d'une telle démonstration, le gouvernement n'est pas en mesure de conclure que les espaces attribués assurent la consolidation des espaces industriels présents sur son territoire. Ils ne concourent donc pas à la concentration du développement urbain dans les pôles spécialisés ou

des noyaux urbains. De cette manière, la MRC n'accorde pas la priorité aux pôles majeurs en se basant sur la caractérisation du territoire réalisée à cette fin.

Demandes du gouvernement

Avant de procéder à tout agrandissement ou création de nouveaux secteurs industriels, la MRC devra justifier ses besoins en espaces à des fins industrielles. Pour ce faire, elle devra notamment faire état de l'évolution et du rythme de consommation des espaces industriels des dernières années, pour ensuite établir ses besoins en espaces à l'échelle de son territoire, et ce, sur un horizon de planification de 10 à 15 ans.

De plus, l'évaluation des besoins en espaces devra être appuyée par une caractérisation des espaces industriels actuels, basée notamment sur l'identification des espaces occupés et vacants et des espaces soumis à des contraintes au développement ou à protéger.

Si les besoins en espaces demeurent supérieurs à l'offre en espaces disponibles, elle devra d'abord consolider les espaces de nature industrielle existants avant d'en ouvrir de nouveau.

1.1.3 Les usages commerciaux

Bien que la MRC mentionne qu'elle ne prévoit pas l'aménagement de nouveaux espaces commerciaux, le développement commercial de toute nature est autorisé dans l'ensemble de l'affectation « Urbaine », qui correspond aux PU, ainsi que dans les nouvelles affectations « Para-industrielle ». Également, la MRC prévoit que les affectations « Industrielle catégorie 1 », « Industrielle catégorie 2 » ainsi qu'« Industrielle régionale » pourront compter des développements commerciaux sur 20 % de leurs superficies. La majorité de ces affectations sont situées à l'extérieur des limites des PU, notamment de ceux des pôles majeurs de la ville de Saint-Lin-Laurentides et de la municipalité de Sainte-Julienne.

La MRC ne présente aucune donnée concernant la planification et le développement commercial sur son territoire. Elle ne fait pas mention du rythme de consommation de ces espaces sur son territoire, ni si des projets concrets sont prévus à court ou moyen terme. Par ailleurs, elle ne dresse aucun portrait de sa structure commerciale, notamment des espaces actuellement disponibles pouvant accueillir ces développements.

Sans l'évaluation des espaces disponibles et des besoins commerciaux pour les 10 à 15 prochaines années, le gouvernement n'est pas en mesure de conclure que les espaces attribués au développement commercial privilégient la consolidation des secteurs existants.

Demandes du gouvernement

La MRC devra justifier ses besoins en espaces à des fins commerciales. Pour ce faire, elle devra notamment tenir compte de l'évolution et du rythme de consommation des espaces commerciaux des dernières années, pour ensuite établir ses besoins en espaces à l'échelle de son territoire, et ce, sur un horizon de planification de 10 à 15 ans.

La MRC devra présenter une caractérisation des espaces commerciaux actuels basée notamment sur l'identification des espaces occupés et vacants puis des espaces soumis à des contraintes au développement ou à protéger.

1.1.4 Les superficies disponibles à la requalification et au redéveloppement

Le gouvernement s'attend à ce que la MRC consolide et réutilise le tissu urbain existant en favorisant le redéveloppement et la requalification des terrains.

Pour se conformer à cette attente, la MRC fait état de secteurs pouvant faire l'objet d'une requalification ou d'un redéveloppement résidentiels dans les PU de la ville de Saint-Lin-Laurentides et de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Elle affirme qu'ils totalisent une superficie de 6,2 hectares et en tient compte dans l'évaluation de ses espaces disponibles pour le développement résidentiel.

Elle précise que les autres municipalités n'ont pas de secteur de requalification sur leur territoire, car les coûts associés au redéveloppement d'un terrain ne correspondent pas à la logique économique du marché résidentiel du milieu. Selon elle, leur requalification n'est pas envisageable.

Toutefois, la méthodologie utilisée afin de déterminer les superficies disponibles au redéveloppement et à la requalification n'est pas présentée. De plus, la MRC n'accompagne pas la détermination de ces secteurs d'aucune cartographie, pas plus qu'elle ne les définit. En outre, rien n'indique qu'elle a tenu compte des secteurs pouvant faire l'objet d'une requalification ou d'un redéveloppement dans l'évaluation des besoins en espaces de type commercial et industriel.

Par conséquent, la MRC ne fait pas la démonstration que les mesures qu'elle adopte concourent au redéveloppement et à la requalification des terrains pour tous les types d'usages, principalement en délimitant ces secteurs à l'intérieur des PU, dont le principal pôle de services et d'équipements, ainsi qu'en réalisant une caractérisation de ceux-ci permettant d'en évaluer le potentiel.

Demandes du gouvernement

La MRC devra identifier et caractériser les espaces qu'elle considère comme présentant des potentiels de requalification ainsi que de redéveloppement, tant à des fins résidentielles que commerciales et industrielles. Cet exercice devra reposer sur une méthodologie clairement expliquée, notamment en précisant ce qui est considéré comme étant un potentiel de redéveloppement et de requalification.

Aussi, ces espaces devront être additionnés aux espaces vacants dans l'évaluation à des fins urbaines.

1.2 La consolidation du principal pôle de services et d'équipements

1.2.1 Les usages à caractère régional

Le gouvernement s'attend à ce que la MRC consolide le développement dans le principal pôle de services et d'équipements localisé sur son territoire.

Dans l'objectif de répondre à cette attente, la MRC identifie deux principaux pôles de services et d'équipements, qu'elle nomme « pôles majeurs ». D'abord, elle identifie à titre de « pôle urbain » le PU de la ville de Saint-Lin-Laurentides, dont le choix repose sur des données de population. Ensuite, elle détermine comme « pôle institutionnel et chef-lieu » celui du PU de la municipalité de Sainte-Julienne, établi à partir des services et équipements qui y sont présents.

De plus, afin de diriger la croissance urbaine dans ces pôles majeurs, la MRC spécifie que les services et équipements de nature publique, administrative et institutionnelle, correspondant à la liste identifiée au schéma, devront prioritairement y être localisés.

Toutefois, mis à part les services et équipements de nature publique, administrative et institutionnelle, elle ne prévoit pas de mesure particulière afin de prioriser d'autres usages urbains régionaux vers ces pôles majeurs.

Les usages commerciaux d'envergure régionale

En ce qui concerne le développement commercial, la MRC ne distingue pas les usages de nature régionale des usages davantage locaux. Seule une distinction est prévue pour les usages de première nécessité.

Or, le gouvernement s'attend à ce qu'elle démontre que les mesures qu'elle adopte concourent à la concentration du développement urbain dans les noyaux urbains en accordant la priorité au principal pôle de services et d'équipements en se basant sur la caractérisation du territoire réalisée à cette fin.

Demande du gouvernement

La MRC devra mettre en place des dispositions visant à concentrer le développement de nouveaux équipements commerciaux d'envergure régionale dans les zones urbaines existantes en accordant la priorité au principal pôle de services et d'équipements.

Les usages industriels d'envergure régionale

La MRC attribue, dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, le statut de « pôle industriel régional » à une partie des affectations « Industrielle-régionale » et « Industrielle-catégorie 1 », essentiellement afin d'y accueillir un parc technologique multifonctionnel en lien avec le complexe scientifique déjà implanté.

Cependant, bien qu'elle établisse des distinctions quant à la vocation des affectations de type industriel, elle autorise essentiellement les mêmes usages dans l'ensemble de ces affectations. Le gouvernement concède qu'un secteur à l'extérieur des pôles principaux de services et d'équipements puisse présenter des caractéristiques particulières qui font que la MRC souhaite y orienter le développement industriel, mais celle-ci ne présente aucune caractérisation des espaces industriels justifiant les particularités du « pôle industriel régional » comme pôle spécialisé par rapport aux autres secteurs industriels. De plus, aucune disposition ne vise à orienter les industries d'importance vers ce pôle.

Ainsi, les mesures adoptées par la MRC ne concourent pas à la concentration du développement urbain dans les pôles spécialisés ou les noyaux urbains en accordant la priorité aux pôles majeurs en se basant sur la caractérisation du territoire réalisée à cette fin.

Demandes du gouvernement

La MRC devra justifier l'attribution d'un « pôle industriel régional », comme pôle spécialisé dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, en présentant les aspects qui font de lui un lieu à privilégier pour le développement industriel régional. Elle devra également prévoir des usages qui correspondent à sa vocation industrielle d'envergure régionale et qui le distinguent des autres secteurs industriels.

1.2.2 Les seuils de densité

Le gouvernement s'attend à ce que la MRC consolide le tissu urbain existant en favorisant l'augmentation de la densité et de l'intensité de l'occupation du sol en fonction des caractéristiques du milieu.

À la suite de l'évaluation des densités résidentielles brutes observées en 2014 dans les PU de chacune des municipalités, la MRC établit des objectifs minimaux de densité brute pour chacune d'entre elles. Ces objectifs visent les espaces des PU desservis par les deux services (aqueduc et égout). L'objectif de densité le plus élevé vise le pôle majeur situé dans la ville de Saint-Lin-Laurentides, soit de 17 logements à l'hectare pour 2027-2031.

Toutefois, les seuils qu'elle établit sont inférieurs à ceux du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM pour ses MRC voisines. En effet, l'objectif pour la même période est de 24 logements à l'hectare pour la MRC des Moulins.

En outre, ses seuils de densité sont en deçà de ceux observés au cours des dernières années à l'intérieur des PU de la MRC. En effet, au tableau 63, elle fait état d'efforts de densification dans plusieurs villes et municipalités sur son territoire. Par exemple, elle mentionne que des projets de développement récents réalisés dans la ville de Saint-Lin-Laurentides présentent des densités variant entre 23,8 et 59,1 logements à l'hectare. Les autres municipalités desservies par les deux services ont également accueilli des projets s'élevant entre 20 et 50 logements à l'hectare.

Par conséquent, les seuils de densité qu'elle fixe ne constituent pas un effort suffisant en vue d'atteindre une densité plus élevée afin d'assurer à la consolidation du tissu urbain existant, particulièrement celle des principaux pôles de services et d'équipements, ainsi que la complémentarité entre les planifications métropolitaine et périmétropolitaine.

En outre, la MRC précise que les seuils de densité sont des objectifs minimaux à atteindre. Cependant, aucune disposition ne vise à encadrer clairement l'intégration des seuils de densité dans les instruments municipaux d'urbanisme.

Demandes du gouvernement

La MRC devra revoir les seuils minimaux de densité brute d'occupation du sol qu'elle détermine afin qu'ils concourent à l'augmentation des densités observées sur le territoire ainsi qu'à la complémentarité entre les planifications métropolitaine et périmétropolitaine.

Aussi, elle devra prévoir des dispositions claires visant à ce que les municipalités locales intègrent les objectifs de densité dans les plans et les règlements d'urbanisme.

Par ailleurs, bien que la MRC n'ait pas fourni de cartographie des secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout, elle mentionne que l'ensemble des PU présente des secteurs non desservis par ces services ou simplement par l'un des deux. Par exemple, bien qu'ils constituent les pôles principaux de services et d'équipements, la ville de Saint-Lin-Laurentides et la municipalité de Sainte-Julienne présentent des secteurs desservis par un seul service ou parfois même aucun.

Or, la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout est un critère essentiel à l'augmentation de la densité et de l'intensité du développement. En l'absence d'une cartographie de la desserte des réseaux d'aqueduc ou d'égout, il est impossible de garantir que les agrandissements de PU proposés auront pour effet d'augmenter la densité, l'intensité de l'occupation du sol ainsi que l'optimisation des services.

Demandes du gouvernement

La MRC devra cartographier les infrastructures et équipements collectifs existants relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'ensemble de son territoire.

Elle devra également orienter les agrandissements dans les secteurs situés en continuité des réseaux d'aqueduc et d'égout existants et s'assurer que les agrandissements devant accueillir le développement dans les deux principaux pôles de services et d'équipements seront desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

1.3 Le développement à l'extérieur des périmètres d'urbanisation

1.3.1 L'évaluation des besoins

Dans sa démarche visant à évaluer les besoins à l'extérieur des PU, la MRC utilise les données sur les résidents non permanents du recensement de Statistique Canada de 2011, afin d'établir le nombre de ménages possédant des résidences secondaires sur son territoire.

Cependant, elle ajoute aux résidents non permanents le « nombre de logements à accueillir » à l'extérieur des PU, qui est le manque à gagner entre le nombre de ménages projeté pour 2031 et les espaces disponibles à l'intérieur des PU agrandis. Toutefois, cette donnée n'est appuyée sur aucune méthodologie clairement expliquée. En effet, la MRC ne fait état d'aucun portrait du développement à l'extérieur des PU, ce qui n'a pas pour effet d'orienter le développement urbain à l'intérieur des PU en accordant la priorité à celui des principaux pôles de services et d'équipements.

Demandes du gouvernement

Si la MRC souhaite ajouter des ménages à l'extérieur des PU à ceux correspondant aux résidents non permanents recensés par Statistique Canada, elle devra en justifier la nécessité.

Pour ce faire, elle devra réaliser un portrait de son développement à l'extérieur des PU pour les 10 à 15 dernières années. Elle devra ensuite faire la démonstration qu'elle oriente le développement à l'intérieur des PU en privilégiant les principaux pôles de services et d'équipements.

1.3.2 La délimitation des secteurs de développement résidentiel à l'extérieur des périmètres d'urbanisation

Tel que mentionné précédemment, la MRC oriente un certain nombre de ménages à l'extérieur des PU. Ainsi, plusieurs espaces disponibles aux développements résidentiels sont autorisés à l'extérieur des limites des PU, notamment dans les affectations « Résidentielle de villégiature », « Écologique-Urbaine », « Agricole-Conservation », « Récréation » et dans les îlots déstructurés.

D'abord, la MRC autorise le développement résidentiel dans l'affectation « Résidentielle de villégiature », subdivisée en 33 aires d'affectation concentrées sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, des municipalités de Sainte-Julienne, de Saint-Calixte et de Saint-Alexis et de la paroisse de Saint-Liguori. Toutefois, la MRC n'a pas fourni de carte illustrant les espaces vacants et occupés ainsi que les secteurs agrandis dans cette affectation.

Également, dans l'affectation « Récréation » de la municipalité de Saint-Liguori, un secteur d'environ 50 hectares pourrait accueillir le développement résidentiel de très faible densité dans certains secteurs déjà planifiés au schéma. Aussi, plusieurs îlots déstructurés, où l'implantation de résidences unifamiliales est autorisée, sont délimités dans la zone agricole. D'autre part, la MRC crée l'affectation « Agricole-Conservation » à même l'affectation « Agricole dynamique » située aux limites de la municipalité de Saint-Jacques et de la paroisse de Sainte-Marie-Salomé. Les usages résidentiels de très faible densité bénéficiant d'une autorisation de la CPTAQ y sont dorénavant autorisés. Cependant, elle ne fait pas mention de leur potentiel de développement, ni n'en tient compte dans l'évaluation de ses besoins en espaces résidentiels.

Ainsi, en ouvrant de nouveaux secteurs au développement de manière injustifiée, la MRC ne contribue pas à consolider les secteurs urbains existants, ni que ses choix concourent à accorder la priorité au développement de secteurs contigus à la trame urbaine existante.

Demandes du gouvernement

La MRC devra procéder à une caractérisation de l'ensemble des secteurs disponibles au développement à l'extérieur des PU, en présentant une cartographie de ces espaces, et s'assurer qu'ils n'excèdent pas les besoins qu'elle aura précédemment justifiés.

Par conséquent, si trop d'espaces sont disponibles au développement, la MRC devra adopter un ensemble de mesures afin de restreindre l'implantation d'usages à caractère urbain à l'extérieur des PU. Par exemple, elle pourrait interdire l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur des PU en ne permettant les nouvelles constructions que sur les rues existantes au moment de l'entrée en vigueur du règlement.

Si l'ouverture de nouveaux secteurs s'avère nécessaire, elle devra d'abord privilégier l'agrandissement des développements existants dans les affectations « Résidentielle de villégiature » et « Récréation ».

La proportion des espaces disponibles dans l'affectation « Résidentielle de villégiature »

La MRC prévoit dans l'affectation « Résidentielle de villégiature » qu'environ 60 % de ces espaces sont réellement disponibles à des fins de construction. Toutefois, elle ne spécifie pas les paramètres permettant d'établir cette proportion d'espaces réellement disponibles aux développements. Ce ratio contribue donc à sous-évaluer les espaces disponibles au développement, ce qui n'a pas pour effet de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes.

Demande du gouvernement

La MRC devra justifier les paramètres permettant d'établir les espaces non disponibles au développement en considérant ce que le gouvernement entend par « superficies disponibles ou vacantes », tel que mentionné précédemment.

1.4 Le contrôle de l'urbanisation diffuse à l'extérieur des zones urbaines existantes

L'affectation « Agricole-Commerciale-Industrielle »

La MRC crée l'affectation « Agricole-Commerciale-Industrielle » à même l'affectation « Agricole dynamique » dans les municipalités de Saint-Esprit, de Saint-Roch-Ouest et de Sainte-Julienne ainsi que dans la paroisse de Saint-Liguori. Elle y autorise sans restriction les usages résidentiels de très faible densité, les usages commerciaux de gros, de détail et contraignants et les usages industriels courants et para-agricoles.

Elle précise que ces secteurs sont actuellement occupés par des usages autres qu'agricoles (commerces, entrepôts, etc.) et que cette nouvelle affectation vise notamment la récupération d'anciens bâtiments, parfois à l'abandon. Or, la MRC n'a pas fourni de renseignements sur ces espaces et des superficies semblent y être vacantes.

Par conséquent, la délimitation de cette affectation n'a pas pour effet d'assurer la concentration du développement urbain dans les secteurs spécialisés existants ou dans les PU en accordant la priorité aux principaux pôles de services et d'équipements de la MRC.

Demandes du gouvernement

La MRC devra démontrer que cette affectation n'a pas pour effet d'ajouter de nouveaux espaces permettant l'implantation d'usages à caractère urbain à l'extérieur des zones urbaines existantes. Pour ce faire, elle devra joindre la caractérisation détaillée de ces secteurs en illustrant notamment les espaces vacants, les espaces construits, les bâtiments abandonnés, la nature des usages et les autorisations à des fins autres qu'agricoles accordées par la CPTAQ.

Les usages « publics » et « récréatif intensif »

La MRC autorise l'usage « publics » dans plusieurs affectations situées à l'extérieur des PU. Cette catégorie d'usages comprend des activités et des services de nature urbaine, notamment les activités de services et d'équipements nécessaires à la vie communautaire tels qu'un hôtel de ville, des parcs et terrains de jeux municipaux, des piscines ainsi que les services publics d'aqueduc et d'égout.

Par ailleurs, elle autorise l'usage « récréatif intensif » dans les affectations « Agricole dynamique », « Forestière », « Industrielle-catégorie 1 » et « Écologique urbaine » situées à l'extérieur des PU. Cet usage permet « des aménagements et des équipements nécessitant des aménagements importants et/ou la construction de bâtiments de grande envergure, tels que des terrains de jeux, clubs de golf, centre d'hébergement, pourvoirie et autres équipements similaires, etc. ». Cette définition, très large, pourrait permettre des usages de nature urbaine tels que des hôtels, des équipements sportifs comme des aréna, etc.

Or, ces services et équipements sont structurants pour une collectivité et génèrent un achalandage important. Ainsi, la MRC ne privilégie pas la consolidation des zones urbaines existantes et n'oriente pas le développement urbain à l'intérieur des PU en accordant la priorité à ceux des principaux pôles de services et d'équipements de la MRC.

Demandes du gouvernement

La MRC devra limiter l'implantation de ces usages de nature urbaine à l'extérieur des PU. Pour ce faire, elle devra revoir les services et les équipements autorisés dans l'usage « publics », ainsi que la définition de l'usage « récréatif intensif » en s'assurant que l'implantation de nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout, que les services et les équipements nécessaires à la vie communautaire, que les équipements de grande envergure ainsi que l'hébergement sont autorisés uniquement à l'intérieur des zones urbaines existantes.

Usages autorisés par la CPTAQ

La MRC autorise dans les affectations « Agricole-Extraction », « Agricole-Commerciale-Industrielle » et « Agricole dynamique », situées en zone agricole, « les usages ayant obtenu une

autorisation de la CPTAQ après l'entrée en vigueur du RCI, le 29 octobre 2003 ». De plus, elle autorise dans l'affectation « Agricole-Extraction » les usages industriels courants ayant reçu une autorisation de la CPTAQ. Ainsi, la MRC délègue à la CPTAQ la planification des usages à l'extérieur des PU, dont certains pourraient être de nature urbaine, ce qui pourrait nuire à la consolidation des PU, des secteurs spécialisés et au contrôle des usages non agricoles en zone agricole.

Demandes du gouvernement

La MRC devra s'assurer de ne pas déléguer à la CPTAQ le choix des usages autorisés dans les affectations « Agricole-Extraction », « Agricole-Commerciale-Industrielle » et « Agricole dynamique ». Dans la mesure où ces usages sont considérés comme non agricoles, ils devront être limités à ceux ayant reçu une décision de la CPTAQ avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

De plus, elle devra préciser, dans l'affectation « Agricole-Extraction », que seuls les usages industriels courants reliés à l'activité d'extraction y sont autorisés.

L'encadrement des usages au schéma

Les dispositions relatives aux grandes affectations du territoire sont contenues à la section 2.3.1 du schéma. Le tableau 58 résume les usages autorisés dans chacune des affectations ainsi que certaines conditions applicables aux usages. Des dispositions relatives à certaines affectations, ou certains usages, sont également prévues au document complémentaire du schéma. Cependant, plusieurs écarts ont été notés entre les différentes dispositions prescrites aux trois sections. Il est donc difficile, dans plusieurs cas, de déterminer les dispositions réellement applicables aux usages et aux affectations.

Recommandation du gouvernement

La MRC devrait revoir le libellé des dispositions prévues à la section 2.3.1, au tableau 58 ainsi qu'au document complémentaire afin de s'assurer de la cohérence des dispositions relatives aux usages autorisés dans les affectations.

2 La planification intégrée des infrastructures et des équipements

2.1 Les infrastructures et les équipements terrestres

Dans le présent projet de règlement, la MRC met à jour l'inventaire des infrastructures routières présentes sur son territoire. Toutefois, la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur, présentée à la section 1.9.1 et au tableau 20, est différente de celle qui lui a déjà été transmise par le MTQ en décembre 2014.

En outre, la MRC modifie, à la section 1.9.2, le tableau détaillant les tronçons de route soumis à des restrictions concernant la circulation des véhicules lourds. De plus, le MTQ constate que certains tronçons soumis à des restrictions sont manquants.

Finalement, au document d'accompagnement 4.2, la MRC revoit le tableau détaillant les travaux du MTQ pour les années 2008 à 2013, alors qu'il s'agit d'une planification terminée depuis plus de deux ans.

Demandes et recommandation du gouvernement

La MRC devra revoir la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur et les tronçons soumis à des restrictions concernant le camionnage en se référant aux cartes qui lui ont déjà été transmises par le MTQ.

Elle est également invitée à retirer le tableau détaillant les travaux du MTQ pour les années 2008 à 2013. À la demande de la MRC, ce ministère pourrait lui fournir la programmation de 2015 à 2017.

3 La contribution à la santé, à la sécurité et au bien-être publics

3.1 Nuisances sonores

La MRC met à jour le tableau « Résumé des contraintes anthropiques ». Toutefois, Hydro-Québec constate qu'elle n'inscrit pas les postes électriques comme sources de contraintes, alors que ces derniers peuvent occasionner des nuisances par le bruit qu'ils émettent.

Recommandation du gouvernement

Hydro-Québec apprécierait que la MRC profite de la mise à jour du tableau portant sur les contraintes anthropiques pour inscrire les postes électriques comme contraintes anthropiques dues au bruit qu'ils génèrent. Les postes suivants pourraient être ajoutés :

- Magnan, 120 kV
- Saint-Lin, 69 kV
- Saint-Lin, 120 kV
- Saint-Calixte, 69 kV

À la suite d'une étude du niveau sonore des installations de la MRC, Hydro-Québec pourrait lui fournir des données sur les zones à protéger.

4. La protection du territoire et des activités agricoles

4.1 Expansion de l'urbanisation en zone agricole

Le gouvernement s'attend à ce que la MRC planifie l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités agricoles et aux exploitions agricoles en zone agricole, notamment en freinant l'empiètement et l'expansion de l'urbanisation en zone agricole.

Tel que mentionné précédemment, la MRC procède à plusieurs agrandissements des zones urbaines. Cependant, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation constate que tous les secteurs visés sont situés dans la zone agricole permanente à l'exception de la demande concernant le PU de la ville de Saint-Lin-Laurentides qui intègre une zone périurbaine située en zone blanche. Elle agrandit donc en zone agricole les limites du PU de la ville de Saint-Lin-Laurentides, celles des PU des municipalités de Saint-Roch-de-l'Achigan, de Saint-Esprit, de Saint-Jacques, de Saint-Alexis et de Sainte-Julienne et des PU des paroisses de Sainte-Marie-Salomé et de Saint-Liguori. Les superficies empiétant en zone agricole correspondent environ à 245 hectares.

Également, ce ministère remarque que la MRC agrandit ou ajoute plusieurs secteurs en zone agricole dont les activités permises sont de nature industrielle. En effet, dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, la MRC crée l'affectation « Industrielle régionale », agrandit l'affectation « Industrielle, catégorie 1 » et ajoute deux secteurs à l'affectation « Para-Industrielle ». Dans la municipalité de Saint-Esprit, elle agrandit en zone agricole l'affectation « Industrielle, catégorie 2 » et ajoute l'affectation « Para-Industrielle ». De plus, elle ajoute l'affectation « Para-Industrielle » contiguë au PU de la municipalité de Saint-Jacques. Ces expansions en zone agricole équivalent à une superficie d'environ 500 hectares.

Toutefois, avant de planifier ces secteurs à même la zone agricole, la MRC n'a pas fait la démonstration que les sites choisis sont de moindre impact pour la protection du territoire et des activités agricoles, ce qui n'a pas pour effet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Demandes du gouvernement

La MRC devra démontrer que toutes les expansions de secteurs à vocation urbaine empiétant en zone agricole sont celles de moindre impact eu égard à la protection du territoire et des activités agricoles.

À cet effet, elle devra considérer les critères suivants afin d'appuyer le choix du site visé par les agrandissements : le potentiel agricole des lots avoisinants, les conséquences sur le maintien et le développement des activités et des exploitations agricoles, la possibilité d'utilisation du secteur à des fins d'agriculture et les disponibilités d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture.

Les îlots déstructurés

Bien que la résolution du plan B illustrant les îlots déstructurés ne permette pas de déterminer clairement les limites de lots, la MRC ajoute l'îlot numéro 11 sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, et ce, sans justifier la nécessité de ces espaces, ni si l'établissement de ce dernier n'aura pas pour effet de nuire à la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Demande du gouvernement

En ce qui concerne les îlots déstructurés, la MRC devra présenter une carte illustrant clairement leur délimitation. Elle devra également justifier l'agrandissement ou l'ajout de nouveaux îlots par rapport à ses besoins en espaces et démontrer que ceux-ci n'auront pas pour effet de nuire à la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 3 septembre 2015

Monsieur Marc Descôteaux
Préfet
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Monsieur le Préfet,

Le 18 juin 2015, la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska a adopté les projets de règlement numéros 2015-05 et 2015-06 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ces projets de règlement visent respectivement à modifier les limites des périmètres urbains des municipalités de Sainte-Eulalie et de Sainte-Perpétue. Ceux-ci ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

En effet, l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Eulalie, sans démonstration des besoins pour de nouveaux espaces à des fins urbaines, n'a pas pour effet d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes.

En outre, ces projets de règlements ont pour effet d'apporter des modifications aux limites des périmètres urbains des municipalités de Sainte-Eulalie et de Sainte-Perpétue pour lesquelles la Municipalité régionale de comté n'a précisé aucune intention. De plus, certaines superficies sont exclues de ces périmètres urbains sans que la Municipalité régionale de comté ne leur attribue de nouvelles affectations. Or, en l'absence d'informations notamment sur les usages prévus dans ces secteurs, le gouvernement n'est pas en mesure de déterminer si ces modifications sont conformes aux orientations gouvernementales.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra s'assurer que l'ensemble des modifications apportées aux périmètres urbains des municipalités de Sainte-Eulalie et de Sainte-Perpétue soit justifié. Ainsi, les agrandissements devront être appuyés par une démonstration des besoins futurs en espaces à des fins urbaines pour un horizon de 10 à 15 ans, en considérant les superficies disponibles à l'intérieur des périmètres urbains. En outre, si elle souhaite apporter des modifications aux limites des grandes affectations, elle devra notamment s'assurer que l'ensemble des superficies de son territoire soit intégré à une affectation du territoire pour laquelle des usages compatibles sont prévus.

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans ses démarches, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Le sous-ministre

Québec, le 3 septembre 2015

Monsieur Marc Descôteaux
Préfet
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Monsieur le Préfet,

Le 18 juin 2015, la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska a adopté les projets de règlement numéros 2015-05 et 2015-06 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ces projets de règlement visent respectivement à modifier les limites des périmètres urbains des municipalités de Sainte-Eulalie et de Sainte-Perpétue. Ceux-ci ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.

En effet, l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Eulalie, sans démonstration des besoins pour de nouveaux espaces à des fins urbaines, n'a pas pour effet d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes.

En outre, ces projets de règlements ont pour effet d'apporter des modifications aux limites des périmètres urbains des municipalités de Sainte-Eulalie et de Sainte-Perpétue pour lesquelles la Municipalité régionale de comté n'a précisé aucune intention. De plus, certaines superficies sont exclues de ces périmètres urbains sans que la Municipalité régionale de comté ne leur attribue de nouvelles affectations. Or, en l'absence d'informations notamment sur les usages prévus dans ces secteurs, le gouvernement n'est pas en mesure de déterminer si ces modifications sont conformes aux orientations gouvernementales.

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra s'assurer que l'ensemble des modifications apportées aux périmètres urbains des municipalités de Sainte-Eulalie et de Sainte-Perpétue soit justifié. Ainsi, les agrandissements devront être appuyés par une démonstration des besoins futurs en espaces à des fins urbaines pour un horizon de 10 à 15 ans, en considérant les superficies disponibles à l'intérieur des périmètres urbains. En outre, si elle souhaite apporter des modifications aux limites des grandes affectations, elle devra notamment s'assurer que l'ensemble des superficies de son territoire soit intégré à une affectation du territoire pour laquelle des usages compatibles sont prévus.

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans ses démarches, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 21 juillet 2015

Monsieur Francis St-Pierre
Préfet
Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Monsieur le Préfet,

Le 13 mai 2015, la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette a adopté un projet de règlement par la résolution numéro 15-130 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise, entre autres, à modifier certaines dispositions du document complémentaire et de la grille de compatibilité des usages.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, de protection du territoire et des activités agricoles et de santé, sécurité et bien-être publics.

En effet, la Municipalité régionale de comté n'a pas fait la démonstration que les dispositions du projet de règlement visent à protéger la santé et le bien-être publics par des mesures efficaces contre le bruit routier, à limiter au strict minimum les usages à caractère urbain à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, à consolider les zones urbaines existantes et à assurer une base territoriale pour la pratique de l'agriculture par une meilleure harmonisation des usages non agricoles en zone agricole.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra :

- présenter des données sur les débits de circulation pour appuyer le retrait de la contrainte à l'aménagement liée à l'isophone du boulevard Saint-Germain Ouest et démontrer que des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour assurer le niveau sonore acceptable pour les secteurs où des bâtiments seraient à construire;

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

- s'assurer que les ajustements possibles aux limites des affectations sont ponctuels et mineurs, qu'ils n'auront pas pour effet d'augmenter leur superficie et qu'ils n'augmenteront pas les contraintes à cause des usages incompatibles entre les affectations;

- mieux spécifier les usages industriels légers autorisés et mieux cibler le secteur dans l'affectation rurale où ils sont permis, plutôt que les autoriser dans l'ensemble de cette affectation;

- justifier l'agrandissement projeté pour la scierie Saint-Fabien dans la zone agricole en adéquation avec les besoins d'expansion de cette usine, tout en s'assurant que l'agrandissement n'aura pas pour effet d'augmenter les contraintes pour le territoire et les activités agricoles;

- mieux encadrer l'implantation de l'hébergement commercial rustique en ciblant davantage les sites où la Municipalité régionale de comté souhaite l'autoriser dans l'affectation « Forestière », plutôt que confier cette responsabilité aux municipalités;

- évaluer les impacts de l'hébergement commercial rustique sur le territoire et les activités agricoles pratiquées dans les affectations « Agroforestière ». et « Agrocampagne », et ce, avant d'autoriser l'implantation de tout immeuble lié à ce type d'hébergement, tout en s'assurant que les sites ciblés sont ceux de moindre impact sur les activités agricoles, notamment en ce qui concerne les distances séparatrices.

Madame Nadia Turcotte, de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 418 727-3629, poste 80106.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 novembre 2015

Madame Guylaine Sirois
Préfète
Municipalité régionale de comté de Témiscouata
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0

Madame la Préfète,

Le 11 mai 2015, la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le projet de règlement numéro 02-10-18 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long ainsi qu'à agrandir un secteur de l'affectation « Villégiature » en bordure du lac Long dans la même municipalité. De plus, certaines modifications à la carte des grandes affectations ont été apportées.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, la Municipalité régionale de comté agrandit l'affectation « Villégiature », mais ne fournit aucun renseignement par rapport à ses besoins en espaces à des fins de villégiature. Ainsi, en ouvrant de nouveaux espaces à des usages à caractère urbain sans en justifier la nécessité, elle n'assure pas la consolidation du tissu bâti existant en y dirigeant en priorité les fonctions urbaines.

Par ailleurs, les affectations « Urbaine » qui encadrent les usages à caractère urbain dans les périmètres d'urbanisation ont toutes été retirées à l'exception de celle de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long. Désormais, l'affectation « Agro-forestière » encadre les usages prévus dans ces périmètres d'urbanisation où les seuls usages à caractère urbain autorisés sont les résidences sur une densité maximale de deux logements à l'hectare. Comme les périmètres

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

d'urbanisation sont des territoires auxquels se rattachent des notions de concentration, de croissance et de diversité des fonctions urbaines, les usages qui leur seraient attribués n'auraient pas pour effet d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra justifier l'agrandissement de l'affectation « Villégiature » en bordure du lac Long dans la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long en démontrant que ces nouvelles superficies sont nécessaires afin de combler ses besoins en espaces à des fins de villégiature pour les 10 à 15 prochaines années et qu'elles n'auront pas pour effet de nuire à la consolidation du périmètre d'urbanisation existant. De plus, elle devra réattribuer les affectations « Urbaine » à l'ensemble des périmètres d'urbanisation de son territoire, tel qu'identifié à la carte des grandes affectations en vigueur.

Enfin, elle est invitée à mettre à jour la carte des grandes affectations afin qu'elle tienne compte de la modification apportée à l'affectation « Villégiature » située dans la municipalité de Dégelis, au règlement numéro 02-10-16 entré en vigueur le 26 juin 2015.

Madame Nadia Turcotte, de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 418 727-3629, poste 80106.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

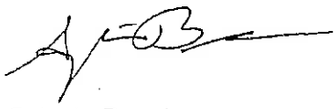

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 24 juillet 2015

Monsieur Yves Lévesque
Maire
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Monsieur le Maire,

Le 1er juin 2015, la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement numéro 37/2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à autoriser une dérogation en zone inondable afin de permettre l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent.

Ce projet de règlement n'est pas conforme à l'orientation gouvernementale visant à contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics et ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages. En effet, la Ville n'a pas fait la démonstration que les travaux projetés respectent la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Par conséquent, à l'étape du règlement, la Ville devra transmettre les documents ou les études permettant de juger de l'acceptabilité de la demande de dérogation aux critères contenus à l'annexe 2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Sandra Baron, de la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister la Ville dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 371-6653, poste 80403.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

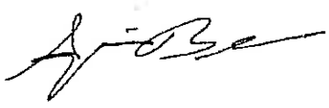

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 14 août 2015

Monsieur Jean A. Lalonde
Préfet
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
420, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1

Monsieur le Préfet,

Le 17 juin 2015, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a adopté le projet de règlement numéro 167-18 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Celui-ci vise à revoir les phases de développement dans la Municipalité de Saint-Zotique et permettre les usages résidentiel et mixte dans l'îlot déstructuré numéro 11 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Ce projet de règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales relatives à la gestion de l'urbanisation, notamment à l'orientation numéro 10.

Dans un premier temps, les modifications souhaitées aux limites des phases de développement sur les lots 1 686 100, 5 348 652 et 5 348 650 devront être justifiés par une mise à jour des données sur la fonction résidentielle et s'appuyer sur une détermination des priorités de développement à l'échelle de la Municipalité régionale de Comté, tel que prévu à l'orientation numéro 10 de *l'Addenda aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la région métropolitaine de Montréal*.

Dans un deuxième temps, au sujet de l'îlot déstructuré numéro 11, la Municipalité régionale de Comté devra limiter les usages résidentiel et mixte aux bâtiments sis sur les lots visés et n'autoriser qu'un seul logement par bâtiment. Par ailleurs, le Tableau 9 – *Usages autorisés dans les îlots déstructurés* du schéma d'aménagement et de développement révisé devra être modifié en conséquence.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

En outre, veuillez noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est préoccupé par la présence de la viorne litigieuse, une espèce susceptible d'être menacée, à Saint-Zotique. En effet, cette espèce est en processus d'être désignée comme « menacée », selon le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats.* La Municipalité régionale de comté est invitée à échanger avec les responsables régionaux de ce ministère afin de discuter des mesures qui devront prochainement s'appliquer quant à la protection de cette espèce.

Monsieur Stéphane Bégin, de la Direction régionale des Affaires métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au numéro de téléphone 514 873-8246, poste 6194.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

RP 30
ANNEXE 2

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 15 février 2016

Monsieur Mario Lyonnais
Préfet
Municipalité régionale de comté de Bécancour
3689, boulevard Bécancour, bureau 1
Bécancour (Québec) G9H 3W7

Monsieur le Préfet,

Le 11 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Bécancour a adopté le règlement numéro 361 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à autoriser les services et équipements liés au transport en zone agricole dans le secteur Saint-Grégoire de la municipalité de Bécancour. Il vise également à retirer toutes les références au moulin à vent de Saint-Grégoire en tant que bien patrimonial et à ajuster une disposition portant sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

L'autorisation visant les services et équipements liés au transport en zone agricole ainsi que le retrait du moulin à vent de Saint-Grégoire de la liste des biens patrimoniaux sont conformes aux orientations gouvernementales.

Toutefois, ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, pour l'affectation « Agricole », la Municipalité régionale de comté prévoit une disposition qui autorise les réseaux d'aqueduc et d'égout dans toute la zone agricole permanente seulement pour des fins de salubrité ou pour l'approvisionnement adéquat en eau potable. Cependant, certains secteurs de l'affectation « Agricole » sont situés à l'extérieur de la zone agricole permanente. Les réseaux d'aqueduc et d'égout pourraient donc y être autorisés, ce qui permettrait l'implantation de nouveaux développements à l'extérieur des périmètres urbains allant ainsi à l'encontre des orientations gouvernementales.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Ainsi, afin de privilégier la consolidation des zones urbaines existantes, la Municipalité régionale de comté devra s'assurer, dans un règlement de remplacement, que l'implantation ou le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur des périmètres urbains et des affectations industrielles ne soient autorisés que pour des raisons de salubrité publique ou de respect de l'environnement, peu importe que le territoire se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone agricole.

Madame Chantal Duford de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 5 février 2016

Monsieur Jonathan Lapierre
Président du conseil de l'agglomération et
maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Monsieur le Maire,

Le 8 décembre 2015, le conseil de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement numéro A-2015-08 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à intégrer au schéma le cadre normatif gouvernemental des zones exposées à l'érosion côtière sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Il fait suite à une demande qui vous a été transmise le 13 août 2015 en vertu de l'article 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il était demandé à votre agglomération d'intégrer et de rendre applicables la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrains et le cadre normatif afférent à ces cartes.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de sécurité publique. En effet, votre agglomération n'a pas intégré à son schéma la cartographie gouvernementale à laquelle le cadre normatif fait référence. En conséquence, le contrôle de l'occupation du sol par l'application du cadre normatif, dans les zones soumises à des contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrains, ne peut s'appliquer sur le territoire de l'agglomération puisque ces zones ne sont pas localisées. Cette situation ne permet pas d'assurer adéquatement la sécurité des personnes et de leurs biens dans les zones de contraintes identifiées par le gouvernement.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Afin de répondre à la demande formulée en vertu de l'article 53.14 et de respecter les orientations gouvernementales en matière de sécurité publique, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine devra, en plus d'inclure au schéma le cadre normatif des zones de contraintes relatives à l'érosion du sol et aux mouvements de terrain, intégrer les cartes gouvernementales qui lui ont été transmises.

Monsieur Rénald Méthot, de la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre agglomération dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 689-5024, poste 81130.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 5 février 2016

Madame Louise Brunet
Préfète
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier
60, rue Saint-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0

Madame la Préfète,

Le 25 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 02-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à établir la concordance du schéma d'aménagement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Municipalité régionale de comté a répondu de manière satisfaisante à la majorité des demandes du gouvernement. Cependant, certains éléments du règlement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de protection des personnes et des biens et de gestion intégrée des ressources naturelles.

En effet, la Municipalité régionale de comté n'a pas complété l'exercice de détermination de mesures de protection pour les ouvrages de captage d'eau potable dont les aires d'alimentation débordent le territoire d'une municipalité. De plus, elle a adopté une grille de compatibilité des usages qui autorise certains usages non compatibles avec la vocation que le Plan d'affectation du territoire publique a donnée à la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton. Enfin, les dispositions encadrant l'implantation de parcs éoliens sur le territoire de la municipalité régionale de comté sont toujours trop restrictives et ne prennent suffisamment pas en compte les orientations gouvernementales pour cette filière énergétique.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Ainsi, la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier devra, dans un règlement de remplacement :

- exiger des municipalités concernées l'adoption de mesures de protection en fonction du caractère de vulnérabilité pour les ouvrages de captage d'eau potable dont les aires d'alimentation débordent le territoire d'une municipalité et que toute l'information sur ces aires d'alimentation, incluant leurs subdivisions en aires de protection bactériologique et virologique, lui soit transmise afin de l'intégrer au schéma ;

- corriger les usages permis dans la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton selon la vocation que le Plan d'affectation du territoire publique de la Capitale-Nationale a donnée à cette réserve ;

- s'assurer de ne pas prohiber ou restreindre l'implantation de parcs éoliens et des grandes éoliennes dans les zones compatibles avec harmonisation, telles qu'identifiées à l'analyse territoriale du volet éolien de la Capitale-Nationale ;

- revoir les dispositions sur l'implantation de projets éoliens afin qu'elles reposent davantage sur la connaissance des paysages sensibles à protéger identifiés à cet effet et qu'elles n'apporteront pas de contraintes importantes diminuant, de façon indirecte, le potentiel de développement des parcs éoliens.

Monsieur Jean-Philippe Robin, de la Direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 691-2015, poste 3448.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 21 janvier 2016

Monsieur Richard Lehoux
Préfet
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce
700, rue Notre-Dame Nord, bureau B
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Monsieur le Préfet,

Le 17 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a adopté le règlement numéro 348-08-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à des fins résidentielles.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics. Bien que la Municipalité régionale de comté ait désigné le tronçon de la route 218 entre la rue Saint-Aimé et la route 171 comme une zone de contrainte, la modification apportée ne permet pas de s'assurer que les dispositions relatives au bruit routier prévues au schéma s'appliqueront dans ce secteur.

En effet, la Municipalité régionale de comté laisse le soin à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon de planifier le développement de ce secteur en prévoyant les mesures régissant les usages sensibles au bruit. Or, le gouvernement s'attend à ce que la Municipalité régionale de comté définisse elle-même une zone de contrainte à l'occupation du sol pour ce tronçon comme elle l'a fait pour l'autoroute 73 dans le tableau présenté à la section 7.7 du document complémentaire. Cet ajout permettra de définir une distance à l'intérieur de laquelle des mesures de mitigation visant à assurer un niveau de bruit inférieur ou égal à 55 dBA $L_{eq,\ 24h}$ devront être appliquées advenant l'implantation d'usages sensibles.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, la Municipalité régionale de comté devra, dans un éventuel règlement de remplacement, s'assurer de définir la zone de contrainte à l'occupation du sol en bordure du tronçon de la route 218 dont le débit journalier moyen estival est de 5700 et la limite de vitesse de 90 kilomètres à l'heure.

Enfin, je vous invite à poursuivre les démarches entreprises avec le ministère des Transports du Québec vous permettant de préciser les modifications à apporter au règlement de remplacement.

Monsieur Simon Castonguay, de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 338-4624, poste 81205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 18 décembre 2015

Madame Marielle Fecteau
Préfète
Municipalité régionale de comté du Granit
3502, rue Agnès
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1L3

Madame la Préfète,

Le 21 octobre 2015, la Municipalité régionale de comté du Granit a adopté le règlement numéro 2015-11 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à ajouter le groupe d'usage « commerces en lien avec les activités agricoles » dans les secteurs de moindre impact sur l'agriculture de l'affectation « Agroforestière », à agrandir l'affectation « Agroforestière type 1 » dans la municipalité de Milan, à prolonger l'affectation « Récréative type 2 » dans la municipalité de Val-Racine et à ajouter un secteur en affectation « Villégiature » dans la municipalité de Lambton.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, en agrandissant les superficies attribuées aux affectations « Récréation type 2 » et « Villégiature », la Municipalité régionale de comté ouvre de nouveaux espaces pour le développement résidentiel et de villégiature, mais ne fournit aucun renseignement par rapport à ses besoins en espaces à ces fins. En ouvrant de nouveaux espaces à des usages à caractère urbain sans en justifier la nécessité, elle n'assure pas la consolidation du tissu bâti existant en y dirigeant en priorité les fonctions urbaines.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche à l'étape du règlement de remplacement, elle devra justifier l'ouverture de nouveaux espaces voués au développement résidentiel et de villégiature par rapport à ses besoins en espaces à ces fins sur un horizon de 10 à 15 ans, établis suivant l'évolution du développement des dernières années, et qu'ils n'auront pas pour effet de nuire à la consolidation des périmètres d'urbanisation existants.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Judith Côté, de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 820-3244, poste 80506.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 13 août 2015

Monsieur Charles Garnier
Préfet
Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3

Monsieur le Préfet,

Le 16 juin 2015, la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement numéro 307-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à créer un second périmètre d'urbanisation dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion d'urbanisation. En effet, la création d'un second périmètre d'urbanisation permettrait sans restriction l'ouverture aux usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels. Toutefois, la Municipalité régionale de comté ne fournit aucune justification que l'ouverture de ce nouveau périmètre d'urbanisation ne viendra pas nuire à la consolidation des zones urbaines existantes.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche à l'étape d'un règlement de remplacement, elle devra d'abord faire la démonstration que le nouveau périmètre d'urbanisation possède les caractéristiques d'un milieu urbain et que sa création est nécessaire afin de combler ses besoins en espaces résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels sur un horizon de 10 à 15 ans. De plus, elle devra démontrer que la concentration d'usages urbains dans ce secteur ne nuira pas à la viabilité et la consolidation des périmètres d'urbanisation existants, notamment ceux des municipalités de Saint-Adophe-d'Howard et de Morin-Height.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par ailleurs, la Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard maintient pour ce secteur un usage résidentiel plus dense dans son règlement de zonage que ce qui est permis au schéma d'aménagement et de développement révisé. Le gouvernement tient à rappeler que la Municipalité régionale de comté doit respecter l'intégrité de son schéma d'aménagement et de développement révisé en s'assurant que les règlements locaux concordent avec les dispositions qui y sont prévues, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Madame Sophie Rioux-Hébert, de la Direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 569-7646, poste 81503.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 janvier 2016

Monsieur Jean-Pierre Turcotte
Préfet
Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans
3896, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0

Monsieur le Préfet,

Le 4 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans a adopté le règlement numéro 2015-03 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec.

Ce document constitue une avancée importante pour l'aménagement du territoire et réussit à concilier la plupart des préoccupations du gouvernement avec celles de votre municipalité régionale de comté. Cependant, certains éléments doivent être ajustés pour mieux répondre aux demandes de l'avis gouvernemental qui vous a été transmis le 9 octobre 2015 à l'étape du projet.

Je vous informe, par conséquent, que ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine et de protection des personnes et des biens.

En effet, la municipalité régionale de comté a omis de retirer l'autorisation d'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout dans l'affectation « Villégiature ». De plus, elle n'a pas complété l'exercice d'harmonisation du contenu du schéma avec celui du Plan de conservation du site patrimonial de L'Île-d'Orléans pour qu'il respecte les orientations de ce dernier.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Enfin, elle a identifié les tronçons de route présentant des problématiques de nuisance sonore sans toutefois adopter des mesures de protection adéquates pour les usages sensibles au bruit routier pour ces tronçons.

Ainsi, la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans devra remplacer son règlement pour répondre aux orientations gouvernementales. Pour ce faire, la Municipalité régionale de comté devra :

- spécifier que les réseaux d'aqueduc et d'égout ne sont autorisés à l'extérieur des périmètres urbains, incluant les secteurs dans l'affectation « Villégiature », que pour répondre à des problématiques de santé et de salubrité publiques ;

- s'assurer que le contenu du schéma respecte les orientations du Plan de conservation du site patrimonial de L'Île-d'Orléans ;

- déterminer, selon l'approche normative et celle de performance édictées dans la Politique sur le bruit routier, des mesures de protection adéquates pour encadrer l'implantation des usages sensibles au bruit en bordure des tronçons de route présentant des problématiques de nuisance sonore. Les mesures de protection doivent viser à assurer un niveau de bruit inférieur ou égal à 55 dBA $_{Leq, 24h}$ pour ces tronçons.

Enfin, je vous invite à rencontrer à nouveau, avant que votre municipalité régionale de comté n'adopte le règlement de remplacement, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère des Transports du Québec. Les représentants de ces ministères, à l'instar des échanges amorcés le 7 janvier dernier avec eux, pourront vous offrir un soutien technique additionnel vous permettant de préciser les modifications à apporter à votre schéma.

Monsieur Jean-Philippe Robin, de la Direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est également disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 691-2015, poste 3448.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 6 août 2015

Madame Paulette Lalande
Préfète
Municipalité régionale de comté de Papineau
266, rue Viger
Papineauville (Québec) J0V 1R0

Madame la Préfète,

Le 20 mai 2015, la Municipalité régionale de comté de Papineau a adopté le règlement numéro 147-2015 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement vise à autoriser les sites de compostage et de transbordement dans les affectations « de salubrité publique », « Agricole », « Forestière », « Industrielle » et « Récréative ».

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

En effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation constate que la Municipalité régionale de comté autorise les sites de compostage et de transbordement dans l'ensemble de la zone agricole. Permettre de tels usages en zone agricole, sans aucun critère de localisation visant à les limiter, pourrait avoir pour effet d'autoriser leur implantation sur des sols de bonne qualité, ce qui pourrait occasionner un impact non négligeable sur les possibilités de développement des activités et des exploitations agricoles existantes. Cette modification ne permet donc pas d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Par conséquent, la Municipalité régionale de comté devra faire la démonstration qu'aucun terrain n'est propice à l'implantation de sites de compostage et de transbordement à l'extérieur de la zone agricole. Advenant le cas contraire, elle devra restreindre leur localisation à un secteur ou un site présentant un moindre impact pour l'agriculture.

... 2

Par ailleurs, le gouvernement est préoccupé par le fait d'autoriser de tels usages au sein de l'affectation « Récréative », ce qui pourrait entraîner des conflits d'usage avec la villégiature et les activités récréatives existantes.

Madame Gisèle Demers, de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche. Vous pouvez la joindre au 819 772-3006, poste 80701.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 28 janvier 2016

Monsieur Francis St-Pierre
Préfet
Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4

Monsieur le Préfet,

Le 25 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette a adopté le règlement numéro 5-15 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce règlement vise, entre autres, à modifier certaines dispositions du document complémentaire et de la grille de compatibilité des usages.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles. En effet, l'autorisation d'implantation des maisons meublées, sans spécifier leur nature commerciale ou locative, dans les affectations « Forestière », « Agroforestière » et « Agrocampagne » peut favoriser l'urbanisation diffuse et nuire au développement des activités agricoles dans la zone agricole.

Ainsi, si la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette souhaite continuer dans sa démarche, elle devra dans un règlement de remplacement limiter au strict minimum les usages à caractère urbain dans les affectations « Forestière », « Agroforestière » et « Agrocampagne » et faire la démonstration que ces usages n'apporteront pas davantage de contraintes aux activités agricoles.

Si son intention est d'autoriser des usages locatifs, elle devrait spécifier que les maisons meublées autorisées dans ces affectations sont de nature commerciale et locative. De plus, elle pourrait spécifier que ces maisons ne pourront pas être transformées en résidences permanentes.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Enfin, elle pourrait élaborer une cartographie localisant les secteurs visés par une autorisation d'implantation de maisons meublées ou assujettir leur autorisation aux mêmes conditions d'implantation que celles s'appliquant aux habitations permanentes édictées dans le schéma pour ces affectations. Ainsi, ces maisons aux fins d'hébergement touristique pourraient s'implanter aux mêmes endroits où les résidences permanentes sont autorisées dans les affectations visées et permettre la conversion de résidences existantes en résidences de tourisme.

Madame Nadia Turcotte, de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 418 727-3629, poste 80106.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 24 juillet 2015

Monsieur Paul Larocque
Préfet
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville
479, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1J9

Monsieur le Préfet,

Le 27 mai 2015, la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 15-02, modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de répondre à la demande exprimée dans l'avis gouvernemental du 3 mars 2015.

Le présent règlement vise à intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et à autoriser l'implantation de piscines et de bâtiments complémentaires ou accessoires en zone inondable.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection des biens et des personnes, particulièrement celles visant à « *protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti, les espaces publics et les éléments du milieu naturel en milieu urbanisé* » et à « *contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages* ».

Si la Municipalité régionale de comté souhaite continuer dans sa démarche, elle devra revoir la définition du terme « fossé » afin de respecter les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Elle devra également modifier les dispositions applicables à la zone de faible courant, car dans cette zone toutes les constructions ainsi que tous les travaux et ouvrages doivent être immunisés.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Enfin, la définition du terme « ouvrage » devrait être revue, puisqu'elle ne doit pas inclure les remblais et les déblais.

Monsieur Stéphane Bégin, de la Direction des affaires métropolitaines, est disponible pour assister votre Municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 514 873-6403, poste 6194.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 19 novembre 2015

Monsieur Paul Larocque
Préfet
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville
479, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1J9

Monsieur le Préfet,

Le 16 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 15-01 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Celui-ci vise l'agrandissement de l'aire d'affectation « résidentielle » à même l'aire d'affectation «agriculture».

Le règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales applicables au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal relatives à la gestion de l'urbanisation et à la protection du territoire agricole. Plus particulièrement, il ne répond pas aux attentes gouvernementales visant à orienter le développement urbain à l'intérieur du périmètre métropolitain et à maintenir l'intégralité de la zone agricole en y exerçant un contrôle restrictif de l'urbanisation et des pressions de développement.

Dans ce contexte, la Municipalité régionale de comté devra s'assurer que toute modification du schéma d'aménagement et de développement révisé ayant comme objectif l'agrandissement du périmètre d'urbanisation à court, moyen ou long terme soit précédée d'une modification du périmètre métropolitain déterminé au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et ce, en fonction d'une analyse des besoins et des potentiels de développement à l'échelle métropolitaine.

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Monsieur Thierry Deroo, de la Direction régionale des Affaires métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 514 873-8246, poste 6142.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 31 août 2015

Monsieur Jean A. Lalonde
Préfet
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
420, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1

Monsieur le Préfet,

Le 17 juin 2015, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a adopté le règlement numéro 167-17 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce règlement vise à agrandir l'affectation industrielle à même la zone agricole de la municipalité de Coteau-du-Lac.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole et de gestion de l'urbanisation, plus spécifiquement à l'orientation numéro 10 découlant des orientations d'aménagement particulières au territoire métropolitain. En effet, l'agrandissement du parc industriel régional de Coteau-du-Lac doit s'inscrire dans une vision régionale du développement économique projeté sur le territoire de la Municipalité régionale de comté, et ce tant au niveau de la logistique que du développement industriel en général. Par conséquent, la Municipalité régionale de comté devra démontrer que le règlement numéro 167-17 est cohérent avec l'exercice de planification à réaliser dans le cadre de l'orientation 10 et s'assurer d'intégrer les divers éléments se rapportant à cette orientation dans son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Cette question s'avère d'autant plus essentielle que d'importants projets relatifs à la logistique et au développement industriel sont en cours d'élaboration sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, et qu'il importe à cet effet, d'assurer la cohérence des interventions en la matière.

..2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Reconnaissant l'intérêt structurant de votre projet au point de vue du développement économique, il s'avère nécessaire de travailler en collaboration afin de réaliser les travaux qui permettront son intégration à la planification d'ensemble de votre territoire.

Monsieur Stéphane Bégin, de la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, communiquera avec vous dans les prochains jours pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sylvain Boucher

RP 30
ANNEXE 3

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 11 septembre 2015

Monsieur Michel Fecteau
Préfet
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
380, 4e avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

Monsieur le Préfet,

Le 8 juillet 2015, la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu a adopté le règlement numéro 518 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce règlement fait suite au règlement numéro 509 et à l'avis gouvernemental qui vous a été transmis le 13 février 2015.

Ce règlement vise à attribuer l'affectation « Urbanisation » aux secteurs de l'Acadie et de Saint-Luc actuellement situés dans l'affectation « Péri-urbaine ».

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. En effet, l'agrandissement de l'affectation « Urbanisation » a pour effet d'accroître les potentiels pour de nouveaux usages urbains sur le territoire de la Municipalité régionale de comté. Or, sans démonstration des besoins pour ces usages, le gouvernement n'est pas en mesure de déterminer que cette modification privilégie la consolidation des zones urbaines existantes, notamment celles du principal pôle de services et d'équipements.

Par conséquent, le gouvernement réitère les demandes qui avaient été formulées à la Municipalité régionale de comté dans le cadre du règlement numéro 509. Ainsi, si cette dernière souhaite agrandir l'affectation « Urbanisation », elle devra démontrer les besoins pour de nouveaux espaces à des fins urbaines pour un horizon de 10 à 15 ans. De plus, elle devra procéder à une intégration complète de l'orientation numéro 10 à l'intérieur du schéma avant de donner suite à cette modification ou avant d'effectuer toute autre modification au schéma ayant une incidence en matière de gestion de l'urbanisation.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Claudine Beaudoin, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 928-5670, poste 81605.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 31	Pour 2015-2016, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

	Nombre	MRC*	Nº RCI	Date signification	Date avis gouv.	Motifs du refus	Remplacement règlement	Date signification	Date avis gouv.
Signifiés	**9**								
Conformes = 6	1	Joliette	389-2015	15-06-09	15-08-03	S. O.			
	1	Lac-Saint-Jean-Est	253-2015	15-07-14	15-07-22				
	1	Memphrémagog	12-15	15-06-26	15-08-06				
	1	Montréal	RCG 15-035	15-04-14	15-06-05				
	2	Pontiac	210-2015	15-05-08	15-06-26				
			214-2015	15-10-21	15-12-11				
Non conformes = 3	1	Le Haut-Saint-Laurent	281-2015	15-05-25	15-07-24	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir les avis gouvernementaux annexés (**Annexe 1**)			
	1	Maria-Chapdelaine	15-375	15-04-23	15-06-19				
	1	Pontiac	212-2015	15-12-08	16-01-29				

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 31	Pour 2015-2016, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Modification de règlement de contrôle intérimaire

	Nombre	MRC* et communauté métropolitaine	N° RCI	Date signification	Date avis gouv.	Motifs du refus	Remplacement règlement	Date signification	Date avis gouv.
Signifiés	**27**								
Conformes = 17	1	Argenteuil	81-2-15	15-10-23	15-12-11	S. O.			
	1	Avignon	2015-001	15-11-09	15-12-11				
	1	Bécancour	357	15-04-17	15-06-09				
	1	Brome-Missisquoi	06-0815	15-08-31	15-10-29				
	1	D'Autray	202-2	15-07-13	15-08-31				
	3	Deux-Montagnes	RCI-2005-01-22(R)	15-04-17	15-06-09				
			RCI-2005-01-26	15-06-30	15-08-06				
			RCI-2005-01-27	15-11-16	16-01-14				
	1	L'Assomption	146-05	15-12-15	16-02-09				
	1	Laval	M.R.C.L.-9.1	15-11-16	15-11-30				
	1	Le Haut-Saint-François	403-14	15-04-23	15-06-05				
	1	Le Haut-Saint-Laurent	280-2015	15-04-20	15-06-18				
	1	Les Basques	225	15-06-17	15-08-03				
	1	Pontiac	213-2015	15-10-21	15-11-04				
	1	Québec	R.A.V.Q. 1017	15-12-11	16-01-22				
	1	Shawinigan	SH-389.1	15-09-10	15-11-03				
	1	Sherbrooke	193-8	15-09-30	15-10-08				
Non conformes = 5	1	Argenteuil	81-1-15	15-09-15	15-11-12	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir les avis gouvernementaux annexés **(Annexe 2)**			
	2	Deux-Montagnes	RCI-2005-01-24	15-05-08	15-06-29				
			RCI-2005-01-25	15-06-30	15-08-14				
	1	Pierre-De Saurel	243-15	15-07-06	15-09-03				
	1	Rivière-du-Loup	208-15	15-11-02	15-12-18				
En analyse = 5	1	Deux-Montagnes	RCI-2005-01-29	16-02-09	Échéance légale le : 16-04-09				
	1	Longueuil	CA-2015-234	16-02-03	Échéance légale le : 16-04-03				
	1	Nicolet-Yamaska	2015-10	16-01-18	Échéance légale le : 16-03-18				
	1	Papineau	152-2015	16-01-28	Échéance légale le : 16-03-28				
	1	Témiscouata	01-07-04	16-01-08	Échéance légale le : 16-03-08				

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 31	Pour 2015-2016, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le Ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Règlement de contrôle intérimaire de remplacement

	Nombre	MRC *	Nº RCI	Date signification	Date avis gouv.	Motifs du refus	Règlement de remplacement	Date de réception du règlement de remplacement	Entrée en vigueur
Signifiés	**12**								
Conformes = 9	1	Argenteuil	81-15	15-04-22	15-06-19	N/A			
	1	Argenteuil	81-1-15	15-12-01	16-01-21				
	3	Deux-Montagnes	RCI-2005-01-23(R1)	15-05-08	15-06-26				
			RCI-2005-01-19(R1)	15-06-30	15-08-10				
			RCI-2005-01-24R	15-11-16	15-11-19				
	1	Manicouagan	2015-03	15-04-27	15-06-19				
	1	Maria-Chapdelaine	15-379	15-10-23	15-11-19				
	1	Montréal	RCG 15-036	15-04-14	15-06-09				
	1	Pontiac	211-2015	15-07-10	15-08-31				
Non conformes = 1	1	Maria-Chapdelaine	15-377	15-07-13	15-09-11	Non conformes aux orientations gouvernementales - Voir l'avis (**Annexe 3**)			
En analyse = 2	1	Deux-Montagnes	RCI-2005-01-25R	16-02-05	Échéance légale le : 16-04-05				
	1	Pierre-De Saurel	251-16	16-02-15	Échéance légale le : 16-04-15				

* Le terme MRC désigne ici les 87 MRC et les 14 villes ou agglomérations exerçant certaines compétences de MRC.

RP 31
ANNEXE 1

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 24 juillet 2015

Monsieur Alain Castagner
Préfet
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, suite 400
Huntingdon (Québec) J0S 1H0

Monsieur le Préfet,

Le 13 mai 2015, la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 281-2015. Ce règlement vise à prohiber des lieux d'enfouissement, de transbordement ou de récupération de matières résiduelles ou tout autre usage de même nature dans l'affectation « Agricole 1 » et l'affectation « Agroforestière ». Il vise également à permettre ces usages dans l'affectation « Agricole 2 ».

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles et de cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles en zone agricole. En effet, la Municipalité régionale de comté ne précise pas ce qu'elle entend par « matières résiduelles ou tout autre usage de même nature ». Toutefois, il appert que ce règlement vise à encadrer l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes. Or, en interdisant ces usages à l'intérieur de l'affectation « Agricole 1 » et « Agroforestière », ce règlement pourrait avoir pour effet d'interdire l'épandage et l'entreposage de ces matières aux principaux utilisateurs du territoire agricole et pourrait nuire à la viabilité financière des entreprises agricoles de la région.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Ainsi, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche et adopter un règlement de remplacement, elle devra préciser ce qu'elle entend par « matières résiduelles ou tout autre usage de même nature » et clarifier le type de lieux d'enfouissement, de transbordement ou de récupération des matières résiduelles de même que les usages connexes qu'elle veut restreindre en zone agricole. Elle devra également démontrer que l'encadrement prévu des matières résiduelles n'aura pas pour effet de nuire à la viabilité financière des activités agricoles de la région.

Par ailleurs, le gouvernement rappelle à la Municipalité régionale de comté que ce règlement porte sur le même objet que le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles et l'invite à demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques son accord et ce, en vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement. De plus, il recommande à la Municipalité régionale de comté de collaborer avec les ministères de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Santé et des Services sociaux afin de mieux baliser les critères encadrant l'établissement d'un site d'enfouissement ou tout autre usage reliés à la gestion des matières résiduelles et de trouver des mesures de mitigation permettant d'assurer la cohabitation harmonieuse des activités agricoles et non agricoles en zone agricole.

Monsieur Daniel-Joseph Chapdelaine, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 450-928-5670, poste 81607.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 19 juin 2015

Monsieur Jean-Pierre Boivin
Préfet
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Monsieur le Préfet,

Le 9 avril 2015, la Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 15-375. Ce règlement vise à délimiter des îlots déstructurés et y autoriser les constructions résidentielles.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles. En effet, plusieurs îlots déstructurés ne respectent pas les orientations gouvernementales, car ils comportent des superficies vacantes pouvant induire un fort potentiel de construction résidentielle dans la zone agricole. De plus, certaines superficies dans les îlots sont utilisées actuellement à des fins agricoles et des résidences y sont autorisées, ce qui pourrait nuire à la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. Les îlots en question sont les suivants : 5.3, 20.1, 51.1, 52.1, 54.1, 64, 71.1, 71.2, 72.1, 76.1, 83.2, 84.3, 87.1, 93a.1, 95.1, 98.1, 98.2, 99.1, 107.2, 108.1, 109.1, 150.1, 135.1, 149.1 et 149.3.

Par ailleurs, certains îlots se trouvent en continuité des périmètres d'urbanisation, ce qui ne favorise pas la consolidation des zones urbaines existantes. Les îlots en question sont : 93a.1, 64, 72.1, 76.1, 108.1, 109.1 et 149.1.

Enfin, le règlement ne spécifie pas que, dans les îlots déstructurés et dans les secteurs de demandes recevables, seules les résidences unifamiliales isolées sont autorisées.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Si la Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine souhaite remplacer le règlement de contrôle intérimaire numéro 15-375, elle devra :

- caractériser les îlots déstructurés, en identifiant clairement pour chacun d'eux, les superficies occupées et les superficies vacantes. Dans le cas où des contraintes naturelles seraient présentes, la Municipalité régionale de comté aurait avantage à identifier les secteurs concernés comme étant non constructibles ;

- adopter des mesures visant à restreindre les possibilités d'implantation résidentielle dans les îlots contigus à des périmètres d'urbanisation ;

- spécifier que seules les résidences unifamiliales isolées peuvent être autorisées dans les îlots déstructurés et dans les secteurs de demandes recevables ;

- s'assurer qu'aucune règle d'exception aux normes de lotissement ne sera appliquée pour l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés et dans les secteurs de demandes recevables ;

- préciser les usages agricoles autorisés dans les îlots déstructurés en s'assurant, entre autres, qu'ils ne nuiront pas à la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles.

Monsieur Pierre A. Gauthier, de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 418 698-3523, poste 80205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

Le sous-ministre

Québec, le 29 janvier 2016

Monsieur Raymond Durocher
Préfet
Municipalité régionale de comté de Pontiac
602, route 301 Nord
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Monsieur le Préfet,

Le 25 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Pontiac a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 212-2015.

Ce règlement vise, en zone agricole, à autoriser la construction résidentielle dans 75 îlots déstructurés et l'implantation de nouvelles résidences dans les affectations « Agricole », « Agro-forestière de type 1 » et « Agro-forestière de type 2 ». Ce règlement vise aussi à prévoir des dispositions y encadrant la construction résidentielle. Enfin, ce règlement vise à identifier 12 « secteurs de demande recevable par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec », permettant l'implantation de résidences en zone agricole.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles. En effet, 13 îlots déstructurés ne respectent pas la définition d'un îlot déstructuré déterminée par le gouvernement.

Tout d'abord, 11 îlots déstructurés présentent un nombre de potentiels résidentiels importants par rapport au nombre de résidences existantes. Il s'agit des îlots déstructurés numéro 84005-02, 84005-08, 84005-11, 84005-16, 84015-19, 84035-06, 84035-07, 84040-03, 84040-04, 84065-10 et 84082-09. Certains de ces 11 îlots déstructurés sont aussi problématiques, car le prolongement des rues existantes pourrait accroître le potentiel de construction. Il s'agit des îlots déstructurés numéro 84005-08, 84005-16, 84015-19, 84065-10 et 84082-09. Pour les îlots déstructurés numéro 84035-06 et 84035-07, en plus du fait qu'ils

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

présentent des potentiels importants, ils sont situés à proximité des zones urbaines existantes et ils pourraient nuire à la consolidation de celles-ci en plus de favoriser l'urbanisation diffuse. Enfin, les îlots déstructurés numéro 84005-08, 84040-04 et 84082-09 présenteraient des contraintes à la construction, mais la Municipalité régionale de comté ne les a pas identifiées et ne prévoit pas de mesures afin d'y empêcher le développement, ce qui ne permet pas de limiter la construction résidentielle dans ceux-ci.

Ensuite, deux autres îlots déstructurés sont problématiques pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'îlot déstructuré numéro 84005-06 présente des superficies utilisées actuellement à des fins agricoles et le fait d'y autoriser des résidences pourrait nuire à la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. Enfin, l'îlot déstructuré numéro 84082-02 comprend des terrains vacants à ses extrémités, ce qui ne répond pas à la définition d'un îlot déstructuré véhiculée par les orientations gouvernementales.

Par ailleurs, la Municipalité régionale de comté souhaite permettre la construction résidentielle dans 12 « secteurs de demande recevable par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec » qui s'étendent sur 256 hectares, autour de différents lacs et rivières présents en zone agricole. Or, le règlement ne prévoit aucune disposition pour y limiter la construction résidentielle. Cette disposition va donc à l'encontre des orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation, car elle pourrait nuire à la consolidation des périmètres d'urbanisation et ainsi contribuer à une urbanisation diffuse en permettant la construction résidentielle sur 256 hectares, sans aucun encadrement.

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté de Pontiac souhaite remplacer le règlement de contrôle intérimaire numéro 212-2015, elle devra revoir la délimitation des 13 îlots déstructurés inadéquats, de manière à ce que ceux-ci correspondent réellement à des superficies restreintes, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Pour l'îlot déstructuré numéro 84005-06, elle devra retirer les superficies utilisées à des fins agricoles. Enfin, dans le cas où des contraintes naturelles seraient présentes, la Municipalité régionale de comté devrait identifier les secteurs concernés et prévoir des mesures afin d'y interdire la construction résidentielle.

Pour les « secteurs de demande recevable par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec », la Municipalité régionale de comté devra justifier leur délimitation de manière à ce qu'ils correspondent à ses besoins résidentiels sur un horizon de 10 à 15 ans, en considérant l'ensemble de son territoire où elle permet déjà le développement résidentiel hors des zones urbaines existantes, et démontrer que ces secteurs n'auront pas pour effet de nuire à la consolidation de ses périmètres d'urbanisation.

... 3

Monsieur Ludovic Arès, de la Direction régionale de l'Outaouais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Il peut être joint au 819 772-3006, poste 80704.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

RP 31
ANNEXE 2

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 12 novembre 2015

Monsieur Scott Pearce
Préfet
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
430, rue Grace
Lachute (Québec) J8H 1M6

Monsieur le Préfet,

Le 9 septembre 2015, la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil a adopté le règlement numéro 81-1-15 dans le but de modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 81-15.

Ce règlement vise à revoir certaines dispositions encadrant le lotissement ainsi que le déboisement à l'intérieur des îlots déstructurés.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles.

En effet, la disposition permettant la réduction des normes de lotissement en fonction de la présence de réseaux est susceptible d'accroître la densité ainsi que les potentiels pour de nouvelles résidences de façon importante à l'intérieur des îlots déstructurés visés. Cette disposition n'a pas pour effet d'assurer la consolidation des zones urbaines existantes, dont le principal pôle de services et d'équipements, ainsi que la cohabitation des usages en zone agricole.

En conséquence, si la MRC souhaite remplacer le règlement numéro 81-1-15, elle devra s'assurer de limiter la réduction des normes de lotissement à l'intérieur des îlots visés dans le seul but de rentabiliser les réseaux qui y sont déjà présents à l'entrée en vigueur du règlement. En ce sens, des lots de 500 m² ne devraient pas être autorisés.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Sophie Rioux-Hébert, de la Direction régionale des Laurentides du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450 569-7646, poste 81503.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 29 juin 2015

Madame Sonia Paulus
Préfète
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes
1, Place de la Gare, bureau 301
Saint-Eustache (Québec) J7R 0B4

Madame la Préfète,

Le 22 avril 2015, la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes a adopté le règlement numéro RCI-2005-01-24 dans le but de modifier son règlement de contrôle intérimaire numéro RCI-2005-01. Ce règlement vise à autoriser l'agrandissement d'une sablière à Saint-Placide.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles puisqu'il ne permet pas de maintenir un cadre propice au maintien et au développement des activités agricoles.

En conséquence, il ne pourra entrer en vigueur. Afin de corriger la situation, vous devrez préciser les conditions et les mesures que la Municipalité régionale de comté entend mettre en place pour atténuer les impacts des activités d'extraction sur les parcelles visées et sur l'exploitation agricole des parcelles voisines.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vous invite par ailleurs à envisager la planification de tels usages de manière régionale, dans le cadre de la révision de votre schéma d'aménagement et de développement, plutôt que par la modification ponctuelle de votre règlement de contrôle intérimaire.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Madame Nelly Santarossa, de la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre Municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 514-873-6403, poste 6108.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 14 août 2015

Madame Sonia Paulus
Préfète
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes
1, Place de la Gare, bureau 301
Saint-Eustache (Québec) J7R 0B4

Madame la Préfète,

Le 16 juin 2015, la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes a adopté le règlement numéro RCI-2005-01-25, modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro RCI-2005-01. Ce règlement vise à introduire une disposition particulière applicable au lot numéro 1 732 778 situé dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac afin d'y permettre l'aliénation, le lotissement et la construction d'une résidence unifamiliale.

Ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de mise en valeur du territoire et des activités agricoles. En effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considère que la justification présentée en appui ne permet pas d'évaluer de quelle manière le lotissement, l'aliénation et l'ajout d'une résidence non liée à une exploitation agricole, en zone agricole dynamique, répond à l'attente gouvernementale visant à planifier l'aménagement de la zone agricole et y contrôler les usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles. Par ailleurs, ce ministère constate que le règlement numéro RCI-2005-01-25 va à l'encontre de l'encadrement régional découlant de la détermination des îlots déstructurés en zone agricole.

Si elle souhaite poursuivre dans sa démarche, la Municipalité régionale de comté devra fournir une justification du caractère exceptionnel de cette demande dans un objectif de mise en valeur du territoire agricole et prévoir, dans le but d'éviter tout effet d'entraînement, un encadrement limitatif.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation estime que la relève agricole est une priorité et, dans ce contexte, souhaite collaborer avec la Municipalité régionale de comté dans l'élaboration de dispositions réglementaires visant à favoriser des projets agricoles concrets.

Madame Nelly Santarossa, de la Direction des affaires métropolitaines du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au numéro de téléphone 514-873-6403, poste 6108.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 3 septembre 2015

Monsieur Claude Pothier
Préfet
Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

Monsieur le Préfet,

Le 1er juillet 2015, la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel a adopté le règlement numéro 243-15 dans le but de modifier son règlement de contrôle intérimaire numéro 130-02. Ce règlement vise à exiger une mesure compensatoire de reboisement, sous certaines conditions, afin de conserver ou augmenter le couvert forestier sur son territoire.

Le gouvernement tient à souligner les efforts déployés par la Municipalité régionale de comté afin d'éviter la perte de boisés par du reboisement, compte tenu qu'elle détient une superficie boisée de 30 % et moins, tel que recommandé dans les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles de 2001 et de 2005.

Toutefois, ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles ainsi qu'aux attentes visant le développement durable de l'agriculture. En effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considère que la Municipalité régionale de comté n'a pas fait l'exercice de planification préalable qui devait reposer sur une connaissance adéquate de la problématique de la protection des boisés, en zone agricole, sur l'ensemble de son territoire. Cette planification permettrait de relativiser le besoin de reboisement, notamment selon les caractéristiques des milieux et des objectifs de protection des ressources naturelles, ce qui aura pour effet d'éviter le déboisement à des fins de mise en culture sans justification adéquate. De plus, effectuer le reboisement sur une propriété appartenant au demandeur dans la même municipalité où a eu lieu le déboisement semble une condition trop contraignante et non adaptée à la réalité des entreprises agricoles.

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Ce règlement n'est également pas conforme aux orientations gouvernementales visant à assurer la pérennité et la mise en valeur des ressources forestières. En effet, le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs constate que la mesure compensatoire de reboisement s'applique à une coupe à blanc réalisée dans le cadre de travaux sylvicoles et prescrite par un ingénieur forestier. Or, cette mesure pourrait avoir pour effet d'interdire des interventions forestières qui visent, entre autres, une régénération des peuplements forestiers et le maintien de la vocation forestière des superficies visées.

Ainsi, si la Municipalité régionale de comté souhaite poursuivre sa démarche et adopter un règlement de remplacement, elle devra démontrer que la mesure compensatoire de reboisement prévue repose sur une connaissance adéquate de la problématique de la protection des boisés en zone agricole et qu'il est possible d'appliquer raisonnablement cette mesure à l'échelle de chacune des municipalités, plutôt qu'à l'échelle de la municipalité régionale de comté, sans nuire aux exploitations agricoles. De plus, elle devra préciser qu'une coupe à blanc, réalisée dans le cadre de travaux sylvicoles et prescrite par un ingénieur forestier, n'a pas à être compensée par du reboisement, même s'il s'agit d'une superficie d'un hectare et plus, car une telle intervention vise à favoriser la régénération forestière sur le site même, sans perte de superficie boisée ou de vocation forestière.

Madame Claudine Beaudoin, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 450-928-5670, poste 81605.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

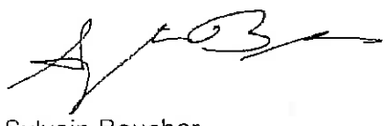

Sylvain Boucher

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 18 décembre 2015

Monsieur Michel Lagacé
Préfet
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup
310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

Monsieur le Préfet,

Le 2 novembre 2015, la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup a adopté le règlement numéro 208-15 dans le but de modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07.

Ce règlement vise à modifier les usages autorisés dans l'affectation « Agricole dynamique » dans la paroisse de Saint-Arsène.

Le gouvernement comprend que la Paroisse a des besoins à des fins industrielles et commerciales et que le périmètre d'urbanisation ne dispose pas d'espace suffisant pour les accueillir.

Toutefois, ce règlement n'est pas conforme à l'orientation gouvernementale visant la planification des espaces industriels et commerciaux. En effet, la Municipalité régionale de comté souhaite permettre certains usages industriels et commerciaux à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Or, le gouvernement s'attend à ce que la Municipalité régionale de comté limite au strict minimum les usages commerciaux et industriels hors des périmètres d'urbanisation et à ce qu'elle les dirige vers des secteurs desservis à l'intérieur de ceux-ci ou vers des territoires à vocation économique spécialisée.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par conséquent, si la Municipalité régionale de comté souhaite ouvrir un nouveau secteur voué à des usages industriels et commerciaux, elle devra démontrer que ceux-ci ne peuvent s'implanter en continuité des zones industrielles existantes de la municipalité et que le site choisi est celui de moindre impact eu égard à la protection du territoire et des activités agricoles. Afin de protéger l'intégrité de ce nouvel espace, elle devra l'intégrer au périmètre d'urbanisation ou lui attribuer une affectation vouée aux usages visés et y limiter les activités permises.

Enfin, le gouvernement encourage la Municipalité régionale de comté à mettre en place des mesures permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages résidentiels et les usages commerciaux et industriels projetés.

Madame Nadia Turcotte, de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans sa démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 418 727-3629, poste 80106.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

RP 31
ANNEXE 3

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 11 septembre 2015

Monsieur Jean-Pierre Boivin
Préfet
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

Monsieur le Préfet,

Le 8 juillet 2015, la Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement numéro 15-377, remplaçant le règlement de contrôle intérimaire numéro 15-375. Ce règlement vise à délimiter des îlots déstructurés et à y autoriser la construction de résidences.

La Municipalité régionale de comté a donné suite à plusieurs des demandes qui lui avaient été adressées dans l'avis gouvernemental du 19 juin 2015. Les informations transmises en lien avec les vingt-cinq îlots déstructurés jugés non conformes lors de l'analyse du règlement précédent ont notamment permis de confirmer que dix-neuf d'entre eux sont conformes aux orientations gouvernementales, ce qui porte le total à cent îlots conformes sur les cent-six faisant l'objet du présent avis.

Toutefois, ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles. En effet, malgré les efforts déployés par la Municipalité régionale de comté, trois îlots déstructurés comprennent un nombre important de lots vacants. La délimitation de ces îlots déstructurés ne permet pas d'assurer une saine gestion de l'urbanisation sur le territoire de la municipalité régionale de comté et cela pourrait nuire à la consolidation des zones urbaines existantes en plus de favoriser l'urbanisation diffuse. Il s'agit de l'îlot 20.1 dans la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, de l'îlot 93a.1 dans la municipalité d'Albanel et l'îlot 152.1 dans la municipalité de Péribonka.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Trois autres îlots déstructurés offrent également des potentiels qui sont généralement plus grands que les secteurs construits et sont contigus ou à grande proximité d'un périmètre d'urbanisation. Aussi, les lots vacants ne sont pas enclavés par d'autres usages non agricoles. Il s'agit de l'îlot 76.1 dans la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay, de l'îlot 84.3 dans la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et de l'îlot 135.1 dans la municipalité de Saint-Augustin.

De plus, l'îlot 135.1 comporte des superficies actuellement utilisées à des fins agricoles, ce qui peut nuire à la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. Enfin, la Municipalité régionale de comté autorise les élevages de tout type dans les îlots déstructurés. Cette situation risque fortement de nuire à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, notamment les résidences qui y sont autorisées.

Si la Municipalité régionale de comté souhaite remplacer le règlement de contrôle intérimaire numéro 15-377, elle devra revoir la délimitation des 6 îlots mentionnés, de manière ce que celle-ci corresponde réellement à des superficies restreintes, et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés. Elle devra également retirer les superficies utilisées à des fins agricoles dans l'îlot 135.1 et s'assurer que les usages agricoles compatibles à l'intérieur des îlots déstructurés ne comprennent pas d'activité susceptible de générer des inconvénients pouvant nuire à la cohabitation, comme certains types d'élevage.

Soyez assuré de la volonté du gouvernement de poursuivre un échange constructif avec votre municipalité régionale de comté dans la poursuite de votre démarche.

À cet effet, je vous invite à communiquer avec Monsieur Pierre A. Gauthier, de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il peut être joint au 418 698-3523, poste 80205.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Sylvain Boucher

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 32	Pour 2015-2016, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation **ou** le refus de son approbation.

En vertu des lois en vigueur, les organismes municipaux doivent transmettre certains documents pour approbation de leurs actes financiers par le ministre.

Voici le détail **des actes financiers, c'est-à-dire règlements d'emprunt, engagements de crédit et cautionnements**, traités au Service de l'information financière et du financement du 1er avril 2015 au 29 février 2016 :

Pendant la période, 1 928 actes financiers ont été approuvés, soit :
- 1 866 règlements d'emprunt;
- 27 engagements de crédit;
- 35 cautionnements.

Pendant la période, 17 actes financiers ont été refusés, soit :
- 10 règlements d'emprunt;
- 2 engagements de crédit;
- 5 cautionnements.

Le délai moyen du traitement financier et juridique des actes financiers pendant cette période est de 24 jours.

LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE - Approbation des proportions médianes des rôles d'évaluation foncière

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, l'évaluateur municipal doit établir annuellement à quelle proportion médiane de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation correspondent les valeurs inscrites au rôle. À la réception de la proportion médiane mesurée par l'évaluateur, le Ministère procède à une validation du résultat et ensuite à son approbation lorsqu'il détermine qu'il a été établi conformément à la réglementation en vigueur.

Les 1 142 proportions médianes du rôle d'évaluation foncière ont été approuvées entre septembre et décembre 2015. On compte au moins 41 cas où le résultat établi par l'évaluateur était différent de celui vérifié par le Ministère. Dans une telle situation, le Ministère joint l'évaluateur concerné pour discuter des raisons justifiant l'écart et pour convenir des actions à mettre en œuvre pour rectifier la situation.

Le délai moyen de traitement pour l'approbation d'une proportion médiane du rôle d'évaluation foncière est de 3 jours.

Pour les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, voir les réponses aux demandes renseignements particuliers n° 29, 30 et 31.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 33	Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.) pour 2015-2016.

Programmes d'aide financière dédiés aux municipalités (participation du gouvernement fédéral)	
Programme	**Aide financière fédérale 2015-2016**
Fonds Chantiers Canada-Québec - Volets Collectivités et Grandes Villes FCCQ - VCGV	66 551 583 $
Fonds Chantiers Canada-Québec - Grands projets FCCQ - GP	28 096 451 $
Fonds Chantiers Canada-Québec – Recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales FCCQ - PRADIM	326 620 $
Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Fonds des petites collectivités NFCCQ - FPC	---

Il s'agit des dépenses prévues par le MAMOT correspondant à la part fédérale des travaux réalisés par les municipalités en date du 31 mars 2016.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 34	Pour le Programme de renouvellement des conduites PRECO : la liste des demandes reçues pour 2014-2015 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées pour 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

Liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du Ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus

- Aucune demande reçue en 2015-2016.
- Programme terminé depuis le 31 janvier 2012.

Total des sommes versées en 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 :

Total des sommes versées en 2015-2016 au 29 février 2016	Prévision pour 2016-2017
Provincial : 24 217 127 $	Provincial : 36 688 541 $

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 35	Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets.

Liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du Ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus.

Volets Collectivités et Grandes Villes – FCCQ-VCGV (annexe 1)

Volet Grands projets – FCCQ-GP : aucune demande pour 2015-2016

Volet Programme de recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales – FCCQ-PRADIM (annexe 1)

Total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets.

Volets	Sous-volets	Total des sommes versées pour 2015-2016[1] Au 29 février 2016 (Provincial et Fédéral)			
Collectivités	1.1 Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées	Provincial :	6 909 785 $	Fédéral :	431 391 $
	1.2 Infrastructures de support au développement local ou régional	Provincial :	3 538 872 $	Fédéral :	10 733 $
	1.3 Infrastructures de support au développement local ou régional (« Top up »)	Provincial :	11 118 082 $	Fédéral :	0 $
Grandes Villes	2.1 Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées	Provincial :	940 851 $	Fédéral :	0 $
	2.2 Infrastructures de support au développement local ou régional	Provincial :	2 620 019 $	Fédéral :	0 $
Grands projets	1.1 Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées	Provincial :	5 620 175 $	Fédéral :	5 583 809 $
	1.2 Infrastructures de support au développement local ou régional	Provincial :	1 984 418 $	Fédéral :	44 667 $
Recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales	1.1 Recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales	Provincial :	186 373 $	Fédéral :	186 373 $
Total		**Provincial :**	**32 918 577 $**	**Fédéral :**	**6 256 972 $**

[1] Ces sommes se composent du capital et des intérêts.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

RP 35 Annexe 1

Demande nº 35	Pour le Fonds Chantier Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets.

Demande reçue en 2015-2016 du 1er avril au 29 février 2016

Programme	Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Montant[1]	Étape
FCCQ-PRADIM Recherche appliquée dans le domaine des infrastructrures municipales	1.1	2	Bureau de normalisation du Québec	Élaboration de deux guides techniques portant sur la conception des réseaux d'eau potable et d'eaux usées	2016-01-06	200 000 $	En analyse

[1] Le montant indiqués est celui ayant été présenté dans la demande d'aide financière du requérant.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

Liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus (annexe 1).

Il est à noter que cette liste inclut également des demandes d'aide financière reçues au MAMOT avant le 1er avril 2015 dans le cadre d'autres programmes que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), mais ayant fait l'objet, en 2015-2016, d'une promesse d'aide financière. En effet, conformément aux règles et normes en vigueur, ces demandes peuvent être transférées dans un autre programme.

Total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets (au 29 février 2016)

Volets	Sous-volets	Total des sommes versées pour 2015-2016 (au 29 février 2016)
1. Aqueduc et égout	1.1 Infrastructures d'aqueduc et d'égout (municipalités de 2 000 habitants et plus)	15 723 866 $
	1.2 Infrastructures d'aqueduc et d'égout (municipalités de moins de 2 000 habitants)	11 547 287 $
	1.3 Infrastructures pour le développement économique en région	1 913 724 $
	1.4 Infrastructures d'aqueduc et d'égout (pour toutes les municipalités)	30 050 674 $
	1.5 Infrastructures d'aqueduc et d'égout- renouvellement de conduites	2 583 224 $
2. Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales	2.1 Projets à incidences régionales ou urbaines	26 398 464 $
	2.2 Infrastructures municipales à la suite des regroupements	1 403 856 $
	2.3 Rivière Saint-Charles	513 841 $
	2.4 Acquisition d'immeubles à vocation collective pour les organismes communautaires	585 354 $
	2.5 Projets répondant aux besoins des aînés des municipalités reconnues ou engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)	152 981 $
	2.6 Amphithéâtre de la Ville de Québec	7 465 845 $
3. Implantation et maintien d'expertises techniques		234 935 $

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

Volets	Sous-volets	Total des sommes versées pour 2015-2016 (au 29 février 2016)
4. Plan Nord	4.1 Infrastructures municipales	0 $
	4.2 Accompagnement financier additionnel	0 $
5. Réfection et construction des infrastructures municipales	5.1 Projets d'infrastructures à vocations municipale et communautaire	151 120 $
	Total	**98 725 172 $**

Le Budget de dépenses 2016-2017 prévoit une enveloppe de dépenses de 142 256 000 $ pour assurer, principalement, le remboursement du service de dette du PIQM.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-1.5	525420	Verchères	Renouvellement de conduites	2015-04-18			2 332 275 $	
PIQM-2008-1.5	525421	Sainte-Adèle	Renouvellement de conduites	2015-04-29		2015-10-09	540 400 $	
PIQM-2008-1.5	525422	Prévost	Renouvellement de conduites	2015-05-21			948 870 $	
PIQM-2008-1.5	525423	Sainte-Adèle	Renouvellement de conduites	2015-05-29		2015-10-09	800 000 $	
PIQM-2008-1.5	525424	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Renouvellement de conduites	2015-06-12			1 441 311 $	
PIQM-2008-1.5	525425	Vaudreuil-Dorion	Renouvellement de conduites	2015-06-20		2015-11-06	273 000 $	
PIQM-2008-1.5	525426	Sainte-Julienne	Renouvellement de conduites	2015-06-20			2 188 032 $	
PIQM-2008-1.5	525428	Port-Cartier	Renouvellement de conduites	2015-09-12			3 053 820 $	
PIQM-2008-1.5	525429	Témiscaming	Renouvellement de conduites	2015-09-24			1 244 025 $	
PIQM-2008-1.5	525430	Ormstown	Renouvellement de conduites	2015-10-08			1 080 075 $	
PIQM-2008-1.5	525431	Shawinigan	Renouvellement de conduites	2015-11-13			5 796 435 $	
PIQM-2008-1.5	525432	Saint-Agapit	Renouvellement de conduites	2015-11-17	2015-12-15		315 000 $	Abandon par le requérant
PIQM-2008-1.5	525433	Port-Cartier	Renouvellement de conduites	2015-11-24			522 600 $	
PIQM-2008-1.5	525434	Boucherville	Renouvellement de conduites	2016-02-08			861 225 $	
PIQM-2008-1.5	525435	Sorel-Tracy	Renouvellement de conduites	2016-02-13			439 425 $	
PIQM-2008-2.1	550047	Québec	Création de l'Espace d'innovation D'Estimauville	2015-06-25		2015-10-05	2 066 350 $	
PIQM-2008-2.1	550049	Québec	Agrandissement du parc industriel de Beauport	2015-04-28		2015-07-06	1 408 550 $	
PIQM-2008-2.5	557708	Les Bergeronnes	sentier le long de la rivière des Grandes Bergeronnes	2015-04-02			116 945 $	
PIQM-2008-2.5	557709	Sainte-Sophie-d'Halifax	Sentier pédestre	2015-04-17			55 689 $	
PIQM-2008-2.5	557710	Cloridorme	Espace ainés	2015-04-21			22 364 $	
PIQM-2008-2.5	557712	Saint-Gabriel-Lalemant	Mise aux normes du Centre communautaire et aménagement du cuisine communautaire	2015-04-23			338 845 $	
PIQM-2008-2.5	557713	Ferme-Neuve	Aménagement d'un circuit santé de marche pour les ainés	2015-04-28			198 350 $	
PIQM-2008-2.5	557714	Rosemère	Opérateurs électromécaniques pour portes - centre communautaire Memorial	2015-04-29			13 700 $	
PIQM-2008-2.5	557715	Saint-Irénée	Projet d'infrastructure et aménagement : Aire de loisirs	2015-04-29			107 300 $	
PIQM-2008-2.5	557716	Saint-Jacques	Parcours santé MADA	2015-04-29			0 $	
PIQM-2008-2.5	557718	Clermont	Aménagement d'aires de mise en forme pour les aînés	2015-04-30			45 000 $	
PIQM-2008-2.5	557721	Saint-Barnabé-Sud	Programme PIQM-MADA Infrastructures pour l'amélioration des liens intergénérationnels	2015-05-01			79 623 $	
PIQM-2008-2.5	557722	Saint-Thomas-Didyme	Haltes de marche	2015-05-01			33 829 $	
PIQM-2008-2.5	557723	Sainte-Anne-des-Lacs	Jardin communautaire intergénérationnel	2015-05-02			8 000 $	
PIQM-2008-2.5	557724	Saint-Eugène-d'Argentenay	Aménagement du parc intergénérationnel	2015-05-02			100 824 $	
PIQM-2008-2.5	557726	Baie-Saint-Paul	Mise aux normes de l'intersection Forget et René-Richard et ajout de trottoir sur la route 138	2015-05-02			115 845 $	
PIQM-2008-2.5	557727	Maniwaki	Rénovation et aménagement de la salle du Club de l'Âge d'Or	2015-05-06			161 733 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-2.5	557728	L'Île-Perrot	Place des ainés - boulevard Perrot	2015-05-06			275 000 $	
PIQM-2008-2.5	557729	Sainte-Béatrix	Réaménagement du parc devant l'hôtel de ville.	2015-05-06			57 690 $	
PIQM-2008-2.5	557730	L'Île-Perrot	Accessibilité aux édifices communautaires	2015-05-06			113 400 $	
PIQM-2008-2.5	557731	L'Ange-Gardien	Aménagement d'un parc récréatif pour les aînés	2015-05-06			64 935 $	
PIQM-2008-2.5	557732	Crabtree	Aménagement d'une rampe d'accès au bureau municipal	2015-05-06			56 587 $	
PIQM-2008-2.5	557733	Saint-Prosper-de-Champlain	Salle de toilette pour édifice Flore & Irène Gagnon	2015-05-06			0 $	
PIQM-2008-2.5	557734	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	La Bicyclade	2015-05-06			85 888 $	
PIQM-2008-2.5	557735	Lingwick	Installation d'un monte-personne au centre municipal	2015-05-06			86 665 $	
PIQM-2008-2.5	557736	N.-D.-Sacré-Coeur-Issoudun	Cuisine complète et faire de nouveaux espaces de rangement	2015-05-06			37 000 $	
PIQM-2008-2.5	557737	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Amélioration des aires communes et de repos	2015-05-06			4 403 $	
PIQM-2008-2.5	557738	Leclercville	MADA 2015	2015-05-06			0 $	
PIQM-2008-2.5	557739	Lorrainville	Amélioration du parc intergénérationnel des Pionniers	2015-05-06			96 234 $	
PIQM-2008-2.5	557740	Saint-Michel-des-Saints	Piste cyclable	2015-05-06			100 000 $	
PIQM-2008-2.5	557741	La Doré	Implantation d'un centre d'entraînement communautaire	2015-05-07			125 000 $	
PIQM-2008-2.5	557742	Saint-Fortunat	Mise à niveau salle communautaire et bonification du parc adjacent	2015-05-07			79 705 $	
PIQM-2008-2.5	557743	Notre-Dame-du-Rosaire	Aménagement récréatif pour les aînés de Notre-Dame-du-Rosaire, MRC Montmagny	2015-05-07			0 $	
PIQM-2008-2.5	557744	Saint-Louis-de-Blandford	Rénovation de la cuisine et des salles des toilettes de la salle de la FADOQ	2015-05-07			58 977 $	
PIQM-2008-2.5	557745	Chandler	Accessibilité de l'hôtel de Ville	2015-05-07			127 580 $	
PIQM-2008-2.5	557746	Saint-Louis-de-Gonzague	Aires de repos dans le noyau villageois	2015-05-07			28 625 $	
PIQM-2008-2.5	557747	Lacolle	Amélioration du centre communautaire Léodore Ryan	2015-05-07			110 000 $	
PIQM-2008-2.5	557748	Sainte-Hélène-de-Chester	"Conviabilité communautaire".	2015-05-07			5 500 $	
PIQM-2008-2.5	557749	Saint-Jacques-le-Mineur	Aménagement d'un corridor de marche sécuritaire et aire de repos sur rue Principale	2015-05-07			65 805 $	
PIQM-2008-2.5	557750	Sainte-Sabine	Mobilier urbain	2015-05-07			8 956 $	
PIQM-2008-2.5	557751	Montréal	Installation de stations d'exercices extérieurs pour aînés au parc Giuseppe Garibaldi	2015-05-07			81 000 $	
PIQM-2008-2.5	557752	Montréal	Installation de stations d'exercices extérieurs pour aînés au parc Ferland	2015-05-07			81 000 $	
PIQM-2008-2.5	557753	Grande-Rivière	Rénovation d'un bâtiment existant pour en faire un centre de jour	2015-05-07			89 030 $	
PIQM-2008-2.5	557754	Montréal	Installation de stations d'exercices extérieurs pour aînés au parc Coubertin	2015-05-07			81 000 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-2.5	557755	Montréal	Installation de stations d'exercices extérieurs pour aînés au parc Luigi Pirandello	2015-05-07			81 000 $	
PIQM-2008-2.5	557756	Bedford	Aménagements pour les aînés en lien avec le plan d'action MADA	2015-05-07			120 808 $	
PIQM-2008-2.5	557757	Cap-Santé	Rénovation de la salle Albert-Fortier	2015-05-07			125 000 $	
PIQM-2008-2.5	557758	Saint-Côme	Parc intergénérationnel	2015-05-07			161 740 $	
PIQM-2008-2.5	557759	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Rénovation du Centre communautaire Judes Drouin	2015-05-07			150 840 $	
PIQM-2008-2.5	557760	Saint-Armand	Entraînement MADA	2015-05-07			99 783 $	
PIQM-2008-2.5	557761	Beaumont	Projet d'infrastructures et d'aménagements répondant aux besoins des aînés	2015-05-07			12 766 $	
PIQM-2008-2.5	557762	Saint-Roch-de-Richelieu	Aménagement d'un sentier pédestre situé dans un boisé	2015-05-07			0 $	
PIQM-2008-2.5	557763	La Minerve	Agrandissement de la salle communautaire de La Minerve	2015-05-07			0 $	
PIQM-2008-2.5	557764	Saint-Damien	Mise aux normes des accès aux édifices municipaux pour les ainés	2015-05-07			12 000 $	
PIQM-2008-2.5	557765	Saint-Siméon	La marche santé et sécuritaire pour nos aînés	2015-05-07			17 975 $	
PIQM-2008-2.5	557766	Armagh	Aménagement du parc municipal d'Armagh - Phase 2	2015-05-07			0 $	
PIQM-2008-2.5	557767	Launay	Pavillon et bancs au sentier pédestre	2015-05-08			22 664 $	
PIQM-2008-2.5	557768	Palmarolle	Des locaux accessibles pour favoriser la participation citoyenne	2015-05-08			0 $	
PIQM-2008-2.5	557769	Piedmont	Aménagement airs de repos	2015-05-08			29 396 $	
PIQM-2008-2.5	557770	Blue Sea	Aménagement d'une Maison des Générations	2015-05-08			0 $	
PIQM-2008-2.5	557771	Montmagny	Parcours santé au Parc de la Mairie	2015-05-08			57 750 $	
PIQM-2008-2.5	557772	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Parc des aînés	2015-05-08			45 000 $	
PIQM-2008-2.5	557773	Saint-Mathieu	Parc Pierre-Mondat	2015-05-08			44 000 $	
PIQM-2008-2.5	557774	Saint-Isidore-de-Clifton	Un Village au Coeur de la Vie de ses Aînés	2015-05-08			0 $	
PIQM-2008-2.5	557775	Dolbeau-Mistassini	Traverses piétonnières de la 5e avenue	2015-05-08			72 650 $	
PIQM-2008-2.5	557776	Shawinigan	Travaux d'amélioration - Bâtisse parc De Vito secteur Grand-Mère	2015-05-08			103 997 $	
PIQM-2008-2.5	557777	Saint-Norbert-d'Arthabaska	La Place pour tous	2015-05-08			124 723 $	
PIQM-2008-2.5	557778	Saint-Lazare	Locaux communautaires	2015-05-08			923 755 $	
PIQM-2008-2.5	557779	Saint-Mathieu-d'Harricana	Local de santé et accessibilité universelle	2015-05-08			183 336 $	
PIQM-2008-2.5	557780	Saint-Stanislas	Aménagement du Parc Saint-Gabriel	2015-05-08			120 506 $	
PIQM-2008-2.5	557781	Saint-Nazaire-de-Dorchester	Aménagement d'un sentier pédestre sécuritaire au cur du village de Saint-Nazaire	2015-05-08			72 000 $	
PIQM-2008-2.5	557782	Asbestos	Amélioration du circuit d'entraînement extérieur	2015-05-08			34 123 $	
PIQM-2008-2.5	557783	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Réfection de trottoirs	2015-05-08			136 936 $	
PIQM-2008-2.5	557784	Dolbeau-Mistassini	Parc intergénération rue Dubois	2015-05-08			25 000 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-2.5	557785	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Abri permanent - Parc maritime de Saint-Laurent	2015-05-08			80 000 $	
PIQM-2008-2.5	557786	Saint-Ours	Projet Gazebo	2015-05-08			101 838 $	
PIQM-2008-2.5	557787	Estérel	Achat et installation de modules d'exercice pour aînés	2015-05-08			24 550 $	
PIQM-2008-2.5	557788	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	2015-05-08			140 735 $	
PIQM-2008-2.5	557789	Richelieu	Mise à niveau et adoucissement des surfaces de jeu des terrains de tennis	2015-05-08			332 000 $	
PIQM-2008-2.5	557790	Sainte-Rose-de-Watford	Sentier pédestre et circuit d'entraînement extérieur	2015-05-08			72 024 $	
PIQM-2008-2.5	557791	Richelieu	Reconstruction et amélioration de l'accessibilité du chalet de la piscine municipale	2015-05-08			1 208 403 $	
PIQM-2008-2.5	557792	Lawrenceville	Mobilier urbain pour facilité le déplacement des aînés	2015-05-08			24 615 $	
PIQM-2008-2.5	557793	Sainte-Clotilde-de-Horton	Parc intergénérationnel	2015-05-08			23 887 $	
PIQM-2008-2.5	557794	Saint-Rémi-de-Tingwick	156-B Centre multifonctionnel	2015-05-08			20 998 $	
PIQM-2008-2.5	557795	Saint-Stanislas	Centre communautaire multifonctionnel de Saint-Stanislas	2015-05-08			287 134 $	
PIQM-2008-2.5	557796	Saint-Augustin	De l'air pur pour nos aînés	2015-05-08			23 097 $	
PIQM-2008-2.5	557797	Saint-Luc-de-Bellechasse	Projet d'aires de repos et de jardin communautaire	2015-05-08			43 020 $	
PIQM-2008-2.5	557798	Saints-Martyrs-Canadiens	Plaisir et relation entre les générations	2015-05-08			0 $	
PIQM-2008-2.5	557799	Asbestos	Installation d'un chauffe-eau à la piscine extérieure	2015-05-08			18 690 $	
PIQM-2008-2.5	557800	Stanbridge East	Réfection trottoir rue River	2015-05-08			111 200 $	
PIQM-2008-2.5	557801	Sainte-Félicité	Le Parc Sioui : Plein air et action pour nos aînés	2015-05-08			0 $	
PIQM-2008-2.5	557802	Danville	Remise en état d'un tronçon de trottoir	2015-05-08			0 $	
PIQM-2008-2.5	557803	Kiamika	Contruction d'un monte-personne pour l'accès à la bibliothèque municipale.	2015-05-08			90 615 $	
PIQM-2008-2.5	557804	Saint-Camille-de-Lellis	Aménagement d'une salle d'entraînement et café-rencontre	2015-05-08			57 850 $	
PIQM-2008-2.5	557805	Larouche	Pavillon intergénérationnel de loisirs	2015-05-08			125 000 $	
PIQM-2008-2.5	557806	Boisbriand	Aménagement de modules pour ainés au parc Régional	2015-05-08			100 000 $	
PIQM-2008-2.5	557807	Lotbinière	Projet de marche et d'exercice extérieur	2015-05-08			48 979 $	
PIQM-2008-2.5	557808	Sheenboro	Renouveller salle sheen	2015-05-08			85 000 $	
PIQM-2008-2.5	557809	East Broughton	Nos ainés, actifs au coeur du village	2015-05-08			125 328 $	
PIQM-2008-2.5	557810	Villeroy	Implantation d'un parc intergénérationnel et d'un toit de pétanque	2015-05-08			124 500 $	
PIQM-2008-2.5	557811	Saint-Léonard-de-Portneuf	Parc et culture communautaire intergénérationnel	2015-05-08			61 700 $	
PIQM-2008-2.5	557812	Saint-David	La Maison des Aînés	2015-05-08			251 164 $	
PIQM-2008-2.5	557813	Dosquet	Mise au norme du nouveau bâtiment municipal	2015-05-08			26 353 $	
PIQM-2008-2.5	557814	Saint-Gilles	Accès à la salle communautaire pour les ainés	2015-05-10			133 384 $	
PIQM-2008-2.5	557815	Albanel	Accessibilité des personnes âgées à L'édifice municipal	2015-05-10			25 575 $	
PIQM-2008-2.5	557816	Saint-Isidore	Aménagement d'une voie cyclable bidirectionnelle	2015-05-10			913 131 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-2.5	557817	Saint-David-de-Falardeau	Installation d'un ascenseur pour accéder à la salle communautaire de l'hôtel de ville	2015-05-09			349 248 $	
PIQM-2008-2.5	557818	Waterloo	Place Courville - Espace de vie pour nos aînés	2015-05-10			200 980 $	
PIQM-2008-2.5	557819	Chute-Saint-Philippe	Plan d'eau du parc intergénérationnel	2015-05-10			6 993 $	
PIQM-2008-2.5	557820	Lachute	Acquisition et installation d'un ascenseur	2015-05-10			43 400 $	
PIQM-2008-2.5	557821	Saint-Prime	Circuit de mise en forme intergénérationnel (MADA)	2015-05-10			120 959 $	
PIQM-2008-2.5	557822	Saint-Constant	Agrandissement du Centre culturel Denis-Lord	2015-05-10			1 860 817 $	
PIQM-2008-2.5	557823	Saint-Thuribe	Installation de banc de parc	2015-05-10			5 608 $	
PIQM-2008-2.5	557824	Sainte-Sophie	Parc de la Rivière Achigan (Parc en plein air)	2015-05-10			213 076 $	
PIQM-2008-2.5	557825	L'Isle-aux-Allumettes	Parc des loisirs L'Isle-aux-Allumettes	2015-05-10			61 199 $	
PIQM-2008-2.5	557826	Saint-Boniface	Amélioration de la grande salle de l'hôtel de ville	2015-05-10			29 000 $	
PIQM-2008-2.5	557827	Notre-Dame-de-Lorette	Améliorer l'accès pour les aînés et les personnes à mobilité réduite	2015-05-10			139 695 $	
PIQM-2008-2.5	557828	Saint-Nérée-de-Bellechasse	Aménagement et dynamisation d'un parc intergénérationnel	2015-05-10			124 000 $	
PIQM-2008-2.5	557829	Chute-Saint-Philippe	Enseigne lumineuse informative	2015-05-10			22 908 $	
PIQM-2008-2.5	557830	Saint-Ludger	Construction d'un bloc sanitaire pour aînés et personnes à mobilité réduite.	2015-05-10			24 513 $	
PIQM-2008-2.5	557831	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Aménagement d'un parc urbain intergénérationnel	2015-05-10			70 950 $	
PIQM-2008-2.5	557832	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Démarche MADA - Accessibilité au Centre municipal	2015-05-10			131 234 $	
PIQM-2008-2.5	557833	Bedford	Ajout luminaires - chemin de Mystic	2015-05-10			2 133 $	
PIQM-2008-2.5	557834	Sainte-Anne-de-Sorel	Aménagement d'un parc intergénérationnel	2015-05-10			351 819 $	
PIQM-2008-2.5	557835	Kingsey Falls	Parc des générations	2015-05-10			64 880 $	
PIQM-2008-2.5	557836	N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	Aménagement d'un parc de pétanque	2015-05-10			41 825 $	
PIQM-2008-2.5	557837	Saint-Paul	Installation d'une porte automatisée au complexe communautaire	2015-05-10			6 059 $	
PIQM-2008-2.5	557838	La Prairie	Installation d'un monte-personne au Vieux-théâtre	2015-05-10			127 258 $	
PIQM-2008-2.5	557839	Pincourt	Sentier multi exercices	2015-05-10			79 840 $	
PIQM-2008-2.5	557840	Gatineau	Aménagement de deux parcours santé pour les aînés	2015-05-10			171 130 $	
PIQM-2008-2.5	557841	Mont-Laurier	Parc adapté - volet sentier des aînés	2015-05-10			50 000 $	
PIQM-2008-2.5	557842	Saint-Félicien	Plancher multifonctionnel	2015-05-10			24 970 $	
PIQM-2008-2.5	557843	Saint-Anselme	Mise en place d'infrastructures d'éclairage sur le sentier des Marianistes	2015-05-10			55 425 $	
PIQM-2008-2.5	557844	Saguenay	Aménagement d'un boulodrome, arrondissement de Chicoutimi	2015-05-10			464 350 $	
PIQM-2008-2.5	557845	Tring-Jonction	Le parc des générations	2015-05-10			242 186 $	
PIQM-2008-2.5	557846	Boucherville	Aménager et promouvoir auprès des aînés des parcours de marches et de jogging	2015-05-10			40 000 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-2.5	557847	Stanbridge Station	Réfection salle communautaire	2015-05-10			0 $	
PIQM-2008-2.5	557848	Saint-Anselme	Prolongement du trottoir de la route Bégin et aménagement d'aires de repos	2015-05-10			149 699 $	
PIQM-2008-2.5	557849	Saint-Donat	Espace multifonctionnel intergénérationnel de Saint-Donat	2015-05-10			439 363 $	
PIQM-2008-2.5	557850	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Maison des Aînés de Kégaska	2015-05-10			125 748 $	
PIQM-2008-2.5	557851	Les Pays-d'en-Haut	Adapter les aires de service récréatives du Parc linéaire pour les aînés	2015-05-10			240 747 $	
PIQM-2008-2.5	557852	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Accessibilité et plein-air pour les Aînés de Chevery	2015-05-10			120 382 $	
PIQM-2008-2.5	557853	Saint-Nazaire	Création d'un parc fleuri intergénérationnel	2015-05-10			132 600 $	
PIQM-2008-2.5	557854	Lac-Bouchette	Parc linéaire intergénérationnel	2015-05-10			80 250 $	
PIQM-2008-2.5	557855	Bellechasse	Projet d'aménagement de la cycloroute de Bellechasse	2015-05-10			0 $	
PIQM-2008-2.5	557856	Saint-Frédéric	Construction d'une salle intergénérationnelle	2015-05-10			0 $	
PIQM-2008-2.5	557857	Saint-Clément	Un accès pour tous (centre des loisirs)	2015-05-10			5 025 $	
PIQM-2008-2.5	557858	Chute-Saint-Philippe	Siège d'escalier électrique pour salle communautaire	2015-05-10			15 150 $	
PIQM-2008-2.5	557859	Hébertville-Station	Aménagement d' espaces intergénérationnels	2015-05-10			20 291 $	
PIQM-2008-2.5	557860	Saint-Sylvère	Mise à niveau du parc des Générations	2015-05-10			100 000 $	
PIQM-2008-2.5	557861	Desbiens	Réalisation de travaux d'accessibilité et de mise aux normes	2015-05-10			48 504 $	
PIQM-2008-2.5	557862	Saint-Valérien	Accès universel du Centre Communautaire de Saint-Valérien	2015-05-10			85 773 $	
PIQM-2008-2.5	557863	La Durantaye	Bonification de l'aménagement du parc de l'Étang	2015-05-10			52 632 $	
PIQM-2008-2.5	557864	Notre-Dame-de-Stanbridge	Des aînés actifs et en santé	2015-05-10			27 144 $	
PIQM-2008-2.5	557865	Rimouski	Parc Dominique-Savio	2015-05-10			139 650 $	
PIQM-2008-2.5	557866	Wentworth-Nord	Amélioration et mise aux normes de l'église de St-Michel et de l'ancien presbytère	2015-05-10			153 700 $	
PIQM-2008-2.5	557867	Stanstead	Aménagement du parc Thayer	2015-05-10			180 383 $	
PIQM-2008-2.5	557868	Saint-Philémon	Réfection des trottoirs au cœur du village de Saint-Philémon	2015-05-10			135 000 $	
PIQM-2008-2.5	557869	Cap-Saint-Ignace	Jardin des Ainés	2015-05-10			9 649 $	
PIQM-2008-2.5	557870	Laurier-Station	Projet d'aide à la mobilité et à l'activité des aînés	2015-05-10			109 135 $	
PIQM-2008-2.5	557871	Saint-Amable	Revitalisation du parc Albini-Gemme	2015-05-10			202 221 $	
PIQM-2008-2.5	557872	Notre-Dame-de-la-Merci	Infrastructure MADA	2015-05-10			105 860 $	
PIQM-2008-2.5	557873	Saint-Bruno	Place des Ainés	2015-05-10			147 315 $	
PIQM-2008-2.5	557874	Lac-aux-Sables	Bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère	2015-05-10			342 464 $	
PIQM-2008-2.5	557875	Sainte-Marcelline-de-Kildare	Maison des ainées	2015-05-10			75 953 $	
PIQM-2008-2.5	557876	Dégelis	Réorganisation des trottoirs en fonction des besoins des aînés	2015-05-10			79 131 $	
PIQM-2008-2.5	557877	La Malbaie	Des aménagements pour les ainés dans nos parcs et espaces	2015-05-10			55 458 $	
PIQM-2008-2.5	557878	Normétal	Amélioration des sentiers pédestres intergénérationnels	2015-05-10			125 145 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-2.5	557879	Saint-Hippolyte	Parcours Ainergie Phase II	2015-05-10			0 $	
PIQM-2008-2.5	557880	Saint-Jude	Amélioration de l'accessibilité du Centre communautaire	2015-05-10			53 799 $	
PIQM-2008-2.5	557881	Saint-Sauveur	Modules d'exercice pour les aînés	2015-05-10			70 000 $	
PIQM-2008-2.5	557882	Val-Alain	Aménagement d'un parc avec sentiers pédestres et de ski	2015-05-10			32 855 $	
PIQM-2008-2.5	557883	Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Aménagement du parc municipal visant l'amélioration de la qualité de vie des aînés	2015-05-10			63 399 $	
PIQM-2008-2.5	557884	Val-Alain	Installation d'un panneau électronique	2015-05-10			32 000 $	
PIQM-2008-2.5	557885	Longueuil	Parc Jules-Moulin - Aménagements intergénérationnels	2015-05-10			92 500 $	
PIQM-2008-2.5	557886	Val-Alain	Aménager un toit au-dessus du terrain de pétanque	2015-05-10			45 000 $	
PIQM-2008-2.5	557887	Lorraine	Rénovation et mise à niveau de la cuisine du Centre culturel de la Ville de Lorraine	2015-05-12			97 578 $	
PIQM-2008-2.5	557888	Chénéville	PIQM-MADA appel de projets 2015	2015-05-12			105 656 $	
PIQM-2008-2.5	557889	Saint-Félix-d'Otis	Mémoire en action	2015-05-13			120 000 $	
PIQM-2008-2.5	557894	Sainte-Élisabeth	Création et amélioration d'infrastructures pour les aînés et les familles	2015-06-04			100 000 $	
PIQM-2008-2.5	558011	Barraute	Accessibilité universelle	2015-10-27			0 $	
PIQM-2008-2.6	556504	Québec	Aménagement d'une place publique aux abords du nouvel amphithéâtre de Québec	2015-09-22		2015-09-23	5 000 000 $	
PIQM-2008-5.1	557711	Saint-Gabriel-Lalemant	Mise aux normes du Centre communautaire et aménagement du cuisine communautaire	2015-04-22			338 845 $	
PIQM-2008-5.1	557717	Ascot Corner	Aménagement d'un nouveau garage municipal	2015-04-29			1 388 945 $	
PIQM-2008-5.1	557719	Sainte-Élisabeth	Création et amélioration d'infrastructures pour les aînées et les familles	2015-04-30			100 000 $	
PIQM-2008-5.1	557720	Bonne-Espérance	Municipal Administration Centre / Centre administratif municipal	2015-05-01			0 $	
PIQM-2008-5.1	557725	L'Isle-aux-Coudres	agrandissement de la caserne incendie	2015-05-02			206 309 $	
PIQM-2008-5.1	557890	Port-Cartier	Réhabilitation du Centre de loisirs Cartier	2015-05-14			2 503 185 $	
PIQM-2008-5.1	557891	Carignan	Prolongement Services d'eau potable et d'égout, Ch. Chambly, Bouthillier et Lareau	2015-05-29	2016-01-08		1 777 705 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557892	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Construction d'une caserne incendie	2015-05-30			1 406 887 $	
PIQM-2008-5.1	557893	Saint-Anaclet-de-Lessard	Réfection du Centre communautaire Régis-St-Laurent	2015-06-03			130 143 $	
PIQM-2008-5.1	557895	Lac-Sergent	Construction d'un garage municipal	2015-06-04	2016-01-08		120 226 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557896	La Doré	Relocalisation des bureaux municipaux et construction d'une caserne de pompiers	2015-06-10	2016-02-02		1 883 132 $	Annulation du projet
PIQM-2008-5.1	557897	Lévis	Construction d'une caserne incendie Pintendre	2015-06-10	2016-01-08		4 400 000 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557898	Joliette	Réfection du garage municipal	2015-06-12			4 520 000 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-5.1	557899	Boucherville	Réaménagement extérieur du site et des bâtiments de l'hôtel de ville de Boucherville	2015-06-16	2016-01-12		3 079 030 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557900	Saint-Constant	Construction d'un centre communautaire	2015-06-16	2015-12-03		10 296 751 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557901	La Doré	Relocalisation des bureaux municipaux et construction d'une caserne de pompiers	2015-07-03			1 883 132 $	
PIQM-2008-5.1	557902	Lac-Etchemin	Réfection et mise aux normes de l'Édifice municipal	2015-07-09			1 327 699 $	
PIQM-2008-5.1	557903	La Présentation	Construction d'un nouveau bureau municipal doté d'un centre communautaire	2015-07-10	2016-01-08		4 860 000 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557904	Saint-Alexis-de-Matapédia	Rénovation majeure - centre communautaire	2015-07-15			85 000 $	
PIQM-2008-5.1	557905	Latulipe-et-Gaboury	Rénovation et modernisation du centre communautaire	2015-07-16			588 832 $	
PIQM-2008-5.1	557906	Saint-Hilaire-de-Dorset	Réfection de l'édifice municipal et création d'une salle communautaire accessible	2015-07-16			86 384 $	
PIQM-2008-5.1	557907	Granby	Travaux de rénovation, de mise aux normes et de réaménagement des Travaux publics.	2015-07-18	2016-01-12		4 400 000 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557908	Saint-Zotique	Projet de remplacement des infrastructures de la 72e Avenue (Option #3)	2015-07-28	2016-01-12		6 217 990 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557909	Hatley	Bâtiment multifonctionnel Canton de Hatley	2015-08-12			1 082 346 $	
PIQM-2008-5.1	557910	Mascouche	Construction d'un poste de police	2015-08-12	2016-01-08		10 533 200 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557911	Matane	Mises aux normes de l'hôtel de ville et de la caserne incendie	2015-08-12			2 297 040 $	
PIQM-2008-5.1	557912	Richelieu	Construction d'une nouvelle caserne de pompier	2015-08-12			2 189 628 $	
PIQM-2008-5.1	557913	Pont-Rouge	Mise aux normes du bâtiment municipal à vocation culturelle et communautaire	2015-08-12			4 377 700 $	
PIQM-2008-5.1	557914	Acton	Rénovation du bâtiment administratif de la MRC (travaux urgents)	2015-08-12	2016-01-08		447 683 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557915	Saint-Damase	Construction d'une nouvelle salle communautaire	2015-08-13			0 $	
PIQM-2008-5.1	557916	Kazabazua	Construction Garage Municipal	2015-08-13			0 $	
PIQM-2008-5.1	557917	Morin-Heights	Centre communautaire Bellevue	2015-08-14			1 200 387 $	
PIQM-2008-5.1	557918	Saint-Damase	Réfection du garage au 495 rang du Haut-Corbin, à Saint-Damase	2015-08-20			218 032 $	
PIQM-2008-5.1	557919	Deschambault-Grondines	Réfection du Centre des Roches	2015-08-22			75 000 $	
PIQM-2008-5.1	557920	Saint-Ubalde	Agrandissement du hall d'entrée principal du centre des loisirs	2015-08-25			192 683 $	
PIQM-2008-5.1	557921	Saint-Stanislas	Centre communautaire multifonctionnel de Saint-Stanislas	2015-08-26			251 575 $	
PIQM-2008-5.1	557922	Gaspé	Aménagement d'un nouveau garage municipal	2015-08-26			4 946 312 $	
PIQM-2008-5.1	557923	L'Isle-aux-Coudres	Agrandissement de la caserne incendie, deuxième présentation	2015-08-28	2016-01-08		202 860 $	Projet non admissible

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-5.1	557924	Saint-Épiphane	Construction d'un bâtiment multifonctionnel à vocation municipale et communautaire	2015-08-29			1 518 655 $	
PIQM-2008-5.1	557925	Saint-Sébastien	Remplacement des cabinets d'aisances	2015-09-01	2016-01-08		1 895 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557926	Saint-Guillaume	Caserne Incendie	2015-09-02	2016-01-08		1 251 578 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557927	Saint-Joseph-de-Beauce	Construction d'une caserne	2015-09-03			2 842 103 $	
PIQM-2008-5.1	557928	Amqui	Réfection et agrandissement du garage municipal et du service incendie	2015-09-04			3 494 808 $	
PIQM-2008-5.1	557929	Saint-Roch-de-Richelieu	Réfection et mise aux normes d'une caserne de pompiers avec garage munic. adjacent	2015-09-04			0 $	
PIQM-2008-5.1	557930	Saint-Arsène	Construction d'un centre communautaire.	2015-09-03			2 650 000 $	
PIQM-2008-5.1	557931	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Remise en état et amélioration du centre communautaire	2015-09-04			1 267 203 $	
PIQM-2008-5.1	557932	Pontiac	Remplacement du centre communautaire de Pontiac à Quyon	2015-09-05			2 346 697 $	
PIQM-2008-5.1	557933	Duhamel	Système de climatisation et chauffage du centre administratif et communautaire	2015-09-11			285 094 $	
PIQM-2008-5.1	557934	R.I. Roxton	Toiture de la salle communautaire	2015-09-11			19 020 $	
PIQM-2008-5.1	557935	Duhamel	Réfection de la bibliothèque	2015-09-11			209 345 $	
PIQM-2008-5.1	557936	Lac-au-Saumon	Rénovation du nouveau centre multifonctionnel	2015-09-11			1 620 608 $	
PIQM-2008-5.1	557937	Bois-des-Filion	Construction d'une nouvelle caserne à Bois-des-Filion	2015-09-12			2 800 000 $	
PIQM-2008-5.1	557938	Saint-Marc-des-Carrières	Agrandissement et réfection du centre communautaire et culturel	2015-09-12			0 $	
PIQM-2008-5.1	557939	Cleveland	Bureau municipal	2015-09-12			373 898 $	
PIQM-2008-5.1	557940	Saint-Mathieu	Construction d'un nouvel hôtel de ville	2015-09-12			532 500 $	
PIQM-2008-5.1	557941	Saint-Louis-de-Gonzague	Rénovation et réaménagement de l'église paroissiale	2015-09-16	2016-01-08		351 249 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557942	Saint-Louis-de-Gonzague	Rénovations des bureaux communautaires	2015-09-16	2016-01-08		465 649 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557943	La Pêche	Agrandissement des bureaux administratifs	2015-09-16			5 668 982 $	
PIQM-2008-5.1	557944	Saint-Ambroise-de-Kildare	Réfection de la salle communautaire	2015-09-16	2016-01-08		755 910 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557945	Saint-Sébastien	Nouvelle caserne de pompier	2015-09-16			771 046 $	
PIQM-2008-5.1	557946	Saint-Cyprien	Réaménagement d'une salle communautaire	2015-09-16			3 420 408 $	
PIQM-2008-5.1	557947	Saint-Basile-le-Grand	Agrandissement de la Mairie	2015-09-16			1 203 721 $	
PIQM-2008-5.1	557948	Sainte-Barbe	Construction d'une caserne d'incendie	2015-09-16			1 535 677 $	
PIQM-2008-5.1	557949	Saint-Eugène-d'Argentenay	Rénovations extérieures de la bâtisse municipale	2015-09-16			95 289 $	
PIQM-2008-5.1	557950	Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Construction d'un centre multifonctionnelle	2015-09-16			1 529 763 $	
PIQM-2008-5.1	557951	Sayabec	Construction d'une caserne de pompiers à Sayabec	2015-09-16			440 400 $	
PIQM-2008-5.1	557952	Belcourt	Bureaux administratifs et amélioration centre communautaire	2015-09-16			1 032 067 $	
PIQM-2008-5.1	557953	Tourville	Rénovation du Centre municipal Multiservices	2015-09-17			438 000 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-5.1	557954	Angliers	Réfection du centre communautaire d'Angliers	2015-09-17			112 100 $	
PIQM-2008-5.1	557955	Laverlochère	Construction d'un dôme sur une patinoire ainsi que l'achat d'une roulotte de chantier	2015-09-17			376 012 $	
PIQM-2008-5.1	557956	Saint-Eugène-d'Argentenay	Construction d'un garage municipal	2015-09-17			94 911 $	
PIQM-2008-5.1	557957	Chesterville	Agrandissement et mise à niveau de la caserne	2015-09-17			402 180 $	
PIQM-2008-5.1	557958	Kamouraska	Réfection et amélioration des locaux administratifs existants (Édifice municipal).	2015-09-17	2016-01-08		402 000 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557959	Saint-Félix-de-Kingsey	Mise à niveau du Carrefour St-Félix	2015-09-17			420 130 $	
PIQM-2008-5.1	557960	Sainte-Hélène-de-Bagot	Agrandissement, rénovation et mise aux normes du futur bureau municipal.	2015-09-17	2016-01-08		770 141 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557961	Saint-André-Avellin	Rénovations majeures mairie/caserne	2015-09-17			2 201 687 $	
PIQM-2008-5.1	557962	L'Île-du-Grand-Calumet	Mise aux normes de toilettes pour handicapés à la salle municipale/communautaire	2015-09-17			21 874 $	
PIQM-2008-5.1	557963	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Construction d'un garage municipal	2015-09-17			4 182 182 $	
PIQM-2008-5.1	557964	Saint-Roch-de-l'Achigan	Aménagement d'une salle communautaire	2015-09-17			840 000 $	
PIQM-2008-5.1	557965	Laverlochère	Rénovation d'un bâtiment	2015-09-17			218 788 $	
PIQM-2008-5.1	557966	Saint-Gérard-Majella	Centre de services municipaux	2015-09-17			1 827 060 $	
PIQM-2008-5.1	557967	Blanc-Sablon	Bâtiment Hôtel de Ville Blanc-Sablon	2015-09-19			0 $	
PIQM-2008-5.1	557968	Blanc-Sablon	Aménagement intérieur Caserne de pompiers de Blanc-Sablon	2015-09-19			0 $	
PIQM-2008-5.1	557969	Laurier-Station	Agrandissement de l'hotel de ville	2015-09-19			1 448 212 $	
PIQM-2008-5.1	557970	Saint-Benjamin	Transformation et d'adaptation de l'Église de Saint-Benjamin / intégration d'un volet	2015-09-19			1 142 644 $	
PIQM-2008-5.1	557971	La Prairie	Agrandissement du complexe communautaire Saint-Laurent	2015-09-19	2016-01-08		4 586 950 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557972	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Construction d'une caserne de pompiers	2015-09-19			2 220 678 $	
PIQM-2008-5.1	557973	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Reconstruction du centre communautaire	2015-09-19	2016-01-08		1 259 851 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557974	Rivière-Bleue	Réaménagement de la cuisine et des toilettes du centre communautaire de Rivière-Bleue	2015-09-19			809 961 $	
PIQM-2008-5.1	557975	L'Épiphanie	Rénovation du centre administratif	2015-09-19			1 005 451 $	
PIQM-2008-5.1	557976	Wentworth	Hôtel de Ville	2015-09-19			808 704 $	
PIQM-2008-5.1	557977	Larouche	Réfection de la toiture du Centre Communautaire de Larouche (Toit plat)	2015-09-19			85 944 $	
PIQM-2008-5.1	557978	Plessisville	Construction d'une caserne de pompier	2015-09-19			0 $	
PIQM-2008-5.1	557979	Saint-Mathieu-d'Harricana	Réfection et agrandissement du bureau municipal	2015-09-19			359 739 $	
PIQM-2008-5.1	557980	Saint-Étienne-de-Beauharnois	Déménagement des bureaux de l'hôtel de ville dans l'église St-Étienne	2015-09-19	2016-01-08		1 760 000 $	Projet non admissible
PIQM-2008-5.1	557981	Saint-Joseph-de-Beauce	Rénovation de l'Hôtel de Ville	2015-09-19			437 720 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-5.1	557982	Saint-Mathieu-de-Rioux	Mise aux normes de la salle municipale et des bureaux administratifs	2015-09-19			1 755 910 $	
PIQM-2008-5.1	557983	Saint-Jean-de-Cherbourg	Rénovation du centre communautaire la Halte des Montagnes	2015-09-19			654 090 $	
PIQM-2008-5.1	557984	Saint-Valérien	Rénovation du centre communautaire de Saint-Valérien	2015-09-19			2 850 442 $	
PIQM-2008-5.1	557985	East Broughton	Aménagement d'un nouvel hôtel de Ville	2015-09-19			2 508 000 $	
PIQM-2008-5.1	557986	Sainte-Angèle-de-Mérici	Édifice municipal - Travaux de sécurité-vétusté	2015-09-19			183 857 $	
PIQM-2008-5.1	557987	Saint-André-d'Argenteuil	Aménagement d'un bâtiment abritant le service sécurité incendie	2015-09-19			1 923 690 $	
PIQM-2008-5.1	557988	Chénéville	Centre communautaire St-Félix de Valois	2015-09-19			316 850 $	
PIQM-2008-5.1	557989	Saint-Elzéar	Construction d'un garage municipal	2015-09-19			870 724 $	
PIQM-2008-5.1	557990	Témiscouata-sur-le-Lac	Construction d'un Centre communautaire, sportif et d'événements	2015-09-22			5 497 295 $	
PIQM-2008-5.1	557991	La Reine	Pour une meilleure efficacité énergétique de notre centre communautaire	2015-09-22			72 502 $	
PIQM-2008-5.1	557992	Saint-Raymond	Relocalisation de la Caserne-Incendie et du Garage Municipal	2015-09-22			8 275 199 $	
PIQM-2008-5.1	557993	Pointe-Lebel	Travaux bâtiments municipaux	2015-09-22			209 811 $	
PIQM-2008-5.1	557994	Témiscouata-sur-le-Lac	Réfection des deux casernes de pompiers	2015-09-22			191 030 $	
PIQM-2008-5.1	557995	Pincourt	Agrandissement et réaménagement de la caserne incendie et construction d'un nouveau bâtiment municipal et réaménagement du garage actuel	2015-09-22			4 461 967 $	
PIQM-2008-5.1	557996	Notre-Dame-des-Pins	Construction d'un nouveau bureau municipal	2015-09-22			879 817 $	
PIQM-2008-5.1	557997	Rivière-du-Loup	Mise aux normes de la caserne	2015-09-22			5 215 000 $	
PIQM-2008-5.1	557998	R. inc. Pierreville/St-François-du-Lac	Construction d'une Caserne	2015-09-22			1 926 423 $	
PIQM-2008-5.1	557999	Saint-Nazaire	Construction d'un édifice municipal et communautaire (La maison du citoyen)	2015-09-22			3 521 574 $	
PIQM-2008-5.1	558000	Sainte-Monique	Construction d'un nouveau centre communautaire	2015-09-22			836 890 $	
PIQM-2008-5.1	558001	Les Îles-de-la-Madeleine	Mise à niveau des équipements et infrastructures du Service sécurité incendie	2015-09-22			1 480 000 $	
PIQM-2008-5.1	558002	La Matapédia	Centre administratif pour la MRC et ses partenaires	2015-09-22			4 860 000 $	
PIQM-2008-5.1	558003	L'Ancienne-Lorette	Construction d'un centre communautaire	2015-09-22			4 687 457 $	
PIQM-2008-5.1	558004	Cookshire-Eaton	Nouveau Centre communautaire de Johnville	2015-09-22			1 113 214 $	
PIQM-2008-5.1	558005	Sainte-Madeleine	Reconstruction du garage municipal	2015-09-22			1 308 248 $	
PIQM-2008-5.1	558006	Huntingdon	Construction garage municipal	2015-09-22			0 $	
PIQM-2008-5.1	558007	Notre-Dame-de-la-Salette	Agrandissement de la caserne du 24 Rivière	2015-09-22			0 $	
PIQM-2008-5.1	558008	Massueville	Conversion de l'église en salle multifonctionnelle	2015-09-22			434 485 $	

[1] [2] Voir la légende à la fin du tableau.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

ANNEXE 1

Demande n° 36	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2016-2017.

DEMANDES REÇUES EN 2015-2016 - DU 1er AVRIL 2015 AU 29 FÉVRIER 2016 (Sous-volets 1.5, 2.1, 2.5, 2.6 et 5.1)

Volet	Dossier	Demandeur	Projet	Date demande reçue	Date de refus[1]	Date de promesse[2]	Montant[2]	Motif de refus
PIQM-2008-5.1	558009	Pontiac	Remplacement du Centre communautaire de Pontiac à Quyon	2015-09-26			2 346 697 $	
PIQM-2008-5.1	558010	Caplan	Réfection de la salle Multifonctionnelle	2015-10-06			2 000 310 $	
PIQM-2008-5.1	558012	Saint-Vallier	Transformation de l'église de Saint-Vallier en centre communautaire multifonctionnel	2016-01-07			2 623 483 $	
PIQM-2008-5.1	558013	Saint-Simon-les-Mines	Réfection et mise aux normes de l'Édifice municipal	2016-02-13			0 $	
PIQM-2008-5.1	558014	Chazel	Construction d'une salle communautaire	2016-02-25			455 000 $	
PIQM-2008-5.1	558015	Cantley	Centre communautaire multifonctionnel de Cantley	2016-02-27			10 333 409 $	

[1] Le montant associé à une date de refus correspond au montant demandé.
[2] Le montant associé à une date de promesse correspond au montant promis. Si cette date est vide, le montant associé correspond au montant demandé. Si le montant est à 0$, le dossier est actuellement en analyse et l'information sera disponible ultérieurement.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2014.

Programme terminé depuis le 31 décembre 2014

Total des sommes versées pour 2015-2016 pour chacun des volets et des sous-volets

Volets	Total des sommes versées MAMOT 2015-2016[1]	Total des sommes versées SOFIL 2015-2016
1. Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées	Provincial : 849 015 $ Fédéral : 0 $	Provincial : 12 605 968 $ Fédéral : 0 $
2. Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales	Provincial : 0 $ Fédéral : 0 $	Provincial : 0 $ Fédéral : 0 $
3. Infrastructures de soutien au développement local ou régional	Provincial : 7 782 $ Fédéral : 0 $	Provincial : 8 620 194 $ Fédéral : 0 $
Total	Provincial :856 797 $ Fédéral : 0 $	Provincial : 21 226 162 $ Fédéral : 0 $

Total des sommes versées pour 2015-2016 pour chacun des volets et des sous-volets en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention

Voir liste jointe – Annexe 1

Liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015

Tous les travaux ont été complétés au 31 décembre 2015.

[1] La part provinciale est versée sur dix ans lorsque l'aide financière est de plus de 100 000 $. Les intérêts sont inclus aux versements présentés.

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Amos	Réfection de la 4ième Avenue Amos	2015-12-09	99 003,00 $	SOFIL
Ange-Gardien	Réservoir d'eau potable et conduite d'amenée et de distribution d'eau	2015-08-24	95 252,00 $	SOFIL
Auclair	Assainissement des eaux usées	2015-04-01	5 841,00 $	SOFIL
Auclair	Assainissement des eaux usées	2015-04-15	24 196,00 $	SOFIL
Auclair	Assainissement des eaux usées	2015-11-25	64 942,00 $	SOFIL
Batiscan	Remplacement de la conduite d'aqueduc et drainage, rue Principale	2015-05-12	34 170,00 $	SOFIL
Beauharnois	Mise aux normes usine de production d'eau potable ville de Beauharnois - secteur Melocheville	2015-05-22	11 273,00 $	MAMOT
Beauharnois	Mise aux normes usine de production d'eau potable ville de Beauharnois - secteur Melocheville	2015-05-22	13 864,00 $	SOFIL
Beaumont	Secteur Charles Couillard et école de la Marelle - Distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées	2016-02-16	42 965,00 $	SOFIL
Bedford	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Élisabeth	2015-09-16	60 907,00 $	SOFIL
Boisbriand	Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées	2015-08-18	690 789,00 $	SOFIL
Boischatel	Réfection de l'avenue Royale entre la limite ouest de la municipalité (soit le pont de la rivière Montmorency) et la côte de l'Église.	2015-08-05	125 868,00 $	SOFIL
Brownsburg-Chatham	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable du secteur St-Philippe	2015-08-11	44 348,00 $	SOFIL
Brownsburg-Chatham	Travaux d'augmentation de la capacité et de mise aux normes de l'usine de filtration	2015-10-19	17 169,00 $	SOFIL
Bryson	Assainissement des eaux usées.	2016-01-26	124 369,00 $	SOFIL
Cap-Santé	Prolongement du réseau d'égout domestique - Secteur Est	2015-05-16	62 651,00 $	SOFIL
Cap-Santé	Prolongement du réseau d'égout domestique - Secteur Est	2015-12-11	12 167,00 $	SOFIL
Carignan	Mise aux normes et modifications de l'usine de filtration	2015-09-16	67 674,00 $	SOFIL
Chapais	Projet d'infrastructures d'alimentation en eau potable	2016-02-24	111 465,00 $	SOFIL
Chelsea	Assainissement des eaux usées du secteur Farm Point	2015-10-21	5 013,95 $	MAMOT
Chelsea	Assainissement des eaux usées du secteur Farm Point	2015-10-21	5 753,12 $	MAMOT
Chelsea	Assainissement des eaux usées du secteur Farm Point	2015-12-27	102 701,00 $	MAMOT
Cowansville	Usine de filtration - Système de dosage permanent de charbon activé et améliorations au système de contrôles	2015-04-01	13 347,00 $	SOFIL
Daveluyville	Mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau potable	2015-06-16	205,00 $	SOFIL
Daveluyville	Mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau potable	2016-02-10	11 449,00 $	SOFIL
Deux-Montagnes	Mise aux normes de l'usine de filtration de Deux-Montagnes	2015-09-04	64 878,00 $	SOFIL
Donnacona	Usine d'eau potable de Donnacona	2016-01-30	139 142,00 $	SOFIL
East Farnham	Projet d'implantation d'infrastructures de collecte des eaux usées pour le secteur Village et le secteur Jones	2015-07-18	104 273,00 $	SOFIL
East Hereford	Construction d'un nouveau puits	2015-10-12	10 986,00 $	SOFIL
Franklin	Distribution d'eau potable et assainissement des eaux usées dans le secteur St-Antoine-Abbé	2015-12-13	57 611,00 $	SOFIL
Frelighsburg	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau souterraine et assainissement des eaux usées	2016-02-26	141 561,00 $	SOFIL
Frelighsburg	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau souterraine et assainissement des eaux usées	2016-02-26	10 375,02 $	SOFIL
Frelighsburg	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau souterraine et assainissement des eaux usées	2016-02-26	106 708,00 $	SOFIL
Frelighsburg	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau souterraine et assainissement des eaux usées	2016-02-26	10 375,02 $	SOFIL
Frelighsburg	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau souterraine et assainissement des eaux usées	2016-02-26	10 375,02 $	SOFIL
Frontenac	Réhabilitation du puits 4-A et construction d'un réservoir avec poste de surpression	2015-08-16	27 602,00 $	SOFIL
Gaspé	Mise aux normes de l'eau potable du secteur Anse-au-Griffon	2015-05-19	60 181,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Gaspé	Mise aux normes de l'eau potable du secteur Anse-au-Griffon	2015-08-22	26 087,00 $	SOFIL
Gaspé	Réaménagement de la rue de la Reine	2015-10-24	8 814,00 $	SOFIL
Gaspé	Réaménagement de la rue de la Reine	2015-10-24	35 256,00 $	SOFIL
Grand-Saint-Esprit	Alimentation en eau potable - Mise aux normes	2015-04-15	30 471,00 $	SOFIL
Grosses-Roches	Mise aux normes eau potable	2015-06-18	472,00 $	MAMOT
Grosses-Roches	Mise aux normes eau potable	2015-06-18	6 339,00 $	SOFIL
Grosses-Roches	Mise aux normes eau potable	2015-09-28	48 750,00 $	SOFIL
Hinchinbrooke	Collecte, interception et traitement des eaux usées - Secteur Athelstan	2015-12-15	66 826,00 $	SOFIL
Hudson	Assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable	2015-06-12	865 206,39 $	SOFIL
Joliette	Réfection des réseaux au centre-ville de Joliette, rues Notre-Dame, Manseau, Place Bourget (de Notre-Dame à St-Louis) et St-Paul	2015-09-01	152 343,00 $	SOFIL
Joliette	Réfection des réseaux au centre-ville de Joliette, rues Notre-Dame, Manseau, Place Bourget (de Notre-Dame à St-Louis) et St-Paul	2015-12-15	40 297,00 $	SOFIL
Kiamika	Traitement des eaux usées	2016-02-22	50 981,00 $	SOFIL
Kiamika	Traitement des eaux usées	2016-02-22	12 438,00 $	SOFIL
La Tuque	Usine de traitement de l'eau potable La Tuque	2015-09-30	333,00 $	MAMOT
La Tuque	Usine de traitement de l'eau potable La Tuque	2015-09-30	5 249,00 $	SOFIL
La Tuque	Usine de traitement de l'eau potable La Tuque	2015-10-04	232 895,00 $	SOFIL
Lac-aux-Sables	Construction d'un système de traitement d'eaux usées	2015-07-03	147 846,00 $	MAMOT
Lac-Etchemin	Remplacement de la canalisation du ruisseau Mailhot (égout pluvial)	2015-08-12	44 241,00 $	SOFIL
Lac-Etchemin	Remplacement de la canalisation du ruisseau Mailhot (égout pluvial)	2015-08-12	2 148,00 $	SOFIL
Lac-Sainte-Marie	Mise aux normes de la station de traitement des eaux usées existante	2015-07-13	25 991,00 $	SOFIL
Lac-Saint-Paul	Réalisation des travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau	2015-04-18	4 315,00 $	SOFIL
Lac-Saint-Paul	Réalisation des travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau	2015-04-18	17 262,00 $	SOFIL
Léry	Assainissement des eaux usées et mise en place d'un réseau d'aqueduc dans le secteur des Parcs et du chemin Saint-Louis	2015-07-25	109 909,00 $	SOFIL
Léry	Assainissement des eaux usées et mise en place d'un réseau d'aqueduc dans le secteur des Parcs et du chemin Saint-Louis	2015-07-25	52 641,00 $	MAMOT
Léry	Assainissement des eaux usées et mise en place d'un réseau d'aqueduc dans le secteur des Parcs et du chemin Saint-Louis	2015-07-25	114 573,00 $	SOFIL
Les Coteaux	Mise aux normes des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	2015-06-29	2 189,00 $	SOFIL
Les Coteaux	Mise aux normes des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	2015-06-29	73 607,00 $	SOFIL
Les Coteaux	Mise aux normes des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	2015-06-29	16 213,00 $	MAMOT
L'Île-Perrot	Usine de filtration de l'Île-Perrot mise en conformité	2015-09-28	34 695,00 $	SOFIL
L'Isle-Verte	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout (Phase 2 de l'assainissement des eaux usées)	2016-02-25	20 628,00 $	MAMOT
Magog	Usine de traitement d'eau potable	2015-09-08	57 643,00 $	MAMOT
Magog	Usine de traitement d'eau potable	2015-09-08	501,00 $	SOFIL
Magog	Usine de traitement d'eau potable	2015-09-08	232 574,00 $	SOFIL
McMasterville	Réfection de l'aqueduc du boulevard Constable et de la station de pompage Mon Loisir	2015-07-31	116 854,00 $	SOFIL
McMasterville	Réfection de l'aqueduc du boulevard Constable et de la station de pompage Mon Loisir	2015-07-31	58 548,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Montebello	Réhabilitation du collecteur St-Dominique et égout pluvial sur les rues Laval, Roupe et St-François-Xavier	2015-06-29	28 633,00 $	SOFIL
Mont-Tremblant	Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable de Mont-Tremblant - Secteur Village	2015-12-07	215 876,00 $	MAMOT
Mont-Tremblant	Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable de Mont-Tremblant - Secteur Village	2015-12-07	45 193,00 $	SOFIL
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	Projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, de distribution, de collecte et de réfection d'ouvrages d'assainissement des eaux	2015-06-11	2 050,00 $	SOFIL
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	Projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, de distribution, de collecte et de réfection d'ouvrages d'assainissement des eaux	2015-11-18	150 427,00 $	SOFIL
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	Projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, de distribution, de collecte et de réfection d'ouvrages d'assainissement des eaux	2016-02-08	25 357,00 $	SOFIL
N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	Projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, de distribution, de collecte et de réfection d'ouvrages d'assainissement des eaux	2016-02-08	78 250,00 $	SOFIL
Notre-Dame-des-Pins	Réfection d'aqueduc et d'égout - Route 173	2015-10-14	23 292,00 $	SOFIL
Notre-Dame-de-Stanbridge	Collecte et assainissement des eaux usées	2015-12-14	162 891,00 $	SOFIL
Notre-Dame-de-Stanbridge	Collecte et assainissement des eaux usées	2015-12-14	6 771,00 $	SOFIL
Piopolis	Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées	2016-02-22	7 657,00 $	SOFIL
Piopolis	Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées	2016-02-22	5 940,00 $	MAMOT
Piopolis	Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées	2016-02-22	118 430,00 $	SOFIL
Pohénégamook	Prolongement du réseau d'égout domestique sous la rue Saint-Laurent	2015-04-20	7 632,00 $	SOFIL
Pohénégamook	Prolongement du réseau d'égout domestique sous la rue Saint-Laurent	2015-04-20	20 025,00 $	SOFIL
Pohénégamook	Prolongement du réseau d'égout domestique sous la rue Saint-Laurent	2015-10-06	21 688,00 $	SOFIL
Portneuf-sur-Mer	Assainissement des eaux usées - Municipalité de Portneuf-sur-Mer	2015-04-20	113 383,00 $	SOFIL
Portneuf-sur-Mer	Assainissement des eaux usées - Municipalité de Portneuf-sur-Mer	2015-07-15	28 563,00 $	SOFIL
Portneuf-sur-Mer	Assainissement des eaux usées - Municipalité de Portneuf-sur-Mer	2015-07-20	49 743,00 $	SOFIL
Portneuf-sur-Mer	Assainissement des eaux usées - Municipalité de Portneuf-sur-Mer	2015-09-22	90 559,00 $	SOFIL
Portneuf-sur-Mer	Assainissement des eaux usées - Municipalité de Portneuf-sur-Mer	2015-12-21	40 047,00 $	SOFIL
Portneuf-sur-Mer	Assainissement des eaux usées - Municipalité de Portneuf-sur-Mer	2016-01-19	105 233,00 $	SOFIL
Potton	Mise aux normes des installations de captage et distribution d'eau potable - Secteur Owl's Head	2015-06-20	31 793,00 $	SOFIL
Rigaud	Mise en conformité de l'usine de filtration	2016-01-26	43 870,00 $	SOFIL
Rivière-au-Tonnerre	Mise aux normes Alimentation et distribution de l'eau potable (secteur Sheldrake)	2015-06-23	15 812,00 $	SOFIL
Rivière-au-Tonnerre	Mise aux normes Alimentation et distribution de l'eau potable (secteur Sheldrake)	2015-06-23	176 688,00 $	SOFIL
Saint-Boniface	Assainissement des eaux usées - Secteurs village et Désaulniers	2015-05-22	62 805,00 $	SOFIL
Saint-Bruno	Projet commun d'alimentation en eau Municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche	2015-08-22	323 951,00 $	SOFIL
Saint-Bruno	Projet commun d'alimentation en eau Municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche	2015-08-22	184 734,00 $	MAMOT
Saint-Bruno-de-Kamouraska	Assainissement des eaux	2015-11-09	31 599,00 $	SOFIL
Saint-Bruno-de-Kamouraska	Assainissement des eaux	2016-01-26	127 098,00 $	SOFIL
Saint-Côme--Linière	Réfection de l'intersection des routes 173 et 275	2016-02-24	49 021,00 $	SOFIL
Saint-Damien	Assainissement des eaux usées du secteur Village	2015-09-23	101 448,00 $	SOFIL
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-05-30	216,99 $	MAMOT
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-05-30	216,99 $	MAMOT
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-05-30	216,99 $	MAMOT

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-05-30	32 343,91 $	SOFIL
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-05-30	32 343,91 $	SOFIL
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-05-30	32 343,91 $	SOFIL
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-08-21	10 096,00 $	SOFIL
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2015-08-21	43 128,00 $	SOFIL
Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	2016-02-16	155 745,00 $	SOFIL
Sainte-Clotilde	Assainissement des eaux usées	2016-01-19	50 471,00 $	SOFIL
Sainte-Clotilde	Assainissement des eaux usées	2016-01-27	224 870,00 $	SOFIL
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Mise en place d'un réseau de collecte et d'un traitement des eaux usées	2015-11-19	25 835,00 $	SOFIL
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Mise en place d'un réseau de collecte et d'un traitement des eaux usées	2015-11-19	130 645,00 $	SOFIL
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Mise en place d'un réseau de collecte et d'un traitement des eaux usées	2015-11-27	100 265,00 $	SOFIL
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Mise en place d'un réseau de collecte et d'un traitement des eaux usées	2016-01-19	13 643,00 $	SOFIL
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Mise en place d'un réseau de collecte et d'un traitement des eaux usées	2016-01-19	14,00 $	SOFIL
Sainte-Euphémie-sur-Riv-du-Sud	Collecte, interception et traitement des eaux usées et remplacement d'une conduite d'aqueduc	2015-09-20	23 616,00 $	SOFIL
Sainte-Euphémie-sur-Riv-du-Sud	Collecte, interception et traitement des eaux usées et remplacement d'une conduite d'aqueduc	2015-11-23	78 955,00 $	SOFIL
Sainte-Euphémie-sur-Riv-du-Sud	Collecte, interception et traitement des eaux usées et remplacement d'une conduite d'aqueduc	2016-01-12	465,00 $	SOFIL
Sainte-Hélène-de-Bagot	Alimentation en eau potable	2015-04-10	13 939,68 $	SOFIL
Sainte-Hélène-de-Bagot	Alimentation en eau potable	2015-04-10	45 751,00 $	SOFIL
Sainte-Hélène-de-Bagot	Alimentation en eau potable	2015-05-19	30 976,00 $	SOFIL
Sainte-Julienne	Construction de conduites d'eau potable au domaine du Lac Lemenn et au domaine du Lac Dufour	2016-02-16	46 849,00 $	SOFIL
Sainte-Justine	Traitement de l'eau potable	2015-10-08	37 001,00 $	SOFIL
Sainte-Marie	Usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière	2015-04-27	127 924,00 $	SOFIL
Sainte-Marie	Usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière	2015-04-28	20 492,00 $	SOFIL
Sainte-Marie	Usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière	2015-04-28	187 101,00 $	SOFIL
Sainte-Marie	Usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière	2015-06-23	179 688,00 $	SOFIL
Sainte-Marie	Traitement de l'eau potable - Définition du projet	2015-09-16	20 186,00 $	SOFIL
Sainte-Marie	Usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière	2015-12-02	244 273,00 $	SOFIL
Saint-Eusèbe	Égout domestique et assainissement des eaux usées	2015-05-08	11 828,00 $	SOFIL
Saint-Eusèbe	Égout domestique et assainissement des eaux usées	2015-11-23	79 381,00 $	SOFIL
Saint-Eusèbe	Égout domestique et assainissement des eaux usées	2016-02-23	93 580,00 $	SOFIL
Saint-Félix-de-Valois	Mise aux normes des équipements d'eau potable	2015-07-23	29 942,00 $	SOFIL
Saint-Gabriel	Réfection des infrastructures sur les rues Michaud, Alfred et Du Parc	2015-05-14	23 367,00 $	SOFIL
Saint-Gabriel	Réfection des infrastructures sur les rues Michaud, Alfred et Du Parc	2015-12-03	45 392,00 $	SOFIL
Saint-Gabriel	Réfection des infrastructures sur les rues Michaud, Alfred et Du Parc	2015-12-03	16 631,00 $	SOFIL
Saint-Gabriel	Réfection des infrastructures sur les rues Michaud, Alfred et Du Parc	2016-01-05	15 532,00 $	SOFIL
Saint-Georges	Remplacement du poste de surpression du réservoir de la 22e avenue.	2016-01-06	27 754,00 $	SOFIL
Saint-Georges	Travaux de réfection du boulevard Lacroix/entrée sud (entre la 127e Rue et la 135e Rue et entre la 159e Rue et la 193e Rue)	2016-01-06	52 369,00 $	SOFIL
Saint-Georges	Réfection de la 24e rue et des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la 6e avenue à la 8e avenue.	2016-01-06	26 558,00 $	SOFIL
Saint-Gervais	Traitement de l'eau potable	2015-06-13	48 938,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Saint-Jean-de-Dieu	Réfection d'aqueduc, d'égout domestique, d'interception et de traitement des eaux usées.	2015-04-20	115 839,00 $	SOFIL
Saint-Jean-de-Dieu	Réfection d'aqueduc, d'égout domestique, d'interception et de traitement des eaux usées.	2015-04-24	11 474,00 $	SOFIL
Saint-Jean-de-Dieu	Réfection d'aqueduc, d'égout domestique, d'interception et de traitement des eaux usées.	2015-10-13	75 249,00 $	SOFIL
Saint-Jean-de-Dieu	Réfection d'aqueduc, d'égout domestique, d'interception et de traitement des eaux usées.	2016-02-16	32 465,00 $	SOFIL
Saint-Jean-sur-Richelieu	Mise en place des infrastructures, phase 3 - secteur St-Athanase	2015-06-23	196 525,00 $	SOFIL
Saint-Jérôme	Ajout d'un système de désinfection par irradiation UV et agrandissement de la réserve d'eau potable	2015-10-16	186 643,00 $	SOFIL
Saint-Jérôme	Ajout d'un système de désinfection par irradiation UV et agrandissement de la réserve d'eau potable	2015-12-09	184 328,00 $	SOFIL
Saint-Joseph-de-Lepage	Infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique	2015-04-09	43 510,00 $	SOFIL
Saint-Joseph-de-Lepage	Infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique	2015-08-20	575,00 $	SOFIL
Saint-Joseph-de-Lepage	Infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique	2015-10-30	118,00 $	MAMOT
Saint-Joseph-de-Lepage	Infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique	2015-10-30	18 088,00 $	SOFIL
Saint-Joseph-de-Sorel	Rue Montcalm entre la rue de l'Ilménite et la rue de l'Église. Travaux de réfection des services municipaux, de fondation, de pavage et de trottoirs	2015-12-16	54 395,00 $	SOFIL
Saint-Joseph-du-Lac	Construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2015-08-23	74 074,00 $	SOFIL
Saint-Joseph-du-Lac	Construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2015-10-30	135 104,00 $	SOFIL
Saint-Léon-de-Standon	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable	2015-07-15	15 291,00 $	SOFIL
Saint-Léon-de-Standon	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable	2015-08-10	8 374,00 $	SOFIL
Saint-Liboire	Mise aux normes de la station d'eau potable	2015-04-12	36 620,00 $	SOFIL
Saint-Liboire	Mise aux normes de la station d'eau potable	2015-04-12	9 154,99 $	SOFIL
Saint-Louis	Assainissement des eaux	2015-06-20	142 396,00 $	SOFIL
Saint-Moïse	Alimentation en eau potable	2015-07-15	2 418,00 $	SOFIL
Saint-Moïse	Alimentation en eau potable	2015-07-15	18 030,00 $	SOFIL
Saint-Pascal	Réfection de l'aqueduc et de l'égout sous les rues Patry, Taché, Varin et Blondeau	2015-10-13	104 548,00 $	SOFIL
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Mise en place d'un réseau d'égouts sanitaire avec traitement des eaux usées.	2015-09-09	242 768,00 $	SOFIL
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Mise en place d'un réseau d'égouts sanitaire avec traitement des eaux usées.	2016-01-26	31 689,00 $	SOFIL
Saint-Philippe-de-Néri	L'amélioration du système de traitement des eaux usées.	2015-12-09	10 598,00 $	SOFIL
Saint-Philippe-de-Néri	L'amélioration du système de traitement des eaux usées.	2015-12-09	63 701,00 $	SOFIL
Saint-Polycarpe	Mise aux normes des ouvrages d'approvisionnement et de distribution d'eau potable	2015-11-24	40 448,00 $	SOFIL
Saint-Roch-de-l'Achigan	Réfection des infrastructures sur la rue Principale entre les rues de l'Île Majeau et Masson	2015-04-15	13 690,00 $	SOFIL
Saint-Roch-de-l'Achigan	Réfection des infrastructures sur la rue Principale entre les rues de l'Île Majeau et Masson	2015-09-11	22 385,00 $	SOFIL
Saint-Urbain-Premier	Réseau d'égout et traitement des eaux usées	2015-09-22	183 503,00 $	SOFIL
Saint-Valentin	Infrastructures d'assainissement des eaux usées	2015-06-27	99 785,00 $	SOFIL
Saint-Zénon	Mise aux normes de l'eau potable	2016-02-12	11 340,00 $	SOFIL
Saint-Zotique	Mise aux normes de la station de production d'eau potable	2015-07-13	17 400,00 $	SOFIL
Saint-Zotique	Mise aux normes de la station de production d'eau potable	2015-11-19	25 626,00 $	SOFIL
Salaberry-de-Valleyfield	Infrastructures Pointe Meloche et secteur Grande-Île est	2016-01-31	68 538,00 $	SOFIL
Salaberry-de-Valleyfield	Infrastructures Pointe Meloche et secteur Grande-Île est	2016-01-31	337 415,00 $	SOFIL
Shawville	Travaux de modifications à la station de traitement des eaux usées	2015-11-18	91 710,00 $	SOFIL
Stanbridge East	Infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées municipales	2016-02-02	63 033,00 $	SOFIL
Stanbridge East	Infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées municipales	2016-02-02	15 758,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Stratford	Mise aux normes des infrastructures municipales / Amélioration de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable	2015-04-11	3 545,00 $	SOFIL
Stratford	Mise aux normes des infrastructures municipales / Amélioration de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable	2015-04-11	29 779,00 $	SOFIL
Stukely-Sud	Construction d'un nouveau puits	2015-07-02	8 852,00 $	MAMOT
Sutton	Secteur Montagne - Ajout d'une deuxième barrière de désinfection aux ultraviolets	2015-06-10	12 327,00 $	MAMOT
Valcourt	Travaux de réhabilitation des infrastructures incluant l'enfouissement des réseaux câblés de la rue St-Joseph	2015-12-22	15 745,00 $	SOFIL
Valcourt	Travaux de réhabilitation des infrastructures incluant l'enfouissement des réseaux câblés de la rue St-Joseph	2015-12-23	24 729,00 $	SOFIL
Val-Joli	Distribution d'eau potable et collecte des eaux usées, route 143	2015-07-20	27 413,00 $	SOFIL
Vaudreuil-Dorion	Mise aux normes de l'usine de filtration	2015-07-19	43 719,00 $	SOFIL
Venise-en-Québec	Pointe Jameson Phase 1 / Infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc	2015-12-02	300 341,00 $	SOFIL
Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc.	La Relève: centre de formation des arts de la scène et du multimédia	2015-12-19	52 230,00 $	SOFIL
Alma	Revitalisation du centre-ville d'Alma	2015-11-30	75 827,00 $	SOFIL
Alma	Revitalisation du centre-ville d'Alma	2015-12-01	133 021,00 $	SOFIL
Alma	Revitalisation du centre-ville d'Alma	2015-12-01	25 278,00 $	SOFIL
Alma	Revitalisation du centre-ville d'Alma	2016-01-23	56 701,00 $	SOFIL
Centre d'interprétation de l'eau de Laval	Aménagement d'un centre d'interprétation de l'eau à Laval	2015-05-24	3 752,00 $	SOFIL
Centre d'interprétation de l'eau de Laval	Aménagement d'un centre d'interprétation de l'eau à Laval	2015-08-26	17 141,00 $	SOFIL
Centre plein air Mont Kanasuta	Construction du chalet d'accueil et amélioration du système d'enneigement	2015-06-08	70 645,00 $	SOFIL
Centre plein air Mont Kanasuta	Construction du chalet d'accueil et amélioration du système d'enneigement	2015-10-30	17 961,00 $	SOFIL
Chandler	Implantation d'un parc industriel	2015-04-28	308,00 $	SOFIL
Chandler	Implantation d'un parc industriel	2016-02-09	64 578,00 $	SOFIL
Chelsea	Construction du Centre Meredith, complexe récréatif et culturel	2015-10-21	53 727,79 $	SOFIL
Chelsea	Construction du Centre Meredith, complexe récréatif et culturel	2015-12-27	228 225,00 $	SOFIL
Comité sportif Neubois	Construction d'un centre récréatif	2015-09-28	54 229,00 $	SOFIL
Coteau-du-Lac	Mise en valeur du noyau villageois: restauration du Pavillon Wilson et réaménagement du parc Wilson.	2015-08-18	22 131,00 $	SOFIL
Coteau-du-Lac	Mise en valeur du noyau villageois: restauration du Pavillon Wilson et réaménagement du parc Wilson.	2015-12-23	74 590,00 $	SOFIL
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Construction d'une patinoire couverte à Chevery	2015-05-19	9 040,00 $	SOFIL
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Construction d'une patinoire couverte à Chevery	2015-05-19	36 158,00 $	SOFIL
Dolbeau-Mistassini	Agrandissement et mise aux normes du bâtiment des Coeurs Vaillants, âge d'or.	2016-02-05	26 864,00 $	SOFIL
Gatineau	Complexe sportif et communautaire	2015-12-02	1 215 736,00 $	SOFIL
Héritage New Carlisle	Restauration et réaménagement de la Maison Kempffer	2015-11-20	23 861,00 $	SOFIL
La Nouvelle-Beauce	Pavage de la Véloroute de la Chaudière-Secteur de La Nouvelle-Beauce	2015-06-26	25 788,00 $	SOFIL
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2015-04-29	16 733,00 $	SOFIL
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2015-05-20	124 133,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2015-09-15	65 250,00 $	SOFIL
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2015-09-15	38 910,00 $	SOFIL
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2015-12-09	138 817,00 $	SOFIL
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2016-02-25	128 225,00 $	SOFIL
La Pocatière	Construction d'un aréna/salle communautaire	2016-02-25	2 412,00 $	SOFIL
La Tuque	Réfection du centre social municipal	2015-09-29	31 379,00 $	SOFIL
Lac-Brome	Centre Lac-Brome	2015-04-03	122 639,00 $	SOFIL
L'Ange-Gardien	Réfection du chemin River	2016-01-19	23 384,00 $	SOFIL
L'Anse-Saint-Jean	Installations d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour desservir un développement résidentiel près du Mont-Édouard	2015-08-24	13 902,00 $	SOFIL
L'Anse-Saint-Jean	Installations d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour desservir un développement résidentiel près du Mont-Édouard	2015-08-24	55 607,00 $	SOFIL
Le Domaine Forget de Charlevoix inc.	Reconstruction du pavillon de services	2015-09-21	33 550,00 $	SOFIL
Le Domaine Forget de Charlevoix inc.	Reconstruction du pavillon de services	2015-12-13	99 259,00 $	SOFIL
Le Domaine Forget de Charlevoix inc.	Reconstruction du pavillon de services	2016-02-27	30 206,00 $	SOFIL
L'Épiphanie	Réfection du centre communautaire Guy-Melancon	2015-11-14	16 308,00 $	SOFIL
Les Amis des Jardins de Métis inc.	Traitement des eaux usées	2015-08-06	32 402,00 $	SOFIL
Lévis	Centre de congrès et d'expositions de Lévis	2015-09-24	212 888,00 $	SOFIL
Lévis	Centre de congrès et d'expositions de Lévis	2015-12-08	48 299,00 $	SOFIL
Lévis	Centre de congrès et d'expositions de Lévis	2015-12-09	49 407,00 $	SOFIL
Lévis	Centre de congrès et d'expositions de Lévis	2015-12-28	188 476,00 $	SOFIL
Maison de famille des Maskoutains	Relocalisation (nouvelle construction) de la Maison de la Famille des Maskoutains	2016-01-25	37 584,00 $	SOFIL
Messines	Projet d'agrandissement et de rénovation du Centre multiculturel	2015-10-14	20 857,00 $	SOFIL
Napierville	Construction d'un nouveau centre communautaire	2015-12-05	65 201,00 $	SOFIL
New Richmond	Mise en place d'un parc industriel	2015-11-15	49 518,00 $	SOFIL
New Richmond	Mise en place d'un parc industriel	2015-11-27	93 011,00 $	SOFIL
New Richmond	Mise en place d'un parc industriel	2015-12-13	8 417,00 $	SOFIL
New Richmond	Mise en place d'un parc industriel	2016-01-21	25 463,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-05-14	31 795,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-05-31	41 870,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-08-23	27 209,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-09-03	36 690,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-09-18	7 682,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-10-25	4 638,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2015-11-15	6 280,00 $	SOFIL
Parc Marie-Victorin	Projet de développement du Parc Marie-Victorin	2016-02-05	66 516,00 $	SOFIL
Patro de Lévis	Relocalisation du Patro de Lévis au Monastère de la Visitation	2015-04-05	162 810,00 $	SOFIL
Port-Cartier	Aménagement récréo-touristique de la promenade de la Rivière-aux-Rochers	2016-02-07	7 782,00 $	MAMOT
Port-Cartier	Aménagement récréo-touristique de la promenade de la Rivière-aux-Rochers	2016-02-07	124 743,00 $	SOFIL
Port-Cartier	Aménagement récréo-touristique de la promenade de la Rivière-aux-Rochers	2016-02-07	23 403,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Québec	Construction d'un complexe intérieur de soccer au parc Chauveau	2015-05-28	95 062,00 $	SOFIL
Québec	Construction d'un complexe intérieur de soccer au parc Chauveau	2015-05-28	91 091,00 $	SOFIL
Québec	Construction d'un complexe intérieur de soccer au parc Chauveau	2015-09-23	360 092,00 $	SOFIL
Québec	Construction d'un complexe intérieur de soccer au parc Chauveau	2015-11-23	52 930,00 $	SOFIL
Québec	Construction d'un complexe intérieur de soccer au parc Chauveau	2015-12-16	121 409,00 $	SOFIL
Richmond	Réfection et prolongement de la 10e avenue	2016-01-29	47 968,00 $	SOFIL
Rimouski	La rénovation et l'agrandissement du Colisée de Rimouski	2015-09-04	26 064,00 $	SOFIL
Rimouski	La rénovation et l'agrandissement du Colisée de Rimouski	2015-11-07	277 074,00 $	SOFIL
Saguenay	Mise en valeur du parc William Price	2015-11-18	99 093,00 $	SOFIL
Saguenay	Centre multiservices "Maison pour tous de Saint-Jean-Eudes"	2015-11-19	18 680,00 $	SOFIL
Saguenay	Centre multiservices "Maison pour tous de Saint-Jean-Eudes"	2015-11-19	74 647,00 $	SOFIL
Saint-Ambroise	Réhabilitation et mise aux normes des systèmes de réfrigération mécanique de l'aréna Marcel-Claveau	2015-07-13	12 221,00 $	SOFIL
Saint-Ambroise	Réhabilitation et mise aux normes des systèmes de réfrigération mécanique de l'aréna Marcel-Claveau	2015-09-11	11 847,00 $	SOFIL
Saint-Ambroise	Réhabilitation et mise aux normes des systèmes de réfrigération mécanique de l'aréna Marcel-Claveau	2015-11-24	54 218,00 $	SOFIL
Saint-Anselme	Projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable	2015-11-25	140 644,00 $	SOFIL
Saint-Anselme	Projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable	2015-12-17	45 339,00 $	SOFIL
Saint-Anselme	Projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable	2016-01-25	94 115,00 $	SOFIL
Saint-David-de-Falardeau	Réfection du Centre Sportif Réjean Tremblay	2016-02-02	90 075,00 $	SOFIL
Saint-David-de-Falardeau	Réfection du Centre Sportif Réjean Tremblay	2016-02-02	49 635,00 $	SOFIL
Saint-Luc-de-Bellechasse	Rénovations et améliorations du Centre communautaire Saint-Luc	2015-11-18	18 329,00 $	SOFIL
Saint-Raymond	Construction d'un centre communautaire multifonctionnel	2016-02-23	70 259,00 $	SOFIL
Saint-Urbain	Projet d'aménagement de la phase II du parc industriel régional de Saint-Urbain	2015-11-18	17 420,00 $	SOFIL
Scott	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Scott vers la Cache à Maxime	2015-04-17	1 056,00 $	SOFIL
Scott	Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Scott vers la Cache à Maxime	2015-04-17	54 950,00 $	SOFIL
Shawinigan	Construction d'un amphithéâtre	2015-12-17	577 191,00 $	SOFIL
Sherbrooke	Cité des rivières (phase III) : Marché de la gare	2015-06-06	16 884,00 $	SOFIL
Sherbrooke	Aménagement de la gorge de la rivière Magog	2015-06-06	254 413,00 $	SOFIL
Sherbrooke	Cité des rivières (phase III) : Marché de la gare	2015-08-05	106 703,00 $	SOFIL
Sherbrooke	Cité des rivières (phase III) : Marché de la gare	2015-11-19	9 319,00 $	SOFIL
Société sportive et sociale de Saint-Sylvestre	Centre communautaire multifonctionnel de Saint-Sylvestre	2015-09-07	76 987,00 $	SOFIL
Société sportive et sociale de Saint-Sylvestre	Centre communautaire multifonctionnel de Saint-Sylvestre	2016-02-24	19 153,00 $	SOFIL
Stoneham-et-Tewkesbury	Construction d'un pavillon communautaire et sportif et de rénovation de l'actuelle "Maison des jeunes"	2015-07-25	48 305,00 $	SOFIL
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-04-12	105 973,00 $	SOFIL
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-04-15	85 628,00 $	SOFIL
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-04-25	201 618,00 $	SOFIL
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-10-04	67 564,00 $	SOFIL
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-10-05	156 986,00 $	SOFIL
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-10-05	11 644,00 $	SOFIL

Demande n° 37	Pour le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale: pour chacun des volets et sous-volets, indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé	Contributeur SOFIL / MAMOT
Trois-Rivières	Trois-Rivières sur Saint-Laurent	2015-10-11	172 654,00 $	SOFIL
Université Concordia	Construction d'un sentier piétonnier souterrain reliant la station de métro Guy-Concordia aux Pavillons Hall et McConnell de l'Université Concordia	2015-06-28	191 289,22 $	SOFIL

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Programme terminé depuis le 31 mars 2011.

Les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention

Voir l'annexe 1

Liste des projets pour lesquels les travaux n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015

Aucun

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Abercorn	Assainissement des eaux usées	2015-07-17	8 852,00 $
Abercorn	Assainissement des eaux usées	2015-11-07	50 207,00 $
Alma	Alimentation en eau potable des quartiers Delisle et Saint-Coeur-de-Marie à partir de l'usine de traitement de la Ville d'Alma	2015-06-27	106 706,00 $
Amqui	Réhabilitation de diverses infrastructures municipales	2015-05-25	28 084,00 $
Béarn	Réfection d'aqueduc et d'égout unitaire et construction d'un égout pluvial	2015-07-05	37 139,00 $
Béarn	Réfection d'aqueduc et d'égout unitaire et construction d'un égout pluvial	2016-01-30	16 393,00 $
Beauce-Sartigan	Construction d'une voie cyclable de 18,7 km dans la MRC Beauce-Sartigan	2016-02-08	34 059,00 $
Beauceville	Extension des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique pour desservir le Domaine des Érables	2015-05-23	84 959,00 $
Berthierville	Remplacement des décanteurs et améliorations à l'usine de filtration	2016-01-04	118 601,00 $
Boisbriand	Remplacement d'aqueduc sous la 5e Avenue, entre le chemin de la Grande-Côte et le boulevard du Curé-Boivin	2015-10-25	12 367,00 $
Bonaventure	Agrandissement et réaménagement du centre communautaire	2015-05-08	11 005,00 $
Bonaventure	Agrandissement et réaménagement du centre communautaire	2015-09-05	58 151,00 $
Bonaventure	Agrandissement et réaménagement du centre communautaire	2015-11-01	12 068,00 $
Bonaventure	Agrandissement et réaménagement du centre communautaire	2015-11-01	17 742,00 $
Brossard	Terrain de soccer synthétique - Poly-Aréna - Arrondissement de Brossard	2015-07-10	43 141,00 $
Campbell's Bay	Mise en conformité des infrastructures d'eau potable	2015-06-15	57 337,00 $
Cap-Santé	Construction d'une usine de traitement d'eau potable et modification du réservoir d'eau potable (en lien avec le dossier 401961 au sous-volet 1.3)	2016-02-06	9 384,00 $
Cégep Lévis-Lauzon	Terrain de soccer / football	2015-09-26	15 601,00 $
Centre communautaire de la Petite-Italie	Rénovation et aménagement de la Casa d'Italia (transformation en centre de diffusion et de production culturelle italienne)	2015-07-04	8 804,00 $
Centre communautaire de la Petite-Italie	Rénovation et aménagement de la Casa d'Italia (transformation en centre de diffusion et de production culturelle italienne)	2015-07-15	71 908,00 $
Chambly	Remplacement des infrastructures - Avenue Bourgogne	2015-11-28	30 201,00 $
Chandler	Amélioration du système de traitement de l'eau potable	2015-12-18	24 459,00 $
Chandler	Amélioration du système de traitement de l'eau potable	2015-12-18	375,00 $
Châteauguay	Construction, aménagement d'un terrain de soccer à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré	2015-10-23	5 333,00 $
Châteauguay	Construction, aménagement d'un terrain de soccer à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré	2015-10-23	20 913,00 $
Châteauguay	Mise aux normes, réhabilitation du puits Marchand (fonçage de nouvelles crépines) et de sa fosse de recharge #2 - Ajout d'une génératrice au puits Alonzo-Béliveau	2015-10-23	12 598,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Châteauguay	Mise aux normes, réhabilitation du puits Marchand (fonçage de nouvelles crépines) et de sa fosse de recharge #2 - Ajout d'une génératrice au puits Alonzo-Béliveau	2015-11-12	144 772,00 $
Châteauguay	Construction d'un bâtiment à fonction multiple sur l'Île Saint-Bernard	2015-11-28	139 439,00 $
Club football Pionniers de Rimouski	Construction d'estrades de 2200 places au complexe sportif de Rimouski	2015-09-15	26 975,00 $
Club garçons et filles de LaSalle	Construction d'un centre communautaire	2015-06-21	92 537,00 $
Commission scolaire des Navigateurs	Terrain de soccer / football - École secondaire Les Etchemins	2015-09-26	15 601,00 $
Complexe multi-sports de Laval inc.	Construction et rénovation de centres sportifs	2015-07-15	513 249,00 $
Fassett	Construction de deux nouveaux puits	2015-09-26	19 788,00 $
Fassett	Collecte, interception et traitement des eaux usées	2015-10-06	69 637,00 $
Frampton	Alimentation en eau potable - Raccordement d'un nouveau puits artésien	2015-04-12	5 679,00 $
Frampton	Alimentation en eau potable - Raccordement d'un nouveau puits artésien	2016-01-29	23 510,00 $
G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	Amélioration de la qualité de l'eau potable - Radisson	2015-05-11	115 663,00 $
G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	Réfection des branchements de service et amélioration du drainage pluvial - localité de Radisson	2015-05-11	64 992,00 $
G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	Amélioration de la qualité de l'eau potable - Radisson	2015-05-28	48 741,00 $
Gaspé	Prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique - Secteur Montée-Morris (Rivière-au-Renard)	2015-08-28	27 167,00 $
Gaspé	Prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique - Secteur Montée-Morris (Rivière-au-Renard)	2015-09-27	75 642,00 $
Gatineau	Remplacement et réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sous diverses rues	2015-04-04	30 105,00 $
Gatineau	Construction d'un bassin de rétention des eaux usées au parc de la Guadeloupe	2015-09-18	8 674,00 $
Gracefield	Travaux d'interception et de traitement des eaux usées	2015-11-04	16 361,00 $
Ham-Nord	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sous la 2e Avenue et la 3e Avenue et sous les rues Principale et Curé-Lemire	2015-05-10	24 602,00 $
Ham-Nord	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sous la 2e Avenue et la 3e Avenue et sous les rues Principale et Curé-Lemire	2015-08-22	4 237,00 $
Ham-Nord	Travaux d'approvisionnement, d'alimentation et d'emmagasinage d'eau potable	2015-08-22	4 358,00 $
Howick	Interception et traitement des eaux usées	2016-01-20	78 089,00 $
Howick	Interception et traitement des eaux usées	2016-01-20	10 574,00 $
Huberdeau	Approvisionnement en eau potable - mise aux normes	2015-09-17	59 032,00 $
Huntingdon	Rénovation et réaménagement de bâtiments industriels	2015-04-29	38 637,00 $
Huntingdon	Rénovation et réaménagement de bâtiments industriels	2015-04-29	9 766,00 $
Joliette	Remplacement d'aqueduc et d'égout unitaire sous la rue Saint-Viateur (entre les rues Saint-Pierre et Saint-Barthélemy)	2015-09-06	21 235,00 $
Kangiqsualujjuaq	Construction d'un centre communautaire	2015-04-26	174 115,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
La coopérative de solidarité en loisirs de la Pêche	Construction d'un centre récréatif	2015-12-20	40 901,00 $
La Guadeloupe	Réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sous la 14e Avenue	2015-06-20	22 751,00 $
La Guadeloupe	Mise aux normes des installations de captage et de traitement d'eau potable	2015-12-18	50 565,00 $
La Malbaie	Alimentation en eau potable : Secteurs La Malbaie-Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle (en lien avec le dossier 401166)	2015-07-03	23 423,00 $
La Malbaie	Réfection de conduites: Secteurs La Malbaie et Rivière-Malbaie (en lien avec le dossier 401167)	2015-07-03	27 060,00 $
La Malbaie	Alimentation en eau potable : Secteurs La Malbaie-Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle (en lien avec le dossier 401166)	2015-07-03	63 571,00 $
La Malbaie	Construction d'une piscine intérieure à l'école secondaire du Plateau	2015-07-05	194 524,00 $
La Malbaie	Alimentation en eau potable : Secteurs La Malbaie-Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle (en lien avec le dossier 401166)	2015-12-11	80 337,00 $
La Malbaie	Réfection de conduites: Secteurs La Malbaie et Rivière-Malbaie (en lien avec le dossier 401167)	2015-12-11	167 796,00 $
La Nouvelle-Beauce	Construction d'un tronçon de piste cyclable sur 2,7 Km et construction de deux kiosques	2015-06-28	897,00 $
La Nouvelle-Beauce	Construction d'un tronçon de piste cyclable sur 2,7 Km et construction de deux kiosques	2015-06-28	26 306,00 $
La Prairie	Aménagement d'un complexe récréatif et sportif	2015-05-03	86 268,00 $
Labelle	Mise aux normes des installations d'alimentation et de traitement de l'eau potable.	2015-05-27	23 754,00 $
Labelle	Mise aux normes des installations d'alimentation et de traitement de l'eau potable.	2016-02-26	17 540,00 $
Lac-aux-Sables	Mise aux normes de la source d'eau potable	2015-07-09	75 679,00 $
Lac-aux-Sables	Mise aux normes de la source d'eau potable	2015-11-14	5 003,00 $
Lac-Beauport	Réaménagement du Club nautique du Lac-Beauport	2015-09-12	22 964,00 $
Lac-Bouchette	Traitement des eaux de surface par filtration membranaire	2015-06-09	14 808,00 $
Lac-Bouchette	Traitement des eaux de surface par filtration membranaire	2015-08-23	51 847,00 $
Lac-des-Écorces	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	2015-09-30	4 779,00 $
Lac-des-Écorces	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	2015-09-30	32 189,00 $
Lac-des-Écorces	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	2015-09-30	7 507,00 $
Lac-Drolet	Recherche d'eau et alimentation en eau potable	2015-10-24	24 555,00 $
L'Assomption	Construction de réseaux d'égout sanitaire, de conduites de refoulement et de postes de pompage pour desservir l'ancien village de Saint-Gérard-Majella et le Domaine des Fleurs	2015-05-23	124 232,00 $
L'Assomption	Remplacement d'aqueduc et d'égout unitaire sous le boulevard l'Ange-Gardien entre les rues Dorval et Barrette	2015-05-23	32 360,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
L'Assomption	Construction d'une conduite d'amenée d'eau, de l'Assomption (Montée Cormier) à l'ancien village de Saint-Gérard-Majella	2015-05-23	23 626,00 $
Laval	Expérimentation d'une nouvelle technologie de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre par gainage semi-structural de type TUBETEX	2015-05-11	11 889,00 $
Laval	Expérimentation d'une nouvelle technologie de réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre par gainage semi-structural de type TUBETEX	2015-05-11	7,00 $
Laval	Remplacement et mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout domestique - Ave. Godin, Boul. des Milles-Îles , Leman, Lite, Rues Lachaine ,Tellier et Duguay	2015-06-11	11 044,00 $
Laval	Remplacement et mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout domestique - Ave. Godin, Boul. des Milles-Îles , Leman, Lite, Rues Lachaine ,Tellier et Duguay	2015-07-12	80 017,00 $
Laval	Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous le boulevard Dagenais Ouest, entre la 1re Avenue et le boulevard Arthur-Sauvé	2015-07-12	27 716,00 $
Laval	Remplacement et mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout domestique - Ave. Godin, Boul. des Milles-Îles , Leman, Lite, Rues Lachaine ,Tellier et Duguay	2015-07-12	70 551,00 $
Laval	Remplacement d'une conduite d'aqueduc désuète - Boulevard Fortin entre la place Sauvé et la rue Salaberry	2015-09-15	18 487,00 $
Laval	Remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc - Boulevard Archambault (entre les rues du Ruisseau et Sicotte)	2015-10-11	18 262,00 $
Laval	Remplacement et mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout domestique - Ave. Godin, Boul. des Milles-Îles , Leman, Lite, Rues Lachaine ,Tellier et Duguay	2015-11-04	23 506,00 $
Le Haut-Saint-François	Expérimentation d'un bioréacteur comme nouvelle technologie d'enfouissement de matières résiduelles au centre de gestion environnementale	2015-04-05	8 253,00 $
Le Haut-Saint-François	Expérimentation d'un bioréacteur comme nouvelle technologie d'enfouissement de matières résiduelles au centre de gestion environnementale	2015-04-05	32 558,00 $
Lévis	Desserte autoroutière du parc industriel de Lauzon	2015-12-20	953,00 $
Lévis	Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout unitaire et mise en place d'une conduite d'égout pluvial sous le chemin Pintendre	2015-12-28	92 419,00 $
Lévis	Desserte autoroutière du parc industriel de Lauzon	2015-12-28	25 126,00 $
L'Île-Perrot	Réfection de l'aqueduc du Grand Boulevard	2015-07-04	16 816,00 $
L'Islet	Mise aux normes de l'usine de filtration pour répondre aux contraintes environnementales et fauniques	2016-02-28	87 690,00 $
Longue-Pointe-de-Mingan	Amélioration des infrastructures municipales - Alimentation en eau	2015-04-11	38 775,00 $
Longue-Pointe-de-Mingan	Amélioration des infrastructures municipales - Alimentation en eau	2015-12-27	22 092,00 $
Longueuil	Égout pluvial - Bassin Acadie	2015-07-20	148 125,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Longueuil	Égout pluvial - Bassin Acadie	2015-07-20	37 159,00 $
Louiseville	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sous la rue Saint-Aimé	2015-05-24	36 657,00 $
Mandeville	Amélioration de la qualité de l'eau potable	2015-07-19	38 466,00 $
Maria	Rénovation et aménagement de l'hôtel de ville et d'un stationnement	2015-09-26	20 065,00 $
Mascouche	Le Chez-Nous du Communautaire	2015-10-07	116 684,00 $
Mascouche	Le Chez-Nous du Communautaire	2015-10-07	29 172,00 $
Mascouche	Remplacement de conduites d'aqueduc de diverses rues	2015-11-07	108 093,00 $
Matagami	Amélioration des infrastructures de traitement et d'emmagasinage d'eau potable	2016-01-17	27 174,00 $
Minganie	Lit de séchage régional des boues de fosses septiques de la Minganie	2016-02-26	30 308,00 $
Mirabel	Remplacement d'une conduite d'égout unitaire sous la rue Brunet et construction d'une tranchée drainante (entre la rue Dumouchel et le centre d'accueil du secteur Saint-Benoît)	2015-12-15	23 184,00 $
Montebello	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	2016-02-24	70 273,00 $
Montebello	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	2016-02-24	2 653,00 $
Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2015-12-08	853,00 $
Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2015-12-08	7 116,00 $
Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2015-12-08	12 443,00 $
Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2015-12-11	191 848,00 $
Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2015-12-15	110 105,00 $
Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2015-12-23	57 970,00 $
Mont-Laurier	Remplacement des réseaux d'aqueduc du secteur de l'Hôpital	2015-12-28	47 854,00 $
Montréal	Centre Boscoville, construction d'un terrain de soccer éclairé	2015-05-02	24 268,00 $
Montréal	Aménagement d'un terrain de soccer / football en gazon synthétique à l'école secondaire Dalbé-Viau	2015-05-16	39 467,00 $
Montréal	Réfection structurale du réseau d'égouts (Lot 4)	2015-06-01	312 236,00 $
Montréal	Saint-Léonard / Réhabilitation du réseau d'aqueduc; Dumesnil, Choquette, D'Aunis, D'Avila, D'Artagnan, Cannes	2015-06-16	51 685,00 $
Montréal	Réhabilitation de conduites d'aqueduc sous diverses rues dans Montréal-Nord	2015-06-16	36 146,00 $
Montréal	Rénovation structurale du réseau d'aqueduc (Lot 1)	2015-07-26	78 835,00 $
Montréal	Établissement des critères de conception du système de désinfection de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal	2015-08-28	31 343,00 $
Montréal	Remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pseudo-domestique, et construction d'un égout pluvial - Rues de l'Église et de Verdun	2015-12-16	188 750,00 $
Morin-Heights	Mise en place d'équipements pour le traitement de l'eau potable, réseau Lac-Vert	2015-05-16	43 015,00 $
Morin-Heights	Mise en place d'équipements pour le traitement de l'eau potable, réseau Lac-Vert	2015-08-20	13 776,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Natashquan	Captage et traitement d'eau potable	2015-12-28	21 245,00 $
Natashquan	Captage et traitement d'eau potable	2015-12-28	108 519,00 $
Natashquan	Captage et traitement d'eau potable	2015-12-30	6 439,00 $
Nicolet	Réfection majeure du barrage de Nicolet	2015-12-18	82 871,00 $
Oka	Remplacement d'aqueduc dans le secteur l'Immobilière	2015-12-21	21 070,00 $
Parc historique de La Poudrière de Windsor	Aménagement et mise en valeur du Parc historique La Poudrière	2015-09-30	34 760,00 $
Paspébiac	Poste de chloration et conduite d'amenée	2015-05-20	8 586,00 $
Paspébiac	Poste de chloration et conduite d'amenée	2015-12-21	23 245,00 $
Petite-Rivière-Saint-François	Ouvrages d'approvisionnement en eau potable : puits, conduite d'amenée, réservoir (en lien avec le dossier 401218)	2015-05-30	17 085,00 $
Petite-Rivière-Saint-François	Ouvrages d'approvisionnement en eau potable : puits, conduite d'amenée, réservoir (en lien avec le dossier 401218)	2015-05-30	2 893,00 $
Petite-Rivière-Saint-François	Secteur Maillard: Conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées (en lien avec le dossier 401779)	2015-05-30	17 689,00 $
Petite-Rivière-Saint-François	Secteur Maillard: Conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées (en lien avec le dossier 401779)	2015-05-30	12 301,00 $
Petite-Rivière-Saint-François	Secteur Maillard: Conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées (en lien avec le dossier 401779)	2015-11-01	43 803,00 $
Petit-Saguenay	Interception et traitement des eaux usées	2016-02-24	22 980,00 $
Petit-Saguenay	Interception et traitement des eaux usées	2016-02-27	80 251,00 $
Pointe-des-Cascades	Alimentation en eau potable et mise aux normes de l'usine de filtration	2015-08-22	36 159,00 $
Portneuf	Réaménagement de la prise d'eau - Secteur des sources	2015-05-20	14 210,00 $
Price	Collecte, interception et traitement des eaux usées et distribution d'eau potable	2015-11-21	81 142,00 $
Price	Collecte, interception et traitement des eaux usées et distribution d'eau potable	2015-11-29	20 467,00 $
Price	Collecte, interception et traitement des eaux usées et distribution d'eau potable	2015-12-04	60 453,00 $
Price	Collecte, interception et traitement des eaux usées et distribution d'eau potable	2015-12-10	9 050,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-05-06	3 281,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-05-22	20 040,00 $
Québec	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout unitaire sous la rue Saint-Michel	2015-05-22	6 478,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-06-27	50 532,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-07-14	6 836,00 $
Québec	Mise aux normes de l'eau potable - Arrondissement de Charlesbourg	2015-09-23	54 014,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Québec	Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique sous la rue des Roses	2015-10-01	10 909,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-10-13	8 793,00 $
Québec	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout unitaire sous la rue Saint-Michel	2015-10-13	15 740,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-10-20	7 646,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-12-19	11 152,00 $
Québec	Remplacement de conduites principales d'alimentation en eau potable	2015-12-21	21 857,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2015-12-21	11 262,00 $
Québec	Mise aux normes de l'eau potable - Arrondissement de Charlesbourg	2016-02-19	992 678,00 $
Québec	Réhabilitation sans tranchée de conduites d'aqueduc de diverses rues	2016-02-22	10 214,00 $
Québec	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout unitaire de l'avenue Rodolphe-Forget	2016-02-22	19 557,00 $
Québec	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout de l'avenue Chaumont	2016-02-22	17 872,00 $
Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2016-02-22	4 355,00 $
Québec	Réfection de l'aqueduc et de l'égout unitaire de la rue Saint-Jean, entre les rues Turnbull et Sutherland	2016-02-22	12 442,00 $
Rawdon	Recherche, approvisionnement et traitement d'eau potable	2016-02-02	144 150,00 $
Repentigny	Remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Camille, Denis, Maurice et Rivest	2015-06-01	126 103,00 $
Repentigny	Remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Maurice, entre les rues Camille et Alain	2015-06-01	56 236,00 $
Repentigny	Remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Lanoue, entre les rues de la Concorde et Plateau Beaujeu	2015-10-03	33 308,00 $
Rimouski	Contrôle des débordements et réfection d'infrastructures	2015-11-07	265 486,00 $
Rimouski	Relocalisation du garage des travaux publics	2015-12-14	128 746,00 $
Rivière-du-Loup	Construction d'une deuxième patinoire intérieure au stade de la Cité des Jeunes	2015-07-05	285 670,00 $
Rivière-Rouge	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique du secteur centre de la rue Principale	2015-04-07	2 970,00 $
Rouyn-Noranda	Réfection d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial des rues Murdoch et Camirand, de l'avenue Carter et de la ruelle Grand-Maître	2015-09-01	39 437,00 $
Roxton Pond	Mise en place d'un réseau d'aqueduc	2015-08-23	218 060,00 $
Roxton Pond	Infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable	2015-08-23	70 398,00 $
Roxton Pond	Mise en place d'un réseau d'aqueduc	2015-12-27	4 248,00 $
Roxton Pond	Infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable	2015-12-27	19 759,00 $
Roxton Pond	Mise en place d'un réseau d'aqueduc	2015-12-27	91 626,00 $
Saguenay	Réfection d'aqueduc et égouts divers / Arrondissement de Chicoutimi et Jonquière	2015-12-28	2 960,00 $
Saguenay	Réfection d'aqueduc et égouts divers / Arrondissement de Chicoutimi et Jonquière	2015-12-28	30 127,00 $
Saguenay	Réfection d'aqueduc et d'égout - Boulevard du Saguenay, partie à l'Est de la rue Lalonde dans l'arrondissement de Jonquière	2015-12-28	40 492,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Saint-Aimé-des-Lacs	Réfection du système d'alimentation en eau potable	2015-11-12	46 862,00 $
Saint-Aimé-des-Lacs	Réfection du système d'alimentation en eau potable	2015-11-28	9 598,00 $
Saint-Alban	Construction d'un système de collecte et de traitement des eaux usées	2015-06-05	33 136,00 $
Saint-Alban	Construction d'un système de collecte et de traitement des eaux usées	2015-06-05	121 922,00 $
Saint-Amable	Extension du réseau de collecte des eaux usées (phase II) - Projet révisé	2015-06-28	16 678,00 $
Saint-Amable	Extension du réseau de collecte des eaux usées (phase II) - Projet révisé	2015-11-14	19 832,00 $
Saint-Basile-le-Grand	Remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Lafrance Ouest	2015-05-24	16 306,00 $
Saint-Benoît-Labre	Alimentation en eau potable (en lien avec le dossier numéro 400226)	2015-10-25	29 403,00 $
Saint-Benoît-Labre	Remplacement de conduites d'aqueduc et mise en place de conduites d'égouts domestique et pluvial (en lien avec le dossier numéro 400227)	2015-10-25	11 242,00 $
Saint-Bonaventure	Mise en place d'un système de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2015-10-25	120 352,00 $
Saint-Bonaventure	Mise en place d'un système de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2015-10-25	6 422,00 $
Saint-Bonaventure	Mise en place d'un système de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2015-10-25	18 278,00 $
Saint-Boniface	Raccordement de l'aqueduc No 2 à l'aqueduc No 1 (village) et ajout d'un puits	2016-01-20	26 114,00 $
Saint-Charles-Borromée	Construction de jardins à la Maison Antoine-Lacombe	2016-02-14	28 158,00 $
Saint-Cyprien	Expérimentation du système de traitement PeatLand de Premier Tech	2015-05-12	1 082,00 $
Saint-Cyprien	Expérimentation du système de traitement PeatLand de Premier Tech	2015-12-12	6 261,00 $
Saint-Cyprien	Expérimentation du système de traitement PeatLand de Premier Tech	2016-02-27	22 722,00 $
Saint-Damien-de-Buckland	Alimentation en eau potable	2015-12-20	27 874,00 $
Sainte-Angèle-de-Mérici	Infrastructures de traitement et d'emmagasinage de l'eau potable	2015-08-09	17 398,00 $
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Assainissement des eaux usées (collecte, interception, traitement) et remplacement de conduites d'aqueduc	2015-12-29	34 008,00 $
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Assainissement des eaux usées (collecte, interception, traitement) et remplacement de conduites d'aqueduc	2015-12-29	18 671,00 $
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Assainissement des eaux usées (collecte, interception, traitement) et remplacement de conduites d'aqueduc	2015-12-29	232 549,00 $
Sainte-Anne-des-Plaines	Construction d'une usine de traitement d'eau potable	2015-08-02	87 307,00 $
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Amélioration de la qualité de l'eau	2015-12-16	28 468,00 $
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Remplacement du traitement des eaux usées existant	2016-01-16	39 802,00 $
Sainte-Julie	Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale	2015-04-21	78 308,00 $
Sainte-Julie	Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale	2015-11-01	39 930,00 $
Sainte-Mélanie	Captage, alimentation et emmagasinage de l'eau potable	2015-08-21	34 417,00 $
Sainte-Perpétue	Mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable	2015-04-22	38 524,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Sainte-Rose-de-Watford	Construction d'infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2015-10-28	103 385,00 $
Sainte-Rose-de-Watford	Construction d'infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2015-12-10	1 126,00 $
Sainte-Rose-de-Watford	Construction d'infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2016-01-17	4 625,00 $
Saint-Eugène-de-Guigues	Travaux de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2015-05-22	47 096,00 $
Saint-Eustache	Agrandissement de l'usine de filtration - Phase 2	2015-10-05	177 197,00 $
Saint-Eustache	Agrandissement de l'usine de filtration - Phase 2	2015-10-05	44 299,00 $
Saint-Frédéric	Réfection d'aqueduc et d'égout et ajout d'un traitement des eaux usées	2016-01-05	131 284,00 $
Saint-Gabriel	Infrastructures rues Saint-Georges, Michaud et Beauvilliers (Route 348)	2016-01-04	93 994,00 $
Saint-Georges	Agrandissement et mise aux normes de l'usine de filtration	2015-11-02	498 615,00 $
Saint-Georges	Agrandissement et mise aux normes de l'usine de filtration	2015-12-27	157 491,00 $
Saint-Georges	Agrandissement et mise aux normes de l'usine de filtration	2015-12-27	129 643,00 $
Saint-Georges-de-Windsor	Collecte, interception et traitement des eaux usées	2016-01-24	6 111,00 $
Saint-Georges-de-Windsor	Collecte, interception et traitement des eaux usées	2016-01-24	25 910,00 $
Saint-Honoré	Remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire sous les rues Saint-Marc et de l'Alizée	2016-02-26	16 252,00 $
Saint-Hugues	Alimentation en eau potable - Municipalités de Saint-Simon et de Saint-Hugues	2015-11-29	18 787,00 $
Saint-Hyacinthe	Amélioration du système de traitement d'eau de l'usine de filtration	2015-05-10	1 222,00 $
Saint-Hyacinthe	Amélioration du système de traitement d'eau de l'usine de filtration	2015-05-10	38 414,00 $
Saint-Hyacinthe	Réhabilitation sans tranchée de conduites d'aqueduc dans les secteurs Hertel, Deux-Clochers, La Providence, Yamaska et Bois-Joli	2015-05-10	24 090,00 $
Saint-Isidore	Station d'épuration des eaux usées, travaux de réhabilitation	2015-08-12	48 022,00 $
Saint-Jean-Port-Joli	Pré-ozonisation, chloramination et correction du lavage des filtres lents existants - Municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Aubert	2015-07-10	47 845,00 $
Saint-Jean-Port-Joli	Pré-ozonisation, chloramination et correction du lavage des filtres lents existants - Municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Aubert	2015-11-12	13 378,00 $
Saint-Jean-sur-Richelieu	Remplacement d'aqueduc - Boulevard Saint-Luc	2015-06-29	35 754,00 $
Saint-Jean-sur-Richelieu	Réfection du réservoir d'emmagasinage d'eau potable Landry et autres travaux connexes	2015-06-29	23 597,00 $
Saint-Jean-sur-Richelieu	Mise en place d'un collecteur pluvial sur la rue Latour	2015-06-29	29 512,00 $
Saint-Jean-sur-Richelieu	Projet d'infrastructures phase 3	2015-12-29	36 469,00 $
Saint-Jérôme	Remplacement de l'aqueduc de la rue Labelle entre les rues Bélanger et Lajeunesse	2015-10-13	13 655,00 $
Saint-Jérôme	Remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Saint-Georges entre les rues Sainte-Lucie et Saint-Alexandre et entre les rues Scott et Vaillancourt	2015-10-17	24 263,00 $
Saint-Jérôme	Remplacement d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Parent entre les rues Saint-Georges et de la Gare	2015-10-17	14 107,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Saint-Joseph-du-Lac	Approvisionnement et alimentation en eau potable	2015-11-28	80 852,00 $
Saint-Jude	Construction d'un réseau d'égout domestique et d'une station d'épuration des eaux usées	2015-06-26	37 026,00 $
Saint-Jude	Construction d'un réseau d'égout domestique et d'une station d'épuration des eaux usées	2015-11-30	19 379,00 $
Saint-Léon-le-Grand	Mise en place d'un réseau d'égout domestique avec traitement des eaux usées	2015-07-04	73 925,00 $
Saint-Léon-le-Grand	Mise en place d'un réseau d'égout domestique avec traitement des eaux usées	2015-11-06	11 279,00 $
Saint-Ludger	Projet d'implantation d'un Parc industriel	2015-04-20	25 650,00 $
Saint-Mathieu	Construction d'un système d'eau potable et d'eaux usées	2015-05-25	29 663,00 $
Saint-Mathieu	Construction d'un système d'eau potable et d'eaux usées	2015-05-29	329 396,00 $
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Projet de collecte et de traitement des eaux usées	2015-05-22	57 292,00 $
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Projet de collecte et de traitement des eaux usées	2015-06-13	150 524,00 $
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Projet de collecte et de traitement des eaux usées	2015-08-31	667,00 $
Saint-Rémi	Réfection d'infrastructures d'aqueduc de deux rues	2015-05-30	25 088,00 $
Saint-Simon	Alimentation en eau potable - Municipalités de Saint-Simon	2015-07-11	10 092,00 $
Saint-Simon	Alimentation en eau potable - Municipalités de Saint-Simon	2015-07-11	10 643,00 $
Saint-Simon	Mise en place d'un réseau d'aqueduc à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.	2015-07-11	2 146,00 $
Saint-Simon	Mise en place d'un réseau d'aqueduc à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.	2015-07-11	3 038,00 $
Saint-Simon	Mise en place d'un réseau d'aqueduc à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.	2015-08-20	3 029,00 $
Saint-Simon	Alimentation en eau potable - Municipalités de Saint-Simon	2015-08-20	5 205,00 $
Saint-Simon	Mise en place d'un réseau d'aqueduc à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.	2015-09-27	26 044,00 $
Saint-Simon	Alimentation en eau potable - Municipalités de Saint-Simon	2015-09-27	78 132,00 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	Assainissement des eaux usées municipales	2015-04-24	246 398,00 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	Assainissement des eaux usées municipales	2015-07-31	139 960,00 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	Assainissement des eaux usées municipales	2015-08-25	114 426,00 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	Assainissement des eaux usées municipales	2015-10-24	122 611,00 $
Saint-Stanislas-de-Kostka	Assainissement des eaux usées municipales	2015-11-27	51 802,00 $
Saint-Télesphore	Collecte et traitement des eaux usées, Dalhousie Station	2015-10-10	58 080,00 $
Saint-Théophile	Mise aux normes des infrastructures d'alimentation d'eau potable et remplacement du réservoir d'eau municipal	2015-06-14	42 297,00 $
Saint-Thomas-Didyme	Modernisation du système d'approvisionnement en eau potable	2016-02-13	66 203,00 $
Saint-Tite	Réfection de la conduite d'aqueduc du Grand Rang	2016-02-22	42 814,00 $
Saint-Zéphirin-de-Courval	Raccordement au réseau d'aqueduc de La Visitation	2015-09-28	3 729,00 $
Salaberry-de-Valleyfield	Ajout d'un traitement à l'usine de filtration de Salaberry-de-Valleyfield pour éliminer de mauvais goûts et odeurs de l'eau potable et mise aux normes	2016-01-09	207 197,00 $

Demande n° 38	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 indiquer les sommes versées pour 2015-2016 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2015.

Sommes versées part provinciale 2015-2016 - du 1er avril 2015 au 29 février 2016

Demandeur	Titre du projet	Date de chèque	Montant versé
Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2015-07-21	8 545,00 $
Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2015-07-27	80 318,00 $
Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2015-08-01	50 282,00 $
Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2015-08-01	48 011,00 $
Sherbrooke	Cité des rivières (phase 1)	2015-09-13	64 344,00 $
Sherbrooke	Cité des rivières (phase 1)	2015-09-13	103 799,00 $
Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2016-01-27	27 882,00 $
Société du Vieux canal de Beauharnois	Réouverture et mise en valeur du vieux canal de Beauharnois	2015-05-01	143 715,00 $
Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC)	Rénovation et agrandissement du Théâtre des Deux Rives	2015-06-20	115 958,00 $
Taschereau	Collecte, interception et traitement des eaux usées et distribution d'eau potable	2016-01-28	13 326,00 $
Terrebonne	Remplacement d'aqueduc sous diverses rues	2015-12-19	72 049,00 $
Thetford Mines	Agrandissement et modernisation de l'aréna du Centre Mario-Gosselin	2015-12-12	36 769,00 $
Trois-Rivières	Prolongement du réseau d'aqueduc - Secteur Lac des Pins - Secteur Pointe-du-Lac	2015-05-10	13 277,00 $
Val-David	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique du Domaine de l'Ermitage	2015-12-16	8 676,00 $
Val-David	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique du Domaine de l'Ermitage	2016-01-29	36 821,00 $
Val-des-Bois	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	2015-12-18	35 864,00 $
Vallée-Jonction	Bâtiment multifonctions comprenant les bureaux municipaux, une salle communautaire, une salle de loisirs et une bibliothèque	2015-08-19	96 728,00 $
Victoriaville	Réfection de l'aqueduc et de l'égout unitaire sous la rue De Bigarré, entre les rues Perreault et De Coursol	2015-04-11	9 600,00 $
Weedon	Mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau potable	2015-08-14	9 066,00 $
Windsor	Déplacement local de l'aqueduc et remplacement de regards d'égout	2015-11-28	467,00 $
Windsor	Déplacement local de l'aqueduc et remplacement de regards d'égout	2015-12-21	6 577,00 $
Y des femmes de Montréal	Redéploiement du Y des femmes de Montréal	2015-04-18	38 519,00 $
Y des femmes de Montréal	Redéploiement du Y des femmes de Montréal	2015-07-11	15 718,00 $
Y des femmes de Montréal	Redéploiement du Y des femmes de Montréal	2015-10-07	13 520,00 $
GRAND TOTAL			**16 239 527,00 $**

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 39	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2015-2016.

Le Fonds municipal vert (FMV) est un fonds de 550 M$, mis sur pied par le gouvernement fédéral, qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Il est destiné à encourager les initiatives municipales pour l'environnement. Il donne accès aux municipalités à des prêts à des taux inférieurs au marché et à des subventions. En vertu d'une entente conclue en 2003, le MAMOT constitue le guichet unique de réception des demandes de financement faites par les municipalités et les organismes municipaux du Québec. La FCM ne peut traiter une demande que si elle a fait l'objet d'un avis favorable du MAMOT. La décision de retenir ou non un projet est celle de la FCM.

La liste des demandes reçues au MAMOT, au cours de l'année financière 2015-2016, est jointe au tableau annexé. On retrouve également la liste des projets qui ont fait l'objet d'une entente signée avec la FCM ainsi que la liste des projets refusés. Pour ce qui est des projets acceptés au cours de l'année financière 2015-2016, les informations seront disponibles après le dépôt du rapport annuel de la FCM.

Depuis le 1er avril 2015, 17 nouveaux projets ont été soumis par les municipalités ou organismes municipaux du Québec dans le cadre du FMV. Ces projets totalisent des coûts estimés à plus de 6,8 M$. À l'égard de ces projets, les demandes totalisent près de 2 M$ en subventions.

Tous les projets soumis au MAMOT, à l'exception de deux projets encore à l'étude, ont fait l'objet d'un avis favorable et, par conséquent, ont été transmis à la FCM pour traitement.

Un projet a été refusé par la FCM au cours de l'année financière.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 39	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes accordées en 2015-2016.

REQUÉRANT	PROJET	COÛT	SUBVENTION	PRÊT	DATE DE RÉCEPTION AU MAMOT	AVIS FAVORABLE MAMOT	COMMENTAIRES
Demandes recues en 2015-2016 (au 29 février 2016)							
Municipalité de Duhamel	Mesures éco-énergétiques pour système de chauffage-climatisation	7 622 $	3 811 $	- $	6 mai 2015	28 mai 2015	
Municipalité de Chelsea	Étude de faisabilité des axes cyclables du réseau routier	88 990 $	44 495 $	- $	19 juin 2015	11 août 2015	
Ville de Gatineau	Étude de faisabilité: récupération de la chaleur des eaux usées, Écoquartier Connaught	25 000 $	12 500 $	- $	4 août 2015	27 août 2015	
Municipalité de L'Isle-Verte	Faire de L'Isle-Verte la première éco-municipalité responsable nordique du Québec	107 738 $	44 369 $	- $	24 août 2015	9 septembre 2015	
Ville de Longueuil	Développement de deux prototypes de motocyclettes électriques à vocation policière	354 335 $	175 000 $	- $	8 septembre 2015	7 octobre 2015	
Municipalité de Chelsea	Étude de faisabilité de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la Municipalité de Chelsea	88 990 $	44 495 $	- $	6 novembre 2015	25 novembre 2015	
Ville de Warwick	Étude environnementale phase II : 167, rue Saint-Louis, Warwick	15 273 $	7 024 $	- $	15 décembre 2015	3 février 2016	
Ville de Lac-Mégantic	Stratégie de gestion des eaux de ruissellement du centre-ville de Lac-Mégantic	554 565 $	277 283 $	- $	17 décembre 2015	22 janvier 2016	
MRC Abitibi	Implantation du compostage municipal à la MRC d'Abitibi	3 925 000 $	350 000 $		18 décembre 2015	14 janvier 2016	
Ville de Sorel-Tracy	Étude de faisabilité sur la décontamination du 88 rue Reine et 2 rue Charlotte portant numéro de lot 4 481 781 et du 38 rue de la Reine portant numéro de lot 4 481 765 du Cadastre du Québec.	109 395 $	54 689 $	- $	18 décembre 2015	13 janvier 2016	
Ville de Beaconsfield	Optimisation de la collecte sélective dans un contexte de tarification incitative aux déchets	100 488 $	48 468 $	- $	23 décembre 2015	1 février 2016	
Municipalité de Rawdon	Élaboration du plan d'action intégré de la municipalité de Rawdon	25 700 $	11 700 $	- $	22 janvier 2016	15 février 2016	
Ville de Sainte-Catherine	Étude de faisabilité portant sur la décontamination et l'implantation d'une structure de captation des eaux de ruissellement, dans le cadre de la réfection du boulevard Hébert à Sainte-Catherine	465 836 $	175 000 $	- $	27 janvier 2016	17 février 2016	
Ville de Saint-Zotique	Élaboration d'un d'action d'aménagement durable de la municipalité de Saint-Zotique	42 656 $	19 389 $	- $	29 janvier 2016	12 février 2016	
Ville de Trois-Rivières	Réfection de la rue Saint-Maurice et intégration des Pratiques de Gestion Optimale des eaux pluviales	273 767 $	120 134 $	- $	10 février 2016	24 février 2016	
Municipalité de Frelighsburg	Élaboration du plan d'action intégré de la municipalité de Frelighsburg	24 500 $	12 300 $	- $	25 février 2016		Projet à l'étude au MAMOT
Ville de Chibougamau	Programme de valorisation et de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) - Ville de Chibougamau	615 000 $	492 000 $		25 février 2016		Projet à l'étude au MAMOT
TOTAL		**6 824 855 $**	**1 892 657 $**	**- $**			

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 39	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes accordées en 2015-2016.

Ententes signées entre la municipalité et la FCM (au 29 février 2016)

REQUÉRANT	PROJET	COÛT	SUBVENTION	PRÊT	DATE DE RÉCEPTION AU MAMOT	AVIS FAVORABLE MAMOT	COMMENTAIRES
MRC Kamouraska	ÉDIFICE CLAUDE-BÉCHARD: bâtiment supramunicipal issu d'un système écoénergétique mixte intégrant la récupération de l'énergie thermique des conduites d'eaux usées municipales	4 750 000 $	120 000 $	1 200 000 $	25 avril 2012	14 mai 2012	Entente signée entre la MRC et la FCM en 2015-2016
Ville de Gatineau	Caractérisation des secteurs contaminées de la fonderie et de Hanson	337 910 $	172 050 $		10 juillet 2012	6 août 2012	Entente signée entre la municipalité et la FCM en 2015-2016
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke	Centre de tri de matières résiduelles de Valoris	33 055 300 $	750 000 $	7 500 000 $	22 juillet 2013	12 septembre 2013	Entente signée entre la Régie et la FCM en 2015-2016
MRC Côte-de-Beaupré	Une gestion durable et optimale des matières résiduelles sur la Côte-de-Beaupré	539 580 $	106 625 $	- $	6 juin 2014	2 juillet 2014	Entente signée entre la MRC et la FCM en 2015-2016
Ville de Saint-Hyacinthe	Inventaire et plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Saint-Hyacinthe	65 300 $	32 000 $	- $	22 septembre 2014	10 octobre 2014	Entente signée entre la municipalité et la FCM en 2015-2016
Municipalité de Sainte-Louise	Plan de développement responsable de la municipalité de Sainte-Louise	52 500 $	22 100 $	- $	5 mars 2015	26 mars 2015	Entente signée entre la municipalité et la FCM en 2015-2016
Régie de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan	Réorganisation des activités de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles dans la MRC de la Manicouagan	8 712 000 $	500 000 $	5 569 920 $	10 février 2011	2 mars 2011	Entente signée entre la Régie et la FCM en 2015-2016
TOTAL		**47 512 590 $**	**1 702 775 $**	**14 269 920 $**			

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 39	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2015-2016 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes accordées en 2015-2016.

REQUÉRANT	PROJET	COÛT	SUBVENTION	PRÊT	DATE DE RÉCEPTION AU MAMOT	AVIS FAVORABLE MAMOT	COMMENTAIRES
Projets refusés (au 29 février 2016)							
Municipalité de Duhamel	Mesures éco-énergétiques pour système de chauffage-climatisation	7 622 $	3 811 $	- $	6 mai 2015	28 mai 2015	Le projet ne rencontre pas les critères du programme.
TOTAL		**7 622 $**	**3 811 $**	**- $**			

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 40	Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2014-2018.

Voir les modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 en annexe.

609-2014

ANNEXE 1

Modalités de versement de l'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec

Provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures pour les années 2014- 2018

Société de financement des infrastructures locales

Québec

Modalités de versement de l'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec

Provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures municipales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures pour les années 2014-2018

Le gouvernement du Québec établit les modalités de versement de l'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) telles que déterminées ci-après.

1. PROVENANCE DES SOMMES DISPONIBLES

L'aide gouvernementale disponible totalise 2,67 G$ pour la durée du programme, soit 1,89 G$ (70,8 %) provenant du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence conclue le 3 juin 2014 et 0,78 G$ (29,2 %) provenant du gouvernement du Québec.

La partie de l'aide financière du gouvernement du Québec qui est versée au comptant sera assumée par la SOFIL, alors que la partie de l'aide financière du gouvernement du Québec qui prend la forme d'un remboursement du service de la dette sera versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

2. RÉPARTITION DES SOMMES DISPONIBLES

2.1 Les sommes disponibles sont réparties de la façon suivante :

- pour les municipalités de 6 500 habitants et plus, une somme de 289,39 $ est allouée par personne, selon le décret de population en vigueur le 1er janvier 2014;
- pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire de 427 500 $ est alloué par municipalité, plus un par personne de 226,13 $, selon le décret de population en vigueur le 1er janvier 2014;
- dans l'éventualité où deux municipalités font l'objet d'un regroupement pour n'en former qu'une seule pendant la période visée, les montants alloués à chacune des municipalités au début de la période seront additionnés pour constituer le montant alloué à la nouvelle municipalité.

Les MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de La Haute Gaspésie, de La Matapédia, de Maria-Chapdeleine et de Matawinie, lesquelles agissent à titre de municipalité locale pour les localités situées en territoires non organisés à l'intérieur de leur juridiction, sont admissibles au présent programme. Toutefois, seuls les travaux admissibles destinés à desservir les résidents permanents peuvent être l'objet d'une aide financière.

Les municipalités peuvent associer les fonds de la TECQ 2014-2018 à d'autres sources de financement provenant d'un programme d'infrastructures pour financer la réalisation d'un projet, sous réserve que la contribution fédérale et/ou la contribution du Québec maximale fixée dans l'entente de financement encadrant ce programme continue de s'appliquer.

2.2 La contribution aux municipalités est accessible de la façon suivante :

- 19,23 % pour la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015;
- 19,23 % pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;
- 20,19 % pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;
- 20,19 % pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018;
- 21,16 % pour la période du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018.

Advenant que la contribution de la municipalité à une année spécifique n'ait pas fait l'objet de travaux présentés à la hauteur du pourcentage déterminé ci-haut, la différence non octroyée à la municipalité devient accessible à l'année suivante.

Nonobstant l'obligation du Québec d'effectuer des paiements aux termes des présentes modalités, cette obligation est annulée si, au moment où le paiement est dû aux termes des présentes modalités, le Québec n'a pas octroyé un crédit suffisant lors du vote des crédits annuels par l'Assemblée nationale du Québec pour assurer le versement au bénéficiaire.

3. MODALITÉS DE VERSEMENT

3.1 Types de travaux admissibles

Les municipalités devront réaliser des travaux ou des dépenses admissibles, à partir du 1er janvier 2014, à l'intérieur des priorités suivantes :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale, telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, la réfection des barrages municipaux assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages du Québec et identifiés au répertoire des barrages ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Chaque municipalité pourra utiliser, pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, l'équivalent de 20 % de son enveloppe allouée.

La municipalité devra respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80 % de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, avant de réaliser des travaux de la priorité 4, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a pas de travaux à réaliser dans les priorités 1 à 3 à court terme.

Les travaux en régie, les travaux usuels d'entretien, la location de machinerie, les achats de terrain et les frais juridiques, les dépenses liées aux salaires des employés municipaux, ne sont pas admissibles dans le cadre de la TECQ 2014-2018. Il en est de même pour la partie de la taxe de vente du Québec et de la partie de la taxe sur les produits et services pour lesquelles une municipalité ou un organisme municipal reçoit un remboursement.

Exceptionnellement, dans le cas des villages nordiques, des infrastructures, des travaux ou dépenses adaptés à la situation particulière de cette région pourront être reconnus admissibles.

3.2 Programmation de travaux

Pour obtenir l'aide financière de la SOFIL, ou du MAMOT, le cas échéant, chaque municipalité doit déposer au MAMOT une programmation de travaux constituée de la liste des travaux à réaliser.

Si cette programmation contient des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout, ceux-ci devront être reconnus comme prioritaires au plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites approuvé par le MAMOT, à l'exception des réseaux ou parties de réseaux qui sont exemptés d'un tel plan à cause de leur vétusté manifeste, lesquels sont acceptables sans plan d'intervention. Lorsque tous les travaux reconnus prioritaires au plan d'intervention sont réalisés et que tous les réseaux reconnus vétustes sont renouvelés, une municipalité pourra réaliser d'autres travaux de renouvellement de conduites à son choix.

Une municipalité peut déposer une programmation partielle des travaux prévus. En tout temps, une municipalité est tenue d'informer le MAMOT des modifications qu'elle apporte à sa programmation.

Par ailleurs, chaque municipalité doit déposer au MAMOT une programmation de travaux finale avant le 31 décembre 2018.

3.3 Seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales

Les travaux faisant l'objet d'une aide financière gouvernementale dans le cadre du programme doivent constituer un investissement additionnel pour la municipalité. Ainsi, cette dernière devra réaliser un seuil minimal d'immobilisations en réfection d'infrastructures municipales d'eau potable, d'égout, de voirie, ou en construction ou réfection d'infrastructures requises au schéma de couverture de risques ou liées à la gestion des matières résiduelles. De même, les sommes investies par les municipalités dans des initiatives favorisant la réfection des infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées afin de les rendre conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.22) pourront être comptabilisées pour le seuil. Lorsqu'une municipalité n'a plus d'infrastructures à rénover ou à construire, comme celles mentionnées précédemment, elle pourra comptabiliser pour la réalisation du seuil la réfection de bâtiments municipaux ou d'infrastructures municipales de sport.

Ce seuil est fixé à 28 $ par habitant pour chacune des cinq années du programme, excluant toute subvention de même que la part du coût maximal admissible assumée par la municipalité pour des travaux subventionnés dans le cadre de tout programme et les sommes transférées à la municipalité conformément aux présentes modalités. La population utilisée pour le calcul du seuil minimal d'immobilisations est celle du décret de population en vigueur au 1er janvier 2014.

Une municipalité qui réalise déjà un seuil dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ou de tout autre programme similaire géré par le MAMOT, excluant le programme TECQ 2009-2013, pour une année de réalisation du présent programme, n'est pas tenue de réaliser à nouveau un seuil pour cette année.

Une municipalité qui ne réaliserait pas la totalité du seuil exigé verra la contribution gouvernementale réduite d'un montant équivalant au montant manquant pour la réalisation du seuil.

Chacun des quatorze villages nordiques est exempté de réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

3.4 Examen des programmations et déclenchement des premiers versements

L'autorité chargée en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière examinera les programmations de travaux qui lui seront soumises par les municipalités pour s'assurer que les conditions de versement exigées seront respectées.

Lorsque l'autorité chargée, en vertu des dispositions de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, d'autoriser une aide financière à être accordée par cette dernière aura approuvé la programmation comportant les travaux réalisés, le MAMOT interviendra auprès de la SOFIL pour déclencher les versements qui seront effectués à date fixe une fois par année, en fonction de la réalisation des travaux.

Une fois par année, avant le 15 octobre, la municipalité est tenue de déposer une programmation de travaux révisée précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours. Cette programmation de travaux permettra d'établir ou d'ajuster le versement à venir sur la base des travaux réalisés et confirmés par un officier municipal.

De plus, la municipalité devra indiquer ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle prévoit réaliser entre le 1er octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante, et ce, afin que le MAMOT puisse obtenir l'information exigée en vertu de la norme comptable sur les paiements de transfert (SP 3410).

La contribution du gouvernement fédéral (70,8 %) est versée au comptant par la SOFIL, et ce, une fois par année au plus tard le 15 mars de chaque année à partir de 2015.

Pour les municipalités de moins de 2 500 habitants et pour les villages nordiques, la contribution du gouvernement du Québec est versée au comptant par la SOFIL une fois par année au plus tard le 15 mars de chaque année à partir de 2015.

Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, la contribution du gouvernement du Québec est versée par le MAMOT sur 20 ans, au plus tard le 15 mars de chaque année à partir de 2015. Le versement, comprenant le capital et les intérêts, sera calculé en fonction du taux à long terme pour le Québec (10 ans) disponible en janvier de chaque année selon les paramètres de référence fournis par le ministère des Finances du Québec et publiés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Un calendrier de versement sur 20 ans sera établi pour chacune des années où un versement doit être effectué, selon l'évolution de l'approbation des programmations de travaux et des travaux réalisés par le bénéficiaire au 30 septembre de chaque année.

Une retenue représentant le versement disponible pour l'année 2018 pourra être appliquée jusqu'à l'approbation de la reddition de comptes finale, incluant le rapport du vérificateur externe.

3.5 Communications publiques

L'annonce publique d'un projet réalisé à l'aide du programme de la TECQ concernant des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie locale et d'autres types d'infrastructures sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la municipalité.

La municipalité devra mentionner la participation du gouvernement du Québec et celle du gouvernement du Canada dans toute publicité à un tel projet.

Les coûts de confection, d'installation et de désinstallation d'affiches demandées par les gouvernements font partie des dépenses admissibles d'un projet.

4. REDDITIONS DE COMPTES

Une reddition de comptes finale est exigée à chacune des municipalités pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées. La reddition de comptes doit indiquer les travaux réalisés au cours des années financières 2014-2018 et les coûts réels de leur réalisation.

Un rapport d'un vérificateur externe validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels devra être transmis au MAMOT au plus tard six mois après cette reddition de comptes. Ce rapport devra démontrer le respect de l'application des conditions de versement exigées, sans quoi la retenue pourra ne pas être recommandée pour versement, ou un remboursement des versements reçus en trop pourra être exigé, le cas échéant.

La liste des travaux réalisés pour le seuil d'immobilisations devra être présentée avec la reddition de comptes finale ou une attestation voulant que le seuil minimal d'immobilisations en réfection d'infrastructures ait été réalisé pour une ou les années couvertes par la reddition dans le cadre d'un autre programme.

Les coûts devront avoir été encourus avant la fin du programme et devront avoir été payés au moment du dépôt du rapport du vérificateur externe.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 41	Copie de toute la correspondance avec le gouvernement fédéral et ses organismes pour 2015-2016.

Les correspondances sont protégées en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 42	États de situation, études ou analyses effectués par le MAMOT en 2015-2016 sur la décentralisation de responsabilités vers les municipalités.

Vous référer à la réponse de la demande de renseignements particuliers n° 43.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 43	Pour 2015-2016, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.

En avril 2015, les municipalités régionales de comté (MRC) ont reçu le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire. Au même moment, le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué. S'appuyant sur des principes de souplesse et d'imputabilité, ce fonds est réparti entre les MRC pour les appuyer dans l'exercice de leur nouvelle compétence.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 44	Nombre de rencontres de la Table Québec-municipalités en 2015-2016. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2016-2017.

Il n'y a eu aucune rencontre de la Table Québec-municipalités en 2015-2016.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 45	Nombre de rencontres de la Table Québec-Régions en 2015-2016. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2016-2017.

Aucune rencontre n'a eu lieu en 2015-2016.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 46	État de situation détaillé, concernant la diversification des sources de revenus pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMOT en 2015-2016 à ce sujet. Actions à venir pour 2016-2017.

Divers intervenants du milieu municipal ont fait valoir qu'ils considéraient les municipalités québécoises trop dépendantes de l'impôt foncier. Parmi les mesures de l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités, la taxation des immeubles des sociétés d'État et des centrales thermiques, le pouvoir d'imposer des droits aux exploitants de carrières et de sablières et l'imposition d'une taxe municipale pour le financement des centres 9-1-1, ont constitué des mesures de diversification des revenus.

D'autres événements ont également eu une incidence en matière de diversification des revenus municipaux.

- Loi 22 (adoptée en juin 2008). Pouvoirs fiscaux habilitants accordés à Montréal : celle-ci s'en est prévalue en imposant une taxe sur le stationnement (19 M$) et des droits de mutation plus élevés (16 M$).
- Loi 45 (adoptée en juin 2009). Pouvoir d'imposer des redevances règlementaires accordées à Montréal (pouvoir non encore utilisé).
- Imposition d'une taxe supplémentaire sur l'essence de 1,5 ¢ le litre sur le territoire de la CMM (53 M$ / an) et de la CMQ (10,5 M$ / an) offerte dans le Discours sur le budget de 2010 (seule la CMM s'en est prévalue jusqu'à présent) et imposition dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, à compter du 1er juillet 2012, d'une taxe supplémentaire de 0,1 ¢ le litre à la demande du milieu municipal.
- Loi 131 (adoptée en décembre 2010) permettant d'imposer, à compter de juillet 2011, une taxe municipale sur l'immatriculation de 45 $ sur le territoire de l'agglomération de Montréal (32 M$ pour une année complète).
- L'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 prévoit une modification importante du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles en majorant son enveloppe de 10,2 M$ en 2015 à 25 M$ à compter de 2016 et en modifiant les règles de sa répartition. De plus un nouveau volet a été créé afin de favoriser l'acceptation des nouveaux projets par le milieu.
- L'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 prévoit aussi la modification du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 pour ajuster son montant en fonction de l'inflation et des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) afin de clarifier le pouvoir d'imposer des contributions aux promoteurs immobiliers pour le financement d'infrastructures et d'équipements municipaux réalisés hors du site d'un développement immobilier. Ces modifications à la LAU concernant les contributions des promoteurs ont été incluses dans le projet de loi no 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, présenté à l'Assemblée nationale le 1er décembre 2015.

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Bureau d'expertise et de coordination (BEC)	2	Suivre les interventions sur le terrain exercées par les ministères impliqués dans la reconstruction de la Ville de Lac-Mégantic et gérer les demandes relatives au dossier Lac-Mégantic	MAMOT, MSP, MDDELCC, Agence de la santé de l'Estrie et Services Québec	Rencontres à toutes les deux semaines sises à la Ville de Lac-Mégantic et en conférence téléphonique. Contribue au support que le MAMOT apporte à la Ville et à la reddition de comptes qu'il doit faire aux représentants du Conseil exécutif. Approuver les dépenses présentées par les fournisseurs.
Bureau régional de coordination gouvernementale de la CAR Côte-Nord et comité de coordination	1	Assurer la concertation et la coordination interministérielle en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire.	MDDELCC, MAMOT, MERN, MTMDET, MF, Agence de santé, MCC, MTESS, Secrétariat au développement nordique, MIDI, CRÉ Côte-Nord	Coordination du Réseau express sur la diversification économique de Gros-Mécatina (trois rencontres) : soutien-conseil et coordination interministérielle accordés à trois projets agricoles afin de diversifier l'économie de la communauté. Co-coordination approvisionnement en essence à Chevery (cinq rencontres) : soutien-conseil et coordination interministérielle afin de soutenir la communauté dans l'élaboration d'un projet afin d'acquérir, implanter, gérer et opérer l'approvisionnement en essence durant la période hivernale. L'installation et le remplissage des réservoirs ont été complétés en janvier 2016. La communauté est maintenant approvisionnée en essence de façon sécuritaire. Coordination gestion territoriale Sept-Îles (quatre rencontres) : soutien-conseil et accompagnement auprès de Développement économique Sept-Îles et la Ville de Sept-Îles dans l'élaboration et la planification de l'aménagement de son territoire. Coordination pour le développement d'un parc industriel à Fermont (trois rencontres) : réaliser une consultation auprès des M/O et connaître les exigences des différents ministères afin d'accompagner la ville de Fermont dans la réalisation de son projet de parc industriel. La consultation est complétée. Les prochaines étapes s'amorceront pour l'année 2016-2017.
CAR	1	Assurer la concertation régionale des ministères et organismes gouvernementaux.	Représentants des directions régionales des M/O concernés pour chaque région	Voir la réponse RP 51

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Chantier Société de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les hydrocarbures	2	Dans le cadre des travaux du Comité directeur de l'ÉES sur les hydrocarbures, le Chantier Société a pour mandat de couvrir les enjeux sociaux des travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec, autant en milieu marin qu'en milieu terrestre, d'établir des constats sur la qualité des informations disponibles et d'identifier les connaissances à acquérir pour mener à bien cette ÉES.	MERN, SAA, MTQ, MSSS, MAMOT, MDDELCC-codirection	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Les travaux pour le dépôt du rapport final de l'ÉES sont en cours. Ce rapport intégrera les résultats des travaux du Chantier Société.
Comité aviseur Mobilité Montréal	3	Assurer une meilleure coordination des interventions dans la grande région de Montréal afin d'en limiter les conséquences sur le réseau routier.	ACQ, CMM, Villes de Montréal, Longueuil, Laval, Châteauguay, MAMOT, PJCCI, CCMM, STM, AMT, RTL, STL, AQTIM, MTQ, SRM	Deux rencontres en 2015-2016.
Comité directeur Mobilité Montréal	3	Assurer une meilleure coordination des interventions dans la grande région de Montréal afin d'en limiter les conséquences sur le réseau routier.	Hauts dirigeants de : ACQ, CMM, Villes de Montréal, Longueuil, Laval, Châteauguay, MAMOT, PJCCI, CCMM, STM, AMT, RTL, STL, AQTIM, MTQ, SRM	Une seule rencontre en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité consultatif sur l'encadrement et le développement des centres d'urgence 9-1-1	3	Soumettre au ministère de la Sécurité publique des recommandations quant à l'application du cadre législatif et réglementaire des services 9-1-1. Soutenir les centres d'urgence 9-1-1 et les centres secondaires d'appels d'urgence en proposant des solutions.	MSP, ACUQ, Agence municipale de financement et de développement des CU 9-1-1 du Qc, CAUCA, ACSIQ, UMQ, FQM, MAMOT, MSSS, SQ, Bell Canada, Hydro-Québec	Le MSP est le responsable de ce comité et fera état des résultats atteints.
Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière	3	Ce comité a pour mandat de servir de lieu d'échanges et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives en matière d'évaluation foncière.	MAMOT, Représentants de 25 organisations concernées (évaluateurs et représentants d'autres disciplines, comme l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.)	Formé à l'automne 2011, ce comité a tenu huit réunions à ce jour. Les échanges ont, notamment, permis : d'identifier les éléments susceptibles d'être nuisibles à l'implantation et proposer des solutions; de résoudre les difficultés de transmission électronique des données prescrites; d'apporter des précisions au Manuel d'évaluation foncière du Québec; d'orienter l'adaptation des programmes d'enseignement de niveau collégial; de proposer un report partiel de l'échéancier réglementaire relativement aux immeubles majeurs et au système d'information géographique. Il est prévu que ce comité poursuivra ses travaux au moins jusqu'en 2018, soit jusqu'à la fin de la période transitoire fixée par la réglementation.
Comité consultatif sur les finances municipales (CCFM)	3	Comité permanent où sont abordées diverses questions et problématiques relatives à la présentation de l'information financière municipale et à différents aspects des finances municipales. Ce comité chapeaute le Groupe de travail sur la présentation de l'information financière.	OCPAQ, COMAQ, ADMQ, ADGMQ, AGFMQ, AVGMQ, UMQ, FQM, ADGMRCQ, MAMOT	Évolution des formulaires, des directives et de la documentation de support en matière de présentation de l'information financière municipale et des finances municipales en accord avec le milieu municipal.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité consultatif sur les municipalités et les administrations locales de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)	3	Conseiller l'Observatoire de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur la mise en œuvre et le suivi d'enquêtes statistiques sur les dépenses et les activités des administrations municipales dans le domaine de la culture et du patrimoine.	Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique (ISQ), municipalités, UMQ, FQM, organismes les Arts et la Ville, chercheurs universitaires	Publication annuelle de l'enquête sur les dépenses de fonctionnement des municipalités en matière de culture depuis 2007. La rencontre annuelle s'est tenue à Québec le 15 juin 2015.
Comité d'intégration applicative – MAN-LPT (Mise à niveau des logiciels et postes de travail)	2	Projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail – passage à Windows 8.1 : • Informer les membres des dates prévues pour le déploiement; • Décider des solutions à mettre en place concernant les problématiques survenues en cours d'essais; • Prendre en charge les différents enjeux et identifier ceux devant être discutés au Comité de pilotage et au Comité consultatif clientèle; • Rendre compte de l'avancement des travaux.	MAMOT, MTRAV, RBQ, CRT, MFA, CSPQ, CGAP, OSRCP, OEIC	Les rencontres ont lieu aux deux semaines. Ce comité a été en place pendant toute la durée du projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail. Fin des rencontres du comité en novembre 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de développement de l'Est de Montréal et son comité d'action prioritaire (et groupes de travail)	3	Promouvoir, consolider et favoriser le développement économique et social de l'Est de Montréal par une prise en charge collective.	Regroupe des élus de l'Assemblée nationale, des représentants du milieu socio-économique, du milieu institutionnel, et des observateurs représentant des élus et des secteurs gouvernemental et municipal, dont le SRM	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Quatre rencontres en 2015-2016.
Comité d'action prioritaire du CDEM	3	Conseil, réseautage et information.	Environ 15 membres du CDEM choisis pour représenter tous les milieux qui siègent au CDEM	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Quatre rencontres en 2015-2016.
PRAM Est	3	Programme d'aide financière pour le soutien de projets porteurs et novateurs qui stimulent le développement de l'Est de Montréal.	Ville de Montréal, Emploi-Québec, MESI et 3 autres membres ad hoc	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Trois rencontres en 2015-2016.
Comité de direction des ententes Trame verte et bleue (TVB) et sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire (SCP)	3	Suivi de l'aide financière accordée par le gouvernement pour mettre en place des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue et d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la CMM et sélection des projets et élaboration des programmations.	SRM, CMM, MDDELCC	En 2015-2016 : Une seule rencontre pour la TVB. Trois rencontres pour le SCP.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de gestion de l'entente Canada-Québec sur l'infrastructure (programme FIMR)	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) et Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux à trois fois par année.
Comité de gestion de l'entente Canada-Québec sur les volets Collectivités et Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, DEC, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit trois à quatre fois par année aux fins de suivi de l'entente.
Comité de gestion des ententes Canada-Québec sur le volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.
Comité de gestion du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles	3	Veiller à la mise en œuvre du programme de redistribution aux municipalités de 85 % de la redevance permanente à l'élimination et de 33 % de la redevance à l'élimination supplémentaire perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.	MDDELCC, FQM, Recyc-Québec, UMQ, CMM, Ville de Montréal, MAMOT	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de gestion des opérations et des projets	2	Comité de suivi pour les questions de gestion et de gouvernance de l'entente d'impartition des activités TI du MAMOT. Ce comité a deux niveaux : Comité de gestion : niveau opérationnel • Revue de la performance des opérations TI • Gestion des enjeux opérationnels • Suivi des priorités opérationnelles • Arrimage entre les projets applicatifs MAMOT et les projets d'infrastructure de la VPSI • Planifier et prioriser les nouveaux projets Comité tactique : niveau tactique • Revoir la performance des services fournis • Permettre aux gestionnaires des deux organisations de partager la même information • Résoudre les escalades pour les litiges du comité des opérations et des projets	CSPQ, MAMOT	Le comité de gestion se réunit mensuellememnt. • Révision de l'entente de service du CSPQ et suivi des points litigieux • Suivi des travaux liés au transfert des activités de développement du CSPQ au MAMOT • Suivi des incidents liés aux infrastructures technologiques ou aux services bureautiques de proximité Le comité tactique se réunit trimestriellement. • Révision de l'entente de service du CSPQ et de la relation d'affaires MAMOT/CSPQ (points litigieux) • Partage des enjeux liés à la planification et à la réalisation des travaux prévus au Plan opérationnel triennal d'évolution des infrastructures technologiques.
Comité de mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales	2	Évaluer les conditions de mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne ainsi que du Règlement sur le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).	MDDELCC, MAMOT	Le Comité poursuit ses travaux pour la mise en œuvre du règlement. Le comité se réunit une fois par mois.
Comité de mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SEEP)	3	S'assurer, avec les partenaires municipaux, de la mise en œuvre de la SEEP.	MAMOT, Villes de Montréal et de Québec, UMQ, FQM	État de mise en œuvre de la SEEP.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de partage en information géographique	3	Échanger sur les projets de géomatique de la région métropolitaine.	Villes de Montréal, Longueuil et Laval, Société de transport de Montréal, Réseau de transport de Longueuil, Société de transport de Laval, Agence métropolitaine de transport, Administration portuaire de Montréal, CMM, MAMOT, MDDELCC, MTQ, MRN, Hydro-Québec, Gaz Métropolitain, Info Excavation, Commission des services électriques de Montréal, Urgences-Santé	Ce comité se réunit trois fois par année. Les objectifs sont de faire le bilan des projets géomatiques et en information géographique touchant la Métropole et de faire connaître l'information géographique gouvernementale. La tendance la plus importante concerne l'orientation d'aller graduellement en données ouvertes pour les villes de Laval, Montréal et Longueuil. Cueillette de besoins du réseau municipal et régional en matière d'information géographique.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de pilotage – MAN-LPT	2	Projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail – passage à Windows 8.1 : • Prendre en compte les risques et contraintes des organisations; • Fournir, à l'équipe de projet, des informations importantes sur leurs organismes respectifs; • Valider et orienter la conception des stratégies de gestion du changement et de formation; • Valider l'arrimage des solutions avec les besoins d'opération; • Participer à la réalisation du calendrier de déploiement; • Point de contact client lors du déploiement; • Participer aux stratégies de transition et de déploiement.	MAMOT, MTRAV, RBQ, CRT, MFA, CSPQ, CGAP, OSRCP, CEIC,	Les rencontres ont eu lieu aux deux semaines. Ce comité a été en place pendant toute la durée du projet de mise à niveau des logiciels des postes de travail. Fin des rencontres en novembre 2015.
Comité de pilotage Adresses Québec	2	Produire la géobase routière Adresses Québec à partir des données de mission des partenaires. Formuler les recommandations sur l'évolution au comité directeur de projet.	DGE, MTQ, MRN, MAMOT	Ce comité se réunit aux deux mois. Diffuser la version mensuelle de la base de données aux partenaires et faire le suivi des ententes de diffusion gouvernementale et commerciale.
Comité de pilotage Trame verte et bleue (TVB) – Sentier cyclable et pédestre (SCP)	3	Analyse de l'admissibilité et évaluation des projets déposés par les municipalités dans le cadre du programme conjoint MAMOT-CMM.	SRM, CMM, MDDELCC	En 2015-2016 : Deux rencontres pour la TVB. Aucune rencontre pour le SCP.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de programme Ouranos « Environnement bâti »	3	Contribuer à diminuer la vulnérabilité de l'environnement bâti en améliorant la compréhension des impacts, des vulnérabilités et de l'adaptation aux changements climatiques, en favorisant une approche interdisciplinaire qui permet le développement de résultats pertinents et intégrés aux réalités des acteurs de l'adaptation et en assurant un transfert efficace des résultats vers les acteurs de l'adaptation.	Ouranos, MAMOT, MDDELCC, MTMDET, SNC-Lavalin, Ingénieurs Canada, Ville de Montréal, Ville de Québec, UMQ, ADGMRCQ	Le comité s'est réuni le 1er juin 2015 et le 16 février 2016 afin de discuter de la pertinence de projets de recherche potentiels soumis pour évaluation, de partager les actualités de chacun des membres et d'assister à la présentation des projets de recherche en cours.
Comité de programme OURANOS « Environnement nordique »	3	Conseiller OURANOS sur les objectifs des programmes et évaluer la pertinence des projets de recherche.	OURANOS, MAMOT, MTMDET, MDDELCC, SHQ, MERN, ARK, Université du Québec à Rimouski, Makivic (Centre de recherche du Nunavik), MFFP et MCE	Le comité s'est réuni à Québec en avril 2015. Discussion sur le déploiement du programme de recherche 2014-2019 du comité de programme Environnement nordique et avis sur des propositions de recherche. Il y a eu partage d'information entre les membres.
Comité de retraite du Régime de retraite des élus municipaux (RREM)	3	Le comité de retraite a comme mandat d'établir, conjointement avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, une politique de placement de la caisse du régime. Le comité de retraite peut demander des études portant sur l'administration du régime et formuler des recommandations. Il approuve les états financiers du régime et reçoit, pour examen, les rapports d'évaluation actuarielle.	MAMOT, SCT, UMQ, FQM	Ce comité est sous la responsabilité de Retraite Québec, organisme émanant de la fusion effective au 1er janvier 2016 de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de retraite du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)	3	Le Comité de retraite est responsable de l'administration du régime de retraite et de la politique de placement de la caisse de retraite.	MAMOT, FQM, ADGMRCQ, ADMQ	Ce comité a été instauré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, loi administrée par la Retraite Québec. Ce comité n'est donc pas sous la responsabilité du MAMOT. Seul un membre de ce comité provient du MAMOT et il est nommé par le sous-ministre.
Comité de suivi des projets TOD (Développements axés sur l'utilisation du transport en commun)	2	Appuyer la réalisation de projets novateurs de démonstration à l'intérieur de sept aires TOD identifiées au PMAD de la CMM.	CMM, MRC, villes, MTMDET, AMT, MAMOT	Quatre comités TOD ont tenu des rencontres en 2015 : Mont-Saint-Hilaire (trois rencontres), Namur-De-la-Savane (une rencontre), Châteauguay (trois rencontres) et Candiac (une rencontre). Chacun de ces comités a déposé un diagnostic et œuvre à l'élaboration d'orientations d'aménagement.
Comité de suivi du portail géographique du Québec	2	Assurer le suivi du portail qui a pour objectif de donner accès à toutes les cartes, atlas et produits d'information géographique disponibles dans les MO du gouvernement du Québec.	Le MRN préside ce comité. MRN, MSSS, MELS, MAMOT, MESS	Une rencontre a lieu une fois par année et permet d'échanger l'information en lien avec le contenu et l'évolution du portail.
Comité de travail de la Table Québec-Montréal	3	Soutenir la Table Québec-Montréal dans ses travaux.	MAMOT, Ville de Montréal	Le comité s'est réuni à trois reprises en 2015-2016 : le 2 novembre, le 24 novembre et le 3 décembre 2015.
Comité de travail de la Table Québec-Québec	3	Soutenir la Table Québec-Québec dans les travaux.	MAMOT, Ville de Québec, Secrétariat à la Capitale-Nationale	Trois rencontres ont eu lieu en 2014-2015, soit le 15 juillet 2014, le 16 octobre 2014 et le 27 janvier 2015. Aucune rencontre pour la période 2015-2016.
Comité de travail de la Table sur les relations Québec-municipalités	3	Soutenir la Table sur les relations Québec-municipalités dans ses travaux.	MAMOT, UMQ, FQM	Le comité s'est réuni à neuf reprises en 2015-2016, soit les 13 mars, 10 avril, 20 novembre, 26 novembre et le 3 décembre 2015, ainsi que les 12 janvier, 21 janvier, 27 janvier et 5 février 2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle	2	Approuver les orientations gouvernementales en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.	Secrétariat à la condition féminine (SCF), MJQ, MSSS, MSP, MTRAV, MEES, MF, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), Secrétariat aux aînés, MICC, MAMOT, OPHQ	Des rencontres particulières ont été tenues en 2015-2016 dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan, le 13 avril 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité directeur de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026	3	Le Comité directeur de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 (CDE) doit assurer la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent et la mise en place de mécanismes de coordination et de rencontres. Il doit faire entériner, par les deux gouvernements, les modifications aux annexes de l'Entente ou l'ajout d'annexes. Le CDE est imputable de la gestion de l'Entente et doit également rendre compte aux citoyens des progrès accomplis à l'égard des engagements convenus dans l'Entente. De plus, le CDE s'est doté de deux outils de mise en œuvre, soit le Forum Saint-Laurent et les tables de concertations régionales. Trois comités de suivi (biodiversité, usages et qualité de l'eau).	Canada : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Agence de la santé publique du Canada, Agence spatiale canadienne, Agence canadienne d'évaluation environnementale Québec : MAPAQ, MAMOT, MDDELCC, MERN, MSP, MSSS, MFE, MTMDET	Le CDE a tenu deux rencontres les 4 juin et 24 novembre 2015. Le cinquième Forum Saint-Laurent s'est tenu les 3 et 4 novembre 2015 sous le thème : « l'amélioration de la qualité de l'eau : ce que nous pouvons faire de plus ». A ce jour, six tables de concertation régionales ont été mises sur pied, soit : zone du lac Saint-Pierre, zone de Québec, zone du Sud de l'estuaire moyen, zone des Îles-de-la-Madeleine, zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal et zone de l'Estuaire fluvial.
Comité directeur de l'implantation de la Stratégie maritime	3	Participer à l'élaboration, à l'implantation et au suivi de la Stratégie maritime selon les domaines d'expertise propres à chaque ministère. Favoriser la cohérence et la coordination des initiatives gouvernementales concernant la mise en valeur et le développement du potentiel maritime.	MESS, MESRST, MTQ, MEIE, MDDELCC, MAPAQ, MTO, MCE, MAMOT	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité directeur de l'infonuagique	2	Mandat mené par le DPI pour établir les besoins, les contraintes et les orientations entourant l'utilisation de l'infonuagique aux plans de la gouvernance, les aspects légaux, la protection des renseignements personnels, la gestion contractuelle, les aspects financiers, etc.	SCT et environ 15 MO : CSPQ, MCE, RIO, RAMQ, MAMOT, MTQ, CSST, RRQ, MAPAQ, CARRA, etc.	Prise en compte des besoins et des préoccupations du MAMOT concernant l'accès à des offres de services en infonuagique. Le comité a pris fin en décembre 2015. Participation à trois rencontres.
Comité directeur des évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures	3	Réaliser une évaluation environnementale stratégique sur les enjeux des travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures au Québec.	MERN, MDDELCC, MTQ, MFQ, UQAR, UQAC, COGEOS, HEC MTL, MSP, MTQ, École Polytechnique, ISMER, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité directeur régional en itinérance de Montréal	3	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en itinérance pour la région de Montréal	CIUSSS Centre-sud de l'île de Montréal, Ville de Montréal (diversité sociale, habitation, cour municipale), CHUM, SPVM, RAPSIM, SAA, MJQ, MESS, SRM, MIDI, MSP	Trois rencontres en 2015-2016 Le Comité, en collaboration avec un comité tactique, a élaboré le nouveau plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020 qui a été lancé le 16 octobre 2015. Différents comités de travail ont été mis en place pour favoriser la mise en œuvre des axes du plan d'action.
Comité interministériel Baie Missisquoi	2	Faire le suivi des actions requises pour améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la Baie Missisquoi.	MAMOT, MDDELCC, MAPAQ, MSSS, FAPAQ, MTMDET, CBVBM	Rapport annuel préparé par le MDDELCC. Une rencontre annuelle. Aucune rencontre n'a eu lieu cette année. Toutefois, une rencontre est prévue au cours de l'année 2016-2017.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle	2	Assurer le suivi du plan d'action en matière de violence conjugale, de même que celui du plan d'action en matière d'agression sexuelle. Assurer la concertation, la cohérence et la complémentarité de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle. Proposer les orientations, les priorités et les moyens d'action en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.	Secrétariat à la condition féminine (SCF), MJQ, MSSS, MSP, MTRAV, MEES, MFQ, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), Secrétariat aux aînés, MICC, MAMOT, OPHQ	Des rencontres particulières ont été tenues dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan, dont une le 13 avril 2015.
Comité interministériel du 375e anniversaire de Montréal	3	Soutenir le ministre responsable de la région de Montréal dans ses travaux pour assurer la coordination de l'action gouvernementale et la concertation avec les partenaires relatives au 375e anniversaire de Montréal.	MAMOT, SRM, MCE-SAA, SPPS, MCC, MIDI, MFQ, SCT, MTO, MTQ	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité de concertation du 375e anniversaire de Montréal	3	Assurer la cohérence de l'intervention des principaux partenaires relative au 375e anniversaire de Montréal.	Ville de Montréal, Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, SRM	Six rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel du développement durable (CIDD)	2	Le CIDD est un lieu d'échanges, d'information et de promotion du développement durable. Il soutient le MDDELCC dans la réalisation des mandats que lui confie la Loi sur le développement durable. Le CIDD participe à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la Loi sur le développement durable.	MDDELCC, ministères et organismes du gouvernement du Québec	Le CIDD s'est réuni le 8 décembre 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord	3	Favoriser l'embauche des travailleurs détenteurs de certificat de compétence dans les métiers de la construction, en respect des lois, règlements et conventions collectives actuelles	SPN, MTESS, MERN, MAMOT, SCT, CCQ, Hydro-Québec, MTMDET, Ville de Sept-Îles, MRC Minganie, FTQ Construction, CSN construction, ARCGTQ, MRC Haute-Côte-Nord	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité interministériel suivi du Rapport Delâge sur l'incendie de l'Isle-Verte	3	Le mandat du comité interministériel est de donner suites aux recommandations du Rapport Delâge.	MSSS, MTravail, MFQ, MAMOT, MSP, Régie du bâtiment	Un plan d'action interministériel a été élaboré et les travaux du comité se sont terminés à l'automne 2015. Le comité s'est rencontré à trois reprises en 2015-2016.
Comité interministériel sur l'aménagement durable des villages nordiques	1	Le comité veille au suivi des mesures projetées jusqu'en 2020 en vue d'assurer l'aménagement durable des villages nordiques, telles que l'amélioration de la connaissance du pergélisol dans les villages du Nunavik, afin d'orienter le développement vers les secteurs propices à la construction, l'amélioration de la connaissance des aléas nordiques et l'identification des zones soumises à des risques naturels et anthropiques dans les villages nordiques.	MAMOT, MTMDET, MSP, MDDELCC, MERN, MSSS, MEES, RBQ, SHQ, SAA, HQ, MERN et MFFP	Les membres du comité ont échangé à plusieurs reprises sur la mise en œuvre d'adaptations aux changements climatiques pour éviter les doublements et diminuer les coûts des contrats.
Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle	2	Le comité interministériel, coprésidé par le SCF et le MSP, a pour mandat de proposer des actions en vue de prévenir l'exploitation sexuelle, laquelle inclut l'hypersexualisation, la prostitution de même que la traite des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et de venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution.	SCF, MSP, MAMOT, MJQ, SAA, MESS, MSSS, MICC, MEES	Une rencontre de travail s'est tenue le 15 avril 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité interministériel sur la disposition des immeubles hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSM	1	Définir des scénarios de réutilisation des bâtiments excédentaires et de faire des recommandations au gouvernement.	SRM, MSSS, MCC, SCT, SQI, MESRST, Ville de Montréal, CHUM, CUSM, Bureau de modernisation des CHU	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel sur la politique énergétique du Québec 2016-2025	3	Mettre en place une démarche de consultation structurée visant à doter le Québec d'une nouvelle politique énergétique au Québec.	MTQ, MFFP, MEIE, MAMOT, MCE, MFQ	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel sur le bruit environnemental	2	Établir des orientations gouvernementales visant à atténuer les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie (juridiction provinciale).	MDDELCC, MTMDET, MAMOT, DSP 16, INSPQ, MSSS	Trois rencontres du comité se sont tenues en 2015-2016, soit le 10 juin 2015, le 22 octobre 2015 et le 4 décembre 2015. Elles ont notamment permis aux différents ministères d'échanger sur leur position respective quant aux mesures à prendre pour combattre les impacts du bruit, et ce, dans le contexte du dépôt par l'INSPQ d'un avis sur le bruit environnemental. Cet avis suggère l'adoption, par le gouvernement, d'une politique qui soutiendrait le milieu municipal dans la création d'environnements sonores sains. Le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur les nuisances pourrait répondre à cette recommandation.
Comité interministériel sur le développement économique de l'autoroute 30	2	Définir l'encadrement requis et le modèle de développement à privilégier pour simplifier l'octroi des autorisations gouvernementales requises à la réalisation de projets de nature logistique et favoriser le développement économique des abords de l'autoroute 30.	MESI, MTQ, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MFFP, Affaires autochtones, Stratégie maritime	Dépôt du PL85 à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2015. Cinq rencontres ont été tenues de mars 2015 à octobre 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail sur la Berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent	3	Favoriser l'éradication de la plante envahissante qu'est la Berce du Caucase (BC) sur le territoire bas-laurentien. À cette fin, identifier des stratégies et actions à mettre en œuvre, allant de l'inventaire des sites à la communication du risque, des règlements municipaux aux méthodes d'intervention, de la sensibilisation des élus aux modes de financement.	CISSS, MRC, OBV, MTMDET, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, parc national du Lac Témiscouata, Route verte, quatre employés municipaux	Initié par le CISSS, le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre a débuté. Le MAMOT assume le leadership du sous-comité réglementation. Ce dernier a pour rôle d'identifier les pouvoirs des municipalités pouvant contribuer à l'éradication de la BC.
Comité métropolitain de lutte contre l'agrile du frêne (région métropolitaine de Montréal)	3	Vise à mettre en commun l'expertise de la CMM et du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'agrile du frêne.	Représentants de municipalités de la CMM, du milieu associatif, de ministères et organismes publics, du secteur de l'éducation, de la CMM et divers regroupements	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Comité organisateur et technique INFRA (CERIU)	3	Organisation du congrès annuel.	CERIU, Universités, consultants, municipalités, organismes du milieu, MAMOT	Le congrès du CERIU se tient annuellement. Le comité se réunit 4 ou 5 fois par année.
Comité permanent de liaison environnement-municipalités formé du COPLEM et du COPLEM technique	3	Diffuser l'information et assurer la concertation sur des problématiques environnementales, ainsi que sur les politiques et projets du MDDELCC impliquant le milieu municipal. Le COPLEM s'intéresse surtout aux grands enjeux et orientations, tandis que le COPLEM technique met l'accent sur les aspects techniques et de mise en œuvre, de même que sur l'identification de problématiques.	MDDELCC, UMQ, FQM, MAMOT, Villes de Montréal et de Québec	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints. Le MAMOT agit à titre consultatif sur ce comité.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité permanent sur les infrastructures (COPI)	3	Ce comité a comme principaux objectifs d'assurer la communication entre les parties, de permettre une bonne compréhension des programmes d'aide financière et de leur cadre de gestion, et d'être une tribune de diffusion vers le milieu municipal. Il se veut un lieu d'échanges et de partage des informations et des attentes de ses participants.	MAMOT, FQM, UMQ, Villes de Montréal et Québec	Ce comité a été formé lors de la Table Québec-municipalités le 1er mai 2009 et les rencontres ont lieu selon les besoins. La dernière rencontre a eu lieu le 14 janvier 2016 afin de discuter de la suite de la Stratégie d'économie d'eau potable.
Comité sur la formation des opérateurs de stations d'épuration	2	Évaluer le niveau de formation requise pour les opérateurs de stations d'épuration (en lien avec le projet de règlement du MDDELCC).	MDDELCC, MAMOT, MESS	Un technicien du MAMOT participe à ce comité. Le MAMOT agit à titre consultatif sur ce comité.
Comité sur la gestion des risques associés aux matières dangereuses	2	Établir la position gouvernementale et mettre en place les conditions devant permettre d'assurer, au Québec, une gestion efficace et concertée des risques associés aux matières dangereuses.	Coordination MSP, CSST, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MEES, FEQ, MERN, MSSS, MTMDET, RBQ, MTESS-Services Québec, Sûreté du Québec. Sur demande, autres M/O de l'OSCQ.	Un portrait du cadre législatif, de la situation actuelle et des problématiques devrait être complété et adopté par l'OSCQ au printemps 2016. Une rencontre a été tenue en 2015-2016.
Comité sur la prévention des sinistres naturels – Groupe de travail « Glissements de terrain »	2	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement des risques de glissements de terrain en vue d'être transmise pour approbation au comité directeur sur la prévention des sinistres naturels.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MERN, MTMDET	Une rencontre de ce comité s'est tenue en mars 2016 afin de faire le bilan des travaux et activités ainsi qu'un état de la situation financière pour l'année 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité sur la prévention des sinistres naturels – Groupe de travail « Érosion et submersion côtière »	2	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement des risques d'érosion et de submersion côtière en vue d'être transmise pour approbation au comité directeur sur la prévention des sinistres naturels.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MERN, MFFP, MTMDET	Une rencontre a eu lieu le 27 janvier 2016 pour présenter le bilan financier et les activités réalisées dans l'année 2015-2016. Une planification des travaux et des activités ainsi que l'état de la situation budgétaire pour 2016-2017 ont été déposés pour commentaires en vue de l'adoption de ces documents par le comité directeur sur la prévention des sinistres naturels lors de la rencontre de mars 2016.
Comité sur la prévention des sinistres naturels – Groupe de travail « Inondation »	2	Élaborer la planification annuelle et budgétaire des travaux d'appréciation et de traitement des risques d'inondation en vue d'être transmise pour approbation au comité directeur sur la prévention des sinistres naturels.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MFFP et MTMDET	Deux rencontres se sont tenues le 7 juillet 2015 et le 25 février 2016. La première visait à présenter différents projets à réaliser dans l'année en cours. La deuxième a permis de présenter les projets approuvés et réalisés en 2015-2016. Une planification des travaux et des activités pour 2016-2017 a été présentée au comité en vue de son adoption par le comité directeur sur la prévention des sinistres naturels lors de la rencontre de mars 2016.
Comité sur les technologies de traitement de l'eau potable (CTTEP)	3	Favoriser et encadrer la reconnaissance des nouvelles technologies de traitement de l'eau potable.	MDDELCC, MAMOT	Production de fiches techniques sur les technologies. Ces fiches sont disponibles sur le site Web du MDDELCC. Réunions téléphoniques une fois par mois.
Comité sur les technologies de traitement des eaux usées (CTTEU)	3	Favoriser et encadrer la reconnaissance des nouvelles technologies de traitement des eaux usées.	MDDELCC, MAMOT, BNQ, Universités	Approbation de fiches techniques sur les technologies. Ces fiches sont disponibles sur le site Web du MDDELCC. Quatre rencontres annuelles.
Comité technique de l'étude comparative de la consignation publique et de la collecte sélective	2	Le comité technique a la responsabilité d'encadrer le chargé de projet de l'étude comparative dans la réalisation de son mandat et de lui assurer un soutien technique. Il donne son avis sur les éléments soumis au comité directeur.	MDDELCC, MAMOT, MAPAQ, MFEQ, Recyc-Québec	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints. Le mandat du comité est complété. Le chargé de projet a rendu son rapport final en juin 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité technique du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	3	Élaborer, pour adoption par le comité de gestion, une vision à long terme de ce que doit être la redistribution sur la base de la performance et des critères qui devraient la composer. Proposer, en fonction des données disponibles, des critères applicables au calcul des subventions des municipalités.	MDDELCC, FQM, Recyc-Québec, UMQ, CMM, Ville de Montréal, MAMOT	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints.
Comité technique et de suivi PDZA MRC Deux-Montagnes, Les Moulins, Thérèse-De Blainville, L'Assomption, Laval, Vaudreuil-Soulanges, Roussillon, Agglomération de Montréal, Longueuil, Marguerite-D'Youville	3	Approfondir les réflexions sur diverses thématiques agricoles et effectuer des recommandations au comité de pilotage métropolitain.	CMM, MAMOT, MAPAQ, MRC et agglomérations, UPA, Villes, Conseil développement	Des rencontres se sont tenues les 8 octobre, 29 octobre, 15 décembre, 8 février, 19 février et 8 mars (MRC de Deux-Montagnes) et les 7 mai, 14 juillet, 28 septembre, 26 octobre et 23 novembre (MRC Les Moulins).Douze des treize PDZA des MRC métropolitaines sont complétés.
Comité technique sur l'aménagement durable des villages nordiques	3	Le comité veille au suivi des mesures projetées en vue d'assurer l'aménagement durable des villages nordiques, telles que l'amélioration de la connaissance du pergélisol dans les villages du Nunavik, afin d'orienter le développement vers les secteurs propices à la construction, l'amélioration de la connaissance des aléas nordiques et l'identification des zones soumises à des risques naturels et anthropiques dans les villages nordiques.	MAMOT, Administration régionale Kativik et, au besoin, les M/O et les villages nordiques intéressés	Plusieurs échanges téléphoniques ont été tenus entre l'ARK et le Ministère en 2015-2016 en lien avec l'aménagement durable des villages nordiques.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité technique sur l'élaboration de solutions aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels au Québec	3	Ce comité a pour mandat général de servir de lieu d'échanges pour bonifier les éléments de solution, découlant des travaux de développement réalisés par le Ministère, aux problématiques d'évaluation foncière des immeubles industriels, notamment en ce qui concerne la désuétude externe de marché.	MAMOT, UMQ, Évimbec ltée, FQM, Groupe Altus, OEAQ, Prud'homme, Mercier et Associés, Pierre Pelletier, un représentant de l'Association de l'aluminium du Canada, de l'Association minière du Québec et du Conseil de l'industrie forestière du Québec, Ville de Montréal	Les travaux du comité ont permis au Ministère de procéder à la mise en œuvre de certaines recommandations du Groupe de travail sur la désuétude externe de marché dans le domaine de l'évaluation des immeubles industriels. Un processus de détection de cette forme de désuétude a ainsi été élaboré. Pour donner suite à ces travaux, le guide « La dépréciation des bâtiments industriels aux fins d'évaluation foncière municipale au Québec » a été bonifié et publié sur le site Web du Ministère en 2014-2015.
Table interministérielle sur la culture	2	Développer un modus operandi en vue d'un financement cohérent du gouvernement du Québec dans le soutien aux festivals et événements pour donner suite aux recommandations de la Commission de révision permanente des programmes pour l'aide à la culture	MCC, MTO, MEES, MERN, MAMOT, SRM, MFQ, MIRF, SCT, SCN	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016
Commission de révision permanente des programmes – Table interministérielle sur la culture – sous-ministres	2	Développer un modus operandi en vue d'un financement cohérent du gouvernement du Québec dans le soutien aux festivals et événements.	MCC, MTO, MELS, SCT, SCN, MAMOT	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Conseil d'administration de l'Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ)	3	L'AGMQ a pour mission de promouvoir le développement de la géomatique dans les champs d'applications municipales au Québec; L'AGMQ entretient des liens étroits avec les ministères et partenaires (entreprises privées, universités, Centre de géomatique du Québec, etc.) œuvrant en géomatique tant au niveau local, national et international.	Milieu municipal et régional, industries, milieu universitaire	Planification et supervision des diverses activités concernant les deux colloques annuels via des conférences téléphoniques. Représentation du Ministère sur les différents dossiers en lien avec la promotion et le développement de la géomatique municipale.
Conseil de gestion de l'approche de coopération en réseau pour information géographique (ACRIGéo)	2	Assumer la gestion courante de la coopération interministérielle en vue de mettre en application les décisions de la Table gouvernementale de coopération en information géographique.	MRN, MTQ, MSP, MAMOT, MDDELCC, SCT, DGEQ, MAPAQ, MELS	Le MAMOT est responsable du partage de l'information géographique gouvernementale auprès du milieu municipal et régional dans le cadre de l'approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo). Le Conseil de gestion se réunit huit fois par année pour assurer le développement de ce projet d'envergure gouvernementale. L'objectif est de partager l'information géographique ainsi que l'expertise géomatique.
Conseil des partenaires du marché du travail de Montréal	3	Concertation sur les enjeux du marché du travail dans la région de Montréal.	MESS, MEIE, MELS, MIDI, SRM, représentants de la main-d'œuvre, des entreprises, des milieux institutionnel et communautaire	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Groupe de travail interministériel régional sur la relance de l'École des pêches et de l'aquaculture de Québec (ÉPAQ)	3	Accompagner les dirigeants de l'ÉPAQ dans la mise en œuvre des recommandations du Comité interministériel.	MEES, MAMOT, MAPAQ, MTESS, ÉPAQ, CEGEP-GÎM	Le MAMOT a orchestré deux réunions (conférence téléphonique) du groupe de travail en 2015-2016. L'ÉPAQ est à élaborer un plan d'affaires pour sa relance. En lien avec le mandat d'accompagnement, le MAMOT est également membre du comité consultatif mis sur pied par l'ÉPAQ dans le cadre de sa planification. Ce comité a tenu une réunion le 14 janvier 2016. L'ÉPAQ déposera son plan au printemps 2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail interministériel sur la mise en œuvre des objectifs d'Aichi	2	Faire un portrait des actions mises en place par le gouvernement du Québec répondant aux objectifs d'Aichi. Proposer des pistes de réflexion visant à combler les lacunes en vue de l'atteinte de ces objectifs internationaux. Élaborer un plan d'action, ou tout autre instrument jugé pertinent, en lien avec les orientations gouvernementales sur la diversité biologique.	MAMOT, MERN, MFFP, MRIF, MDDELCC, MAPAQ, SAA	Cinq rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Elles ont eu pour but d'établir une compréhension commune des Objectifs d'Aichi appliquée au contexte québécois et d'élaborer une trentaine de fiches. Ces fiches ont été complétées par chacun des ministères afin d'établir un portrait des actions du gouvernement.
Groupe de travail MAMOT-MERN pour l'élaboration d'orientations gouvernementales (chantier ressources minérales)	1	Élaborer des orientations gouvernementales en aménagement (volet ressources minérales) en vue de mettre en œuvre certaines dispositions du PL 70 (Loi modifiant la Loi sur les mines).	MAMOT, MERN	Une rencontre a eu lieu en 2015. Une rencontre a eu lieu le 6 janvier 2015. Le MAMOT et le MERN ont, par ailleurs, collaboré étroitement durant toute la période à la rédaction du document d'orientation qui a fait l'objet, à compter de novembre 2014, d'une consultation des ministères et organismes ainsi que des partenaires municipaux et des organisations représentant l'industrie minière. Le document d'orientation est en cours d'approbation.
Groupe de travail pour l'élaboration d'orientations gouvernementales en aménagement (chantier glissements de terrain)	1	Accompagner le MSP dans l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement pour les glissements de terrain dans les dépôts meubles.	MSP, MAMOT	Une rencontre a eu lieu le 28 avril 2015. Plusieurs autres échanges ont eu lieu en 2015-2016. Le MAMOT et le MSP ont collaboré étroitement à la rédaction du document d'orientation qui a fait l'objet, en 2015, d'une consultation interministérielle ainsi que d'une consultation des communautés métropolitaines, de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Association des aménagistes régionaux du Québec et de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le document d'orientation est en cours d'approbation.
Groupe de travail pour l'élaboration d'orientations gouvernementales en aménagement (territoire et activités agricoles)	1	Travailler avec le MAPAQ à l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour le territoire et les activités agricoles.	MAMOT, MAPAQ, MSSS, MDDELCC, MERN	Une rencontre du comité interministériel a eu lieu en juin 2015. L'élaboration du diagnostic est en cours.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail pour l'élaboration d'orientations gouvernementales en aménagement (inondations)	1	Travailler avec le MDDELCC à l'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement pour les inondations.	MAMOT, MDDELCC, MERN, HQ, MSSS, MSP, MFFP, MTMDET	Une rencontre du comité interministériel a eu lieu en mai 2015. L'élaboration du diagnostic est en cours.
Groupe de travail pour le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement sur le Développement durable des milieux de vie	1	Produire de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire sur les thématiques suivantes : mobilité durable, santé et saines habitudes de vie, gestion de l'urbanisation, réduction des émissions de gaz à effet de serre, aménagement culturel du territoire.	MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MSSS, MCC, MSP, MAPAQ	Ce comité s'est réuni le 20 mai 2015 et le 2 novembre 2015. Une version préliminaire du document d'orientations gouvernementales « Développement durable des milieux de vie » sera déposée en juin 2015.
Groupe de travail sur la présentation de l'information financière municipale	3	Répondre aux interrogations soulevées par l'application des normes de CPA Canada. Consulter le milieu municipal dans l'amélioration et la mise aux normes des formulaires financiers pour les fins de reddition de comptes ainsi que dans l'élaboration des directives et de la documentation de support en matière de présentation de l'information financière et de gestion financière.	OCPAQ, COMAQ, ADMQ, AGFMQ, ADGMRCQ, ADGMQ, MAMOT	Préparation de documents didactiques pour fins de formation des membres par les associations. Dépôt sur le site Web du Ministère de directives et de la documentation traitant de divers sujets liés à la comptabilité municipale. Améliorations annuelles apportées aux formulaires : rapport financier et prévisions budgétaires. Mise à jour annuelle du Manuel de la présentation de l'information financière municipale.
Groupe de travail sur les technologies conventionnelles de traitement des eaux usées	2	Réviser le Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique.	MDDELCC, MAMOT	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints. Le MAMOT agit à titre consultatif sur ce comité.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Groupe de travail technique sur la sécurité ferroviaire et le transport des matières dangereuses	3	Le groupe de travail vise à : • améliorer la connaissance sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses; • identifier des pistes de solution afin de répondre aux enjeux soulevés, en évaluer la pertinence et la faisabilité; • conseiller les autorités siégeant sur la Table québécoise sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses.	MTMDET, MAMOT, MSP, MDDELCC, SAAQ, FQM, UMQ, CMQ, Ville de Montréal	Trois rencontres ont eu lieu en 2014-2015.
Groupe interministériel de soutien à la consultation des Autochtones	2	Soutenir les ministères et organismes du gouvernement dans l'application du Guide intérimaire en matière de consultation des Autochtones.	MAMOT, SAA, MERN, MTMDET, MDDELCC, MJQ	Gestion en continu des cas soumis par les ministères et organismes du gouvernement. Suivi de l'évolution de la jurisprudence. Élaboration d'outils d'aide à la décision. Le Groupe s'est réuni sept fois en 2015-2016
Organisation de sécurité civile du Québec	2	Établir une nouvelle planification stratégique en sécurité civile. Assurer l'arrimage entre l'OSCQ, l'ORSC et la TRM. Partage de connaissance des risques, de prévention et de préparation en sécurité civile.	MAMOT, MAPAQ, CSPQ, CSST, MCC, MDDELCC, MEES, MIDI, MFA, MFQ, HQ, MJQ, MERN, RQ, MSSS, MSP, SAA, SCT, MTESS-Services Qc, SHQ, SQ, MTMDET, BC, MCE, MRIF, RBQ, TQ, STQ, MTESS	Une rencontre a eu lieu le 28 mai 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Organisation régionale de sécurité civile (ORSC)	2	Soutien technique aux municipalités lors de l'application de mesures d'urgence. Le MSP est responsable de la coordination de l'ensemble des ORSC présents sur le territoire. Chaque direction régionale du MAMOT siège sur ces comités.	MSP, MTESS, MTMDET, DSP, MAPAQ, SQ, ASSS, MAMOT, CSST, MFFP, MFA, H-Q, MESI, MDDELCC, Services Québec,	Lors des rencontres, il est notamment question de la prévention et de préparation des milieux municipaux et des instances gouvernementales pour faire face à un sinistre. De plus, les rencontres en 2015-2016 ont traité de sujets tels que les risques de submersion et d'inondation, l'incendie de l'Isle-Verte, les services d'urgences en milieu isolé de même que la présentation de la mission de plusieurs partenaires.
Services d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Sous-comité de l'ORSC du Bas-Saint-Laurent	2	Soutien technique des municipalités lors de l'application de mesures d'urgence.	MSP, MTMDET, SQ, ASSS, MAMOT, CSST, MFFP, MESI, MDDELCC, MTESS-Services Québec,	Deux rencontres ont été tenues en 2015-2016.
Comité sur la problématique du transport forestier à Albertville	3	Identifier des pistes de solution concernant le problème de la détérioration des routes municipales d'Albertville.	MAMOT, MFFP, MTMDET, MRC de La Mitis, municipalité d'Albertville, bénéficiaires des GAF, Député	Deux rencontres tenues depuis décembre 2015.
Partenariat financier concernant l'acquisition d'orthophotographies	2	Partager les coûts d'acquisition de données entre les différents MO et organismes régionaux. Démocratiser l'accès à l'information géographique de base. Favoriser une couverture complète du territoire québécois et son actualisation.	MRN, MAMOT, CPTAQ, FADQ, MAPAQ, MTQ, DDDEFP, SQ	Planification et coordination des projets de partenariat pour l'acquisition d'orthophotographies. Quatre rencontres annuelles sont tenues.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Réseau des responsables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	2	Effectuer le suivi des engagements des M/O impliqués dans le cadre du plan d'action 2011-2015 « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ». Encourager le partage de l'expertise respective des différents M/O impliqués, ainsi que le partage des bons coups relevant des différents réseaux de partenaires.	ARQ, SCF, MESS, MEES, MF, SHQ, MSP, MJQ, SAA, MICC, MTRAV, CSST, MAMOT, SHQ, MAPAQ, MTMDET, MDDELCC, MCE, MRN, MRIFCEFCE, SCT, MCC, MESRST, MFE, MSSS, Tourisme Québec, RRQ, OPHQ, Commission de l'équité salariale, Commission de la construction du Québec , CDPDJ, Office des professions du Québec, Curateur public	Une rencontre a eu lieu le 20 janvier 2016, afin de faire le point sur la reddition de comptes du plan 2011-2015. Le 10 juin 2015 un comité de travail interministériel des sous-ministres adjoints s'est réuni concernant l'élaboration du nouveau plan.
Sous-comité de l'OSCQ sur le plan d'action national (PAN) de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024	2	Établir un plan d'action national découlant de la Politique nationale en sécurité civile (PNSC) et en assurer le suivi au cours des dix années à venir. Ce plan doit interpeller tous les acteurs de la société, du citoyen aux ministères et organismes (MO), en passant par les municipalités locales et régionales ainsi que les organisations et entreprises de toute nature.	MAMOT, MAPAQ, MCE, MDDELCC, MTESS, MRIF, MRC, MSSS, MSP, MTMDET, SQ, HQ, MESI, SCT	Le sous-comité s'est réuni deux fois au courant de l'année 2015-2016, soit les 15 avril 2015 et 14 octobre 2015. Le comité doit préparer la phase 2 du PAN. Un calendrier de travail sera préparé en vue de débuter les travaux au printemps 2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Sous-comité technique sur les disponibilités de l'eau en cas de sinistre	2	Déterminer le partage des responsabilités entre les acteurs quant à la ressource Eau destinée à répondre aux besoins des sinistrés, ainsi que les priorités de gestion des demandes.	MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MSP, (coordination), MSSS, MTMDET, MEES, SHQ, MESS-Services Québec, CSPQ	Le sous-comité s'est réuni trois fois au courant de l'année 2015-2016, soit les 18 juin, 28 juillet et 29 octobre 2015. Le comité a notamment produit quatre fiches réflexes à l'attention des municipalités portant sur les mesures potentielles de traitement du risque de pénurie ou de contamination de l'eau potable.
Table d'accompagnement conseil en développement durable auprès des organismes municipaux (TACOM)	3	Sous la coordination conjointe du MAMOT et du MDDELCC, ce comité a le mandat de produire et de mettre en œuvre un plan comprenant des actions concrètes d'accompagnement des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable.	MAMOT, MDDELCC, MAPAQ, MCC, Famille, MRN, MSP, MTMDET, RECYC-QUÉBEC, UMQ, FQM, Ville de Québec, Ville de Montréal	Le TACOM s'est réuni le 14 mai 2015, le 11 décembre 2015 et la 9 mars 2016. Un plan d'action est en voie d'adoption.
Table d'échanges entre le MAMOT et les services d'évaluation des neuf grandes villes du Québec	3	Le mandat de cette Table d'échanges consiste à partager des façons de faire en évaluation; permettre aux participants d'exposer leurs préoccupations quant à la pratique de l'évaluation foncière; approfondir les discussions relatives aux interventions pouvant être requises pour les résoudre; amorcer la définition de lignes directrices.	Directeurs des services d'évaluation des Villes de Montréal, Québec, Laval, Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis, Longueuil, Gatineau et Saguenay Deux représentants de la DGFEF	Cette Table d'échanges tient deux réunions par année depuis sa création, en 2005. Les discussions ont conduit à des changements majeurs et bénéfiques à l'ensemble des municipalités du Québec. Cela est notamment attribuable au climat de concertation et d'écoute qui s'y est graduellement implanté et qui a eu ensuite un impact positif sur les relations de ces villes avec les autres ministères.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table de concertation du Mont-Royal	3	Jouer un rôle-conseil auprès des instances municipales à l'égard du Mont-Royal et dans son rôle de suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, ainsi qu'à l'égard des conditions à réunir pour en assurer le succès	Les membres sont des représentants du milieu institutionnel, municipal et associatif. Les observateurs proviennent de ministères, du milieu social-économique et de l'éducation.	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table de concertation intersectorielle permanente spécifique au mode de vie physiquement actif	3	Le mandat de la Table est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'assurer la cohésion entre les organisations dont l'intervention contribue à la promotion, l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif par la population québécoise.	Québec en Forme, Association québécoise du loisir municipal, Carrefour action municipale et famille, Conseil québécois sur le poids et la santé, Conseil québécois du loisir, Fédération des comités de parents, Fédération des commissions scolaires du Québec, Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, Fédération des kinésiologues du Québec, Le Grand défi Pierre Lavoie, Groupe entreprises en santé, Réseau du sport étudiant du Québec, Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport, Réseau québécois de Villes et Villages en santé, Sports Québec, Société des établissements de plein-air du Québec, Union des municipalités du Québec, Vélo Québec, Vivre en Ville, MAMOT, MELS, Famille, MSSS, MTO, MTQ, SAJ, Faculté d'éducation physique de l'Université de Sherbrooke.	La Table s'est réunie à trois reprises en 2015-2016, soit le 17 septembre 2015, le 10 décembre 2015 et le 15 mars 2016. Les rencontres ont, notamment, permis aux membres de discuter de leurs interventions respectives reliées au mode de vie physiquement actif.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table des conseillers en architecture d'entreprise (TCAE)	2	Cette table vise à développer et partager une vision d'ensemble de l'architecture d'entreprise gouvernementale qui permet aux organismes de tirer le meilleur parti possible des ressources informationnelles (RI) en tant que levier de transformation organisationnelle.	Tous les conseillers en architecture d'entreprise des MO	Cette année, les rencontres ont permis aux conseillers en architecture d'entreprise d'échanger sur les grands thèmes TI de l'heure : • Rénover l'état par les TI • Infonuagique – du besoin à la consommation au gouvernement du Québec • Gouvernement ouvert • Évolution de l'architecture gouvernementale • Évolution de l'authentification gouvernementale • Environnement de travail et mobilité • Stratégie d'optimisation du Web gouvernemental • Cadre des risques de sécurité en infonuagique
Table des directeurs sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	1	La Table des directeurs opérationnalise les décisions prises par la Table interministérielle des sous-ministres adjoints (TSMA) en vue du renouvellement des orientations gouvernementales : prendre les mesures nécessaires pour respecter les priorités et décisions stratégiques prises par la TSMA; convenir des modalités des travaux requérant la collaboration de plusieurs ministères; faire des recommandations à la TSMA.	MAMOT, HQ, SHQ, SQI, MAPAQ, MCC, MDDELCC, MESI, MEES, MERN, MFFP, MSSS, MSP, MTMDET, MTO	Le comité s'est réunit le 11 mars 2016. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'avancement des travaux et de convenir des méthodes de travail pour rencontrer l'échéancier convenu.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table des partenaires Femmes et politique municipale	1-3	Concertation entre des intervenants issus du milieu municipal et des organisations assurant la promotion des droits des femmes au Québec afin d'optimiser les initiatives visant à favoriser la participation des femmes à la politique municipale québécoise. La Table assure le suivi d'un plan de concertation dont les objectifs sont les suivants : (1) accroître la participation citoyenne des femmes à la vie municipale et favoriser l'atteinte d'une gouvernance municipale égalitaire, (2) accroître la présence des femmes comme candidates aux élections municipales, tant au poste de mairesse que de conseillère, (3) améliorer la réponse aux besoins des élues municipales notamment en favorisant leur maintien en fonction et (4) partager l'information sur les femmes et la politique municipale.	MAMOT, SCF, CSF, CRÉ de Montréal, Conseil des Montréalaises, DGEQ, FQM, Groupe Femmes, Politique et Démocratie, Réseau des élues municipales de la Montérégie Est, UMQ, Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, Ville de Québec	La Table s'est réunie à deux reprises en 2015-2016, soit le 30 septembre 2015 et le 1er mars 2016. Ces réunions ont permis d'échanger sur les actions envisagées afin de promouvoir la participation des femmes à la politique municipale.
Table des répondants de mission (TRM) en sécurité civile	2	Développer, maintenir à jour et réviser le PNSC, les missions, les plans spécifiques ou tout autre projet de développement en lien avec le PNSC et la sécurité civile, à la demande de l'OSCQ.	MFQ, MSP, MAPAQ, MTESS-Services Québec, MDDELCC, Hydro-Québec, MERN, SQ, SHQ, MSSS, SCT, MAMOT, CSPQ, MTMDET, MTESS	La Table s'est réunie à trois reprises au courant de l'année 2015-2016, soit les 18 juin 2015, 24 septembre 2015 et 11 février 2016. Il y a eu deux présentations spéciales lors de ces rencontres statutaires portant sur les particularités du Nord du Québec et leurs impacts sur l'opérationnalisation des missions (MSP – Juin 2015) et sur l'aide financière aux municipalités (MSP – Septembre 2015). De plus, il y a eu une rencontre de la TRM tenue le 7 octobre 2015 à propos de la priorisation des demandes en biens et services lors d'un sinistre.
Table des sous-ministres et sous-ministres adjoints dédiée à la lutte contre l'intimidation	3	Assurer les suivis stratégiques des travaux d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental concerté de lutte contre l'intimidation.	MCE, MSSS, MELS, MIDI, MES, MSP, MAMOT, MTRAV, MFA, Secrétariat à la condition féminine	Le plan d'action a été rendu public par le gouvernement le 18 novembre 2015. La Table a tenu quatre rencontres ou conférences téléphoniques en 2015-2016 (28 mai, 9 juillet et 18 septembre 2015, puis 12 janvier 2016). Ces rencontres ont donné lieu à des discussions et échanges pour approuver les grandes lignes et les éléments stratégiques de la mise en œuvre du plan d'action

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table interministérielle des sous-ministres adjoints sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	1	La Table prend les décisions nécessaires pour assurer la réussite du renouvellement des orientations gouvernementales : établir les priorités et prendre les décisions stratégiques; valider les grandes lignes des documents d'orientation; approuver les versions finales des documents; s'assurer du respect des échéanciers.	MAMOT, HQ, SHQ, SQI, MAPAQ, MCC, MDDELCC, MESI, MEES, MERN, MFFP, MSSS, MSP, MTO, MTMDET	Une rencontre a eu lieu le 25 février 2016. Elle a porté sur le nouvel échéancier proposé dans le cadre de la redéfinition des relations Québec-municipalités.
Table interministérielle en itinérance (pilotée par le MSSS)	3	Agir à titre de comité de suivi du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 en vue de favoriser son implantation et de faciliter la concertation des partenaires ainsi que la coordination des actions, dans une optique de continuité et de complémentarité	MSSS, SHQ, MELS, MIDI, SAA, MESS, SAJ, MJQ, MAMOT, SRM, SCF, CSSSPNQL, RAMQ, SA, DPCP	Deux rencontres en 2015-2016
Table Québec-Montréal	3	Contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à reconnaître les responsables uniques de la Métropole.	MAMOT, Ville de Montréal	Une rencontre de la Table a eu lieu le 11 juillet 2014. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2015-2016.
Table Québec-Québec	3	Contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à reconnaître les responsabilités uniques de la Capitale-Nationale.	MAMOT, Ville de Québec, Secrétariat à la Capitale-Nationale	Deux rencontres ont eu lieu en 2014 : le 8 juillet et le 2 octobre. Une seule rencontre a eu lieu en 2015, le 20 janvier.
Table sur les relations Québec-municipalités	3	Contribuer à l'élaboration d'un projet de loi visant à redéfinir les relations entre le gouvernement et les municipalités, et réviser les lois concernant les municipalités.	MAMOT, UMQ, FQM	Le Table s'est réunie à 3 occasions, soit les 17 mars, 23 octobre et 9 décembre 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures	3	Unité créée pour : • s'assurer que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement des différents projets d'infrastructure pétrolières et gazières est transmise aux acteurs directement concernés; • Les plus hauts standards sont mis en place par les entreprises; • La formation donnée aux intervenants d'urgence est adaptée à leurs besoins; • Des mesures appropriées de protection des plans d'eau sont appliquées; • Les entreprises disposent d'un plan d'intervention d'urgence environnementale complet et adéquat.	MERN, MDDELCC, MFQ, MAPAQ, ASS.NAT, MSP, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Le 4 juin dernier un Rapport d'étape a été rendu publique.
Groupe de travail interministériel sur le cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	2	Consulter les ministères et les organismes sur les principes et critères d'un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique; rédiger un rapport sur cette consultation; élaborer un cadre de référence gouvernemental et prévoir ses modalités de mise en œuvre.	MCE, MERN, MSSS, MAMOT, MDDELCC, SCT	Cinq rencontres ont eu lieu entre le 11 août 2015 et le 4 février 2016. Une consultation des membres du groupe de travail s'est déroulée du 19 octobre au 18 décembre 2015 dans le but d'obtenir des suggestions concernant les principes et les critères de mise en œuvre d'une démarche gouvernementale de participation publique.
Comité sous-ministériel de coordination des dossiers Inuits	2	Le comité sous-ministériel a été mis sur pied suivant une rencontre ministériel tenue en mars 2015 concernant les dossiers Inuits et les enjeux relationnels entre le gouvernement et les organisations Inuits. Les problématiques étaient au premier plan des discussions. Un mandat précis est en élaboration pour le comité sous-ministériel à la suite de la rencontre ministérielle.	SAA, MJQ, MSP, MSSS, MEES, MF, MESI, MTESS, MAMOT, SHQ, Secrétariat de la jeunesse, Société du Plan Nord	Constats et inventaire de programmes. Deux rencontres tenues : avril 2015 et février 2016 autour du thème de la problématique de la jeunesse, notamment. Un mandat est en élaboration à ce sujet en vue des travaux du comité pour agir à court terme et sur le long terme sur la problématique de la jeunesse.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de travail interministériel. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	2	Comité ayant pour mandat de suivre les travaux pour l'élaboration de la prochaine stratégie.	MEC, MEESR, MEIE, MFA, MIDI, MJQ, MSSS, MTESS, OPHQ, SA, SAA, SAJ	Une rencontre s'est tenue le 10 juin 2015 pour présenter le bilan des actions 2011-2015 et une journée de consultation a eu lieu le 14 octobre 2015 pour l'élaboration d'une stratégie 2015-2021.
Comité interministériel sur la jeunesse	2	Soutenir le SAJ dans le cadre de l'élaboration de la Politique québécoise de la Jeunesse.	SAJ, MAMOT, MAPAQ, MCC, SAA, MEIE, MEESR, MF, MIDI, MRIF, MSSS, MTESS	Le Ministère a participé à deux rencontres le 21 mai et le 9 septembre 2015. Le Ministère a également participé à titre d'observateur à une table ronde de consultation sur la Politique québécois de la Jeunesse.
Comité directeur MAMOT- DGE – Élections municipales 2017	3	Faciliter les échanges entre le DGE et la MAMOT pour favoriser le bon déroulement des travaux en vue des élections municipales de 2017.	DGEQ, MAMOT	Le comité s'est rencontré le 20 janvier 2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité stratégique sur l'harmonisation de la mise en œuvre des exigences de la certification des résidences privées pour aînés (RPA)	3	Consulter les organisations intéressées sur le contenu d'un nouveau règlement à venir sur la certification des RPA »	MSSS (responsable), MAMOT, SHQ, RDL, UMQ, FQM, MSP, MAPAQ, RBQ, Revenu Québec, CISSS, Conseil québécois d'agrément, FADOQ, Association des chefs en sécurité incendie, Regroupement québécois des OSBL d'habitation (RQOH), Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQPA)	Projet de règlement en prépublication à l'automne 2015. Examen des modifications proposées lors des réunions tenues les 11 novembre 2015 et 5 février 2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées	3	Consulter les organisations intéressées sur un nouveau règlement à venir sur l'accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements qui ajouterait des normes au Code de construction.	RBQ, OPHQ (responsables), MAMOT, SHQ, FQM, Secrétariat aux Aînés, MSP, SQI, Ordre des architectes, Association des chefs en sécurité incendie, CORPIQ, Kéroul, COPHAN, RCLAAQ et autres organisations de propriétaires, constructeurs, handicapés, retraités, etc.	Une rencontre préparatoire regroupant seulement les M/O a eu lieu le 26 août 2015. La première rencontre du comité permanent s'est tenue le 17 novembre 2015.
Comité interministériel des sous-ministres pour la redéfinition des relations Québec-municipalités.	1	Analyser les demandes municipales. Évaluer l'opportunité de soumettre des propositions.	MAPAQ, MCC, MDDELCC, MESI, MEES, MERN, MFFP, MFQ, MIDI, MJQ, MRIF, MSP, MESS, MTRAV, MTMDET, SAIC	Première rencontre tenue le 27 mars 2015, pour présenter l'organisation et la planification des travaux.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table québécoise sur la saine alimentation	3	À l'instar de la Table sur les modes de vie physiquement actifs (voir page 44), le mandat de la Table est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dont l'intervention contribue à la promotion, l'adoption et le maintien d'une saine alimentation pour la population québécoise. Cette table a été formée pour faire suite au rapport du VG 2015, chapitre 2.	MAPAQ, CSSS, PNQI, MESS, MEES, MFA, MDDELCC, MSSS, CAPSANNA, AQCPE, FOLD FCPQ, Vivre en ville, RCCQ, FQM, RSEQ, Équiterre, FSAA, Carrefour municipal, Fondation des maladies du cœur, ASGEMSQ, Québec en forme	Une première rencontre tenue le 10 novembre 2015 a permis de définir les enjeux qui seront priorisés. Une seconde rencontre a eu lieu le 16 février 2016.
Table des sous-ministres sur la Culture		Table des sous-ministres sur la Culture dans le cadre de la révision permanente des programmes. Le Ministère est représenté par le SRM dans le cadre du comité interministériel sur les Festivals et Événements.	SRM	Une rencontre a eu lieu le 4 février 2016.
Comité directeur de l'étude comparative de la consignation publique et de la collecte sélective	2	Le comité directeur supervise la réalisation d'une étude visant à comparer les avantages et les inconvénients du système de consignation publique et du système de collecte sélective pour la récupération de certains types de contenants	MDDELCC, MAMOT, MAPAQ, MFEQ, Recyc-Québec	Ce comité est sous la responsabilité du MDDELCC qui fera état des résultats atteints. Le mandat du comité est complété, le chargé de projet a rendu son rapport final en juin 2015.
Comité multi-partite sur les caractérisations et l'analyse de coûts par activité	2	Comité qui suit la réalisation d'études de caractérisation et d'analyses de coûts par activité réalisées dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.	MDDELCC, RECYC-QUÉBEC, ÉEQ, MAMOT, UMQ, FQM, Ville de Québec, Ville de Montréal, AOMGMR	Ce comité est co-piloté par le MDDELCC et RECYC-QUÉBEC. Le MDDELCC fera état des résultats atteints. Le MAMOT a cessé de participé aux rencontres de ce comité à l'automne 2015.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité des dirigeants gouvernementaux de Services Québec	2		MAMOT, RAMQ, MESS, CSPQ, MTESS, SGI, CSST, MJQ, SCT MDDELCC, MEES, MFA, MCC, MERN, MCE, MTQ, SAAQ, RQ, MESI, tourisme	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité exécutif de Services Québec	2		MAMOT, MESS, SAAQ, RAMQ, MJQ, MTESS, MTQ, MCE, CSPQ, MESI	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016
Comité interministériel sur la réforme de la gouvernance TC	2		MAMOT, MTQ, MCE, SCT, finances	Une réunion a eu lieu en 2015-2016
Comité des redditions de compte	2		MAMOT, MCE	Une réunion a eu lieu en 2015-2016
Table de travail gouvernementale et municipale en sécurité civile	3		MAMOT, MSP, FQM, MAPAQ, MDDELCC, MESS, MSSS, MTQ, UMQ	Deux réunions ont eu lieu en 2015-2016
Comité économique de l'implantation de la Stratégie maritime	3	Assurer le suivi des dossiers économiques de la Stratégie maritime.	MTQ, MEIE, MDDELCC, MERN, MFQ, MCE, MAMOT	Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP)	3	La TCRLSP est chargée de la préparation d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR). Le MAMOT s'est joint à la TCRLSP à titre de participant « en soutien » en septembre 2015.	Municipalités : Saint-Ignace-de-Loyola, MasKinongé, Saint-François-du-Lac, Sainte-Anne-de-Sorel, Trois-Rivières. Environnement et terre d'Odanak, AFCLSP, RMBLSP, UQAT, FEDECP, SCIRBI, ECP, GRIL, UPA, SADC de D'Autray-Joliette, APC, AFBF, General dynamics, Rio Tinto, OTNY, CPSLC. Secteurs de soutien : COPERNIC, ZIP LSP, Fondation de la Faune, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, MFFP, EC	Participation à deux rencontres de la TCRLSP et à une rencontre d'un comité technique sur la gestion du littoral et des pratiques agricoles qui élabore une fiche du PGIR. Cette première composante du PGIR sera soumise à la TCRLSP en juin 2016.
Plan de développement de la zone agricole de la MRC de L'Islet	3	Mettre en valeur la zone agricole et à favoriser le développement durable des activités agricoles du territoire.	MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, MAMOT	Portrait et diagnostic complétés. Forum en octobre 2015, Mise en œuvre en cours.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches	3	Mettre en valeur la zone agricole et favoriser le développement durable des activités agricoles.	MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, MAMOT, Association de propriétaires forestiers	Portrait et diagnostic complétés. Mise en œuvre en cours.
Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière	3	Mettre en valeur la zone agricole et favoriser le développement durable des activités agricoles.	MRC, municipalités, MAPAQ, UPA, MAMOT, Association de propriétaires forestiers	Portrait et diagnostic complétés. Forum en février 2016. Mise en œuvre en cours.
Comité multipartite sur le développement durable de l'agriculture en Chaudière-Appalaches	3	-Tenir les membres informés des nouveautés en matière de développement durable de l'agriculture -Donner accès (aux membres du Comité) aux orientations et positions de chaque organisation en matière de développement durable de l'agriculture. -Agir comme l'un des interlocuteurs régionaux du dossier agroenvironnemental et du développement durable de l'agriculture à l'intérieur de la région. -Agir à titre de comité aviseur dans le cas de projets régionaux nécessitant une recommandation. -Assurer la diffusion de l'information à l'intérieur de chaque organisation par l'intermédiaire des membres du comité.	MDDELCC, MAPAQ, UPA, CRECA, Clubs-conseils en environnement, MAMOT, OBV	Une rencontre a eu lieu le 20 novembre 2015. Le comité est alimenté par un comité technique qui propose des sujets et des conférenciers au besoin. Le comité a tenu deux rencontres (8 septembre 2015 et 8 janvier 2016).

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
CAR Sommet	1	La CAR Sommet, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a le mandat de : • Assurer le déploiement des 11 groupes de travail à la suite du Sommet • Coordonner l'action ministérielle portant sur les groupes de travail • Faire des liens avec le comité de suivi	MAMOT, MESI, MTESS, MTOUR, SPN, MAPAQ, MERN, MFFP, MTMDET, SAA, IQ	En date du 24 février 2016, les 11 groupes de travail se sont réunis à 24 reprises. Les travaux s'échelonneront (avec des échéanciers variables) jusqu'en avril 2017. La CAR Sommet s'est réuni à 11 reprises.
Comité MADA MRC du Fjord	3	Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action MADA de la MRC du Fjord.	CIUSSS, FADOQ, MRC, MAMOT, SADC, SQ	Deux rencontres se sont tenues en 2015-2016.
Comité sur la réduction à la dépendance au pétrole	3	Réaliser certaines actions du plan régional de réduction à la dépendance au pétrole au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	MAMOT, MERN, MRC, CREDD, CIUSSS	Le comité s'est réuni à 4 rereprises en 2015 par conférence téléphonique.
Comité reconnaissance du Fjord à l'UNESCO	3	Contribution du comité au montage du dossier de reconnaissance du Fjord à l'UNESCO.	MAMOT, ATR, MRC, Parc Marin, Parc Canada, Tourisme - Charlevoix	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Comité PDZA de la MRC du Fjord	3	Contribuer à la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole de la MRC.	MAMOT, MRC, MAPAQ, TABLE AGROALIMENTAIR, SADC	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures	3	Unité créée pour : • s'assurer que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement des différents projets d'infrastructure pétrolières et gazières est transmise aux acteurs directement concernés; • Les plus hauts standards sont mis en place par les entreprises; • La formation donnée aux intervenants d'urgence est adaptée à leurs besoins; • Des mesures appropriées de protection des plans d'eau sont appliquées; • Les entreprises disposent d'un plan d'intervention d'urgence environnementale complet et adéquat.	MERN, MDDELCC, MFQ, MAPAQ, ASS.NAT, MSP, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Le 4 juin dernier un Rapport d'étape a été rendu publique.
Comité de suivi de l'entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière, du sable et du gravier Sur les terres du domaine de l'état	3	Piloter les négociations entre le gouvernement et les unions municipales en vue du renouvellement de l'entente de principe	MERN, MFQ, MAMOT Externes : UMQ, FQM	L'entente de principe est sur le point d'être convenue par les parties. Ce comité s'est rencontré à trois reprises en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande nº 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sur les services d'urgence en milieu isolé	2	Examiner la problématique liée à l'accessibilité des services d'urgence en milieu isolé au Québec et à la coordination des évacuations médicales. Proposer des solutions en ce qui a trait à la couverture incendie des infrastructures essentielles, aux opérations de recherche et sauvetage, et de désincarcération, ainsi qu'à la coordination et à la responsabilité lors d'évacuations médicales. Les membres du SUMI ont convenu de traiter les recommandations du Protecteur du citoyen par l'entremise de trois groupes de travail : - un groupe de travail opérationnel; - un groupe de travail sur le financement des interventions en milieux isolés; - un groupe de travail sur les communications.	SAAQ, MAMOT, SEPAQ, MERN, MSSS, MDDELCC, MTMDET, SQ, MSP	Le rapport d'étape déposé en juin 2015 démontre que la grande majorité des actions prévues aux plans de travail des groupes ont été réalisées. La stratégie de communication a été lancée à l'hiver 2016. Le rapport final devrait être déposé à l'hiver 2017.
Comité de suivi du plan d'action de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides	3	Assurer le suivi des actions identifiées dans le plan d'action de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides	Alliance, CISSS, MAPAQ, MAMOT, MTMDET, MFQ, REGAL+, Québec en forme, PREL, RSEQ, Avenir d'enfants, CDESL	Une rencontre a eu lieu le 22 mai 2015
Comité stratégique de l'Alliance sur les Saines habitudes de vie	3	Discuter des grandes orientations à prioriser dans le cadre des Saines habitudes de vie dans les Laurentides	MAPAQ, CISSS, MTMDET, Québec en Forme, MRC,	Cinq rencontres en 2015-2016

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de transport actif de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides	3	Déployer la stratégie 4.1 du plan d'action (2014-2017) qui est d'offrir des alternatives à l'utilisation du transport motorisé solo pour les déplacements utilitaires.	CISSS, MAMOT, MTMDET, Québec en forme	Cinq rencontres ont eu lieu les 10 avril, 4 juin, 24 août, 1er octobre 2015 et 15 janvier. 2016
Comité de suivi du parc de la Montagne-du-Diable (Laurentides)	1	Assurer l'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale pour l'exploitation du parc régional, l'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente et le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs poursuivis;	MAMOT, MERN, MDDELCC, MRC	Deux rencontres ont eu lieu les 1er mai et 20 novembre 2015
Comité de suivi du parc du Poisson Blanc (Laurentides)	1	Assurer l'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale pour l'exploitation du parc régional, l'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente et le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs poursuivis;	MAMOT, MERN, MDDELCC, MRC	Une rencontre a eu lieu le 12 mai 2015
Comité de suivi du parc du Kiamika (Laurentides)	1	Assurer l'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale pour l'exploitation du parc régional, l'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente et le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs poursuivis;	MAMOT, MERN, MDDELCC, MRC	Une rencontre a eu lieu le 1er mai 2015
Comité directeur d'Acteurs locaux EAU boulot!	3	Création, mise à jour et maintien du Répert'eau, qui se veut un répertoire de bonne pratiques quant à la gestion de l'eau, lesquelles sont notamment destinées au monde municipales. Élaboration d'un guide d'autodiagnostic en gestion durables des eaux pluviales destiné aux municipalités.	MAMOT, MERN, MDDELCC, MTMDET, FQM, UMQ, ROBVQ, COMBEQ, AARQ, AGRCQ	Quatre rencontres tenues dans l'année 2015-2016

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47 | Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) au Centre-du-Québec	3	Favoriser la concertation des partenaires en matière de saines habitudes de vie et assurer la mise en œuvre du Plan d'action régionale sur les saines habitudes de vie 0-17 ans au Centre-du-Québec (PAR-SHV).	CIUSSS, MAMOT, MAPAQ, MTESS, MFA, MTMDET, Organismes régionaux (QEF, Avenir d'enfant, LSCQ, DBCQ, RCPE, RSEQ, CRÉCQ)	Deux rencontres de la TIR-SHV tenues en 2015-2016. Le MAMOT participe également au Comité de suivi du PAR-SHV : 6 rencontres tenues en 2015-2016.
Sous-comité question sonore Éolienne de L'Érable	3	Sous-comité créé par le comité de suivi du parc éolien. Vise à mieux comprendre et tenter de résoudre les problématiques de bruit liées à l'exploitation du parc éolien les Éoliennes de L'Érable incommodant certains résidents. Le MAMOT est impliqué via un projet soutenu financièrement par le Fonds conjoncturel de développement.	Éoliennes de L'Érable, municipalités de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie-d'Halifax, MDDELCC, CIUSSS, MAMOT	Ce comité se réunit environ tous les deux mois. Des questionnaires ont été transmis à l'ensemble des résidents du parc éolien pour mieux documenter la situation. Les dispositifs de réception et de traitement de plaintes de l'exploitant ont été améliorés. Une étude sur l'insonorisation des résidences (7) des citoyens exprimant des difficultés à dormir ont été expertisées par une firme spécialisée en acoustique. Des recommandations ont été formulées, lesquelles seront étudiées par le sous-comité pour décider si d'autres actions doivent être posées pour améliorer la situation. L'exploitant documente également d'autres pistes d'action.
Comité local de la zone industrialo-portuaire de Bécancour	3	Déterminer le périmètre géographique de la ZIP et élaborer un plan de développement de cette ZIP visant à mettre en valeur son potentiel et à stimuler le développement de projets industriels et logistiques.	MESI, SPIPB, MAMOT, MDDELCC, MERN, MTMDET, MRC et Ville de Bécancour, Grand conseil Wabanaki	L'Entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Bécancour fut signée entre les partenaires en décembre 2015. Une rencontre du Comité local s'est tenue en février 2016, laquelle a permis de déterminer les limites géographiques de la ZIP.
Table de travail gouvernementale et municipale en sécurité civile	3	Assurer une meilleure coordination entre les actions gouvernementales et municipales en matière de sécurité civile. Consulter les associations municipales sur divers outils qui visent à mieux outiller les municipalités en matière de sécurité civile.	MSP, MAMOT, MDDELCC, MERN, UMQ, FQM	Trois rencontres ont été tenues en 2015-2016

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Demande n° 47 — Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table sur l'aide au développement économique (TADE)	2	Proposer des modifications sur l'aide au développement économique afin d'en simplifier les procédures et d'en améliorer l'efficacité des programmes La TADE : • oriente les travaux en fonction des priorités gouvernementales • approuve les résultats des travaux réalisés par l'équipe-projet • agit à titre de point de liaison avec les ministères membres et le Bureau de la révision permanente des programmes	MFFP, MTQ, MFQ, CRPP, MESS, MERN, MAPAQ, MTO, MEIE	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Équipe projet de la Table d'aide au développement économique	2	Formuler des propositions pour réviser l'aide au développement économique à la Table sur l'aide au développement économique Mise en œuvre des recommandations 56 à 58 de la Commission de révision permanente des programmes.	MFFP, MTQ, MFQ, CRPP, MESS, MERN, MAPAQ, MTO, MEIE	Six rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Un rapport de la firme Deloitte intitulé Analyse de l'organisation et de la nature de l'intervention de l'État québécois en matière de développement économique a été déposé à la TADE et à la Commission de la révision permanente des programmes.
Groupe de travail interministériel sur le projet Énergie Est	2	Coordonner l'analyse complète de la documentation soumise par le promoteur dans les différents ministères Produire les éléments de preuve à soumettre à l'ONÉ Préparer les demandes de renseignements Élaborer les différentes positions qui guideront le positionnement général du gouvernement du Québec	MERN, MDDELCC, MTQ, MFQ, UQAR, UQAC, COGEOS, HEC MTL, MSP, MTQ, École Polytechnique, ISMER, MAMOT	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47 — Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité interministériel pour l'analyse des conclusions du rapport du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) sur les enjeux de la filière uranifère au Québec	2	Proposer des orientations au gouvernement, après avoir examiné les recommandations du BAPE.	MERN, MDDELCC, MSSS, MAMOT, MFFP, MSP, SAA, Société du Plan Nord, SDBJ, MTMDET, MEIE	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016, soit le 20 octobre 2015 et le 22 janvier 2016. La première rencontre a permis de présenter les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du BAPE. La seconde rencontre a porté sur les suites à donner pour chaque ministère eu égard aux recommandations qui les concernent.
Comité directeur de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA)	3	Assurer la mise en œuvre de la SQRPA (définir les orientations et les objectifs et assurer leur respect, approuver les planifications annuelles et le cadre normatif).	MAMOT, MSSS, MAPAQ, MTMDET, MEES, SQI, INSPQ	Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016. Ces rencontres ont notamment permis de déterminer les objectifs et les cibles de la Stratégie, qui a été lancée en septembre 2015, et de valider les projets sélectionnés par le comité d'évaluation de projets dans le cadre du programme de financement.
Comité directeur sur la prévention des sinistres naturels	2	Le comité directeur sur la prévention des risques naturels agit à titre de comité directeur. Il vise à orienter et s'assurer de la cohérence des actions gouvernementales à réaliser en prévention des risques naturels (érosion et submersion côtières, inondation, glissement de terrain, tremblement de terre, certains aléas nordiques et feux de forêt).	MSP, MAMOT, MDDELCC, MFFP, MTMDET	Une rencontre a eu lieu le 23 mars 2016.
Comité des directeurs pour le document d'orientation sur le développement durable des milieux de vie	1	Assurer la concertation interministérielle et faire le suivi de l'état d'avancement de l'élaboration du document d'orientation.	MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MSSS, MCC, MSP, MAPAQ	Une rencontre a eu lieu le 10 février 2016. Elle a permis de présenter un état d'avancement des travaux de même que de convenir des prochaines étapes et du rôle de chacun des ministères impliqués, et ce, en fonction du nouvel échéancier en vertu duquel le document doit être prêt pour consultation en juin 2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité de suivi du projet Stratégies collectivités viables	3	Le comité de suivi est consultatif. Il permet à Vivre en Ville d'informer les membres de l'avancement du projet, de leur transmettre le bilan de l'évaluation des activités, de discuter des activités récentes et à venir et d'effectuer l'arrimage du projet avec les activités des membres.	MAMOT, MDDELCC, MTMDET, MSSS, MAPAQ, MERN, MEES, Québec en forme, Vivre en Ville	Une rencontre a eu lieu le 15 décembre 2015. Cette rencontre a notamment permis à Vivre en Ville de présenter les résultats de l'évaluation des activités du projet réalisées entre 2011 et 2014, ainsi que le bilan des activités organisées en 2015. De plus, un tour de table a permis aux membres de faire état de leurs projets en cours ou à venir.
Comité en communication avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	3	Comité de travail réunissant les principaux partenaires du 375e, dont le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, ainsi que les collaborateurs de la Société, formé pour coordonner les interventions publiques relatives aux célébrations du 375e anniversaire de Montréal	Société des célébrations du 375e, MAMOT-Communications, Ville de Montréal, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Tourisme Montréal, Montréal International	Des rencontres statutaires aux deux semaines, d'avril 2015 à décembre 2015, puis mensuelles depuis janvier 2016 ont permis de réaliser les travaux suivants : partage des stratégies de la Société, du gouvernement et de la Ville notamment concernant les legs, mise en place d'outils de partage de l'information dont un calendrier d'annonces possibles, préparation de processus de travail et de gabarits communs et coordination des annonces publiques conjointes dont des conférences de presse. Aucun budget affecté à ce comité.
Table de pilotage de ClicSEQUR Entreprise (CSE)	2	Informer les utilisateurs des évolutions, des corrections et de la disponibilité de la solution d'authentification CSE. Cueillette des besoins et/ou des problématiques des partenaires utilisateurs de CSE.	MTESS MAMOT, SAAQ, MDDELCC	Rencontres mensuelles (sauf pour la période d'été) En raison de travaux majeurs actuellement dans CSE, les rencontres ont été temporairement arrêtées entre juin 2015 et mai 2016. Pour le MAMOT, la solution d'authentification CSE est utilisée par le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, les services Territoires, Espace partage et IVCR (indice de vitalité).

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité utilisateur des services des technologies de l'information et des communications (CUSTIC)	2	Comité présentant les orientations du Centre de services partagés du Québec en matière de services bureautiques	CSPQ, CGAP, OSRCPC, MAMOT, MTESS, MFA, CRT, RBQ	Rencontres trimestrielles Partage de l'information de l'évolution de l'offre de service et des enjeux pour les MO touchés. Présentation par le CSPQ des projets liés aux services bureautiques partagés, notamment : • Impartition du soutien bureautique de premier niveau • Plan d'évolution des centres de traitement informatique • Quotas de messagerie électronique • Indicateur de performance / processus des plaintes
Forum des gestionnaires en technologies de l'information (FGTI)	2	Le forum fait la promotion de l'excellence dans la gestion des technologies de l'information (TI) au gouvernement du Québec. Il favorise l'échange, la concertation et le réseautage non seulement entre les membres du Forum eux-mêmes, mais aussi entre les membres du Forum et les membres d'autres forums de concertation et avec les organismes centraux. Il contribue au soutien du développement de ses membres.		Assemblée mensuelle des membres Les objectifs du FGTI sont : • Favoriser l'échange, la concertation et le partage entre les gestionnaires des TI (Mettre en place des structures de consultation, s'assurer d'aligner la programmation sur les intérêts des membres) • Promouvoir l'importance de l'utilisation des TI pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux (Contribuer de façon active aux consultations mises en place par les organismes centraux, supporter les membres dans leur capacité à faire valoir la contribution des TI dans les saines pratiques de gouvernance) • Contribuer au développement des compétences et des pratiques en gestion des TI (Favoriser et collaborer à la formation et le perfectionnement en gestion des TI de concert avec le CLDC, contribuer à faire converger l'offre de formation vers les besoins prioritaires du gouvernement)

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Forum des dirigeants de l'information	2	Le Forum des dirigeants de l'information a été mis en place en novembre 2011. Ce forum constitue un lieu privilégié d'échange, de concertation et d'information. Son rôle premier est de réunir les acteurs clés de la gouvernance et de la gestion des (RI) au gouvernement du Québec.	112 organismes publics assujettis à la loi ainsi que de ceux des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	Trois rencontres ont eu lieu en 2015-2016. • Rencontres consacrées aux petits organismes • Présentation du plan de transformation et des enjeux du CSPQ • Présentation des objectifs et finalités du Plan québécois des infrastructures • Présentation de la stratégie gouvernementale en TI (Rénover l'État par les TI)
Comité stratégique de suivi de l'étude de faisabilité pour la construction d'une voie de contournement ferroviaire pour la ville de Lac-Mégantic	3	Suivre et commenter les démarches entourant l'étude, en faire rapport aux autorités gouvernementales concernées et s'assurer que les intérêts du Québec sont pris en compte.	MAMOT, MTQ, Développement Économique Canada, Ville de Lac-Mégantic	Une rencontre s'est tenue le 4 novembre 2015.
Comité d'évaluation de programme de la Stratégie maritime	2	Soutenir le Secrétariat aux affaires maritimes (SAM) dans l'exercice de son mandat de suivi et d'évaluation de la Stratégie.	SAM, SCT, MESI, MTMDET, MDDELCC, MAMOT, MTESS	Deux rencontres ont eu lieu en 2015-2016, soit le 19 janvier 2016 et le 15 février 2016.
Comité de gestion de l'Entente PRADIM (Recherche et Planification du Fonds ChaNtiers Canada	3	Assurer la gestion de l'entente.	MAMOT, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.
Comité de gestion de l'entente Canada-Québec concernant le Fonds pour les petites collectivités	3	Assurer l'accomplissement des exigences de l'entente en matière de gestion, de communication, de vérification, d'évaluation et d'environnement.	MAMOT, Infrastructure Canada	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Comité d'audit de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)	3	Assurer la bonne gestion des activités de la SOFIL, en collaboration avec les partenaires impliquées (MAMOT, MTMDET).	MAMOT SOFIL MTMDET	Le comité d'audit se réunit deux ou trois fois par année aux fins de la bonne gestion des activités de la SOFIL.
Comité de gestion de l'entente du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE)	3	Assurer la gestion de l'entente.	Infrastructure Canada SOFIL MAMOT MTMDET	Le comité de gestion se réunit deux fois par année aux fins du suivi de l'entente.
Comité de gouvernance des projets stratégiques infrastructure	2	Assurer le suivi de la performance des projets d'infrastructures publiques, particulièrement ceux comportant un niveau de risque élevé et des enjeux importants.	SCT, SQI, MAMOT, MTMDET, MSSS, MELS, MCC, MESS	Le comité se réunit aux 6 à 8 semaines.
Comité de mise en œuvre de l'Entente de collaboration concernant les infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées	2	Le comité s'assure de mettre en œuvre adéquatement les modalités prévues à l'entente de collaboration entre le MAMOT et le MDDELCC (rôles et responsabilités de chaque ministère).	MAMOT et MDDELCC	L'application de l'entente MAMOT-MDDELCC répond aux exigences du VGQ. Le comité assure le bon cheminement des dossiers d'eau potable et des eaux usées conjoints MAMOT-MDDELCC. Le comité se rencontre environ aux 5 semaines.
Comité interministériel sur la problématique d'érosion des berges à Percé	2	Le Secrétariat aux affaires maritimes à le mandat de coordonner l'action gouvernementale en lien avec la problématique d'érosion des berges à Percé.	SAM, MAMOT, MTO, MDDELCC, MTMDET, MSP, MCC	Ce comité s'est réuni à quelques reprises en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Table interministérielle sur les dépendances	2	Proposer un plan d'action pour lutter contre les dépendances (toxicomanie et jeu).	MSSS, Loto-Québec, MFA, MJQ, MSP, MEESR, SRM, MFQ, MCE-SAA ET SAJ, MTESS, RACQ, SAAQ	Une rencontre a eu lieu en 2015-2016.
Conseil d'administration de Montréal International	3	MI agit comme moteur économique du Grand Montréal pour attirer de la richesse en provenance de l'étranger, tout en accélérant la réussite de ses partenaires et de ses clients.	Les membres du CA représentent le secteur privé (entreprises, institutions, recherche et développement) et le secteur public (municipal).	Le SRM y assiste à titre d'observateur. Le conseil d'administration de Montréal International se réunit entre 4 et 6 fois par an.
Comité des partenaires métropolitains investissements étrangers (CPMIE) sous l'égide de Montréal International	3	Table de concertation et d'échange sur les enjeux, problématiques, projets à portée économique et investissements qui touchent les différents arrondissements de la CMM.	MI, HQ, Gaz Métro, Ville de MTL, Réseau PME-Montréal, CMM, MESI, SRM	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016.
Comité interministériel pour l'emploi de la métropole (Comité Emploi Métropole)	2	Débattre des enjeux sur l'emploi dans la région métropolitaine, particulièrement de la pénurie de main d'œuvre (TIC, effets visuels, logistique et transport, etc), de l'intégration à l'emploi des immigrants et l'adéquation formation-emploi.	MTESS, MESI, MIDI, MEQ, SRM	Quatre rencontres ont eu lieu en 2015-2016.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
CAR économique de la région de Montréal	3	Discussion des enjeux de développement économique de la région de Montréal.	Sous-comité de la CAR de Montréal avec des représentants de la Ville de Montréal, la CMM, MESI, SRM, réseau PME-Montréal	Une rencontre par mois.
Grappe Montréal In Vivo	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe Techno Montréal	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe Écotech Québec	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 47	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Nom	Type de comités	Mandats	Membres	Résultats atteints
Grappe CargoM	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe AluQuébec	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.
Grappe Mode	3	Le conseil d'administration de la grappe représente la diversité du secteur, il est composé d'individus issus des différentes catégories de membres.	Les membres du CA sont issus des entreprises, du milieu institutionnel, de la recherche et du développement.	Quatre rencontres / an et une assemblée générale annuelle.

Type de comités :
1) Comités interministériels initiés par le Ministère
2) Autres comités interministériels
3) Comités impliquant d'autres partenaires externes

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 48	Liste des municipalités qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2015-2016 pour : a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

A) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers.

B) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux.

C) Paiements à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités).

D) Paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Voir document en annexe

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
01023	Les Îles-de-la-Madeleine	26 578 $	45 234 $	20 649 $	0 $	412 980 $	505 441 $	47 188 $	0 $	552 629 $
01042	Grosse-Île	3 345 $	2 599 $	0 $	0 $	1 610 $	7 554 $	0 $	0 $	7 554 $
02005	Percé	18 353 $	134 $	0 $	8 714 $	0 $	27 201 $	91 286 $	0 $	118 487 $
02010	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	6 262 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 262 $	150 $	0 $	6 412 $
02015	Grande-Rivière	9 141 $	55 019 $	114 918 $	0 $	9 048 $	188 126 $	104 512 $	0 $	292 638 $
02028	Chandler	27 933 $	59 523 $	0 $	0 $	428 634 $	516 090 $	7 166 $	0 $	523 256 $
02047	Port-Daniel--Gascons	13 567 $	30 $	0 $	0 $	0 $	13 597 $	147 $	0 $	13 744 $
03005	Gaspé	41 266 $	101 224 $	322 712 $	0 $	442 647 $	907 849 $	33 134 $	0 $	940 983 $
03010	Cloridorme	5 750 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 750 $	1 445 $	0 $	7 195 $
03020	Grande-Vallée	6 942 $	17 018 $	0 $	0 $	22 607 $	46 567 $	0 $	0 $	46 567 $
03025	Murdochville	5 655 $	178 $	0 $	0 $	17 198 $	23 031 $	0 $	0 $	23 031 $
04005	Sainte-Madeleine-Riv.-Madeleine	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 473 $	0 $	1 473 $
04010	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	5 170 $	16 980 $	0 $	0 $	0 $	22 150 $	24 268 $	0 $	46 418 $
04025	Marsoui	7 588 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 588 $	0 $	0 $	7 588 $
04037	Sainte-Anne-des-Monts	10 288 $	75 256 $	0 $	0 $	443 461 $	529 005 $	1 633 $	0 $	530 638 $
04047	Cap-Chat	5 056 $	17 238 $	0 $	0 $	91 194 $	113 488 $	195 $	0 $	113 683 $
05010	Shigawake	0 $	33 $	0 $	0 $	0 $	33 $	0 $	0 $	33 $
05020	Hope Town	0 $	6 $	0 $	0 $	0 $	6 $	0 $	0 $	6 $
05032	Paspébiac	57 979 $	5 605 $	0 $	0 $	51 139 $	114 723 $	1 973 $	0 $	116 696 $
05040	New Carlisle	0 $	23 779 $	0 $	0 $	65 604 $	89 383 $	539 $	0 $	89 922 $
05045	Bonaventure	8 111 $	48 111 $	0 $	0 $	21 331 $	77 553 $	33 117 $	0 $	110 670 $
05050	Saint-Elzéar	2 602 $	0 $	0 $	0 $	4 859 $	7 461 $	0 $	0 $	7 461 $
05055	Saint-Siméon	3 658 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 658 $	162 $	0 $	3 820 $
05060	Caplan	4 290 $	5 $	0 $	0 $	31 261 $	35 556 $	4 316 $	0 $	39 872 $
05065	Saint-Alphonse	3 355 $	14 $	0 $	0 $	0 $	3 369 $	0 $	0 $	3 369 $
05070	New Richmond	24 335 $	0 $	0 $	0 $	4 995 $	29 330 $	7 995 $	0 $	37 325 $
05077	Cascapédia--Saint-Jules	0 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 $	48 $	0 $	49 $
06005	Maria	10 157 $	4 493 $	0 $	0 $	363 454 $	378 104 $	224 $	0 $	378 328 $
06013	Carleton-sur-Mer	11 221 $	60 244 $	61 827 $	0 $	6 819 $	140 111 $	2 088 $	0 $	142 199 $
06020	Nouvelle	4 408 $	2 346 $	0 $	286 $	0 $	7 040 $	72 011 $	0 $	79 051 $
06025	Escuminac	2 774 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 774 $	545 $	0 $	3 319 $
06030	Pointe-à-la-Croix	9 168 $	0 $	0 $	0 $	3 142 $	12 310 $	4 588 $	0 $	16 898 $
06045	Matapédia	0 $	37 374 $	0 $	0 $	65 073 $	102 447 $	7 103 $	0 $	109 550 $
06050	Saint-Alexis-de-Matapédia	3 272 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 272 $	22 $	0 $	3 294 $
06055	Saint-François-d'Assise	4 054 $	8 $	0 $	0 $	0 $	4 062 $	0 $	0 $	4 062 $
07005	Sainte-Marguerite-Marie	0 $	3 $	0 $	0 $	0 $	3 $	0 $	0 $	3 $
07018	Causapscal	11 419 $	44 682 $	0 $	0 $	5 640 $	61 741 $	320 $	0 $	62 061 $
07025	Albertville	906 $	1 $	0 $	0 $	0 $	907 $	0 $	0 $	907 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
07030	Saint-Léon-le-Grand	4 479 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 479 $	0 $	0 $	4 479 $
07040	Sainte-Irène	892 $	0 $	0 $	0 $	0 $	892 $	0 $	0 $	892 $
07047	Amqui	39 901 $	61 217 $	22 038 $	0 $	133 906 $	257 062 $	659 $	0 $	257 721 $
07057	Lac-au-Saumon	5 206 $	0 $	0 $	0 $	132 491 $	137 697 $	79 $	0 $	137 776 $
07070	Saint-Tharcisius	1 884 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 884 $	0 $	0 $	1 884 $
07075	Saint-Vianney	1 587 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 587 $	0 $	0 $	1 587 $
07080	Val-Brillant	4 613 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 613 $	846 $	0 $	5 459 $
07085	Sayabec	5 341 $	15 343 $	0 $	0 $	0 $	20 684 $	0 $	0 $	20 684 $
07095	Saint-Moïse	1 777 $	0 $	0 $	0 $	1 736 $	3 513 $	0 $	0 $	3 513 $
07100	Saint-Noël	2 931 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 931 $	0 $	0 $	2 931 $
07105	Saint-Damase	1 422 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 422 $	0 $	0 $	1 422 $
08005	Les Méchins	6 503 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 503 $	0 $	0 $	6 503 $
08010	Saint-Jean-de-Cherbourg	612 $	0 $	0 $	0 $	0 $	612 $	0 $	0 $	612 $
08015	Grosses-Roches	2 897 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 897 $	0 $	0 $	2 897 $
08023	Sainte-Félicité	4 929 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 929 $	0 $	0 $	4 929 $
08030	Saint-Adelme	3 277 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 277 $	0 $	0 $	3 277 $
08035	Saint-René-de-Matane	8 417 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 417 $	0 $	0 $	8 417 $
08040	Sainte-Paule	870 $	0 $	0 $	0 $	0 $	870 $	0 $	0 $	870 $
08053	Matane	47 915 $	107 147 $	382 542 $	0 $	410 625 $	948 229 $	106 091 $	0 $	1 054 320 $
08073	Saint-Ulric	5 257 $	6 $	0 $	0 $	0 $	5 263 $	0 $	0 $	5 263 $
08080	Baie-des-Sables	3 121 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 121 $	0 $	0 $	3 121 $
09005	La Rédemption	2 742 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 742 $	0 $	0 $	2 742 $
09010	Saint-Charles-Garnier	1 876 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 876 $	0 $	0 $	1 876 $
09015	Les Hauteurs	2 566 $	5 $	0 $	0 $	0 $	2 571 $	0 $	0 $	2 571 $
09020	Sainte-Jeanne-d'Arc	2 182 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 182 $	0 $	0 $	2 182 $
09025	Saint-Gabriel-de-Rimouski	4 487 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 487 $	166 $	0 $	4 653 $
09030	Saint-Donat	3 103 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 103 $	0 $	0 $	3 103 $
09035	Sainte-Angèle-de-Mérici	2 519 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 519 $	0 $	0 $	2 519 $
09040	Padoue	3 068 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 068 $	0 $	0 $	3 068 $
09048	Métis-sur-Mer	4 674 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 674 $	77 $	0 $	4 751 $
09055	Saint-Octave-de-Métis	1 574 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 574 $	0 $	0 $	1 574 $
09065	Price	7 486 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 486 $	196 $	0 $	7 682 $
09070	Saint-Joseph-de-Lepage	0 $	13 927 $	0 $	0 $	0 $	13 927 $	50 $	0 $	13 977 $
09077	Mont-Joli	29 902 $	112 824 $	0 $	0 $	597 308 $	740 034 $	2 346 $	0 $	742 380 $
09092	Sainte-Luce	7 112 $	1 670 $	0 $	0 $	6 524 $	15 306 $	16 675 $	0 $	31 981 $
10005	Esprit-Saint	994 $	0 $	0 $	0 $	0 $	994 $	0 $	0 $	994 $
10015	Saint-Narcisse-de-Rimouski	3 402 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 402 $	5 498 $	0 $	8 900 $
10025	Saint-Marcellin	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 106 $	0 $	1 106 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
10030	Saint-Anaclet-de-Lessard	5 791 $	0 $	0 $	0 $	8 659 $	14 450 $	198 $	0 $	14 648 $
10043	Rimouski	112 521 $	215 786 $	1 027 144 $	691 918 $	1 254 010 $	3 301 379 $	85 381 $	0 $	3 386 760 $
10060	Saint-Valérien	1 521 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 521 $	0 $	0 $	1 521 $
10070	Saint-Fabien	4 305 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 305 $	0 $	0 $	4 305 $
10075	Saint-Eugène-de-Ladrière	722 $	0 $	0 $	0 $	0 $	722 $	6 721 $	0 $	7 443 $
11005	Saint-Clément	1 658 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 658 $	0 $	0 $	1 658 $
11010	Saint-Jean-de-Dieu	2 141 $	8 065 $	0 $	0 $	14 827 $	25 033 $	0 $	0 $	25 033 $
11015	Sainte-Rita	3 530 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 530 $	0 $	0 $	3 530 $
11020	Saint-Guy	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 328 $	0 $	1 328 $
11025	Saint-Médard	0 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 $	0 $	0 $	1 $
11030	Sainte-Françoise	2 181 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 181 $	0 $	0 $	2 181 $
11035	Saint-Éloi	2 518 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 518 $	0 $	0 $	2 518 $
11040	Trois-Pistoles	18 213 $	95 498 $	0 $	0 $	168 446 $	282 157 $	0 $	0 $	282 157 $
11050	Saint-Mathieu-de-Rioux	1 427 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 427 $	0 $	0 $	1 427 $
11055	Saint-Simon	1 975 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 975 $	0 $	0 $	1 975 $
12005	Saint-Cyprien	5 876 $	0 $	0 $	0 $	38 563 $	44 439 $	67 $	0 $	44 506 $
12010	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	6 788 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 788 $	0 $	0 $	6 788 $
12015	Saint-Antonin	10 474 $	0 $	0 $	0 $	23 269 $	33 743 $	276 $	0 $	34 019 $
12020	Saint-Modeste	3 874 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 874 $	89 800 $	0 $	93 674 $
12025	Saint-François-Xavier-de-Viger	1 544 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 544 $	0 $	0 $	1 544 $
12030	Saint-Épiphane	2 774 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 774 $	92 $	0 $	2 866 $
12035	Saint-Paul-de-la-Croix	1 656 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 656 $	0 $	0 $	1 656 $
12043	L'Isle-Verte	11 498 $	0 $	0 $	2 469 $	0 $	13 967 $	1 409 $	0 $	15 376 $
12045	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0 $	0 $	0 $	0 $	1 880 $	1 880 $	833 $	0 $	2 713 $
12057	Cacouna	9 749 $	0 $	0 $	0 $	0 $	9 749 $	1 393 $	0 $	11 142 $
12065	Saint-Arsène	5 768 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 768 $	0 $	0 $	5 768 $
12072	Rivière-du-Loup	44 773 $	199 491 $	468 388 $	0 $	621 995 $	1 334 647 $	4 410 $	0 $	1 339 057 $
12080	Notre-Dame-du-Portage	4 402 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 402 $	4 807 $	0 $	9 209 $
13005	Dégelis	2 487 $	66 430 $	0 $	0 $	8 483 $	77 400 $	19 256 $	0 $	96 656 $
13010	Saint-Jean-de-la-Lande	0 $	3 $	0 $	0 $	0 $	3 $	0 $	0 $	3 $
13015	Packington	3 321 $	103 $	0 $	0 $	0 $	3 424 $	0 $	0 $	3 424 $
13020	Saint-Marc-du-Lac-Long	2 254 $	3 $	0 $	0 $	0 $	2 257 $	424 $	0 $	2 681 $
13025	Rivière-Bleue	11 161 $	0 $	0 $	0 $	44 760 $	55 921 $	0 $	0 $	55 921 $
13030	Saint-Eusèbe	2 115 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 115 $	0 $	0 $	2 115 $
13040	Saint-Juste-du-Lac	4 843 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 843 $	0 $	0 $	4 843 $
13045	Auclair	3 200 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 200 $	0 $	0 $	3 200 $
13050	Lejeune	1 801 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 801 $	785 $	0 $	2 586 $
13055	Biencourt	2 292 $	4 $	0 $	0 $	0 $	2 296 $	0 $	0 $	2 296 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
13060	Lac-des-Aigles	3 597 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 597 $	0 $	0 $	3 597 $
13065	Saint-Michel-du-Squatec	0 $	34 598 $	0 $	0 $	13 491 $	48 089 $	0 $	0 $	48 089 $
13073	Témiscouata-sur-le-Lac	18 250 $	55 841 $	0 $	0 $	155 931 $	230 022 $	34 355 $	0 $	264 377 $
13080	Saint-Louis-du-Ha! Ha!	5 213 $	0 $	0 $	0 $	23 869 $	29 082 $	1 212 $	0 $	30 294 $
13085	Saint-Elzéar-de-Témiscouata	809 $	0 $	0 $	0 $	0 $	809 $	0 $	0 $	809 $
13090	Saint-Honoré-de-Témiscouata	4 579 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 579 $	77 $	0 $	4 656 $
13095	Pohénégamook	13 873 $	43 188 $	444 $	0 $	39 093 $	96 598 $	354 $	0 $	96 952 $
13100	Saint-Athanase	1 078 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 078 $	0 $	0 $	1 078 $
14005	Mont-Carmel	2 533 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 533 $	0 $	0 $	2 533 $
14010	Saint-Bruno-de-Kamouraska	958 $	0 $	0 $	0 $	0 $	958 $	0 $	0 $	958 $
14018	Saint-Pascal	15 632 $	73 585 $	0 $	0 $	26 064 $	115 281 $	0 $	0 $	115 281 $
14025	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	2 916 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 916 $	0 $	0 $	2 916 $
14030	Saint-Joseph-de-Kamouraska	986 $	0 $	0 $	0 $	0 $	986 $	0 $	0 $	986 $
14035	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	12 927 $	0 $	0 $	0 $	42 366 $	55 293 $	217 $	0 $	55 510 $
14040	Saint-André	2 505 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 505 $	0 $	0 $	2 505 $
14050	Kamouraska	1 226 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 226 $	0 $	0 $	1 226 $
14055	Saint-Denis-De La Bouteillerie	1 052 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 052 $	0 $	0 $	1 052 $
14060	Saint-Philippe-de-Néri	2 659 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 659 $	10 463 $	0 $	13 122 $
14065	Rivière-Ouelle	2 403 $	0 $	0 $	0 $	30 939 $	33 342 $	0 $	0 $	33 342 $
14070	Saint-Pacôme	4 986 $	0 $	0 $	0 $	50 689 $	55 675 $	0 $	0 $	55 675 $
14075	Saint-Gabriel-Lalemant	1 843 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 843 $	0 $	0 $	1 843 $
14080	Saint-Onésime-d'Ixworth	1 758 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 758 $	22 $	0 $	1 780 $
14085	La Pocatière	13 039 $	121 351 $	389 601 $	0 $	188 881 $	712 872 $	259 632 $	0 $	972 504 $
14090	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	69 $	0 $	69 $
15005	Saint-Irénée	1 841 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 841 $	0 $	0 $	1 841 $
15013	La Malbaie	32 611 $	99 027 $	29 192 $	0 $	266 023 $	426 853 $	3 332 $	0 $	430 185 $
15025	Notre-Dame-des-Monts	2 828 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 828 $	0 $	0 $	2 828 $
15030	Saint-Aimé-des-Lacs	2 095 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 095 $	0 $	0 $	2 095 $
15035	Clermont	13 521 $	0 $	0 $	0 $	59 604 $	73 125 $	3 822 $	0 $	76 947 $
15058	Saint-Siméon	6 264 $	0 $	0 $	0 $	33 656 $	39 920 $	4 715 $	0 $	44 635 $
16005	Petite-Rivière-Saint-François	2 587 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 587 $	3 134 $	0 $	5 721 $
16013	Baie-Saint-Paul	26 458 $	42 347 $	0 $	0 $	403 403 $	472 208 $	359 $	0 $	472 567 $
16023	L'Isle-aux-Coudres	0 $	7 031 $	0 $	0 $	0 $	7 031 $	1 241 $	0 $	8 272 $
16048	Les Éboulements	2 368 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 368 $	3 611 $	0 $	5 979 $
16050	Saint-Hilarion	3 421 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 421 $	0 $	0 $	3 421 $
16055	Saint-Urbain	4 806 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 806 $	0 $	0 $	4 806 $
17010	Saint-Pamphile	7 385 $	45 016 $	0 $	0 $	22 515 $	74 916 $	0 $	0 $	74 916 $
17020	Saint-Marcel	1 862 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 863 $	0 $	0 $	1 863 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
17025	Sainte-Félicité	1 248 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 248 $	0 $	0 $	1 248 $
17030	Sainte-Perpétue	3 588 $	0 $	0 $	0 $	45 191 $	48 779 $	0 $	0 $	48 779 $
17045	Saint-Cyrille-de-Lessard	1 708 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 708 $	0 $	0 $	1 708 $
17055	Saint-Aubert	1 394 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 394 $	0 $	0 $	1 394 $
17060	Sainte-Louise	2 755 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 755 $	0 $	0 $	2 755 $
17065	Saint-Roch-des-Aulnaies	2 874 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 874 $	31 $	0 $	2 905 $
17070	Saint-Jean-Port-Joli	6 975 $	0 $	0 $	0 $	99 357 $	106 332 $	1 186 $	0 $	107 518 $
17078	L'Islet	6 241 $	20 295 $	0 $	0 $	44 827 $	71 363 $	1 012 $	0 $	72 375 $
18005	Saint-Just-de-Bretenières	2 999 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 999 $	0 $	0 $	2 999 $
18015	Saint-Fabien-de-Panet	2 816 $	0 $	0 $	0 $	31 499 $	34 315 $	0 $	0 $	34 315 $
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	2 522 $	22 $	0 $	0 $	0 $	2 544 $	0 $	0 $	2 544 $
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	2 310 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 310 $	0 $	0 $	2 310 $
18030	Saint-Paul-de-Montminy	2 863 $	14 716 $	0 $	0 $	0 $	17 579 $	0 $	0 $	17 579 $
18045	Cap-Saint-Ignace	8 297 $	0 $	0 $	0 $	46 795 $	55 092 $	2 493 $	0 $	57 585 $
18050	Montmagny	35 680 $	135 407 $	0 $	0 $	557 876 $	728 963 $	4 334 $	0 $	733 297 $
18055	Saint-Pierre/Rivière-du-Sud	4 731 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 731 $	0 $	0 $	4 731 $
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	6 640 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 640 $	0 $	0 $	6 640 $
18065	Berthier-sur-Mer	3 482 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 482 $	0 $	0 $	3 482 $
18070	Saint-Antoine/l'Isle-aux-Grues	0 $	0 $	0 $	0 $	774 $	774 $	4 349 $	0 $	5 123 $
19005	Saint-Philémon	2 632 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 632 $	0 $	0 $	2 632 $
19010	N-Dame-Auxiliatrice-Buckland	2 784 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 784 $	390 $	0 $	3 174 $
19020	Saint-Léon-de-Standon	3 391 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 391 $	0 $	0 $	3 391 $
19025	Saint-Malachie	2 812 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 812 $	0 $	0 $	2 812 $
19030	Saint-Damien-de-Buckland	20 558 $	30 418 $	0 $	0 $	2 674 $	53 650 $	3 $	0 $	53 653 $
19037	Armagh	3 012 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 012 $	0 $	0 $	3 012 $
19045	Saint-Nérée-de-Bellechasse	4 259 $	190 $	0 $	0 $	0 $	4 449 $	0 $	0 $	4 449 $
19050	Saint-Lazare-de-Bellechasse	3 978 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 978 $	0 $	0 $	3 978 $
19055	Sainte-Claire	8 466 $	0 $	0 $	0 $	38 380 $	46 846 $	0 $	0 $	46 846 $
19062	Saint-Anselme	6 143 $	46 044 $	0 $	0 $	31 460 $	83 647 $	459 $	0 $	84 106 $
19068	Saint-Henri	9 202 $	6 172 $	0 $	0 $	3 574 $	18 948 $	402 $	0 $	19 350 $
19075	Saint-Gervais	5 791 $	4 273 $	0 $	0 $	24 840 $	34 904 $	0 $	0 $	34 904 $
19082	Saint-Raphaël	5 976 $	3 585 $	0 $	0 $	30 673 $	40 234 $	0 $	0 $	40 234 $
19090	La Durantaye	3 376 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 376 $	15 $	0 $	3 391 $
19097	Saint-Charles-de-Bellechasse	7 349 $	14 468 $	0 $	0 $	3 609 $	25 426 $	0 $	0 $	25 426 $
19105	Beaumont	4 391 $	0 $	0 $	0 $	3 332 $	7 723 $	164 $	0 $	7 887 $
19110	Saint-Michel-de-Bellechasse	2 659 $	8 405 $	0 $	0 $	0 $	11 064 $	13 642 $	0 $	24 706 $
19117	Saint-Vallier	2 556 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 556 $	714 $	0 $	3 270 $
20020	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	2 565 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 565 $	0 $	0 $	2 565 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
20025	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	3 302 $	0 $	0 $	0 $	27 642 $	30 944 $	0 $	0 $	30 944 $
21005	Saint-Tite-des-Caps	2 324 $	3 228 $	0 $	0 $	0 $	5 552 $	0 $	0 $	5 552 $
21010	Saint-Ferréol-les-Neiges	4 075 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 075 $	0 $	0 $	4 075 $
21020	Saint-Joachim	2 830 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 830 $	0 $	0 $	2 830 $
21025	Beaupré	5 228 $	29 897 $	0 $	0 $	254 968 $	290 093 $	2 336 $	0 $	292 429 $
21030	Sainte-Anne-de-Beaupré	5 403 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 403 $	5 429 $	0 $	10 832 $
21035	Château-Richer	7 724 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 724 $	2 705 $	0 $	10 429 $
21040	L'Ange-Gardien	3 912 $	0 $	0 $	0 $	4 163 $	8 075 $	207 $	0 $	8 282 $
21045	Boischatel	8 242 $	918 $	0 $	0 $	7 368 $	16 528 $	0 $	0 $	16 528 $
22005	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	36 865 $	29 854 $	0 $	0 $	4 267 $	70 986 $	2 108 $	0 $	73 094 $
22020	Shannon	14 685 $	0 $	0 $	0 $	5 594 $	20 279 $	0 $	0 $	20 279 $
22025	Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 477 $	7 523 $	0 $	0 $	819 $	11 819 $	269 $	0 $	12 088 $
22035	Stoneham-et-Tewkesbury	22 127 $	0 $	0 $	0 $	3 151 $	25 278 $	17 894 $	0 $	43 172 $
22040	Lac-Beauport	11 550 $	1 187 $	0 $	0 $	13 208 $	25 945 $	0 $	0 $	25 945 $
22045	Sainte-Brigitte-de-Laval	8 365 $	1 315 $	0 $	0 $	5 930 $	15 610 $	0 $	0 $	15 610 $
23027	Québec	1 623 278 $	2 714 457 $	3 829 636 $	14 318 480 $	17 239 751 $	39 725 602 $	4 871 116 $	4 893 $	44 601 611 $
23057	L'Ancienne-Lorette	33 701 $	63 876 $	0 $	0 $	20 395 $	117 972 $	0 $	0 $	117 972 $
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures	67 736 $	117 576 $	615 256 $	51 072 $	36 159 $	887 799 $	32 840 $	0 $	920 639 $
25213	Lévis	332 530 $	625 695 $	644 292 $	273 496 $	1 843 473 $	3 719 486 $	88 893 $	0 $	3 808 379 $
26005	Frampton	1 772 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 773 $	18 $	0 $	1 791 $
26010	Saints-Anges	2 180 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 180 $	23 $	0 $	2 203 $
26015	Vallée-Jonction	4 133 $	0 $	0 $	0 $	10 162 $	14 295 $	5 064 $	0 $	19 359 $
26022	Saint-Elzéar	5 418 $	177 $	0 $	2 220 $	8 587 $	16 402 $	0 $	0 $	16 402 $
26030	Sainte-Marie	31 785 $	73 764 $	0 $	0 $	184 223 $	289 772 $	9 403 $	0 $	299 175 $
26035	Sainte-Marguerite	3 430 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 430 $	0 $	0 $	3 430 $
26040	Sainte-Hénédine	2 135 $	0 $	0 $	0 $	21 685 $	23 820 $	1 501 $	0 $	25 321 $
26048	Scott	4 781 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 781 $	5 255 $	0 $	10 036 $
26055	Saint-Bernard	5 261 $	0 $	0 $	0 $	6 831 $	12 092 $	0 $	0 $	12 092 $
26063	Saint-Isidore	4 429 $	0 $	0 $	0 $	24 195 $	28 624 $	2 946 $	0 $	31 570 $
26070	Saint-Lambert-de-Lauzon	17 466 $	0 $	0 $	0 $	16 965 $	34 431 $	15 892 $	0 $	50 323 $
27008	Saint-Victor	8 641 $	0 $	0 $	0 $	3 720 $	12 361 $	0 $	0 $	12 361 $
27028	Beauceville	22 773 $	52 604 $	0 $	0 $	247 825 $	323 202 $	4 932 $	0 $	328 134 $
27035	Saint-Odilon-de-Cranbourne	4 170 $	31 $	0 $	0 $	0 $	4 201 $	147 $	0 $	4 348 $
27043	Saint-Joseph-de-Beauce	13 218 $	49 739 $	0 $	0 $	19 900 $	82 857 $	3 712 $	0 $	86 569 $
27050	Saint-Joseph-des-Érables	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	780 $	0 $	780 $
27060	Tring-Jonction	3 355 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 355 $	5 891 $	0 $	9 246 $
27065	Saint-Frédéric	3 078 $	0 $	0 $	0 $	8 850 $	11 928 $	1 173 $	0 $	13 101 $
27070	Saint-Séverin	8 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 $	0 $	0 $	8 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
28005	Saint-Zacharie	4 175 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 175 $	0 $	0 $	4 175 $
28015	Sainte-Aurélie	1 156 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 156 $	0 $	0 $	1 156 $
28020	Saint-Prosper	8 261 $	40 583 $	0 $	0 $	38 138 $	86 982 $	0 $	0 $	86 982 $
28025	Saint-Benjamin	1 400 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 400 $	1 753 $	0 $	3 153 $
28030	Sainte-Rose-de-Watford	1 465 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 465 $	803 $	0 $	2 268 $
28035	Saint-Louis-de-Gonzague	0 $	4 $	0 $	0 $	0 $	4 $	0 $	0 $	4 $
28040	Saint-Cyprien	2 190 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 190 $	0 $	0 $	2 190 $
28045	Sainte-Justine	2 220 $	13 625 $	0 $	0 $	0 $	15 845 $	0 $	0 $	15 845 $
28053	Lac-Etchemin	10 696 $	0 $	0 $	0 $	206 917 $	217 613 $	1 233 $	0 $	218 846 $
28070	Saint-Camille-de-Lellis	4 509 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 509 $	0 $	0 $	4 509 $
28075	Saint-Magloire	3 275 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 275 $	0 $	0 $	3 275 $
29005	Saint-Théophile	1 765 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 765 $	713 $	0 $	2 478 $
29013	Saint-Gédéon-de-Beauce	5 799 $	3 $	0 $	0 $	6 206 $	12 008 $	0 $	0 $	12 008 $
29025	Saint-Évariste-de-Forsyth	0 $	1 713 $	0 $	0 $	0 $	1 713 $	0 $	0 $	1 713 $
29030	La Guadeloupe	6 623 $	0 $	0 $	0 $	20 067 $	26 690 $	0 $	0 $	26 690 $
29038	Saint-Honoré-de-Shenley	3 841 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 841 $	0 $	0 $	3 841 $
29045	Saint-Martin	9 420 $	36 550 $	0 $	0 $	6 503 $	52 473 $	0 $	0 $	52 473 $
29057	Saint-Côme--Linière	5 819 $	5 $	0 $	0 $	3 889 $	9 713 $	0 $	0 $	9 713 $
29073	Saint-Georges	133 652 $	240 470 $	385 527 $	0 $	612 152 $	1 371 801 $	12 486 $	0 $	1 384 287 $
29100	Saint-Benoît-Labre	2 670 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 670 $	0 $	0 $	2 670 $
29112	Saint-Éphrem-de-Beauce	8 364 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 364 $	0 $	0 $	8 364 $
29120	Notre-Dame-des-Pins	2 598 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 598 $	1 388 $	0 $	3 986 $
30005	Saint-Augustin-de-Woburn	2 504 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 504 $	3 932 $	0 $	6 436 $
30010	Notre-Dame-des-Bois	2 082 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 082 $	1 527 $	0 $	3 609 $
30025	Frontenac	0 $	12 $	0 $	0 $	0 $	12 $	0 $	0 $	12 $
30030	Lac-Mégantic	26 281 $	68 161 $	0 $	0 $	294 100 $	388 542 $	2 045 $	0 $	390 587 $
30045	Nantes	2 361 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 361 $	0 $	0 $	2 361 $
30050	Sainte-Cécile-de-Whitton	2 472 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 472 $	0 $	0 $	2 472 $
30055	Audet	2 824 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 824 $	0 $	0 $	2 824 $
30070	Saint-Robert-Bellarmin	2 380 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 380 $	0 $	0 $	2 380 $
30072	Saint-Ludger	2 250 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 250 $	0 $	0 $	2 250 $
30080	Lac-Drolet	2 169 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 169 $	0 $	0 $	2 169 $
30090	Courcelles	2 023 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 023 $	302 $	0 $	2 325 $
30095	Lambton	3 263 $	0 $	0 $	0 $	19 404 $	22 667 $	0 $	0 $	22 667 $
30100	Saint-Romain	0 $	4 278 $	0 $	0 $	227 $	4 505 $	0 $	0 $	4 505 $
30105	Stornoway	1 719 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 719 $	3 500 $	0 $	5 219 $
30110	Stratford	1 980 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 980 $	678 $	0 $	2 658 $
31008	Beaulac-Garthby	2 430 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 430 $	0 $	0 $	2 430 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
31015	Disraeli	8 134 $	51 607 $	0 $	0 $	64 467 $	124 208 $	0 $	0 $	124 208 $
31025	Saint-Jacques/Wolfestown	0 $	7 $	0 $	0 $	0 $	7 $	0 $	0 $	7 $
31045	Saint-Joseph-de-Coleraine	4 030 $	5 $	0 $	0 $	0 $	4 035 $	1 109 $	0 $	5 144 $
31050	Sainte-Praxède	0 $	10 $	0 $	0 $	0 $	10 $	16 165 $	0 $	16 175 $
31056	Adstock	3 209 $	6 $	0 $	0 $	0 $	3 215 $	24 015 $	0 $	27 230 $
31060	Sainte-Clotilde-de-Beauce	2 400 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 400 $	0 $	0 $	2 400 $
31084	Thetford Mines	84 301 $	246 609 $	504 373 $	0 $	757 445 $	1 592 728 $	18 886 $	0 $	1 611 614 $
31095	Saint-Adrien-d'Irlande	0 $	8 $	0 $	0 $	0 $	8 $	0 $	0 $	8 $
31122	East Broughton	8 497 $	0 $	0 $	0 $	20 506 $	29 003 $	0 $	0 $	29 003 $
31130	Sacré-Coeur-de-Jésus	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	877 $	0 $	877 $
31135	Saint-Pierre-de-Broughton	2 713 $	28 $	0 $	0 $	0 $	2 741 $	0 $	0 $	2 741 $
31140	Saint-Jacques-de-Leeds	2 174 $	19 $	0 $	0 $	0 $	2 193 $	0 $	0 $	2 193 $
32013	Saint-Ferdinand	4 734 $	3 $	0 $	0 $	53 893 $	58 630 $	177 $	0 $	58 807 $
32023	Sainte-Sophie-d'Halifax	1 630 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 631 $	0 $	0 $	1 631 $
32033	Princeville	9 351 $	12 489 $	0 $	0 $	10 560 $	32 400 $	389 $	0 $	32 789 $
32040	Plessisville	11 533 $	73 052 $	0 $	0 $	120 148 $	204 733 $	0 $	0 $	204 733 $
32045	Plessisville	2 436 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 436 $	0 $	0 $	2 436 $
32050	Saint-Pierre-Baptiste	1 536 $	4 $	0 $	0 $	0 $	1 540 $	0 $	0 $	1 540 $
32058	Inverness	2 252 $	25 $	0 $	0 $	0 $	2 277 $	0 $	0 $	2 277 $
32065	Lyster	1 960 $	24 $	0 $	0 $	14 774 $	16 758 $	0 $	0 $	16 758 $
32072	Laurierville	2 157 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 157 $	0 $	0 $	2 157 $
32080	Notre-Dame-de-Lourdes	1 479 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 479 $	0 $	0 $	1 479 $
32085	Villeroy	837 $	0 $	0 $	0 $	0 $	837 $	0 $	0 $	837 $
33007	Saint-Sylvestre	3 144 $	33 $	0 $	0 $	11 507 $	14 684 $	0 $	0 $	14 684 $
33017	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	2 235 $	2 $	0 $	0 $	0 $	2 237 $	0 $	0 $	2 237 $
33025	Saint-Patrice-de-Beaurivage	4 691 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 691 $	0 $	0 $	4 691 $
33030	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 904 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 904 $	0 $	0 $	1 904 $
33035	Saint-Gilles	5 957 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 957 $	0 $	0 $	5 957 $
33040	Dosquet	1 338 $	15 $	0 $	0 $	0 $	1 353 $	0 $	0 $	1 353 $
33045	Saint-Agapit	8 977 $	37 940 $	0 $	0 $	0 $	46 917 $	0 $	0 $	46 917 $
33052	Saint-Flavien	1 520 $	0 $	0 $	0 $	13 130 $	14 650 $	0 $	0 $	14 650 $
33060	Laurier-Station	7 477 $	0 $	0 $	0 $	59 852 $	67 329 $	0 $	0 $	67 329 $
33065	Saint-Janvier-de-Joly	1 652 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 652 $	0 $	0 $	1 652 $
33070	Val-Alain	2 298 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 298 $	0 $	0 $	2 298 $
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière	2 054 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 054 $	0 $	0 $	2 054 $
33090	Saint-Apollinaire	6 359 $	0 $	0 $	0 $	18 289 $	24 648 $	0 $	0 $	24 648 $
33095	Saint-Antoine-de-Tilly	2 113 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 113 $	0 $	0 $	2 113 $
33102	Sainte-Croix	4 307 $	47 704 $	0 $	0 $	27 204 $	79 215 $	0 $	0 $	79 215 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
33115	Lotbinière	823 $	0 $	0 $	0 $	0 $	823 $	0 $	0 $	823 $
33123	Leclercville	1 065 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 065 $	0 $	0 $	1 065 $
34007	Neuville	9 846 $	0 $	0 $	0 $	5 522 $	15 368 $	0 $	0 $	15 368 $
34017	Pont-Rouge	26 196 $	0 $	0 $	0 $	94 536 $	120 732 $	0 $	0 $	120 732 $
34025	Donnacona	26 244 $	88 465 $	0 $	0 $	144 322 $	259 031 $	0 $	0 $	259 031 $
34030	Cap-Santé	7 527 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 527 $	0 $	0 $	7 527 $
34038	Saint-Basile	3 961 $	4 $	0 $	0 $	0 $	3 965 $	892 $	0 $	4 857 $
34048	Portneuf	7 144 $	2 $	0 $	0 $	0 $	7 146 $	66 $	0 $	7 212 $
34058	Deschambault-Grondines	2 657 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 657 $	41 640 $	0 $	44 297 $
34065	Saint-Marc-des-Carrières	8 262 $	34 404 $	0 $	0 $	88 705 $	131 371 $	0 $	0 $	131 371 $
34078	Saint-Casimir	5 673 $	6 $	0 $	0 $	52 924 $	58 603 $	0 $	0 $	58 603 $
34090	Saint-Ubalde	3 051 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 051 $	0 $	0 $	3 051 $
34097	Saint-Alban	1 193 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 194 $	0 $	0 $	1 194 $
34115	Saint-Léonard-de-Portneuf	1 252 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 252 $	0 $	0 $	1 252 $
34128	Saint-Raymond	17 280 $	37 150 $	0 $	0 $	130 920 $	185 350 $	4 001 $	0 $	189 351 $
34135	Rivière-à-Pierre	3 387 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 387 $	1 430 $	0 $	4 817 $
35005	Notre-Dame-de-Montauban	4 948 $	3 $	0 $	0 $	0 $	4 951 $	0 $	0 $	4 951 $
35015	Saint-Adelphe	3 864 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 864 $	0 $	0 $	3 864 $
35020	Saint-Séverin	2 503 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 503 $	0 $	0 $	2 503 $
35027	Saint-Tite	5 275 $	63 868 $	0 $	0 $	49 432 $	118 575 $	0 $	0 $	118 575 $
35035	Hérouxville	3 470 $	16 $	0 $	0 $	0 $	3 486 $	0 $	0 $	3 486 $
35040	Grandes-Piles	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	23 731 $	0 $	23 731 $
35045	Saint-Roch-de-Mékinac	1 138 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 138 $	0 $	0 $	1 138 $
35050	Sainte-Thècle	8 126 $	0 $	0 $	0 $	28 234 $	36 360 $	0 $	0 $	36 360 $
35055	Trois-Rives	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 336 $	0 $	1 336 $
36033	Shawinigan	175 221 $	291 688 $	384 830 $	0 $	1 280 658 $	2 132 397 $	7 410 $	0 $	2 139 807 $
37067	Trois-Rivières	500 459 $	934 650 $	1 466 034 $	2 845 277 $	3 403 085 $	9 149 505 $	48 538 $	0 $	9 198 043 $
37205	Sainte-Anne-de-la-Pérade	6 058 $	10 $	0 $	0 $	31 311 $	37 379 $	2 192 $	0 $	39 571 $
37210	Batiscan	1 222 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 222 $	2 393 $	0 $	3 615 $
37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1 964 $	22 873 $	0 $	0 $	17 879 $	42 716 $	3 707 $	0 $	46 423 $
37220	Champlain	1 716 $	0 $	917 $	0 $	0 $	2 633 $	2 298 $	0 $	4 931 $
37225	Saint-Luc-de-Vincennes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	829 $	0 $	829 $
37230	Saint-Maurice	3 773 $	0 $	0 $	0 $	4 694 $	8 467 $	424 $	0 $	8 891 $
37235	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	5 789 $	0 $	0 $	0 $	8 869 $	14 658 $	1 219 $	0 $	15 877 $
37240	Saint-Narcisse	7 326 $	0 $	0 $	0 $	24 812 $	32 138 $	0 $	0 $	32 138 $
37245	Saint-Stanislas	3 986 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 986 $	117 $	0 $	4 103 $
38005	Saint-Sylvère	1 704 $	0 $	0 $	0 $	1 322 $	3 026 $	0 $	0 $	3 026 $
38010	Bécancour	20 721 $	0 $	0 $	0 $	9 729 $	30 450 $	7 109 $	0 $	37 559 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
38015	Sainte-Marie-de-Blandford	0 $	1 004 $	0 $	0 $	0 $	1 004 $	0 $	0 $	1 004 $
38028	Manseau	2 431 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 431 $	0 $	0 $	2 431 $
38035	Sainte-Françoise	1 851 $	3 $	0 $	0 $	0 $	1 854 $	0 $	0 $	1 854 $
38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard	3 016 $	0 $	0 $	0 $	3 726 $	6 742 $	0 $	0 $	6 742 $
38047	Fortierville	0 $	0 $	0 $	0 $	53 848 $	53 848 $	0 $	0 $	53 848 $
38055	Parisville	0 $	880 $	0 $	0 $	0 $	880 $	0 $	0 $	880 $
38060	Sainte-Cécile-de-Lévrard	2 633 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 633 $	0 $	0 $	2 633 $
38065	Saint-Pierre-les-Becquets	2 715 $	27 471 $	0 $	0 $	19 188 $	49 374 $	0 $	0 $	49 374 $
38070	Deschaillons-sur-Saint-Laurent	5 978 $	0 $	0 $	0 $	5 552 $	11 530 $	0 $	0 $	11 530 $
39010	Ham-Nord	2 011 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 011 $	0 $	0 $	2 011 $
39025	Tingwick	2 065 $	8 $	0 $	0 $	0 $	2 073 $	0 $	0 $	2 073 $
39030	Chesterville	3 258 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 258 $	314 $	0 $	3 572 $
39043	Saint-Norbert-d'Arthabaska	2 522 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 522 $	0 $	0 $	2 522 $
39062	Victoriaville	158 892 $	272 167 $	502 201 $	0 $	858 104 $	1 791 364 $	16 918 $	0 $	1 808 282 $
39077	Warwick	12 708 $	26 131 $	0 $	0 $	36 493 $	75 332 $	649 $	0 $	75 981 $
39085	Saint-Albert	1 462 $	9 $	0 $	0 $	0 $	1 471 $	222 $	0 $	1 693 $
39097	Kingsey Falls	6 548 $	9 $	0 $	0 $	0 $	6 557 $	96 $	0 $	6 653 $
39117	Sainte-Clotilde-de-Horton	2 695 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 695 $	0 $	0 $	2 695 $
39130	Saint-Samuel	929 $	0 $	0 $	0 $	0 $	929 $	365 $	0 $	1 294 $
39135	Saint-Valère	2 030 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 030 $	0 $	0 $	2 030 $
39145	Saint-Rosaire	1 282 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 282 $	0 $	0 $	1 282 $
39155	Daveluyville	11 323 $	10 812 $	0 $	0 $	3 557 $	25 692 $	0 $	0 $	25 692 $
39170	Saint-Louis-de-Blandford	0 $	4 $	0 $	0 $	0 $	4 $	0 $	0 $	4 $
40010	Saint-Adrien	1 185 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 186 $	0 $	0 $	1 186 $
40017	Wotton	2 636 $	0 $	0 $	0 $	5 937 $	8 573 $	0 $	0 $	8 573 $
40025	Saint-Camille	701 $	1 $	0 $	0 $	0 $	702 $	0 $	0 $	702 $
40032	Saint-Georges-de-Windsor	2 684 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 684 $	0 $	0 $	2 684 $
40043	Asbestos	22 482 $	43 493 $	0 $	0 $	212 613 $	278 588 $	0 $	0 $	278 588 $
40047	Danville	14 451 $	1 $	0 $	0 $	3 288 $	17 740 $	921 $	0 $	18 661 $
41012	Saint-Isidore-de-Clifton	2 499 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 499 $	0 $	0 $	2 499 $
41027	La Patrie	2 882 $	0 $	0 $	11 366 $	2 448 $	16 696 $	1 711 $	0 $	18 407 $
41038	Cookshire-Eaton	11 010 $	259 $	0 $	4 706 $	6 979 $	22 954 $	491 $	0 $	23 445 $
41055	Ascot Corner	4 385 $	0 $	0 $	0 $	3 487 $	7 872 $	2 601 $	0 $	10 473 $
41060	East Angus	19 281 $	48 849 $	0 $	0 $	34 179 $	102 309 $	16 495 $	0 $	118 804 $
41070	Bury	1 306 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 306 $	0 $	0 $	1 306 $
41080	Scotstown	2 118 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 118 $	0 $	0 $	2 118 $
41098	Weedon	3 889 $	0 $	0 $	0 $	49 755 $	53 644 $	11 001 $	0 $	64 645 $
41117	Dudswell	1 543 $	2 $	0 $	0 $	0 $	1 545 $	0 $	0 $	1 545 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
42005	Stoke	5 660 $	0 $	0 $	0 $	1 378 $	7 038 $	0 $	0 $	7 038 $
42020	Saint-François-Xavier-Brompton	2 742 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 742 $	0 $	0 $	2 742 $
42025	Saint-Denis-de-Brompton	7 822 $	11 $	0 $	0 $	4 963 $	12 796 $	1 652 $	0 $	14 448 $
42032	Racine	1 298 $	4 $	0 $	0 $	0 $	1 302 $	0 $	0 $	1 302 $
42040	Bonsecours	1 426 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 426 $	0 $	0 $	1 426 $
42045	Lawrenceville	850 $	0 $	0 $	0 $	0 $	850 $	0 $	0 $	850 $
42050	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	1 566 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 566 $	0 $	0 $	1 566 $
42055	Valcourt	12 712 $	13 255 $	0 $	0 $	52 556 $	78 523 $	0 $	0 $	78 523 $
42075	Melbourne	6 $	6 $	0 $	0 $	0 $	12 $	0 $	0 $	12 $
42088	Windsor	15 028 $	55 422 $	0 $	0 $	73 758 $	144 208 $	742 $	0 $	144 950 $
42098	Richmond	22 889 $	29 123 $	0 $	0 $	72 367 $	124 379 $	618 $	0 $	124 997 $
42100	Saint-Claude	2 242 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 242 $	0 $	0 $	2 242 $
42110	Cleveland	0 $	3 295 $	0 $	0 $	49 164 $	52 459 $	0 $	0 $	52 459 $
43027	Sherbrooke	383 779 $	794 036 $	1 146 726 $	6 385 364 $	5 427 914 $	14 137 819 $	46 354 $	0 $	14 184 173 $
44003	Saint-Malo	1 708 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 708 $	0 $	0 $	1 708 $
44005	Saint-Venant-de-Paquette	0 $	6 $	0 $	0 $	0 $	6 $	0 $	0 $	6 $
44010	East Hereford	861 $	0 $	0 $	0 $	0 $	861 $	54 $	0 $	915 $
44015	Saint-Herménégilde	0 $	3 $	0 $	0 $	0 $	3 $	234 $	0 $	237 $
44023	Dixville	2 161 $	0 $	0 $	0 $	15 298 $	17 459 $	0 $	0 $	17 459 $
44037	Coaticook	22 377 $	91 161 $	0 $	0 $	125 901 $	239 439 $	84 768 $	0 $	324 207 $
44045	Barnston-Ouest	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
44050	Stanstead-Est	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	215 $	0 $	215 $
44055	Sainte-Edwidge-de-Clifton	1 655 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 655 $	670 $	0 $	2 325 $
44060	Martinville	1 168 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 168 $	0 $	0 $	1 168 $
44071	Compton	4 617 $	0 $	0 $	0 $	2 409 $	7 026 $	0 $	0 $	7 026 $
44080	Waterville	6 378 $	25 059 $	0 $	0 $	0 $	31 437 $	0 $	0 $	31 437 $
45008	Stanstead	14 264 $	40 929 $	0 $	0 $	2 658 $	57 851 $	402 $	0 $	58 253 $
45025	Stanstead	1 $	199 $	0 $	0 $	0 $	200 $	124 $	0 $	324 $
45030	Potton	2 605 $	2 $	0 $	0 $	0 $	2 607 $	293 $	0 $	2 900 $
45035	Ayer's Cliff	3 336 $	12 427 $	0 $	0 $	2 737 $	18 500 $	146 $	0 $	18 646 $
45043	Hatley	0 $	54 $	0 $	0 $	0 $	54 $	0 $	0 $	54 $
45050	North Hatley	5 281 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 281 $	0 $	0 $	5 281 $
45055	Hatley	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 549 $	0 $	3 549 $
45060	Sainte-Catherine-de-Hatley	1 502 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 502 $	131 $	0 $	1 633 $
45072	Magog	47 010 $	110 835 $	0 $	0 $	465 135 $	622 980 $	2 690 $	0 $	625 670 $
45085	Austin	0 $	0 $	0 $	19 450 $	0 $	19 450 $	86 $	0 $	19 536 $
45093	Eastman	3 248 $	0 $	0 $	0 $	3 254 $	6 502 $	0 $	0 $	6 502 $
45095	Bolton-Est	0 $	7 $	0 $	1 991 $	0 $	1 998 $	0 $	0 $	1 998 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
45115	Orford	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	77 812 $	0 $	77 812 $
46010	Frelighsburg	1 988 $	17 $	0 $	0 $	0 $	2 005 $	0 $	0 $	2 005 $
46017	Saint-Armand	876 $	0 $	0 $	0 $	0 $	876 $	2 988 $	0 $	3 864 $
46025	Pike River	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 872 $	0 $	3 872 $
46035	Bedford	30 772 $	0 $	0 $	0 $	92 894 $	123 666 $	0 $	0 $	123 666 $
46045	Stanbridge East	0 $	4 $	0 $	0 $	0 $	4 $	0 $	0 $	4 $
46050	Dunham	4 224 $	20 $	0 $	0 $	0 $	4 244 $	0 $	0 $	4 244 $
46058	Sutton	5 280 $	129 $	0 $	0 $	34 965 $	40 374 $	0 $	0 $	40 374 $
46065	Bolton-Ouest	0 $	14 $	0 $	0 $	0 $	14 $	88 $	0 $	102 $
46075	Lac-Brome	11 337 $	1 $	0 $	2 156 $	5 847 $	19 341 $	49 $	0 $	19 390 $
46078	Bromont	24 404 $	0 $	0 $	436 583 $	0 $	460 987 $	0 $	0 $	460 987 $
46080	Cowansville	27 605 $	152 909 $	0 $	0 $	397 782 $	578 296 $	0 $	0 $	578 296 $
46085	East Farnham	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	164 $	0 $	164 $
46090	Brigham	0 $	4 $	0 $	0 $	12 664 $	12 668 $	359 $	0 $	13 027 $
46100	Notre-Dame-de-Stanbridge	1 529 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 529 $	0 $	0 $	1 529 $
46105	Sainte-Sabine	0 $	2 $	0 $	0 $	0 $	2 $	812 $	0 $	814 $
46112	Farnham	23 169 $	43 240 $	0 $	0 $	104 688 $	171 097 $	1 307 $	0 $	172 404 $
47010	Saint-Alphonse-de-Granby	6 999 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 999 $	362 $	0 $	7 361 $
47017	Granby	122 610 $	217 236 $	142 773 $	0 $	549 295 $	1 031 914 $	1 838 $	0 $	1 033 752 $
47025	Waterloo	29 157 $	28 632 $	0 $	0 $	39 151 $	96 940 $	3 959 $	0 $	100 899 $
47035	Shefford	0 $	13 $	0 $	0 $	17 616 $	17 629 $	18 537 $	0 $	36 166 $
47040	Saint-Joachim-de-Shefford	2 069 $	3 $	0 $	0 $	0 $	2 072 $	3 022 $	0 $	5 094 $
47047	Roxton Pond	9 391 $	2 $	0 $	0 $	7 914 $	17 307 $	148 225 $	0 $	165 532 $
47055	Sainte-Cécile-de-Milton	5 523 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 523 $	267 $	0 $	5 790 $
48010	Roxton Falls	8 328 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 328 $	0 $	0 $	8 328 $
48020	Sainte-Christine	1 004 $	12 $	0 $	0 $	0 $	1 016 $	0 $	0 $	1 016 $
48028	Acton Vale	14 952 $	64 795 $	0 $	0 $	89 214 $	168 961 $	614 $	0 $	169 575 $
48038	Upton	2 930 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 930 $	5 $	0 $	2 935 $
48045	Saint-Théodore-d'Acton	1 545 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 545 $	0 $	0 $	1 545 $
48050	Saint-Nazaire-d'Acton	1 916 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 916 $	0 $	0 $	1 916 $
49005	Saint-Félix-de-Kingsey	2 192 $	3 $	0 $	0 $	0 $	2 195 $	0 $	0 $	2 195 $
49015	Durham-Sud	1 398 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 398 $	41 $	0 $	1 439 $
49020	Lefebvre	0 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 $	0 $	0 $	1 $
49025	L'Avenir	988 $	9 $	0 $	0 $	0 $	997 $	417 $	0 $	1 414 $
49040	Wickham	3 480 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 480 $	0 $	0 $	3 480 $
49048	Saint-Germain-de-Grantham	6 471 $	619 $	0 $	0 $	4 381 $	11 471 $	0 $	0 $	11 471 $
49058	Drummondville	178 000 $	299 422 $	244 598 $	0 $	946 906 $	1 668 926 $	5 630 $	0 $	1 674 556 $
49070	Saint-Cyrille-de-Wendover	5 446 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 446 $	0 $	0 $	5 446 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
49075	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	3 726 $	0 $	0 $	0 $	24 683 $	28 409 $	0 $	0 $	28 409 $
49080	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	56 $	0 $	56 $
49085	Sainte-Brigitte-des-Saults	1 061 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 061 $	23 $	0 $	1 084 $
49095	Saint-Majorique-de-Grantham	4 638 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 638 $	0 $	0 $	4 638 $
49105	Saint-Eugène	712 $	0 $	0 $	0 $	0 $	712 $	0 $	0 $	712 $
49113	Saint-Guillaume	1 265 $	1 162 $	0 $	0 $	0 $	2 427 $	489 $	0 $	2 916 $
49125	Saint-Bonaventure	1 092 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 092 $	0 $	0 $	1 092 $
50005	Sainte-Eulalie	2 283 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 283 $	4 961 $	0 $	7 244 $
50013	Aston-Jonction	1 090 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 090 $	397 $	0 $	1 487 $
50023	Saint-Wenceslas	3 532 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 532 $	4 104 $	0 $	7 636 $
50030	Saint-Célestin	5 038 $	0 $	0 $	0 $	52 608 $	57 646 $	0 $	0 $	57 646 $
50035	Saint-Célestin	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 042 $	0 $	4 042 $
50042	Saint-Léonard-d'Aston	6 147 $	25 938 $	0 $	0 $	0 $	32 085 $	196 $	0 $	32 281 $
50050	Sainte-Perpétue	2 230 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 230 $	0 $	0 $	2 230 $
50057	Sainte-Monique	3 465 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 465 $	0 $	0 $	3 465 $
50072	Nicolet	22 898 $	138 661 $	0 $	0 $	247 591 $	409 150 $	998 317 $	0 $	1 407 467 $
50090	Saint-Zéphirin-de-Courval	2 906 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 906 $	0 $	0 $	2 906 $
50100	Baie-du-Febvre	3 522 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 522 $	53 $	0 $	3 575 $
50113	Pierreville	7 528 $	0 $	0 $	0 $	41 905 $	49 433 $	1 117 $	0 $	50 550 $
50128	Saint-François-du-Lac	6 070 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 070 $	2 033 $	0 $	8 103 $
51008	Maskinongé	2 342 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 342 $	6 486 $	0 $	8 828 $
51015	Louiseville	24 815 $	65 105 $	0 $	0 $	364 846 $	454 766 $	5 980 $	0 $	460 746 $
51020	Yamachiche	5 979 $	2 $	0 $	0 $	0 $	5 981 $	486 $	0 $	6 467 $
51025	Saint-Barnabé	787 $	0 $	0 $	0 $	0 $	787 $	0 $	0 $	787 $
51035	Saint-Léon-le-Grand	2 306 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 306 $	0 $	0 $	2 306 $
51040	Sainte-Ursule	3 127 $	0 $	0 $	0 $	2 017 $	5 144 $	0 $	0 $	5 144 $
51045	Saint-Justin	2 379 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 379 $	3 192 $	0 $	5 571 $
51060	Saint-Paulin	4 862 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 862 $	0 $	0 $	4 862 $
51065	Saint-Alexis-des-Monts	8 883 $	2 $	0 $	0 $	0 $	8 885 $	0 $	0 $	8 885 $
51070	Saint-Mathieu-du-Parc	5 002 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 002 $	0 $	0 $	5 002 $
51075	Saint-Élie-de-Caxton	2 276 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 276 $	80 $	0 $	2 356 $
51080	Charette	4 680 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 680 $	0 $	0 $	4 680 $
51085	Saint-Boniface	9 431 $	0 $	0 $	0 $	6 138 $	15 569 $	639 $	0 $	16 208 $
51090	Saint-Étienne-des-Grès	7 161 $	0 $	0 $	0 $	3 867 $	11 028 $	212 $	0 $	11 240 $
52007	Lavaltrie	47 155 $	29 396 $	0 $	0 $	22 278 $	98 829 $	1 235 $	0 $	100 064 $
52017	Lanoraie	7 349 $	0 $	0 $	0 $	35 375 $	42 724 $	85 $	0 $	42 809 $
52030	Sainte-Élisabeth	1 258 $	0 $	0 $	0 $	26 624 $	27 882 $	0 $	0 $	27 882 $
52035	Berthierville	14 193 $	61 946 $	0 $	0 $	12 001 $	88 140 $	974 $	0 $	89 114 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
52040	Sainte-Geneviève-de-Berthier	3 884 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 884 $	56 459 $	0 $	60 343 $
52045	Saint-Ignace-de-Loyola	1 074 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 074 $	0 $	0 $	1 074 $
52055	Saint-Barthélemy	5 289 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 289 $	0 $	0 $	5 289 $
52062	Saint-Cuthbert	3 096 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 096 $	0 $	0 $	3 096 $
52070	Saint-Norbert	1 144 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 144 $	0 $	0 $	1 144 $
52080	Saint-Gabriel	0 $	11 389 $	0 $	0 $	64 467 $	75 856 $	0 $	0 $	75 856 $
52085	Saint-Gabriel-de-Brandon	0 $	13 817 $	0 $	0 $	0 $	13 817 $	0 $	0 $	13 817 $
52090	Saint-Didace	1 039 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 039 $	0 $	0 $	1 039 $
52095	Mandeville	1 235 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 235 $	0 $	0 $	1 235 $
53005	Saint-David	2 547 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 547 $	0 $	0 $	2 547 $
53010	Massueville	4 810 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 810 $	0 $	0 $	4 810 $
53020	Saint-Robert	2 907 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 907 $	0 $	0 $	2 907 $
53025	Sainte-Victoire-de-Sorel	1 631 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 631 $	0 $	0 $	1 631 $
53032	Saint-Ours	3 778 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 778 $	119 $	0 $	3 897 $
53040	Saint-Roch-de-Richelieu	1 941 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 941 $	202 $	0 $	2 143 $
53050	Saint-Joseph-de-Sorel	7 802 $	0 $	0 $	0 $	4 648 $	12 450 $	0 $	0 $	12 450 $
53052	Sorel-Tracy	83 425 $	222 496 $	192 662 $	0 $	899 357 $	1 397 940 $	13 764 $	0 $	1 411 704 $
53065	Sainte-Anne-de-Sorel	5 575 $	10 $	0 $	0 $	0 $	5 585 $	189 $	0 $	5 774 $
53072	Yamaska	2 898 $	0 $	0 $	0 $	3 911 $	6 809 $	371 $	0 $	7 180 $
54008	Saint-Pie	13 427 $	0 $	0 $	0 $	7 156 $	20 583 $	280 $	0 $	20 863 $
54017	Saint-Damase	5 150 $	0 $	0 $	0 $	4 912 $	10 062 $	0 $	0 $	10 062 $
54025	Sainte-Madeleine	8 377 $	0 $	0 $	0 $	10 041 $	18 418 $	0 $	0 $	18 418 $
54030	Sainte-Marie-Madeleine	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 759 $	0 $	1 759 $
54035	La Présentation	2 700 $	0 $	0 $	0 $	5 469 $	8 169 $	0 $	0 $	8 169 $
54048	Saint-Hyacinthe	87 765 $	270 561 $	589 404 $	774 522 $	1 356 617 $	3 078 869 $	1 177 232 $	0 $	4 256 101 $
54060	Saint-Dominique	3 588 $	0 $	0 $	0 $	5 844 $	9 432 $	0 $	0 $	9 432 $
54065	Saint-Valérien-de-Milton	3 806 $	4 $	0 $	0 $	0 $	3 810 $	0 $	0 $	3 810 $
54072	Saint-Liboire	3 774 $	0 $	0 $	0 $	4 277 $	8 051 $	0 $	0 $	8 051 $
54090	Saint-Simon	2 141 $	4 $	0 $	0 $	0 $	2 145 $	155 $	0 $	2 300 $
54095	Sainte-Hélène-de-Bagot	2 119 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 119 $	300 $	0 $	2 419 $
54100	Saint-Hugues	1 973 $	0 $	0 $	0 $	5 606 $	7 579 $	663 $	0 $	8 242 $
54105	Saint-Barnabé-Sud	1 307 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 307 $	0 $	0 $	1 307 $
54110	Saint-Jude	3 508 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 508 $	0 $	0 $	3 508 $
54115	Saint-Bernard-de-Michaudville	809 $	0 $	0 $	0 $	0 $	809 $	0 $	0 $	809 $
54120	Saint-Louis	1 543 $	2 $	0 $	0 $	0 $	1 545 $	0 $	0 $	1 545 $
54125	Saint-Marcel-de-Richelieu	1 807 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 807 $	0 $	0 $	1 807 $
55008	Ange-Gardien	3 733 $	0 $	0 $	0 $	17 721 $	21 454 $	433 $	0 $	21 887 $
55015	Saint-Paul-d'Abbotsford	3 234 $	0 $	0 $	0 $	3 595 $	6 829 $	0 $	0 $	6 829 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
55023	Saint-Césaire	12 355 $	27 763 $	0 $	0 $	16 650 $	56 768 $	0 $	0 $	56 768 $
55030	Sainte-Angèle-de-Monnoir	3 434 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 434 $	0 $	0 $	3 434 $
55037	Rougemont	2 771 $	0 $	0 $	0 $	2 313 $	5 084 $	0 $	0 $	5 084 $
55048	Marieville	41 073 $	48 811 $	0 $	0 $	122 550 $	212 434 $	1 088 $	0 $	213 522 $
55057	Richelieu	11 195 $	0 $	0 $	0 $	37 912 $	49 107 $	4 035 $	0 $	53 142 $
55065	Saint-Mathias-sur-Richelieu	7 935 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 935 $	527 $	0 $	8 462 $
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville	2 374 $	7 $	0 $	0 $	0 $	2 381 $	0 $	0 $	2 381 $
56015	Noyan	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	30 $	0 $	30 $
56023	Lacolle	5 763 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 763 $	115 $	0 $	5 878 $
56035	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	1 993 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 993 $	0 $	0 $	1 993 $
56042	Henryville	2 588 $	0 $	0 $	0 $	3 753 $	6 341 $	0 $	0 $	6 341 $
56050	Saint-Sébastien	1 137 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 137 $	0 $	0 $	1 137 $
56055	Saint-Alexandre	4 952 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 952 $	0 $	0 $	4 952 $
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois	4 423 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 423 $	0 $	0 $	4 423 $
56065	Saint-Blaise-sur-Richelieu	2 212 $	2 $	0 $	0 $	5 392 $	7 606 $	0 $	0 $	7 606 $
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu	219 989 $	303 550 $	369 844 $	0 $	757 282 $	1 650 665 $	21 963 $	0 $	1 672 628 $
56097	Mont-Saint-Grégoire	2 912 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 912 $	0 $	0 $	2 912 $
56105	Sainte-Brigide-d'Iberville	4 369 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 369 $	0 $	0 $	4 369 $
57005	Chambly	57 608 $	33 767 $	0 $	0 $	241 164 $	332 539 $	143 $	0 $	332 682 $
57010	Carignan	34 432 $	0 $	0 $	0 $	11 652 $	46 084 $	0 $	0 $	46 084 $
57020	Saint-Basile-le-Grand	49 070 $	56 $	0 $	0 $	28 125 $	77 251 $	0 $	0 $	77 251 $
57025	McMasterville	1 713 $	52 616 $	0 $	0 $	26 729 $	81 058 $	0 $	0 $	81 058 $
57030	Otterburn Park	20 797 $	0 $	0 $	0 $	19 756 $	40 553 $	0 $	0 $	40 553 $
57033	Saint-Jean-Baptiste	7 457 $	0 $	0 $	0 $	7 268 $	14 725 $	0 $	0 $	14 725 $
57035	Mont-Saint-Hilaire	35 023 $	60 255 $	0 $	63 385 $	32 130 $	190 793 $	7 105 $	0 $	197 898 $
57040	Beloeil	102 859 $	61 210 $	0 $	0 $	175 128 $	339 197 $	47 $	0 $	339 244 $
57045	Saint-Mathieu-de-Beloeil	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 $	0 $	7 $
57050	Saint-Marc-sur-Richelieu	4 399 $	40 $	0 $	0 $	2 830 $	7 269 $	0 $	0 $	7 269 $
57057	Saint-Charles-sur-Richelieu	1 794 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 794 $	0 $	0 $	1 794 $
57075	Saint-Antoine-sur-Richelieu	5 639 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 639 $	0 $	0 $	5 639 $
58007	Brossard	123 681 $	120 658 $	0 $	0 $	141 588 $	385 927 $	79 604 $	0 $	465 531 $
58012	Saint-Lambert	50 292 $	110 019 $	323 154 $	0 $	80 365 $	563 830 $	0 $	0 $	563 830 $
58033	Boucherville	65 866 $	71 867 $	0 $	0 $	85 932 $	223 665 $	160 088 $	0 $	383 753 $
58037	Saint-Bruno-de-Montarville	70 319 $	121 913 $	0 $	0 $	103 393 $	295 625 $	14 445 $	0 $	310 070 $
58227	Longueuil	520 301 $	901 588 $	1 201 374 $	1 819 565 $	3 522 129 $	7 964 957 $	232 808 $	0 $	8 197 765 $
59010	Sainte-Julie	97 408 $	83 075 $	0 $	0 $	60 633 $	241 116 $	163 $	0 $	241 279 $
59015	Saint-Amable	60 371 $	14 303 $	0 $	0 $	26 063 $	100 737 $	0 $	0 $	100 737 $
59020	Varennes	71 600 $	72 227 $	0 $	99 938 $	107 174 $	350 939 $	685 $	0 $	351 624 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
59025	Verchères	9 510 $	0 $	0 $	0 $	9 412 $	18 922 $	103 $	0 $	19 025 $
59035	Contrecoeur	21 904 $	51 $	0 $	0 $	52 157 $	74 112 $	1 459 $	0 $	75 571 $
60005	Charlemagne	13 241 $	0 $	0 $	0 $	10 414 $	23 655 $	1 853 $	0 $	25 508 $
60013	Repentigny	318 758 $	303 229 $	40 801 $	0 $	715 875 $	1 378 663 $	970 $	0 $	1 379 633 $
60020	Saint-Sulpice	6 642 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 642 $	0 $	0 $	6 642 $
60028	L'Assomption	47 196 $	199 671 $	259 353 $	0 $	203 687 $	709 907 $	374 $	0 $	710 281 $
60035	L'Épiphanie	21 085 $	236 $	0 $	0 $	13 261 $	34 582 $	0 $	0 $	34 582 $
61005	Saint-Paul	21 764 $	1 $	0 $	0 $	8 445 $	30 210 $	0 $	0 $	30 210 $
61013	Crabtree	6 625 $	0 $	0 $	0 $	7 330 $	13 955 $	0 $	0 $	13 955 $
61025	Joliette	59 047 $	210 774 $	433 459 $	0 $	292 126 $	995 406 $	117 905 $	0 $	1 113 311 $
61027	Saint-Thomas	3 447 $	0 $	0 $	0 $	6 021 $	9 468 $	0 $	0 $	9 468 $
61030	Notre-Dame-des-Prairies	12 030 $	0 $	0 $	0 $	5 330 $	17 360 $	0 $	0 $	17 360 $
61035	Saint-Charles-Borromée	36 589 $	1 546 $	0 $	0 $	1 039 242 $	1 077 377 $	493 $	0 $	1 077 870 $
61040	Saint-Ambroise-de-Kildare	6 263 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 263 $	0 $	0 $	6 263 $
61045	Notre-Dame-de-Lourdes	3 669 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 669 $	0 $	0 $	3 669 $
61050	Sainte-Mélanie	3 285 $	48 $	0 $	0 $	0 $	3 333 $	0 $	0 $	3 333 $
62007	Saint-Félix-de-Valois	10 959 $	42 655 $	0 $	0 $	5 748 $	59 362 $	0 $	0 $	59 362 $
62015	Saint-Jean-de-Matha	5 897 $	0 $	0 $	0 $	79 271 $	85 168 $	0 $	0 $	85 168 $
62020	Sainte-Béatrix	2 267 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 267 $	0 $	0 $	2 267 $
62025	Saint-Alphonse-Rodriguez	3 523 $	20 $	0 $	0 $	0 $	3 543 $	0 $	0 $	3 543 $
62030	Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 501 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 501 $	0 $	0 $	1 501 $
62037	Rawdon	31 193 $	52 960 $	0 $	0 $	9 558 $	93 711 $	0 $	0 $	93 711 $
62047	Chertsey	9 375 $	31 $	0 $	6 287 $	7 246 $	22 939 $	0 $	0 $	22 939 $
62053	Entrelacs	1 062 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 062 $	0 $	0 $	1 062 $
62055	Notre-Dame-de-la-Merci	828 $	0 $	0 $	0 $	0 $	828 $	0 $	0 $	828 $
62060	Saint-Donat	3 333 $	2 282 $	0 $	0 $	36 615 $	42 230 $	0 $	0 $	42 230 $
62065	Saint-Côme	1 663 $	23 $	0 $	0 $	6 115 $	7 801 $	1 403 $	0 $	9 204 $
62070	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 875 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 875 $	0 $	0 $	1 875 $
62075	Saint-Damien	2 423 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 423 $	0 $	0 $	2 423 $
62080	Saint-Zénon	1 293 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 293 $	0 $	0 $	1 293 $
62085	Saint-Michel-des-Saints	3 285 $	6 092 $	0 $	0 $	23 548 $	32 925 $	1 223 $	0 $	34 148 $
63005	Sainte-Marie-Salomé	1 763 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 763 $	0 $	0 $	1 763 $
63013	Saint-Jacques	12 123 $	45 606 $	0 $	0 $	31 775 $	89 504 $	43 $	0 $	89 547 $
63023	Saint-Alexis	3 552 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 552 $	0 $	0 $	3 552 $
63030	Saint-Esprit	4 935 $	2 239 $	0 $	0 $	5 745 $	12 919 $	0 $	0 $	12 919 $
63035	Saint-Roch-de-l'Achigan	10 437 $	42 352 $	0 $	0 $	6 900 $	59 689 $	270 $	0 $	59 959 $
63040	Saint-Roch-Ouest	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 296 $	0 $	1 296 $
63048	Saint-Lin--Laurentides	67 162 $	16 180 $	0 $	0 $	86 571 $	169 913 $	864 $	0 $	170 777 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
63055	Saint-Calixte	17 965 $	0 $	0 $	0 $	7 404 $	25 369 $	0 $	0 $	25 369 $
63060	Sainte-Julienne	29 184 $	43 250 $	0 $	0 $	17 342 $	89 776 $	0 $	0 $	89 776 $
63065	Saint-Liguori	2 940 $	84 $	0 $	0 $	14 272 $	17 296 $	30 $	0 $	17 326 $
64008	Terrebonne	351 506 $	446 277 $	302 755 $	0 $	1 890 842 $	2 991 380 $	1 080 $	0 $	2 992 460 $
64015	Mascouche	187 332 $	88 334 $	0 $	0 $	54 016 $	329 682 $	671 $	0 $	330 353 $
65005	Laval	935 030 $	1 466 829 $	953 727 $	975 741 $	3 792 388 $	8 123 715 $	298 716 $	0 $	8 422 431 $
66007	Montréal-Est	10 041 $	0 $	0 $	0 $	0 $	10 041 $	0 $	0 $	10 041 $
66023	Montréal	6 114 301 $	8 219 452 $	9 182 368 $	43 882 391 $	62 593 905 $	129 992 417 $	2 490 127 $	1 375 781 $	133 858 325 $
66032	Westmount	139 816 $	180 796 $	1 472 368 $	0 $	432 645 $	2 225 625 $	100 888 $	33 326 $	2 359 839 $
66047	Montréal-Ouest	31 180 $	46 661 $	0 $	0 $	7 155 $	84 996 $	860 $	0 $	85 856 $
66058	Côte-Saint-Luc	174 980 $	152 871 $	0 $	0 $	498 615 $	826 466 $	0 $	0 $	826 466 $
66062	Hampstead	36 190 $	0 $	0 $	0 $	0 $	36 190 $	0 $	0 $	36 190 $
66072	Mont-Royal	84 166 $	77 806 $	0 $	20 687 $	0 $	182 659 $	0 $	0 $	182 659 $
66087	Dorval	44 296 $	141 922 $	0 $	0 $	145 409 $	331 627 $	91 069 $	0 $	422 696 $
66097	Pointe-Claire	126 528 $	210 773 $	0 $	0 $	576 282 $	913 583 $	0 $	0 $	913 583 $
66102	Kirkland	47 519 $	16 186 $	0 $	0 $	102 762 $	166 467 $	0 $	0 $	166 467 $
66107	Beaconsfield	96 502 $	103 922 $	0 $	0 $	117 811 $	318 235 $	574 $	12 263 $	331 072 $
66112	Baie-D'Urfé	23 998 $	24 171 $	0 $	0 $	0 $	48 169 $	9 534 $	0 $	57 703 $
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	17 806 $	24 542 $	816 259 $	1 112 015 $	7 978 $	1 978 600 $	37 974 $	0 $	2 016 574 $
66127	Senneville	0 $	15 719 $	0 $	79 049 $	0 $	94 768 $	0 $	0 $	94 768 $
66142	Dollard-Des Ormeaux	147 049 $	131 306 $	21 646 $	0 $	6 009 $	306 010 $	0 $	0 $	306 010 $
67005	Saint-Mathieu	2 723 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 723 $	0 $	0 $	2 723 $
67010	Saint-Philippe	8 235 $	96 $	0 $	0 $	21 487 $	29 818 $	83 $	0 $	29 901 $
67015	La Prairie	63 437 $	144 971 $	0 $	0 $	81 727 $	290 135 $	0 $	0 $	290 135 $
67020	Candiac	62 075 $	16 671 $	0 $	0 $	43 570 $	122 316 $	3 174 $	0 $	125 490 $
67025	Delson	36 384 $	0 $	0 $	0 $	12 688 $	49 072 $	20 619 $	0 $	69 691 $
67030	Sainte-Catherine	40 187 $	87 788 $	0 $	0 $	15 810 $	143 785 $	2 553 $	0 $	146 338 $
67035	Saint-Constant	56 314 $	56 073 $	0 $	0 $	32 928 $	145 315 $	0 $	0 $	145 315 $
67040	Saint-Isidore	4 798 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 798 $	5 525 $	0 $	10 323 $
67045	Mercier	34 026 $	7 764 $	0 $	0 $	9 620 $	51 410 $	11 030 $	0 $	62 440 $
67050	Châteauguay	206 584 $	287 064 $	0 $	0 $	1 465 846 $	1 959 494 $	21 109 $	0 $	1 980 603 $
67055	Léry	0 $	486 $	0 $	0 $	0 $	486 $	1 285 $	0 $	1 771 $
68005	Saint-Bernard-de-Lacolle	2 208 $	2 $	0 $	0 $	0 $	2 210 $	1 099 $	0 $	3 309 $
68010	Hemmingford	7 377 $	483 $	0 $	0 $	6 197 $	14 057 $	0 $	0 $	14 057 $
68020	Sainte-Clotilde	4 207 $	0 $	0 $	0 $	1 515 $	5 722 $	0 $	0 $	5 722 $
68025	Saint-Patrice-de-Sherrington	4 065 $	0 $	0 $	0 $	3 662 $	7 727 $	0 $	0 $	7 727 $
68030	Napierville	8 085 $	14 782 $	0 $	0 $	8 391 $	31 258 $	0 $	0 $	31 258 $
68035	Saint-Cyprien-de-Napierville	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 809 $	0 $	3 809 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
68040	Saint-Jacques-le-Mineur	4 189 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 189 $	0 $	0 $	4 189 $
68045	Saint-Édouard	1 279 $	0 $	0 $	0 $	3 574 $	4 853 $	0 $	0 $	4 853 $
68050	Saint-Michel	2 905 $	0 $	0 $	0 $	3 114 $	6 019 $	1 843 $	0 $	7 862 $
68055	Saint-Rémi	24 768 $	0 $	0 $	0 $	54 162 $	78 930 $	1 254 $	0 $	80 184 $
69005	Havelock	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	540 $	0 $	540 $
69010	Franklin	2 033 $	0 $	0 $	0 $	2 789 $	4 822 $	0 $	0 $	4 822 $
69017	Saint-Chrysostome	3 310 $	3 415 $	0 $	0 $	0 $	6 725 $	0 $	0 $	6 725 $
69025	Howick	9 196 $	77 $	0 $	0 $	0 $	9 273 $	0 $	0 $	9 273 $
69037	Ormstown	5 770 $	22 445 $	0 $	0 $	54 174 $	82 389 $	3 934 $	0 $	86 323 $
69045	Hinchinbrooke	0 $	102 $	0 $	0 $	3 170 $	3 272 $	0 $	0 $	3 272 $
69050	Elgin	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
69055	Huntingdon	15 619 $	37 018 $	0 $	0 $	59 918 $	112 555 $	0 $	0 $	112 555 $
69060	Godmanchester	0 $	23 $	0 $	0 $	0 $	23 $	920 $	0 $	943 $
69065	Sainte-Barbe	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	106 $	0 $	106 $
69070	Saint-Anicet	2 164 $	9 $	0 $	0 $	0 $	2 173 $	80 $	0 $	2 253 $
69075	Dundee	0 $	3 $	0 $	0 $	0 $	3 $	0 $	0 $	3 $
70005	Saint-Urbain-Premier	3 155 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 155 $	0 $	0 $	3 155 $
70012	Sainte-Martine	5 157 $	4 439 $	0 $	0 $	7 051 $	16 647 $	0 $	0 $	16 647 $
70022	Beauharnois	29 749 $	61 921 $	0 $	0 $	96 574 $	188 244 $	12 456 $	0 $	200 700 $
70030	Saint-Étienne-de-Beauharnois	1 717 $	22 $	0 $	0 $	0 $	1 739 $	0 $	0 $	1 739 $
70035	Saint-Louis-de-Gonzague	3 050 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 050 $	0 $	0 $	3 050 $
70040	Saint-Stanislas-de-Kostka	1 819 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 819 $	0 $	0 $	1 819 $
70052	Salaberry-de-Valleyfield	78 751 $	167 403 $	506 012 $	0 $	931 431 $	1 683 597 $	9 642 $	0 $	1 693 239 $
71005	Rivière-Beaudette	0 $	1 100 $	0 $	0 $	0 $	1 100 $	0 $	0 $	1 100 $
71015	Saint-Télesphore	1 295 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 295 $	0 $	0 $	1 295 $
71020	Saint-Polycarpe	3 887 $	42 936 $	0 $	0 $	16 512 $	63 335 $	0 $	0 $	63 335 $
71025	Saint-Zotique	38 003 $	0 $	0 $	0 $	0 $	38 003 $	0 $	0 $	38 003 $
71033	Les Coteaux	7 065 $	0 $	0 $	0 $	9 560 $	16 625 $	0 $	0 $	16 625 $
71040	Coteau-du-Lac	16 936 $	202 $	0 $	0 $	42 666 $	59 804 $	0 $	0 $	59 804 $
71045	Saint-Clet	1 981 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 981 $	0 $	0 $	1 981 $
71050	Les Cèdres	6 581 $	9 773 $	0 $	0 $	0 $	16 354 $	8 692 $	0 $	25 046 $
71055	Pointe-des-Cascades	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 314 $	0 $	3 314 $
71060	L'Île-Perrot	39 736 $	2 861 $	0 $	21 339 $	56 704 $	120 640 $	39 458 $	0 $	160 098 $
71065	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	14 265 $	0 $	0 $	0 $	28 320 $	42 585 $	0 $	0 $	42 585 $
71070	Pincourt	41 471 $	68 440 $	0 $	0 $	20 239 $	130 150 $	931 $	0 $	131 081 $
71075	Terrasse-Vaudreuil	4 111 $	0 $	0 $	9 620 $	0 $	13 731 $	0 $	0 $	13 731 $
71083	Vaudreuil-Dorion	93 041 $	180 410 $	0 $	0 $	79 065 $	352 516 $	23 555 $	0 $	376 071 $
71100	Hudson	18 109 $	26 453 $	0 $	0 $	7 021 $	51 583 $	0 $	0 $	51 583 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
71105	Saint-Lazare	70 817 $	21 078 $	0 $	0 $	12 115 $	104 010 $	0 $	0 $	104 010 $
71110	Sainte-Marthe	2 107 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 107 $	0 $	0 $	2 107 $
71115	Sainte-Justine-de-Newton	1 513 $	1 938 $	0 $	0 $	0 $	3 451 $	0 $	0 $	3 451 $
71133	Rigaud	7 044 $	86 706 $	0 $	0 $	57 514 $	151 264 $	965 $	0 $	152 229 $
71140	Pointe-Fortune	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	998 $	0 $	998 $
72005	Saint-Eustache	92 342 $	55 423 $	0 $	0 $	743 623 $	891 388 $	361 $	0 $	891 749 $
72010	Deux-Montagnes	55 511 $	107 985 $	0 $	0 $	9 159 $	172 655 $	0 $	0 $	172 655 $
72015	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	54 894 $	43 414 $	0 $	0 $	27 349 $	125 657 $	181 $	0 $	125 838 $
72020	Pointe-Calumet	24 528 $	0 $	0 $	0 $	6 314 $	30 842 $	0 $	0 $	30 842 $
72025	Saint-Joseph-du-Lac	8 358 $	0 $	0 $	0 $	7 047 $	15 405 $	0 $	0 $	15 405 $
72032	Oka	7 454 $	18 881 $	0 $	0 $	2 402 $	28 737 $	85 056 $	0 $	113 793 $
72043	Saint-Placide	3 755 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 755 $	0 $	0 $	3 755 $
73005	Boisbriand	88 001 $	72 221 $	0 $	0 $	67 319 $	227 541 $	3 538 $	0 $	231 079 $
73010	Sainte-Thérèse	57 197 $	224 414 $	951 287 $	0 $	361 767 $	1 594 665 $	251 $	0 $	1 594 916 $
73015	Blainville	144 287 $	69 693 $	0 $	0 $	53 625 $	267 605 $	432 $	0 $	268 037 $
73020	Rosemère	72 164 $	92 613 $	0 $	0 $	76 182 $	240 959 $	448 $	0 $	241 407 $
73025	Lorraine	38 054 $	0 $	0 $	0 $	28 133 $	66 187 $	0 $	0 $	66 187 $
73030	Bois-des-Filion	16 195 $	31 176 $	0 $	0 $	15 136 $	62 507 $	0 $	0 $	62 507 $
73035	Sainte-Anne-des-Plaines	40 190 $	47 417 $	0 $	0 $	19 670 $	107 277 $	0 $	0 $	107 277 $
74005	Mirabel	73 696 $	50 636 $	9 042 $	0 $	79 561 $	212 935 $	22 486 $	0 $	235 421 $
75005	Saint-Colomban	36 882 $	0 $	0 $	0 $	20 288 $	57 170 $	0 $	0 $	57 170 $
75017	Saint-Jérôme	224 936 $	459 334 $	443 954 $	185 308 $	1 051 781 $	2 365 313 $	1 103 $	0 $	2 366 416 $
75028	Sainte-Sophie	16 898 $	409 $	0 $	0 $	8 878 $	26 185 $	26 $	0 $	26 211 $
75040	Prévost	37 316 $	0 $	0 $	1 107 $	20 435 $	58 858 $	5 545 $	0 $	64 403 $
75045	Saint-Hippolyte	6 855 $	6 $	0 $	7 690 $	5 186 $	19 737 $	0 $	0 $	19 737 $
76008	Saint-André-d'Argenteuil	5 197 $	0 $	0 $	0 $	4 963 $	10 160 $	146 $	0 $	10 306 $
76020	Lachute	39 576 $	157 826 $	0 $	0 $	319 109 $	516 511 $	3 266 $	0 $	519 777 $
76025	Gore	0 $	37 $	2 931 $	0 $	0 $	2 968 $	19 $	0 $	2 987 $
76043	Brownsburg-Chatham	11 326 $	68 $	0 $	0 $	6 414 $	17 808 $	0 $	0 $	17 808 $
76052	Grenville-sur-la-Rouge	0 $	18 644 $	0 $	0 $	0 $	18 644 $	2 601 $	0 $	21 245 $
76055	Grenville	15 349 $	0 $	0 $	0 $	8 667 $	24 016 $	0 $	0 $	24 016 $
76065	Harrington	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
77012	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	3 531 $	517 $	0 $	2 073 $	0 $	6 121 $	370 $	0 $	6 491 $
77022	Sainte-Adèle	11 092 $	42 530 $	0 $	7 565 $	173 839 $	235 026 $	3 979 $	0 $	239 005 $
77030	Piedmont	0 $	0 $	0 $	0 $	42 107 $	42 107 $	0 $	0 $	42 107 $
77043	Saint-Sauveur	9 930 $	0 $	0 $	0 $	0 $	9 930 $	321 $	0 $	10 251 $
77050	Morin-Heights	4 037 $	0 $	0 $	0 $	4 609 $	8 646 $	3 200 $	0 $	11 846 $
77065	Saint-Adolphe-d'Howard	0 $	37 $	0 $	0 $	3 644 $	3 681 $	0 $	0 $	3 681 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
78005	Val-Morin	0 $	13 232 $	0 $	0 $	0 $	13 232 $	0 $	0 $	13 232 $
78010	Val-David	10 222 $	0 $	0 $	0 $	9 478 $	19 700 $	0 $	0 $	19 700 $
78020	Sainte-Lucie-des-Laurentides	0 $	5 $	0 $	0 $	0 $	5 $	0 $	0 $	5 $
78032	Sainte-Agathe-des-Monts	27 480 $	73 380 $	0 $	0 $	401 760 $	502 620 $	654 $	0 $	503 274 $
78047	Saint-Faustin--Lac-Carré	0 $	0 $	0 $	0 $	4 995 $	4 995 $	16 674 $	0 $	21 669 $
78060	Arundel	2 291 $	1 124 $	0 $	0 $	0 $	3 415 $	0 $	0 $	3 415 $
78065	Huberdeau	1 624 $	0 $	0 $	0 $	52 157 $	53 781 $	0 $	0 $	53 781 $
78070	Amherst	2 246 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 246 $	125 $	0 $	2 371 $
78095	Lac-Supérieur	0 $	0 $	0 $	1 460 $	0 $	1 460 $	15 371 $	0 $	16 831 $
78102	Mont-Tremblant	8 745 $	25 106 $	0 $	0 $	19 976 $	53 827 $	1 236 $	0 $	55 063 $
78120	Labelle	3 538 $	0 $	0 $	0 $	23 428 $	26 966 $	0 $	0 $	26 966 $
78130	La Minerve	1 571 $	578 $	0 $	0 $	0 $	2 149 $	0 $	0 $	2 149 $
79005	Notre-Dame-du-Laus	2 422 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 422 $	3 199 $	0 $	5 621 $
79010	Notre-Dame-de-Pontmain	1 335 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 335 $	586 $	0 $	1 921 $
79025	Kiamika	1 573 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 573 $	0 $	0 $	1 573 $
79030	Nominingue	1 893 $	73 $	0 $	0 $	0 $	1 966 $	0 $	0 $	1 966 $
79037	Rivière-Rouge	25 449 $	0 $	0 $	0 $	472 244 $	497 693 $	963 $	0 $	498 656 $
79047	La Macaza	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 487 $	0 $	2 487 $
79050	L'Ascension	3 217 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 217 $	1 014 $	0 $	4 231 $
79060	Lac-Saguay	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	360 $	0 $	360 $
79065	Chute-Saint-Philippe	1 072 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 072 $	0 $	0 $	1 072 $
79078	Lac-des-Écorces	4 197 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 197 $	11 528 $	0 $	15 725 $
79088	Mont-Laurier	44 858 $	151 788 $	59 680 $	0 $	307 818 $	564 144 $	13 078 $	0 $	577 222 $
79097	Ferme-Neuve	8 960 $	11 $	0 $	0 $	0 $	8 971 $	2 362 $	0 $	11 333 $
79110	Mont-Saint-Michel	1 692 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 692 $	0 $	0 $	1 692 $
79115	Sainte-Anne-du-Lac	2 549 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 549 $	1 782 $	0 $	4 331 $
80010	Montebello	8 446 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 446 $	0 $	0 $	8 446 $
80027	Saint-André-Avellin	9 186 $	0 $	0 $	0 $	111 988 $	121 174 $	0 $	0 $	121 174 $
80037	Papineauville	2 008 $	65 365 $	0 $	0 $	6 284 $	73 657 $	2 012 $	0 $	75 669 $
80045	Plaisance	1 981 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 981 $	42 444 $	0 $	44 425 $
80050	Thurso	5 888 $	6 448 $	0 $	0 $	8 089 $	20 425 $	0 $	0 $	20 425 $
80078	Ripon	2 647 $	0 $	0 $	24 768 $	0 $	27 415 $	0 $	0 $	27 415 $
80085	Mulgrave-et-Derry	0 $	5 $	0 $	0 $	0 $	5 $	0 $	0 $	5 $
80103	Chénéville	4 194 $	0 $	0 $	0 $	4 304 $	8 498 $	0 $	0 $	8 498 $
80110	Namur	5 365 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 365 $	0 $	0 $	5 365 $
80135	Duhamel	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 093 $	0 $	1 093 $
80140	Val-des-Bois	0 $	0 $	0 $	0 $	1 123 $	1 123 $	0 $	0 $	1 123 $
81017	Gatineau	907 784 $	1 308 205 $	1 254 907 $	1 080 794 $	4 018 610 $	8 570 300 $	47 947 $	0 $	8 618 247 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
82005	L'Ange-Gardien	0 $	15 $	0 $	0 $	15 271 $	15 286 $	269 $	0 $	15 555 $
82010	Notre-Dame-de-la-Salette	4 061 $	1 $	0 $	0 $	0 $	4 062 $	0 $	0 $	4 062 $
82015	Val-des-Monts	24 500 $	84 $	0 $	0 $	10 246 $	34 830 $	1 998 $	0 $	36 828 $
82025	Chelsea	15 078 $	0 $	0 $	0 $	8 734 $	23 812 $	17 173 $	0 $	40 985 $
82030	Pontiac	9 577 $	5 $	0 $	0 $	2 187 $	11 769 $	1 557 $	0 $	13 326 $
82035	La Pêche	21 710 $	13 900 $	0 $	0 $	92 188 $	127 798 $	1 405 $	0 $	129 203 $
83010	Low	0 $	1 016 $	0 $	0 $	1 629 $	2 645 $	0 $	0 $	2 645 $
83015	Kazabazua	999 $	9 $	0 $	0 $	2 369 $	3 377 $	0 $	0 $	3 377 $
83020	Lac-Sainte-Marie	1 007 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 007 $	0 $	0 $	1 007 $
83032	Gracefield	0 $	12 254 $	0 $	0 $	15 845 $	28 099 $	930 $	0 $	29 029 $
83040	Cayamant	612 $	0 $	0 $	0 $	0 $	612 $	0 $	0 $	612 $
83045	Blue Sea	577 $	0 $	0 $	0 $	0 $	577 $	0 $	0 $	577 $
83050	Bouchette	816 $	0 $	0 $	0 $	0 $	816 $	0 $	0 $	816 $
83055	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	1 000 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 000 $	0 $	0 $	1 000 $
83060	Messines	857 $	0 $	0 $	0 $	0 $	857 $	0 $	0 $	857 $
83065	Maniwaki	21 017 $	99 505 $	0 $	0 $	229 836 $	350 358 $	321 $	0 $	350 679 $
83070	Déléage	0 $	917 $	0 $	0 $	0 $	917 $	0 $	0 $	917 $
83085	Bois-Franc	1 117 $	586 $	0 $	0 $	0 $	1 703 $	0 $	0 $	1 703 $
83088	Montcerf-Lytton	900 $	1 032 $	0 $	0 $	0 $	1 932 $	0 $	0 $	1 932 $
83095	Grand-Remous	1 133 $	388 $	0 $	0 $	0 $	1 521 $	0 $	0 $	1 521 $
84005	Bristol	0 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 $	0 $	0 $	1 $
84010	Shawville	10 158 $	20 709 $	0 $	0 $	268 057 $	298 924 $	0 $	0 $	298 924 $
84015	Clarendon	0 $	55 $	0 $	0 $	0 $	55 $	0 $	0 $	55 $
84030	Campbell's Bay	0 $	30 414 $	0 $	0 $	24 605 $	55 019 $	0 $	0 $	55 019 $
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	1 636 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 636 $	0 $	0 $	1 636 $
84055	Otter Lake	1 438 $	2 $	0 $	0 $	0 $	1 440 $	0 $	0 $	1 440 $
84060	Fort-Coulonge	21 625 $	7 097 $	0 $	0 $	0 $	28 722 $	0 $	0 $	28 722 $
84065	Mansfield-et-Pontefract	0 $	18 553 $	0 $	0 $	31 372 $	49 925 $	0 $	0 $	49 925 $
84070	Waltham	0 $	2 $	0 $	0 $	0 $	2 $	0 $	0 $	2 $
84082	L'Isle-aux-Allumettes	3 730 $	1 904 $	0 $	0 $	2 076 $	7 710 $	0 $	0 $	7 710 $
84090	Chichester	0 $	8 $	0 $	0 $	0 $	8 $	0 $	0 $	8 $
84100	Rapides-des-Joachims	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 148 $	0 $	1 148 $
85005	Témiscaming	25 331 $	3 170 $	0 $	0 $	61 842 $	90 343 $	73 $	0 $	90 416 $
85010	Kipawa	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	22 950 $	0 $	22 950 $
85015	Saint-Édouard-de-Fabre	2 019 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 019 $	0 $	0 $	2 019 $
85020	Béarn	3 903 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 903 $	0 $	0 $	3 903 $
85025	Ville-Marie	7 906 $	10 974 $	0 $	0 $	110 068 $	128 948 $	0 $	0 $	128 948 $
85030	Duhamel-Ouest	0 $	0 $	0 $	0 $	704 $	704 $	0 $	0 $	704 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
85037	Lorrainville	0 $	31 704 $	0 $	0 $	2 286 $	33 990 $	0 $	0 $	33 990 $
85045	Saint-Bruno-de-Guigues	3 704 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 704 $	20 718 $	0 $	24 422 $
85050	Laverlochère	1 845 $	16 $	0 $	0 $	0 $	1 861 $	0 $	0 $	1 861 $
85055	Fugèreville	1 742 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 742 $	0 $	0 $	1 742 $
85060	Latulipe-et-Gaboury	6 692 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 692 $	0 $	0 $	6 692 $
85065	Belleterre	1 214 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 214 $	0 $	0 $	1 214 $
85080	Angliers	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	12 933 $	0 $	12 933 $
85085	Saint-Eugène-de-Guigues	1 894 $	9 $	0 $	0 $	0 $	1 903 $	0 $	0 $	1 903 $
85090	Notre-Dame-du-Nord	3 057 $	25 775 $	0 $	58 483 $	0 $	87 315 $	0 $	0 $	87 315 $
85095	Guérin	1 522 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 522 $	0 $	0 $	1 522 $
85100	Nédélec	2 811 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 811 $	0 $	0 $	2 811 $
86042	Rouyn-Noranda	95 376 $	172 676 $	498 272 $	488 601 $	780 931 $	2 035 856 $	17 577 $	0 $	2 053 433 $
87005	Duparquet	2 968 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 968 $	0 $	0 $	2 968 $
87010	Rapide-Danseur	0 $	0 $	0 $	22 267 $	0 $	22 267 $	0 $	0 $	22 267 $
87015	Roquemaure	1 347 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 347 $	0 $	0 $	1 347 $
87020	Gallichan	42 $	2 $	0 $	0 $	0 $	44 $	0 $	0 $	44 $
87025	Palmarolle	4 464 $	0 $	0 $	0 $	11 485 $	15 949 $	0 $	0 $	15 949 $
87030	Sainte-Germaine-Boulé	2 271 $	0 $	0 $	0 $	5 602 $	7 873 $	0 $	0 $	7 873 $
87035	Poularies	2 337 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 337 $	0 $	0 $	2 337 $
87042	Taschereau	1 971 $	395 $	0 $	0 $	0 $	2 366 $	3 298 $	0 $	5 664 $
87050	Authier	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
87058	Macamic	6 068 $	17 197 $	0 $	0 $	156 176 $	179 441 $	975 $	0 $	180 416 $
87070	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	1 423 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 423 $	0 $	0 $	1 423 $
87075	Clerval	0 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 $	0 $	0 $	1 $
87080	La Reine	0 $	34 $	0 $	0 $	0 $	34 $	0 $	0 $	34 $
87085	Dupuy	2 712 $	1 $	0 $	0 $	0 $	2 713 $	0 $	0 $	2 713 $
87090	La Sarre	27 689 $	114 013 $	0 $	0 $	208 721 $	350 423 $	0 $	0 $	350 423 $
87100	Authier-Nord	1 009 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 009 $	0 $	0 $	1 009 $
87110	Clermont	760 $	0 $	0 $	0 $	0 $	760 $	0 $	0 $	760 $
87115	Normétal	11 304 $	0 $	0 $	0 $	0 $	11 304 $	0 $	0 $	11 304 $
88010	Rochebaucourt	6 $	0 $	0 $	0 $	0 $	6 $	0 $	0 $	6 $
88015	La Morandière	997 $	1 957 $	0 $	0 $	0 $	2 954 $	0 $	0 $	2 954 $
88022	Barraute	3 980 $	14 733 $	0 $	0 $	0 $	18 713 $	0 $	0 $	18 713 $
88030	La Corne	1 088 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 088 $	0 $	0 $	1 088 $
88035	Landrienne	3 850 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 850 $	0 $	0 $	3 850 $
88040	Saint-Marc-de-Figuery	1 225 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 225 $	0 $	0 $	1 225 $
88045	La Motte	1 310 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 310 $	0 $	0 $	1 310 $
88050	Saint-Mathieu-d'Harricana	578 $	2 $	0 $	0 $	0 $	580 $	0 $	0 $	580 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
88055	Amos	35 145 $	147 775 $	0 $	0 $	527 882 $	710 802 $	905 $	0 $	711 707 $
88060	Saint-Félix-de-Dalquier	2 124 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 124 $	0 $	0 $	2 124 $
88065	Saint-Dominique-du-Rosaire	1 209 $	2 $	0 $	0 $	0 $	1 211 $	0 $	0 $	1 211 $
88070	Berry	1 937 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 937 $	0 $	0 $	1 937 $
88075	Trécesson	1 527 $	45 $	0 $	0 $	0 $	1 572 $	21 580 $	0 $	23 152 $
88080	Launay	1 332 $	33 $	0 $	0 $	0 $	1 365 $	0 $	0 $	1 365 $
88085	Sainte-Gertrude-Manneville	1 729 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 730 $	0 $	0 $	1 730 $
88090	Preissac	947 $	25 $	0 $	0 $	0 $	972 $	0 $	0 $	972 $
89008	Val-d'Or	86 411 $	112 963 $	153 848 $	29 419 $	400 915 $	783 556 $	41 934 $	0 $	825 490 $
89010	Rivière-Héva	938 $	0 $	0 $	0 $	0 $	938 $	0 $	0 $	938 $
89015	Malartic	51 811 $	55 533 $	0 $	0 $	362 582 $	469 926 $	0 $	0 $	469 926 $
89040	Senneterre	22 773 $	30 255 $	0 $	0 $	76 689 $	129 717 $	2 398 $	0 $	132 115 $
89050	Belcourt	2 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 $	0 $	0 $	2 $
90012	La Tuque	58 602 $	92 267 $	0 $	0 $	396 239 $	547 108 $	6 478 $	0 $	553 586 $
90017	La Bostonnais	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 372 $	0 $	2 372 $
91005	Lac-Bouchette	4 023 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 023 $	0 $	0 $	4 023 $
91010	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	7 529 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 529 $	0 $	0 $	7 529 $
91015	Saint-François-de-Sales	8 402 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 402 $	0 $	0 $	8 402 $
91020	Chambord	6 592 $	0 $	0 $	0 $	9 724 $	16 316 $	449 $	0 $	16 765 $
91025	Roberval	27 147 $	114 184 $	0 $	0 $	1 020 792 $	1 162 123 $	2 720 $	0 $	1 164 843 $
91030	Sainte-Hedwidge	1 474 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 474 $	1 684 $	0 $	3 158 $
91035	Saint-Prime	10 491 $	1 $	0 $	0 $	9 990 $	20 482 $	99 $	0 $	20 581 $
91042	Saint-Félicien	26 859 $	80 923 $	277 600 $	0 $	61 939 $	447 321 $	0 $	0 $	447 321 $
91050	La Doré	7 227 $	0 $	0 $	0 $	5 704 $	12 931 $	0 $	0 $	12 931 $
92010	Péribonka	170 $	5 $	0 $	0 $	0 $	175 $	0 $	0 $	175 $
92015	Sainte-Jeanne-d'Arc	3 252 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 252 $	0 $	0 $	3 252 $
92022	Dolbeau-Mistassini	57 405 $	194 025 $	0 $	0 $	521 351 $	772 781 $	525 $	0 $	773 306 $
92030	Albanel	0 $	9 784 $	0 $	0 $	0 $	9 784 $	0 $	0 $	9 784 $
92040	Normandin	14 993 $	52 386 $	0 $	0 $	65 491 $	132 870 $	24 037 $	0 $	156 907 $
92045	Saint-Thomas-Didyme	4 705 $	128 $	0 $	0 $	0 $	4 833 $	0 $	0 $	4 833 $
92050	Saint-Edmond-les-Plaines	2 402 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 402 $	0 $	0 $	2 402 $
92055	Girardville	8 801 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 801 $	0 $	0 $	8 801 $
92060	Notre-Dame-de-Lorette	0 $	5 $	0 $	0 $	0 $	5 $	1 034 $	0 $	1 039 $
92065	Saint-Eugène-d'Argentenay	2 978 $	4 $	0 $	0 $	0 $	2 982 $	0 $	0 $	2 982 $
92070	Saint-Stanislas	0 $	3 $	0 $	0 $	0 $	3 $	0 $	0 $	3 $
93005	Desbiens	4 717 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 717 $	0 $	0 $	4 717 $
93012	Métabetchouan--Lac-à-la-Croix	19 385 $	28 840 $	172 $	0 $	129 875 $	178 272 $	0 $	0 $	178 272 $
93020	Hébertville	5 351 $	24 999 $	0 $	0 $	37 502 $	67 852 $	0 $	0 $	67 852 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
93025	Hébertville-Station	5 726 $	0 $	0 $	0 $	0 $	5 726 $	0 $	0 $	5 726 $
93030	Saint-Bruno	12 356 $	2 $	0 $	0 $	14 439 $	26 797 $	0 $	0 $	26 797 $
93035	Saint-Gédéon	4 815 $	1 $	0 $	0 $	0 $	4 816 $	0 $	0 $	4 816 $
93042	Alma	72 707 $	254 690 $	286 140 $	0 $	531 583 $	1 145 120 $	464 $	0 $	1 145 584 $
93045	Saint-Nazaire	11 468 $	0 $	0 $	0 $	0 $	11 468 $	0 $	0 $	11 468 $
93055	Labrecque	7 713 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 713 $	0 $	0 $	7 713 $
93060	Lamarche	3 712 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 712 $	0 $	0 $	3 712 $
93065	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	7 708 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 708 $	0 $	0 $	7 708 $
93070	Saint-Henri-de-Taillon	2 620 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 620 $	31 780 $	0 $	34 400 $
93075	Sainte-Monique	5 105 $	3 $	0 $	0 $	0 $	5 108 $	0 $	0 $	5 108 $
93080	Saint-Ludger-de-Milot	2 065 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 065 $	2 253 $	0 $	4 318 $
94068	Saguenay	369 536 $	1 015 897 $	1 608 122 $	1 486 169 $	3 475 037 $	7 954 761 $	59 916 $	0 $	8 014 677 $
94205	Petit-Saguenay	7 046 $	4 $	0 $	0 $	0 $	7 050 $	4 019 $	0 $	11 069 $
94210	L'Anse-Saint-Jean	0 $	14 311 $	0 $	0 $	7 467 $	21 778 $	1 315 $	0 $	23 093 $
94215	Rivière-Éternité	4 825 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 825 $	31 221 $	0 $	36 046 $
94220	Ferland-et-Boilleau	3 073 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 073 $	0 $	0 $	3 073 $
94225	Saint-Félix-d'Otis	3 936 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 936 $	1 477 $	0 $	5 413 $
94230	Sainte-Rose-du-Nord	3 499 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 499 $	0 $	0 $	3 499 $
94235	Saint-Fulgence	7 050 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 050 $	619 $	0 $	7 669 $
94240	Saint-Honoré	17 513 $	35 $	39 542 $	0 $	6 547 $	63 637 $	111 325 $	0 $	174 962 $
94245	Saint-David-de-Falardeau	1 951 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 951 $	0 $	0 $	1 951 $
94250	Bégin	3 689 $	5 $	0 $	0 $	0 $	3 694 $	598 $	0 $	4 292 $
94255	Saint-Ambroise	18 272 $	0 $	0 $	0 $	0 $	18 272 $	47 $	0 $	18 319 $
94260	Saint-Charles-de-Bourget	3 565 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 565 $	0 $	0 $	3 565 $
94265	Larouche	8 472 $	0 $	0 $	0 $	6 616 $	15 088 $	0 $	0 $	15 088 $
95005	Tadoussac	9 812 $	0 $	0 $	0 $	0 $	9 812 $	45 734 $	0 $	55 546 $
95010	Sacré-Coeur	5 430 $	0 $	0 $	0 $	9 195 $	14 625 $	13 494 $	0 $	28 119 $
95018	Les Bergeronnes	3 438 $	47 928 $	0 $	0 $	70 334 $	121 700 $	0 $	0 $	121 700 $
95025	Les Escoumins	7 415 $	0 $	0 $	0 $	110 390 $	117 805 $	962 $	0 $	118 767 $
95032	Longue-Rive	7 454 $	27 $	0 $	0 $	0 $	7 481 $	4 243 $	0 $	11 724 $
95040	Portneuf-sur-Mer	10 305 $	0 $	0 $	0 $	0 $	10 305 $	0 $	0 $	10 305 $
95045	Forestville	12 083 $	42 908 $	0 $	0 $	111 010 $	166 001 $	5 332 $	0 $	171 333 $
95050	Colombier	10 290 $	0 $	0 $	0 $	0 $	10 290 $	0 $	0 $	10 290 $
96005	Baie-Trinité	10 330 $	0 $	0 $	0 $	35 577 $	45 907 $	0 $	0 $	45 907 $
96010	Godbout	3 565 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 565 $	121 $	0 $	3 686 $
96015	Franquelin	2 750 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 750 $	0 $	0 $	2 750 $
96020	Baie-Comeau	75 790 $	209 248 $	213 608 $	0 $	840 426 $	1 339 072 $	3 189 $	0 $	1 342 261 $
96025	Pointe-Lebel	14 410 $	0 $	0 $	0 $	0 $	14 410 $	0 $	0 $	14 410 $

Données au 1er mars 2016

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
96030	Pointe-aux-Outardes	7 041 $	0 $	0 $	0 $	0 $	7 041 $	45 248 $	0 $	52 289 $
96035	Chute-aux-Outardes	14 920 $	0 $	0 $	0 $	0 $	14 920 $	0 $	0 $	14 920 $
96040	Ragueneau	17 161 $	0 $	0 $	0 $	6 028 $	23 189 $	0 $	0 $	23 189 $
97007	Sept-Îles	120 051 $	142 532 $	205 667 $	85 091 $	440 321 $	993 662 $	24 736 $	0 $	1 018 398 $
97022	Port-Cartier	34 851 $	42 501 $	0 $	0 $	167 196 $	244 548 $	18 $	0 $	244 566 $
97035	Fermont	44 584 $	16 595 $	0 $	0 $	43 946 $	105 125 $	8 224 $	0 $	113 349 $
97040	Schefferville	0 $	12 032 $	0 $	2 183 $	0 $	14 215 $	0 $	0 $	14 215 $
98005	Blanc-Sablon	20 624 $	21 342 $	0 $	0 $	247 873 $	289 839 $	5 132 $	0 $	294 971 $
98010	Bonne-Espérance	11 431 $	18 792 $	0 $	0 $	1 024 $	31 247 $	235 $	0 $	31 482 $
98012	Saint-Augustin	10 423 $	2 470 $	0 $	0 $	20 110 $	33 003 $	20 056 $	0 $	53 059 $
98014	Gros-Mécatina	3 652 $	13 802 $	0 $	0 $	20 749 $	38 203 $	8 434 $	0 $	46 637 $
98015	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	48 936 $	7 296 $	0 $	0 $	92 548 $	148 780 $	66 993 $	0 $	215 773 $
98020	L'Île-d'Anticosti	5 022 $	1 498 $	0 $	0 $	0 $	6 520 $	73 246 $	0 $	79 766 $
98025	Natashquan	11 467 $	0 $	0 $	0 $	0 $	11 467 $	0 $	0 $	11 467 $
98030	Aguanish	2 471 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 471 $	0 $	0 $	2 471 $
98035	Baie-Johan-Beetz	1 077 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 077 $	0 $	0 $	1 077 $
98040	Havre-Saint-Pierre	7 475 $	21 098 $	0 $	116 $	117 054 $	145 743 $	7 019 $	0 $	152 762 $
98045	Longue-Pointe-de-Mingan	5 725 $	0 $	0 $	0 $	3 981 $	9 706 $	0 $	0 $	9 706 $
98050	Rivière-Saint-Jean	1 599 $	0 $	0 $	0 $	2 950 $	4 549 $	0 $	0 $	4 549 $
98055	Rivière-au-Tonnerre	4 883 $	20 $	0 $	0 $	11 350 $	16 253 $	3 027 $	0 $	19 280 $
99005	Lebel-sur-Quévillon	49 197 $	0 $	0 $	0 $	41 153 $	90 350 $	0 $	0 $	90 350 $
99015	Matagami	33 753 $	32 728 $	0 $	0 $	127 947 $	194 428 $	82 078 $	0 $	276 506 $
99020	Chapais	19 312 $	33 784 $	0 $	0 $	44 617 $	97 713 $	0 $	0 $	97 713 $
99025	Chibougamau	29 982 $	129 599 $	0 $	0 $	233 498 $	393 079 $	19 445 $	0 $	412 524 $
99060	G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	3 279 $	1 676 $	0 $	0 $	6 905 $	11 860 $	73 661 $	0 $	85 521 $
AG010	Les Îles-de-la-Madeleine	23 388 $	37 580 $	16 647 $	0 $	333 915 $	411 530 $	67 135 $	0 $	478 665 $
AG780	Sainte-Agathe-des-Monts	9 537 $	25 469 $	0 $	0 $	140 000 $	175 006 $	172 $	0 $	175 178 $
AG781	Mont-Tremblant	5 743 $	23 594 $	0 $	0 $	18 772 $	48 109 $	1 095 $	0 $	49 204 $
NR030	La Côte-de-Gaspé	0 $	0 $	0 $	0 $	131 $	131 $	800 $	0 $	931 $
NR040	La Haute-Gaspésie	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	45 674 $	0 $	45 674 $
NR070	La Matapédia	0 $	586 $	0 $	0 $	0 $	586 $	793 $	0 $	1 379 $
NR080	Matane	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	193 $	0 $	193 $
NR150	Charlevoix-Est	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	3 051 $	0 $	3 051 $
NR160	Charlevoix	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	12 182 $	0 $	12 182 $
NR210	La Côte-de-Beaupré	0 $	0 $	0 $	18 972 $	0 $	18 972 $	1 550 $	0 $	20 522 $
NR220	La Jacques-Cartier	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	17 842 $	0 $	17 842 $
NR340	Portneuf	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 722 $	0 $	8 722 $
NR350	Mékinac	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 613 $	0 $	2 613 $

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES 2015

Code org.	Nom d'organisme	Écoles primaires	Écoles secondaires	Collégial	Universitaire	Santé	Total Réseaux	Gouvernement	Gouvernements étrangers	Total comp.
NR620	Matawinie	0 $	12 $	0 $	7 322 $	0 $	7 334 $	12 506 $	0 $	19 840 $
NR790	Antoine-Labelle	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	51 094 $	0 $	51 094 $
NR830	La Vallée-de-la-Gatineau	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	8 244 $	0 $	8 244 $
NR840	Pontiac	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 005 $	0 $	1 005 $
NR850	Témiscamingue	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	4 085 $	0 $	4 085 $
NR880	Abitibi	0 $	1 $	0 $	0 $	0 $	1 $	0 $	0 $	1 $
NR890	Vallée-de-l'Or	0 $	0 $	0 $	0 $	598 $	598 $	0 $	0 $	598 $
NR942	Le Fjord-du-Saguenay	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	9 320 $	0 $	9 320 $
NR950	La Haute-Côte-Nord	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 339 $	0 $	2 339 $
NR960	Manicouagan	0 $	0 $	745 $	0 $	0 $	745 $	225 $	0 $	970 $
99125	Akulivik	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	306 955 $	0 $	306 955 $
99105	Aupaluk	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	172 294 $	0 $	172 294 $
99085	Inukjuak	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	990 362 $	0 $	990 362 $
99140	Ivujivik	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	255 268 $	0 $	255 268 $
99090	Kangiqsualijjuaq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	332 138 $	0 $	332 138 $
99130	Kangiqsujuaq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	388 892 $	0 $	388 892 $
99110	Kangirsuk	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	302 716 $	0 $	302 716 $
99095	Kuujjuaq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	2 532 325 $	0 $	2 532 325 $
99075	Kuujjuaraapik	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	342 841 $	0 $	342 841 $
99120	Puvirnituq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 580 982 $	0 $	1 580 982 $
99115	Quataq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	252 047 $	0 $	252 047 $
99135	Salluit	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	773 723 $	0 $	773 723 $
99100	Tasiujaq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	199 531 $	0 $	199 531 $
99180	Umiujaq	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	266 205 $	0 $	266 205 $
	z Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	76 891 $	76 891 $
	z Commission scolaire des Découvreurs	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	1 389 $	1 389 $
		23 659 252 $	**34 304 685 $**	**35 393 968 $**	**77 429 475 $**	**152 607 148 $**	**323 394 528 $**	**23 300 203 $**	**1 504 543 $**	**348 199 274 $**

Étude des crédits 2016-2017
Demande de renseignements particuliers

Demande n° 49	Pour 2015-2016, sommes allouées et détaillées dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement des MRC, et fournir les prévisions pour 2016-2017.

Les sommes du Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté (MRC) font maintenant partie de l'enveloppe allouée aux MRC dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

Le Fonds de développement des territoires (FDT), doté d'une enveloppe de 100 M$ en 2015-2016, a été institué pour soutenir les municipalités régionales de comté (MRC), les agglomérations et les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération ainsi que les organismes compétents en matière de développement du Nord-du-Québec, dans la mise en place de mesures de développement local et régional sur leur territoire.